

LES
PLAIDOYERS POLITIQUES

DE
DÉMOSTHÈNE

TOME SECOND

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Cet ouvrage a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en juillet 1879.

No. 20093 9050

LES

PLAIDOYERS POLITIQUES

DE

DÉMOSTHÈNE

TRADUITS EN FRANÇAIS, AVEC ARGUMENTS ET NOTES

PAR

RODOLPHE DARESTE

Membre de l'Institut,
Conseiller à la Cour de cassation

84-5 (D. 032 = 8)
TOME SECOND



DONAȚIUNEA
AL. DJUVARA



PARIS

E. PLON ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1879

Tous droits réservés

12951

88-5=4

BIBLIOTECA CENTRALA UNIVERSITATII
BUCURESTI
9050
1951

CONTROL 1951

RC 12/85

1961

2

B.C.U. Bucuresti

C12951

LES
PLAIDOYERS POLITIQUES

DE
DÉMOSTHÈNE

BIBLIOTECA CENTRAL
UNIVERSITARA
BUCURESTI
DÉMOSTHÈNE CONTRE MIDIAS

ARGUMENT

Midias, fils de Képhisodoros, du dème d'Anagyronte, appartenait à une des premières familles d'Athènes. Il était riche, puissant, ami de l'orateur Eubule qui, pendant de longues années, dirigea la politique athénienne en s'appuyant sur le parti de la paix. Enfin ses relations avec les tuteurs de Démosthène l'avaient mis depuis longtemps en hostilité ouverte contre ce dernier. Midias et son frère Thrasyloque étaient intervenus dans le procès de Démosthène contre Aphobos, et on se rappelle que, par une réquisition d'échange, ils avaient réduit Démosthène à se charger d'une triérarchie dans un moment où le fardeau pouvait l'accabler (364). Midias avait poursuivi de ses injures la mère et la sœur de Démosthène, qui le fit condamner de ce chef à mille drachmes de dommages-intérêts, sans toutefois pouvoir exécuter la sentence.

Seize ans après, en 348, la haine n'était pas moins vive. Démosthène, entré dans la carrière politique, avait obtenu la nouvelle organisation des symmories, soutenu la cause de la liberté des Rhodiens et appuyé l'alliance de Mégalopolis. Enfin il venait de prononcer la première Philippique, peut-être même les trois Olynthiennes, et s'était posé en adversaire du parti de la paix. Ces circonstances n'étaient pas de nature à changer les sentiments de Midias. A ce moment il fallut remplacer le chorège de la tribu Pandionide, qui devait fournir un chœur à la fête des grandes Dionysies. Démosthène s'offrit avec plusieurs autres et fut désigné par le sort. Cette liturgie volontaire devait augmenter sa popularité; mais il avait compté sans le mauvais vouloir de Midias, qui employa tous les moyens pour l'empêcher de réussir. Le jour même de la cérémonie, dans le théâtre, aux yeux du peuple tout entier, Midias s'emporta jusqu'à frapper Démosthène, et en même temps, par ses intrigues auprès des juges du concours, il obtint que le prix fût décerné à un autre.

Le lendemain, le peuple s'assemblait dans le théâtre, pour exprimer son opinion sur la fête qui venait d'être donnée, et pour recevoir les plaintes portées devant lui, à raison de tous les incidents qui avaient pu la troubler. Démosthène porta plainte, et obtint un vote à main levée, déclarant que Midias avait commis un délit à l'occasion de la fête. C'était la formule légale. La poursuite prenait dès lors un caractère politique et religieux.

Cela fait, il restait encore à porter l'affaire devant un tribunal, et, à ce moment, le plaignant pouvait entrer dans une voie différente, moins périlleuse pour son adversaire. Laissant de côté le vote de l'assemblée, il pouvait se contenter de conclure à des dommages-intérêts ou à une amende. Dans le premier cas, l'action intentée eût été une simple action civile, celle de dommage, *δίκη βλάβης*, ou celle de voies de fait, *δίκη αἰχίας*. Dans le second cas, c'était l'accusation d'outrage, *γραφή ὕβρεως*, dont les conséquences pouvaient n'être pas graves quand l'outrage s'adressait à un particulier. C'est ce qu'aurait

voulu Midias, mais ce n'était pas là le compte de Démosthène. En portant l'affaire devant le tribunal, il conserva l'attitude qu'il avait prise tout d'abord et n'admit aucun tempérament. L'outrage commis se compliquait de deux circonstances aggravantes; il avait été commis contre un fonctionnaire public, dans une fête religieuse. Dans ces conditions, la peine était arbitraire et pouvait aller jusqu'à la mort, avec confiscation des biens. L'action intentée ne tirait plus son nom du délit commis, comme les autres actions de la procédure athénienne. Elle n'était désignée que par le nom de plainte, *προβολή*. Le vote demandé au peuple avant de saisir les juges impliquait l'idée des plus graves attentats. Tous les efforts de Midias tendent à faire disparaître ce caractère extraordinaire du délit qui lui est imputé. Il ne nie pas le fait, mais il prétend que ce fait constitue un délit purement civil, tout au plus une offense contre un simple particulier, et non un crime contre l'État ou la religion. Il offre une réparation civile, une amende même, si l'on veut, mais il proteste contre les peines terribles que requiert contre lui l'accusateur.

Pendant plus d'une année, Midias réussit à retarder le jugement du procès. Il accusa ou fit accuser Démosthène, moyen facile de tenir en suspens l'accusation dont lui-même était l'objet. Enfin, au moment où l'affaire allait venir à l'audience, Démosthène comprit qu'il n'aurait pas facilement raison d'un si puissant adversaire, et que, malgré tout, Midias ne serait jamais condamné comme un vulgaire malfaiteur. Il céda, et réduisit lui-même le délit aux proportions d'un délit privé. Midias offrit trente mines à titre de dommages-intérêts. L'offre fut acceptée et le procès supprimé¹.

Le plaidoyer qu'on va lire n'a donc jamais été prononcé, mais il était préparé à l'avance, et il ne restait plus qu'à y mettre la dernière main, lorsque la transaction eut lieu. Fut-il publié par Démosthène lui-même, ou plus tard par ceux qui

¹ ESCHINE, *C. Ctésiphon*, §§ 52 et 212; PLUTARQUE, *Vie de Démosthène*, 12.

recueillirent les œuvres du maître? C'est ce que nous ignorons absolument.

La date du délit commis par Midias, sous l'archontat de Callimaque, en 348, est donnée par Denys d'Halicarnasse¹ et confirmée par toutes les indications du plaidoyer. Le plaidoyer fut écrit l'année suivante (347).

Nous tenons pour authentiques les textes de lois ou d'oracles cités dans ce plaidoyer. Quant aux témoignages, ils ne sont pas à l'abri de toute objection; mais ces pièces ne nous apprennent rien, et dès lors la question, ainsi réduite, est sans intérêt pour nous.

¹ DENYS d'Halicarnasse, *ad Ammæum*, I, 4.

PLAIDOYER

Juges, l'insolence de Midias, la violence de son orgueil n'épargnent personne et ne se lassent jamais. Nul de vous, nul de nos concitoyens ne l'ignore. J'ai fait, moi, ce que chacun de vous, se voyant outragé, aurait fait à ma place. J'ai porté plainte au peuple, à raison d'un délit commis par cet homme contre la sainteté de la fête (1). J'ai dit les coups que j'avais reçus de lui, aux Dionysies; j'ai ajouté les nombreux actes de violence dont j'ai souffert pendant toute la durée de ma chorégie. Le peuple entier fit ce que lui commandaient l'honneur et la justice. Ému de colère et d'indignation, il prit à cœur l'injure qu'il m'avait vu recevoir. Midias eut beau faire, et d'autres pour lui, le peuple ne les écouta pas, et sans avoir égard ni à la fortune de ces gens-là, ni à leurs promesses, il se prononça tout d'une voix contre Midias. A ce moment, juges, on vint à moi de tous côtés. C'étaient plusieurs d'entre vous qui siégez aujourd'hui dans ce tribunal, d'autres encore, en grand nombre. Ils me tracèrent mon devoir et me pressèrent de poursuivre, et de traduire Midias devant vous. Si je ne me trompe, Athéniens, ils avaient pour cela deux raisons. Oui, j'en atteste les dieux, ils me regardaient comme ayant subi un traitement indigne; mais en même temps ils voulaient avoir justice d'un homme qui leur avait donné le spectacle de ses déportements, de ses grossières attaques envers tous; il fallait en finir. Dans ces circonstances, j'ai conservé le

dépôt dont vous m'aviez confié la garde. Je vous l'ai remis intact, c'était mon devoir, et aujourd'hui qu'il se rencontre un président pour introduire l'affaire, je me présente pour soutenir l'accusation, comme vous le voyez. On m'a offert beaucoup d'argent, Athéniens, pour ne pas accuser. J'ai refusé. Prières, caresses, menaces même, rien n'a pu m'émouvoir. Après cela, le reste est en vos mains, et plus Midias a employé de sollicitations et de promesses, — j'ai vu tout à l'heure comme il s'agitait devant l'enceinte des tribunaux — plus j'ai d'espoir d'obtenir justice. Je ne crois pas qu'un seul d'entre vous soit capable ni de devenir indifférent à ce qui vous a si fort émus en ma faveur, ni de voter sous la foi du serment autre chose que ce qui lui paraît juste, et d'assurer ainsi l'impunité à tous les excès que Midias pourra commettre. Certes, Athéniens, si l'accusation que je vais soutenir contre lui était celle de proposition illégale, ou de trahison en ambassade, ou quelque autre du même genre, je ne songerais même pas à vous adresser une prière. Je crois qu'en pareil cas l'accusateur n'a qu'à prouver. C'est à l'accusé qu'il appartient de faire plus et de demander grâce. Mais Midias a corrompu les juges du concours. Par suite, ma tribu s'est trouvée injustement privée du trépied; moi-même, j'ai reçu des coups et j'ai été outragé comme peut-être aucun chorège ne l'a été avant moi. Le peuple, indigné et irrité autant que moi, a émis contre Midias un vote à raison de ces faits, et je poursuis en vertu de ce vote. Dans ces circonstances, je ne balancerai pas à vous adresser aussi des prières. En effet, si je puis m'exprimer ainsi, c'est moi qui suis en défense. Avoir été outragé et ne pas obtenir justice, n'est-ce pas un malheur aussi? Je vous prie donc tous, juges, et je vous conjure. Avant tout, écoutez-moi avec bienveillance.

Ensuite, si je prouve que Midias, ici présent, a commis des outrages non-seulement envers vous et envers les lois, mais encore envers tous les autres Athéniens, venez en aide à moi et à vous-mêmes. Aussi bien la question est celle-ci, Athéniens. J'ai été outragé, et mon corps a reçu des coups; mais ce qui va être discuté et décidé aujourd'hui, c'est le point de savoir s'il doit être permis de se livrer à de pareils actes, s'il y a ou non impunité à outrager le premier d'entre vous. Si vous avez pu croire jusqu'à ce jour qu'un intérêt privé était seul engagé dans ce procès, détrompez-vous. Il y a un intérêt d'ordre public à ce que personne ne commette de pareils actes. Ma cause est donc celle de tous, en quelque sorte. A ce titre, vous devez plus que jamais m'écouter avec attention et voter suivant votre conscience. On va vous lire d'abord la loi d'après laquelle ont lieu les plaintes. Je tâcherai ensuite de vous instruire du reste. Lis la loi.

LOI.

« Les prytanes (2) tiendront l'assemblée dans l'enceinte consacrée à Dionysos (3), le lendemain des Pandies (4). Dans cette assemblée on traitera d'abord des choses sacrées, ensuite on présentera les plaintes produites au sujet de la procession et des concours qui se font dans les Dionysies, à moins que les plaignants n'aient déjà obtenu satisfaction. »

Telle est la loi, Athéniens, suivant laquelle ont lieu les plaintes. Elle porte, comme vous l'avez entendu, que l'assemblée sera tenue dans l'enceinte consacrée à Dionysos, après les Pandies; que là, les proèdres, après avoir fait examiner la gestion de l'archonte (5), feront examiner aussi les délits et tous actes contraires aux lois, commis à l'occasion de la fête. Belle loi, Athéniens, et en même temps loi utile; témoin ce qui se passe aujourd'hui. Si l'appréhension du péril que l'on court ici n'arrête pas l'inso-

lence de certains hommes, à quoi ne faut-il pas nous attendre de leur part, le jour où il n'y aurait plus de procès à craindre ni de risque à subir?

Je veux maintenant vous lire encore la loi qui suit celle-ci. Elle mettra bien en évidence, pour vous tous, la piété qui vous anime, vous autres Athéniens, et la témérité de Midias. Lis la loi.

LOI (6).

« Evégoros a dit : Les jours où ont lieu soit la procession en l'honneur de Dionysos, au Pirée (7) avec les représentations des comédiens et celles des tragédiens, soit la procession au Lenæon (8), avec les représentations des tragédiens et celles des comédiens, soit la procession des fêtes de Dionysos dans la ville (9), avec les chœurs d'enfants, le cortège bachique, le concours (10), les représentations des comédiens et celles des tragédiens, soit enfin la procession et le concours des Thargélies (11), ces jours-là il n'est permis ni de saisir ni de s'approprier ce qui appartient à d'autres, fussent-ils en demeure de payer. Si quelqu'un enfreint cette défense, il y aura action contre lui, de la part du saisi, et il pourra être porté plainte à l'assemblée qui se tient dans l'enceinte consacrée à Dionysos, ainsi que le prescrit la loi pour les autres infractions. »

Réfléchissez à ceci, juges : la première de ces deux lois permettait déjà de porter plainte contre ceux qui commettent des délits à l'occasion de la fête ; dans la seconde, vous avez ouvert la même voie contre ceux qui exécutent des débiteurs en demeure, ou qui prennent ou enlèvent à un autre quoi que ce soit. Vous avez pensé que ce n'était pas assez de mettre à l'abri des outrages, pendant ces jours-là, soit les personnes, soit les objets qu'on apporte de chez soi pour servir à la liturgie. Les choses même dont, après un procès gagné, on reçoit attribution par autorité de justice, vous avez permis aux anciens propriétaires de les garder, au moins pendant la fête. Il y a plus, Athéniens, vous vous êtes tous montrés hu-

mains et religieux jusqu'à vous abstenir, pendant ces jours-là, de punir les délits commis antérieurement. Midias, lui, a commis pendant ces mêmes jours des crimes dignes du dernier supplice. Je le prouverai tout à l'heure. Je veux vous faire connaître tout ce que j'ai eu à souffrir depuis le commencement, et jour par jour; je viendrai ensuite aux coups qu'il m'a portés en dernier lieu. De tous les actes qu'il a commis, il n'y en a pas un seul, vous le verrez, pour lequel Midias n'ait pas mérité de périr.

Il y a de cela deux ans passés. La tribu Pandionide se trouvait dépourvue de chorége; on était au jour où, dans l'assemblée, l'archonte, aux termes de la loi, doit désigner par le sort les joueurs de flûte chargés d'accompagner les chœurs. Un débat s'engagea et tourna en dispute. L'archonte s'en prit aux commissaires de la tribu, et ceux-ci, à leur tour, s'en prirent à l'archonte. Je me présentai alors, je promis spontanément de remplir les fonctions de chorége, et au tirage le sort me donna le droit de choisir, le premier, mon joueur de flûte. Ces deux choses, Athéniens, furent accueillies par vous avec une grande faveur, je veux dire ma promesse et la décision du sort. Vos murmures et vos applaudissements montrèrent assez que vous m'approuviez et que vous partagiez mon contentement. Seul entre tous, à ce qu'il paraît, ce Midias en ressentit du déplaisir et me poursuivit pendant toute la durée de ma liturgie, constamment occupé à me susciter des ennuis plus ou moins grands. Tantôt il ne voulait pas que nos choreutes fussent dispensés du service militaire, tantôt il se proposait lui-même et tâchait de se faire désigner, au vote à main levée, comme commissaire pour les Dionysies. Quels embarras il nous a donnés par ces manœuvres et d'autres du

même genre, je ne vous le dirai pas. En effet, accablé comme je l'étais de ses méchancetés et de ses outrages, chaque nouvelle attaque m'inspirait, à moi, autant de ressentiment que les plus cruelles blessures. Mais vous autres, étrangers à notre querelle, peut-être ne verriez-vous là aucun motif suffisant pour justifier un procès. Je comprends cela ; aussi je ne parlerai que des faits dont le récit est de nature à exciter votre indignation à l'égal de la mienne. Ceux qui se sont produits depuis, et que je vais vous rappeler, passent toute croyance, et je n'aurais même pas entrepris d'en faire preuve, aujourd'hui, contre Midias si, alors déjà, je ne l'avais pas convaincu devant le peuple, quand le délit était flagrant. Les vêtements sacrés — et sous ce nom de sacrés je comprends tous ceux qu'on se procure pour la fête, jusqu'à ce qu'ils servent à la célébration — et les couronnes d'or que j'ai fait fabriquer pour parer le chœur, tous ces objets, Athéniens, il a formé le dessein de les détruire, à mon grand dommage, en s'introduisant la nuit dans la maison de l'orfèvre, et il les a détruits, non pas complètement, il est vrai, car il n'a pas pu. Eh bien, jamais, en aucun temps, on n'a entendu dire dans Athènes qu'un homme ait osé concevoir un pareil acte, ni qu'il l'ait exécuté. Cela ne lui a pas suffi. Il a encore, Athéniens, corrompu l'instructeur du chœur que je formais. Si Téléphane, le joueur de flûte, ne s'était alors conduit envers moi comme le plus dévoué des hommes ; si, s'étant aperçu de ce qui se passait, il n'eût pas chassé ce drôle et pris lui-même à tâche d'accompagner et d'instruire le chœur, nous n'aurions pas même concouru, Athéniens. Le chœur se serait présenté devant vous sans être instruit, et nous aurions été couverts de confusion. Ce n'est pas tout encore. Son orgueil s'est porté à des excès inouïs. Il a corrompu l'ar-

chonte qui présidait, la couronne sur la tête (12); il a ameuté contre moi les choréges, criant, menaçant, obsédant les juges du concours, au moment où ils prêtaient serment, obstruant les entrées de la scène, enclouant des portes dans un édifice public, lui, simple particulier; en un mot, il n'a cessé de me susciter des ennuis et des tracasseries sans nom. Pour tout cela, juges, du moins pour tout ce qui s'est passé devant le peuple, ou en présence des juges du concours, dans le théâtre, je vous appelle tous en témoignage, et, en vérité, il faut croire qu'une cause est juste quand le plaideur trouve, sur les bancs où vous siégez, des témoins prêts à déclarer qu'il dit vrai. Ayant ainsi corrompu à l'avance les juges du concours des hommes, il a fait deux choses qui sont comme le couronnement de toutes ses folies : il m'a outragé dans ma personne, et il a été cause, lui surtout, que ma tribu, qui avait eu l'avantage dans le concours, n'a cependant pas remporté le prix.

Telles sont, Athéniens, les insolences de Midias envers moi et envers les hommes de ma tribu, tels sont les délits par lui commis à l'occasion de la fête, et à raison desquels j'ai porté plainte contre lui. Il y en a d'autres, en grand nombre, dont je vous entretiendrai de mon mieux tout à l'heure. J'ai encore à vous dire une foule de méfaits d'un autre genre, ses outrages envers un grand nombre d'entre vous, les attentats nombreux et graves dont il n'a pas craint de se souiller. Parmi ceux qui en ont souffert, juges, les uns ont eu peur de cet homme. Ils ont vu son audace, la bande dévouée qui l'entoure, sa fortune, les ressources dont il dispose, et ils ont gardé le silence. D'autres ont essayé de se faire rendre justice, sans y parvenir. Quelques-uns ont transigé, trouvant sans doute avantage à le faire. Ceux qui ont accepté ses propositions

ont obtenu satisfaction pour eux-mêmes, mais reste la satisfaction due aux lois, que cet homme a enfreintes, lorsqu'il a commis ses méfaits envers eux, comme aujourd'hui envers moi et envers tout le monde. Celle-là, c'est à vous qu'elle revient. Donc, réunissez tous ces faits et frappez-les tous d'une seule peine dans la mesure qui vous paraîtra juste. Je prouverai d'abord tous les outrages dont j'ai été l'objet, puis tous ceux qui se sont adressés à vous. Après cela, je fouillerai, Athéniens, dans tout le reste de sa vie, et je montrerai qu'il a mérité mille morts au lieu d'une. Prends et lis-moi le premier témoignage, celui de l'orfèvre.

TÉMOIGNAGE.

« Moi, Pammène fils de Pammène, d'Erchia, j'ai un atelier d'orfèvre dans l'Agora, j'y demeure et j'y exerce mon état d'orfèvre. Démosthène, à qui je rends témoignage, m'a chargé de fabriquer une couronne d'or et de faire un vêtement brodé d'or, parure qu'il devait revêtir pour prendre part à la procession de Dionysos. J'avais achevé cet ouvrage et je le tenais chez moi prêt à être livré, lorsque Midias, celui qui est aujourd'hui mis en jugement par Démosthène, s'introduisit chez moi de nuit, ayant avec lui des complices, et tâcha de détruire la couronne et le vêtement. Il les endommagea en partie, mais il ne put aller jusqu'au bout, parce que je survins et je l'arrêtai. »

J'ai encore beaucoup à dire, Athéniens, des injures faites par Midias à d'autres que moi, comme je le disais en commençant ce discours (13). J'ai dressé le compte de toutes ses insolences, de toutes ses infamies. On vous le lira tout à l'heure. Il était facile à dresser, car tous ceux qui ont souffert des méfaits de Midias sont venus eux-mêmes me trouver. Mais auparavant je veux vous avertir des moyens qu'il doit employer, m'a-t-on dit, pour vous tromper. Il est absolument nécessaire, à mon sens, que je vous dise ces choses par avance, et rien n'est plus

important pour vous que de les entendre. Pourquoi? parce que votre vote doit être conforme à la justice et à votre serment; or, le langage le plus propre à vous faire voter de la sorte est celui qui vous empêchera d'être trompés. Vous devez donc redoubler d'attention en écoutant cette partie de mon discours, la graver dans votre mémoire, et avoir ainsi de quoi repousser chaque moyen, quand vous entendrez parler Midias.

Le premier argument qu'il doit m'opposer est celui-ci : — Je n'en puis douter, car il l'a, m'a-t-on dit, annoncé lui-même à plusieurs personnes. — Si j'avais réellement souffert tout ce dont j'ai parlé, j'aurais dû lui intenter une action privée. Ainsi, pour avoir endommagé les vêtements et les couronnes d'or, et pour m'avoir donné tant d'ennui au sujet du chœur, l'action de dommage; pour m'avoir outragé dans ma personne, l'action d'outrage. En aucun cas, je n'aurais dû le poursuivre par une action publique, ni le soumettre à l'alternative d'une peine à subir ou d'une amende à payer. Mais qu'aurait-il fait alors? Je le sais bien, moi, et il faut que vous aussi vous le sachiez. Qu'au lieu de porter plainte contre lui j'eusse agi par la voie civile, tout autre serait son langage. « Les faits étaient-ils vrais? Alors il fallait porter plainte, prendre le délit encore tout flagrant et le faire réprimer à l'heure même. Le chœur appartenait à la ville, tous les costumes étaient apprêtés en vue de la fête; moi-même, qui avais souffert tout cela, j'étais chorège. Pourquoi, dès lors, chercher à punir autrement que la loi ne punit les délits commis à l'occasion de la fête? » Voilà ce qu'il aurait dit alors, j'en suis sûr. Mais quand on est cité en justice, contester la procédure suivie, prétendre que la seule bonne est précisément celle qui n'a pas été suivie, c'est le fait d'un coupable qui cherche à se dérober. Des

juges prudents n'accueillent pas de pareils moyens et répriment l'insolence là où ils la trouvent. Ne lui permettez donc pas de dire que la loi me donne aussi des actions privées et l'accusation d'outrage. Sans doute elle me les donne. Mais qu'il montre, lui, ou qu'il n'a pas fait ce dont je l'accuse, ou que, l'ayant fait, il n'a pas commis un délit à l'occasion de la fête. C'est à raison de ce délit que j'ai porté plainte contre lui, c'est sur cela que vous allez voter. Si, peu soucieux de m'enrichir par des actions privées, je laisse à l'État le soin de punir, si j'ai choisi un mode de poursuite d'où il n'y a pour moi aucun profit à tirer (14), vous devez m'en savoir gré, et je ne dois pas en souffrir.

Je sais encore qu'il fera un grand usage de cet autre argument : « Ne me livrez pas à Démosthène ! Ne me perdez pas à cause de Démosthène ! Parce que je lui fais la guerre, est-ce une raison pour que vous me perdiez ? » Voilà, je le sais, le mot qu'il aura toujours à la bouche afin de me rendre odieux par ces discours. Mais nous n'en sommes pas là, non, à beaucoup près. Jamais vous ne livrez un coupable à celui qui l'accuse, et, quand un délit a été commis, vous ne demandez pas à la partie lésée quelle peine vous devez infliger. Au contraire, vous avez fait des lois avant tout délit commis, avant de savoir ni qui seront les coupables, ni qui seront les victimes. Que font donc ces lois ? Elles promettent à tous les habitants de cette ville que si l'un d'eux reçoit une injure, elles lui en feront obtenir réparation en justice. Aussi, lorsque vous punissez pour quelque infraction aux lois, on ne peut pas dire que vous livrez le coupable à ses accusateurs. Non, vous songez à vous-mêmes et vous prêtez main forte à vos lois. Maintenant, quand il dit : « C'est Démosthène qui a été outragé », je réponds que je

parle pour le droit, pour l'intérêt général et au nom de tous. Ce n'est pas seulement contre moi, Démosthène, qu'il a exercé sa fureur ce jour-là, c'est surtout contre un de vos choréges. Quelle est la portée de cette distinction? Vous allez le comprendre par l'explication suivante. Vous le savez fort bien, parmi les thesmothètes que voici, pas un ne s'appelle thesmothète, chacun d'eux porte un nom différent. Si l'un d'eux est outragé ou diffamé en qualité d'homme privé, l'auteur du fait devra répondre, soit à une accusation d'outrage, soit à une action privée en diffamation. Si, au contraire, c'est au thesmothète en cette qualité que le délit s'est adressé, le coupable sera frappé d'atimie absolue. Pourquoi? Parce que faire cela, c'est porter atteinte non-seulement à la partie lésée, mais aux lois elles-mêmes; à la couronne, qui est chez vous le signe de l'autorité publique; enfin, au nom d'Athènes, car le nom de thesmothète n'appartient à aucun homme en particulier, il appartient à la ville d'Athènes. Je prends maintenant l'archonte (15). Il en est de même. Si tu le frappes, si tu l'insultes lorsqu'il a la couronne sur la tête, tu seras frappé d'atimie. Si c'est l'homme privé que tu attaques en lui, tu n'auras qu'à défendre à une action privée. Et il en est ainsi non-seulement pour les magistrats dont je parle, mais encore pour toutes les personnes auxquelles l'État confère en certain cas, soit une autorité, soit le droit de porter une couronne, soit un honneur. Eh bien, il en est de même pour moi. Si Midias, à d'autres jours, avait commis un de ces délits contre moi, simple particulier, il aurait à défendre à une action privée. Mais si tous les actes qu'il a commis constituent autant d'outrages adressés à un de vos choréges, un jour de fête, il mérite d'encourir la colère et la vengeance du peuple. Car, en même temps que Démosthène, le chorége

a subi un outrage; or, le nom de chorége appartient à toute la ville, et ces choses se sont passées à des jours où les lois ne les tolèrent pas. Maintenant, quand vous faites les lois, il faut les examiner à fond; une fois faites, il faut les garder et les appliquer. Voilà à quoi vous êtes engagés par votre serment, et d'ailleurs cela est juste. Vous aviez depuis longtemps la loi des dommages, celle des voies de fait, celle de l'outrage. Si les peines portées par ces lois suffisaient pour faire justice des délits de ce genre, commis lors des Dionysies, il n'était pas besoin de cette autre loi. Mais elles n'étaient pas suffisantes, et la preuve, c'est que vous avez porté une loi sacrée pour protéger le dieu lui-même pendant la fête. Mais si un homme encourt à la fois l'application et des lois antérieures, et de cette loi plus récente, et de toutes les autres, est-ce une raison pour qu'il n'ait plus aucun compte à rendre? Ne doit-il pas un compte plus sévère? Oui, plus sévère, à mon avis.

On m'a rapporté encore que Midias va partout, recueillant, quêtant des noms. A qui est-il arrivé de subir quelque outrage? Son intention est de lire ces noms et de raconter les faits. Tel est, Athéniens, ce proèdre qu'on dit avoir été frappé par Polyzélos en pleine assemblée; tel ce thesmothète qui fut frappé tout récemment en protégeant cette joueuse de flûte; tels d'autres encore. Il s'imagine que plus il pourra citer de personnes maltraitées, plus les faits auront été graves et fréquents, moins vous serez émus de ce que j'ai eu à souffrir. Ce n'est pas mon avis, Athéniens. Je crois que son argument produira sur vous l'effet contraire, et vous aurez raison, s'il est vrai que vous deviez prendre à cœur l'intérêt général. Qui de vous ne sait cela? Si les délits de ce genre sont fréquents, c'est l'impunité des coupables qui en est

cause, et s'il peut se faire qu'à l'avenir il ne se commette plus d'outrage, cela n'aura lieu qu'à une seule condition, c'est que tout coupable pris sera puni comme il le mérite. Donc, est-il utile pour vous d'intimider les autres? Alors punissez Midias pour ce qu'il a fait, et punissez-le d'autant plus que les faits sont plus graves et plus nombreux. Voulez-vous, au contraire, enhardir Midias et tous ses pareils? Alors ne faites rien. D'ailleurs, à l'égard de Midias, le pardon ne serait pas justifié comme il a pu l'être à l'égard des autres. D'abord l'homme qui a frappé le thesmothète avait trois circonstances atténuantes à faire valoir : l'ivresse, l'amour, l'ignorance, puisque l'affaire avait eu lieu dans les ténèbres, la nuit. L'autre, Polyzélos, disait : « J'ai cédé à mon courroux, à l'emportement de mon caractère ; j'ai péché avant d'avoir eu le temps de réfléchir. » En effet, il n'était nullement l'ennemi du proèdre, et en frappant il n'avait pas l'intention d'outrager. Midias, lui, n'en peut pas dire autant. Il était mon ennemi, il m'outrageait en plein jour, sachant bien ce qu'il faisait, et sa résolution de m'outrager apparaît non pas seulement en cette occasion, mais en toutes. Je ne vois non plus aucune ressemblance entre ce qui m'a été fait et ce qui a été fait aux autres. D'abord le thesmothète, vous le remarquerez, n'a eu aucun souci ni de vous, ni des lois. Au lieu de se plaindre bien haut, il a transigé pour quelque argent, supprimant l'instance. Cet autre, qui a été frappé par Polyzélos, a fait exactement la même chose. Il a conclu un arrangement particulier, n'a pris nul souci ni des lois, ni de vous, et n'a pas même traduit Polyzélos en jugement. Donc, veut-on présentement blâmer ce qui s'est fait alors? Soit, examinons. Mais s'agit-il de réfuter mon accusation contre Midias? Rien n'y est moins propre que ce qu'il dit là. En effet, au rebours de ces gens dont

on parle, je n'ai jamais personnellement rien reçu ni tenté de recevoir; vous le verrez, j'ai fidèlement conservé comme un dépôt la vengeance des lois, celle du dieu, la vôtre, et aujourd'hui je vous la remets. Ne le laissez donc pas dire ces choses, et si vous ne pouvez lui fermer la bouche, ne vous laissez pas persuader par cet argument, comme s'il était fondé. Si cette résolution est bien arrêtée chez vous, Midias n'aura plus d'arguments, non, pas un seul. Quel prétexte, quelle apparence pour atténuer ce qu'il a fait et le réduire aux proportions d'un délit ordinaire? La colère, dira-t-on. Oui, peut-être alléguera-t-il cette excuse. Mais elle ne vaut rien. On peut dire qu'on a agi par colère lorsque l'acte a été soudain et qu'il a devancé la réflexion. Peu importe alors qu'il implique un outrage. Au contraire, lorsqu'on voit un homme enfreindre toutes les lois depuis longtemps, sans relâche, tous les jours, il ne peut pas dire : J'ai agi dans un moment de colère. Loin de là : il est convaincu, par là même, d'avoir outragé avec préméditation.

J'ai montré qu'il a fait ce dont je l'accuse et qu'il l'a fait avec l'intention d'outrager. Maintenant, juges, il faut examiner les lois, car vous avez prêté serment de juger selon les lois. Considérez combien les infractions commises volontairement et avec l'intention d'outrager sont plus odieuses et plus sévèrement punissables, aux yeux du législateur, que tous délits commis dans d'autres circonstances. D'abord, voici les lois relatives aux dommages, pour commencer par là. Toutes portent qu'en cas de dommage causé volontairement l'indemnité sera payée au double, qu'elle sera simple en cas de dommage involontaire. C'est avec raison. En effet, celui qui souffre le dommage a, dans tous les cas, le même droit à être assisté. Mais, d'après la loi, l'auteur du dommage n'est

pas également haïssable, qu'il ait agi avec ou sans intention. Je passe aux lois sur le meurtre. Ceux qui tuent avec préméditation sont punis de mort, d'exil perpétuel, de confiscation de leurs biens. Mais pour le meurtre involontaire, les lois ne sont pas implacables et font une large part aux sentiments d'humanité. Et ces cas ne sont pas les seuls où l'on voit les lois déployer toute leur sévérité contre la préméditation. Non, la règle est générale. Lorsqu'un homme est condamné civilement et ne s'acquitte pas, pourquoi la loi ne laisse-t-elle plus à l'action d'exécution un caractère purement privé et ajoute-t-elle une amende arbitraire à payer au Trésor? Et pourquoi la différence que voici? Un homme a reçu d'un autre un talent, ou deux, ou dix, en vertu d'un contrat librement consenti de part et d'autre, et ne rend pas cet argent, il n'a rien à démêler avec l'État; mais qu'un homme prenne un objet de peu de valeur et l'enlève de force, le coupable payera au Trésor, à titre d'amende, la même somme qu'au particulier lésé? Ainsi le veulent les lois. C'est qu'aux yeux du législateur, toutes les fois qu'on emploie la violence, on commet un délit qui atteint tout le monde, même les personnes étrangères à l'affaire. La force est le privilège du petit nombre; les lois sont le bien de tous. A-t-on suivi la foi d'un autre? On n'a besoin d'assistance que pour ses intérêts privés. Est-on victime de la violence? Il faut que l'assistance prenne un caractère public. C'est pourquoi, en cas d'outrage, le législateur a donné à qui veut le droit d'accuser, en même temps qu'il a réservé à l'État tout le montant de l'évaluation. En effet, à ses yeux, tout fait d'outrage est une atteinte portée à l'État, non pas seulement à la partie outragée; et celle-ci doit se trouver satisfaite de voir le coupable puni. Ce serait une inconvenance qu'elle trouvât dans des faits de

ce genre une occasion de s'enrichir. La loi va si loin à cet égard que, l'outragé fût-il un esclave, elle permet d'accuser pour lui. Elle a cru devoir considérer non la qualité de la personne outragée, mais la nature de l'acte commis, et cet acte lui ayant paru mauvais, elle n'a permis de le commettre en aucun cas, pas même contre un esclave. Car il n'y a rien, Athéniens, non, il n'y a rien qui doive davantage vous émouvoir. Prends et lis-moi le texte même de la loi sur l'outrage. Il n'y a rien de tel que d'entendre lire les textes mêmes.

LOI (16).

« Si quelqu'un commet un outrage contre une personne quelconque, enfant, femme, homme fait, libre ou esclave, ou si quelqu'un fait à une de ces personnes une chose défendue par les lois, qu'il soit accusé devant les thesmothètes par tout Athénien qui voudra se porter accusateur et qui en aura le droit. Les thesmothètes introduiront l'affaire au tribunal des héliastes dans les trente jours qui suivront l'accusation, si les affaires politiques n'y font pas obstacle, et, dans le cas contraire, le plus tôt possible. Si le tribunal déclare l'accusé coupable, il statuera immédiatement sur l'évaluation de la peine à subir ou de l'amende à payer. Dans tous les cas d'accusations privées intentées suivant cette loi, quiconque ne poursuivra pas, ou ayant poursuivi n'obtiendra pas la cinquième partie des voix, payera mille drachmes au Trésor. Dans le cas où la réparation de l'outrage aura été évaluée en argent et si la personne outragée est libre, le coupable sera mis aux fers jusqu'à ce qu'il soit acquitté. »

Vous entendez, Athéniens, cette loi d'humanité qui ne veut pas qu'on outrage même un esclave. Dites-moi, au nom des dieux ! je suppose qu'on porte cette loi aux nations barbares d'où l'on tire des hommes pour servir chez les Grecs ; je suppose qu'on fasse votre éloge, et qu'en leur faisant connaître les mérites de cette ville on leur dise : « Il y a des hommes, parmi les Grecs, qui ont porté la douceur de mœurs et l'humanité au point que voici :

Vous leur avez fait beaucoup de mal, la haine contre vous est dans leur sang et se transmet de père en fils, et cependant ceux d'entre vous qu'ils acquièrent à prix d'argent pour esclaves, ils ne veulent pas permettre qu'on les outrage. Pour empêcher cela, ils ont fait, au nom du peuple, la loi que voici, et ils ont déjà puni de mort plusieurs infracteurs de cette loi. » Si les barbares entendaient et comprenaient ces paroles, ne prendraient-ils pas une résolution publique pour faire de vous tous leurs proxènes? Eh bien, cette loi tant vantée parmi les Grecs, admirable même pour les barbares, si elle vient à être enfreinte, quelle peine ne faudra-t-il pas infliger pour que la justice soit satisfaite!

Si j'avais été ainsi maltraité par Midias autrement que dans mes fonctions de chorége, en ce cas, Athéniens, on pourrait se contenter de le condamner pour fait d'outrage. Mais ce n'est point le cas, et je vais jusqu'à dire qu'en le condamnant pour impiété vous feriez justice (17). Vous le savez, tous ces chœurs, tous ces hymnes en l'honneur du dieu sont des cérémonies prescrites non pas seulement par les lois sur les Dionysies, mais encore par les oracles. Tous, qu'ils viennent de Delphes ou de Dodone, enjoignent à notre ville de former des chœurs selon les anciens rites, de faire fumer les autels dans les carrefours et de porter des couronnes. Prends et lis-moi les oracles eux-mêmes.

ORACLES.

« A vous, enfants d'Érechthée, qui habitez la cité de Pandion et qui ordonnez des fêtes d'après les usages de vos pères, je recommande le souvenir de Bacchus. Mêlez-vous dans les larges carrefours, formez en l'honneur de Bromios les chœurs qui sont le charme des fêtes, et faites fumer sur les autels la graisse des victimes, en chargeant vos têtes de couronnes. »

« Pour la santé offrir des sacrifices et des prières à Jupiter Très-Haut, à Héraclès, à Apollon protecteur des maisons. Pour la bonne fortune à Apollon des carrefours, à Lato, à Artémis, mettre des cratères dans les carrefours, former des chœurs, porter des couronnes, selon l'usage des ancêtres, en l'honneur de tous les dieux de l'Olympe et de toutes les déesses, levant les deux mains pour supplier, la droite comme la gauche, et promettre des dons. »

ORACLES DE DODONE.

« Au peuple athénien l'oracle de Jupiter fait savoir ceci : Comme vous avez laissé passer le temps de sacrifier et celui de la théorie, il vous ordonne de choisir neuf personnes et de les envoyer comme théores. Ceux-ci apporteront le plus tôt possible à Jupiter Naïos (18) trois bœufs, et deux moutons par chaque bœuf, un bœuf à Dioné, avec les autres victimes, et une table d'airain à joindre aux offrandes consacrées au peuple athénien. »

« L'oracle de Jupiter à Dodone fait savoir ceci : Rendre, aux frais du peuple, les devoirs sacrés à Dionysos, mélanger l'eau et le vin dans un cratère, et former des chœurs. Tous, libres ou esclaves, porteront des couronnes et s'abstiendront de travail pendant un jour. A Jupiter, dieu de la propriété, un bœuf blanc. »

Nous avons ces oracles, Athéniens, et beaucoup d'autres non moins excellents. Quelle conséquence faut-il en tirer ? C'est que, dans chaque oracle, les sacrifices proprement dits sont prescrits en l'honneur de tel ou tel dieu déterminé ; mais l'ordre de former des chœurs et de porter des couronnes, selon les usages des ancêtres, revient constamment dans tous les oracles qui vous sont adressés. Eh bien, nous tous, chœurs et choréges, les jours où nous nous réunissons, où nous concourons pour obéir à ces oracles, c'est au nom des dieux que nous prenons des couronnes, celui qui doit vaincre comme celui qui doit rester le dernier de tous ; c'est seulement le jour de la distribution des récompenses que le vainqueur est couronné pour lui-même. Donc, commettre mécham-

ment un outrage contre un de ces choreutes ou de ces choréges, et cela pendant le concours même et dans l'enceinte consacrée au dieu, que sera-ce si ce n'est pas une impiété?

Vous savez encore ceci : Vous avez voulu qu'aucun étranger ne prît part aux concours, et cependant vous n'avez pas donné à tout chorége un droit absolu d'appeler les choreutes en justice pour y discuter leur qualité. S'il les appelle en justice, il paye cinquante drachmes ; s'il les renvoie s'asseoir parmi les spectateurs, il en paye mille ; telle est la règle établie par vous. Pourquoi ? On n'a pas voulu qu'un homme, ayant la couronne au front et remplissant un devoir envers la divinité, fût, ce même jour, appelé en justice, tracassé, outragé par qui que ce fût, contre toute convenance. Ainsi, pour le choreute, on paye une amende, ne fût-ce que pour l'avoir appelé en justice conformément à la loi ; pour le chorége, l'eût-on frappé contrairement à toutes les lois, on n'aura aucun compte à rendre ! Mais alors, à quoi bon ces lois si belles, si pleines d'humanité, faites pour protéger l'homme du peuple, si l'on peut leur désobéir et se livrer à des actes de violence sans que vous en soyez émus, vous qui êtes souverains ?

Considérez encore ceci, au nom des dieux, — et je vous prierai de ne pas m'en vouloir, si, en rappelant certains malheurs éprouvés par certaines personnes, je viens à citer des noms. Si je fais cela, ce n'est pas, j'en atteste les dieux, que je veuille blesser personne en évoquant de fâcheux souvenirs. Je veux seulement montrer à quel point, tous tant que vous êtes, vous évitez, vous autres, de commettre rien qui ressemble à de la violence ou à des outrages. — Il existe un certain Sannion, instructeur des chœurs tragiques. Condamné pour refus de service mili-

taire, il est tombé, et ne s'est pas relevé. Depuis ce malheur, un chorége de tragédiens, nommé, je crois, Théozotidès, avide de succès, l'a pris à ses gages. Les autres choréges commencèrent par se montrer mécontents, et dirent bien haut qu'ils s'opposeraient; mais quand le théâtre fut comble et qu'ils virent la foule assemblée pour le concours, ils hésitèrent, fermèrent les yeux; pas un ne mit la main sur lui. Que dis-je? le respect pour les cérémonies a si bien fait passer sur l'irrégularité que, depuis lors, Sannion ne cesse pas d'instruire les chœurs, et que personne ne l'en empêche, pas même ses ennemis particuliers, à plus forte raison les choréges. Voici un autre personnage, c'est Aristide, de la tribu OEnéide. Lui aussi a eu quelque malheur du même genre. Il est déjà vieux, et n'a peut-être plus la même valeur comme choreute; autrefois il excellait à conduire le chœur de sa tribu. Or, vous le savez, si l'on fait disparaître le chef, c'en est fait du chœur entier. Eh bien, pourtant, bien des choréges ont cherché le succès, pas un n'a remarqué que la lutte n'était point égale, pas un n'a osé expulser cet homme, ni l'empêcher de paraître. En effet, on n'aurait pu le faire sans mettre la main sur lui. Il n'était pas permis de l'appeler devant l'archonte, comme s'il se fût agi d'expulser un étranger. Personne n'a osé commettre, aux yeux de tous, de sa propre main, un pareil acte de violence. Fâcheux contraste, juges, et vraiment déplorable! De tous ces choréges qui se croyaient tous sûrs de vaincre, du jour où ils auraient écarté l'obstacle, qui plus d'une fois ont dépensé toute leur fortune pour les liturgies, aucun n'a jamais osé lever la main, même dans les cas où la loi le permet. Rien ne leur a fait défaut, ni la discrétion, ni le respect du culte, ni l'empire sur soi-même. Ils dépensaient beaucoup, ils luttaient pour vaincre, et cependant ils ont

su s'arrêter, pressentir vos désirs, comprendre combien vous teniez au succès de la fête. Et Midias, lui, un particulier, qui n'a fait aucune dépense, parce qu'il s'est heurté contre un homme et qu'il en a été l'ennemi, il prend cet homme, qui se met en frais pour vous, qui s'acquitte d'une chorégie, qui jouit d'un honneur intact; il l'insulte et le frappe. Ni la fête, ni les lois, ni ce que vous pourrez dire, ni le dieu lui-même, rien ne peut l'arrêter !

On a vu, Athéniens, bien des inimitiés déclarées d'homme à homme, nées de querelles privées, ou bien encore de conflits politiques. Jamais on n'a poussé l'emportement jusqu'à oser commettre rien de semblable. Jamais inimitié ne fut plus grande, dit-on, que celle qu'on a vue entre le célèbre Iphicrate et Dioclès de Pitthos (19), et c'est dans ces circonstances que Tisias, frère d'Iphicrate, se trouva chorège concurrent de Dioclès. Certes, Iphicrate avait beaucoup d'amis, il était extrêmement riche, il avait une haute idée de lui-même, celle qu'on peut concevoir quand on a reçu de vous la gloire et les honneurs dont vous l'aviez jugé digne. Pourtant il ne s'est pas introduit, la nuit, dans les maisons des orfèvres, il n'a pas déchiré les vêtements qu'on apprêtait pour la fête, il n'a pas corrompu l'instructeur, il n'a pas empêché le chœur d'apprendre son rôle; en un mot, il n'a pas fait un seul des actes commis par cet homme que voici. Non, il a cédé à la volonté des lois, au désir de tous, et il s'est imposé silence au moment même où il voyait son ennemi vainqueur et couronné. Il a bien fait, car il trouvait juste de se résigner à un sacrifice de ce genre pour une république à laquelle il savait bien devoir sa propre élévation. Encore un fait que nous connaissons tous : Philostrate de Colone (20) accusait Chabrias lorsque celui-ci fut mis en jugement au sujet d'Orope. L'affaire était capitale. Phi-

lostrate avait été le plus âpre de tous les accusateurs. Depuis, il conduisit un chœur d'enfants aux Dionysies, et remporta le prix. On ne vit Chabrias ni le frapper ni lui arracher la couronne, ni s'introduire là où il n'avait pas le droit d'entrer. J'en pourrais citer bien d'autres encore, qui ont été, pour diverses raisons, ennemis les uns des autres; mais jamais je n'ai ouï dire, et jamais je n'ai vu qu'on ait poussé l'insolence jusqu'à se comporter de la sorte. Et pas un d'entre vous, j'en suis sûr, n'a le souvenir d'un spectacle si étrange : des hommes ennemis les uns des autres, pour des raisons d'intérêt privé ou pour des motifs politiques, et l'un d'eux sollicitant les juges du concours au moment de l'appel, ou leur dictant la formule du serment, en un mot, se révélant comme ennemi en une occasion si solennelle. Qu'on fasse ces choses-là, et d'autres semblables, Athéniens, quand on est chorège, emporté par le désir de vaincre, passe encore. Mais qu'on poursuive un homme de sa haine, avec préméditation, en toute rencontre; que seul on se mette au-dessus des lois, et qu'on affecte de le montrer, par Héraclès ! cela est pénible à supporter. Ni la justice, ni votre intérêt ne le permettent. En effet, le jour où tout chorège pourra se dire par avance : « Si j'ai un ennemi, Midias ou un autre aussi audacieux et aussi riche, j'aurai beau remplir mon rôle mieux qu'un autre, on m'arrachera le prix, et après cela je serai toujours mis au dernier rang et je ne cesserai d'être en butte à toutes sortes d'affronts », se trouvera-t-il encore un homme assez insensé, assez abandonné des dieux pour consentir à donner, ne fût-ce qu'une drachme ? Non, pas un seul. Bien plus, ce qui inspire de l'émulation, ce qui dispose aux dépenses généreuses, c'est, à mon sens, que, dans une démocratie où règnent l'égalité et la justice, chacun compte bien avoir sa part. Je n'ai pas eu

la mienne, Athéniens, grâce à Midias. C'était peu des outrages que j'ai reçus; je me suis encore vu arracher le prix. Pourtant Midias, — je vais vous en donner la preuve évidente, — n'avait pas besoin de recourir à la violence. Sans m'outrager, sans me frapper, il pouvait me causer un grand déplaisir, gagner votre faveur tout en respectant les lois, et moi, je n'aurais pas même pu ouvrir la bouche pour me plaindre de lui. Voici ce qu'il aurait dû faire, Athéniens : Lorsque je m'engageai envers le peuple, comme chorège de la tribu Pandionide, il aurait dû se lever, s'engager de son côté comme chorège de la tribu Erechthéide qui est la sienne, se mettre dans les mêmes conditions que moi, faire face comme moi à toutes les dépenses et m'enlever ainsi la victoire; mais m'outrager de la sorte et me frapper, jamais ! Il n'a pas fait cela, qui eût tourné à l'honneur du peuple; il n'a pas été si prodigue. Mais moi qui m'étais engagé à servir de chorège, — appelez cela comme vous voudrez, Athéniens, soit folie, car c'est peut-être folie d'entreprendre au delà de ses forces, soit empressement à vous plaire, — il m'a attaqué, persécuté ouvertement, avec rage; il n'a épargné ni les vêtements sacrés, ni le chœur, et enfin il ne s'est pas abstenu de porter les mains sur ma personne.

Si quelqu'un d'entre vous, Athéniens, ne se sent pas animé du même courroux contre Midias et ne trouve pas que Midias ait mérité de mourir, il a tort. Est-il juste, est-il convenable que la modération de l'offensé contribue au salut de l'homme qui n'a rien fait pour s'arrêter dans la voie de l'outrage? Il convient, au contraire, de punir celui-ci comme étant cause de tous les maux les plus épouvantables, et de récompenser celui-là quand l'heure de le protéger est venue. On n'a pas la ressource de dire qu'a-

près tout les choses n'ont pas eu de fâcheuses conséquences, que c'est moi qui exagère, et que je parle ainsi pour vous faire peur. Non, il s'en faut de beaucoup. Voici un fait que vous connaissez tous, ou du moins beaucoup d'entre vous. Il s'agit d'Euthyne, celui qui luttait autrefois quand il était tout jeune, et du pancratiaste Sophile, un homme vigoureux, tout noir ; à coup sûr il y en a plusieurs parmi vous qui connaissent l'homme dont je parle. Ils se trouvaient à Samos dans une réunion toute privée et nullement publique. L'un fut frappé et se crut outragé par l'autre. En se défendant, il porta un coup qui fut mortel. C'est encore un fait bien connu qu'Évéon, frère de Laodamas, tua Bœotos dans un repas où étaient réunis plusieurs amis, et cela pour un seul coup reçu. Aussi bien ce n'était pas ce coup qui excita sa colère, c'était le déshonneur. Ce n'est pas d'être frappé qui est dur pour un homme libre, et pourtant cela est dur, mais d'être frappé outrageusement. Lorsqu'un homme en frappe un autre, Athéniens, il y a une foule de circonstances que l'outragé lui-même ne pourrait exprimer à personne, le geste, le regard, la voix. L'agresseur a-t-il voulu outrager ? Est-ce un ennemi qui a frappé ? Est-ce le poing fermé ? Est-ce au visage (21) ? Voilà ce qui transporte les hommes et les met hors d'eux-mêmes, quand ils ne sont pas accoutumés à tout souffrir. On a beau faire, Athéniens, le récit d'un événement n'est pas suffisant pour en montrer toute l'horreur. Il faut la vie, le mouvement de l'acte qui se commet. C'est alors que l'outrage apparaît en pleine lumière à l'offensé et aux témoins. Par Jupiter et tous les dieux ! considérez, Athéniens, et comparez en vous-mêmes combien ces mêmes injures venant de Midias ont dû m'inspirer plus d'indignation encore que n'en ressentit Évéon, celui qui tua Bœotos. Évéon fut frappé par un

homme qu'il connaissait, qui était en état d'ivresse, en face de six ou sept personnes, toutes connues de lui, qui auraient trouvé odieux l'acte de Bœotos, qui auraient loué la patience d'Évéon dévorant son injure. Et puis Évéon était entré dans une maison pour souper, il n'était pas obligé de s'y rendre. Moi, j'ai été outragé par un ennemi à jeun, à l'aube du jour, — c'était l'insolence et non le vin qui le faisait agir, — devant une foule d'étrangers et de citoyens, et cela dans le lieu sacré où je me trouvais absolument obligé d'entrer, puisque j'étais chorège. A coup sûr, Athéniens, pour ce qui me concerne, je crois avoir été prudent, ou plutôt heureux, quand j'ai pris la résolution de supporter l'outrage au moment même, et de ne me laisser emporter à aucun excès ; mais je me sens beaucoup d'indulgence pour Évéon et pour tout homme qui, ayant reçu un affront, n'a voulu d'autre vengeur que lui-même. Parmi les juges qui ont siégé alors, un grand nombre a pensé comme moi, car on m'assure qu'il n'a été condamné qu'à une voix, et cela sans avoir ni pleuré ni supplié aucun des juges, sans avoir rien fait, rien au monde, pour se concilier leur faveur. Admettons donc ceci : Ceux qui l'ont condamné ont voté contre lui non parce qu'il s'est défendu, mais parce que, en se défendant, il a tué son adversaire, et ceux qui l'ont acquitté ont pardonné l'excès de la vengeance à un homme qui avait été outragé dans sa personne. Eh bien donc, moi qui ai renoncé à me défendre, tant j'étais appliqué à prévenir toute suite funeste, à qui dois-je demander vengeance de tout ce que j'ai souffert ? A vous, et aux lois. Je veux un exemple pour montrer à tous qu'avec les insolents et les gens qui commettent des outrages, il ne faut pas se défendre soi-même, en écoutant sa colère ; qu'il faut au contraire conduire les coupables devant vous, car la

réparation promise par les lois à l'offensé, c'est vous qui en êtes les garants et les gardiens.

Peut-être en ce moment, juges, plusieurs d'entre vous désirent savoir quelle était cette haine qui nous animait l'un contre l'autre. Ils se disent que jamais personne n'aurait traité un citoyen avec tant d'insolence et de brutalité, s'il n'y avait eu quelque gros compte à régler. Je vais donc vous parler de cette haine, et vous en faire l'histoire, du jour où elle a commencé. Vous aller voir que, de ce chef comme des autres, Midias reste encore à me devoir satisfaction. Le récit en sera bref, quoiqu'il me faille peut-être remonter un peu haut. C'était au temps où je demandais en justice, à mes tuteurs, restitution des biens de mon père. J'étais un tout jeune garçon. Je ne connaissais pas cet homme, je ne savais pas même qu'il existât. — Puissé-je ne l'avoir jamais su ! — Au moment où mes actions allaient être introduites, quatre ou cinq jours auparavant, je vis tomber chez moi le frère de Midias et Midias lui-même, me requérant de subir l'échange ou de prendre leur triérarchie (22). Celui qui prêtait son nom et requérait l'échange était Thrasyloque ; mais en réalité Midias faisait tout, conduisait tout. Ils commencèrent par enfoncer les portes des appartements. Elles étaient bien à eux, disaient-ils, par l'effet de l'échange. Ma sœur demeurait encore à la maison, à ce moment. C'était une jeune fille, un enfant. Devant-elle ils préférèrent des mots grossiers, tels qu'en profèrent les hommes de sa trempe. — Rien ne pourrait me décider à répéter devant vous un seul des mots qui furent alors prononcés. — A ma mère, à moi, à nous tous ils adressèrent les plus horribles injures. Mais voici le pire. Des paroles ils passèrent aux actes, et se désistèrent des actions intentées contre mes tuteurs, disant qu'ils en étaient les maîtres.

Ces faits sont anciens. Pourtant, plusieurs d'entre vous doivent s'en souvenir; en effet, l'échange requis, le complot formé, l'insolence de ces hommes, tout cela fut connu de la ville entière. A ce moment j'étais dépourvu d'appui, et tout jeune. Je ne voulais pas perdre les biens retenus par mes tuteurs, je m'attendais à recouvrer non le peu que j'ai retrouvé depuis, mais toutes les valeurs que je savais avoir été détournées; je leur donnai donc vingt min s, le prix payé par eux à l'entrepreneur qui s'était chargé de leur triérarchie (23). Tels sont les excès auxquels ces hommes se sont livrés à mon égard. Depuis j'intentai contre Midias l'action d'injures verbales (24), et j'obtins un jugement par défaut, car il ne se présenta pas. Il a laissé passer le terme pour payer, je le tiens, et pourtant je n'ai jamais rien saisi de ce qu'il possède. J'ai eu beau intenter contre lui l'action d'exécution (25), je n'ai pas encore pu l'introduire jusqu'à ce jour. Il trouve toujours moyen de se dérober à force d'artifices et de chicanes. Je ne fais rien, moi, qui ne soit conforme à la justice et aux lois, et lui, il s'est cru en droit d'outrager non-seulement moi et les miens, mais encore ma tribu tout entière, à cause de moi. Pour prouver que je dis vrai, appelle-moi les témoins de ces faits. Ainsi, vous l'allez voir, je n'avais pas encore obtenu satisfaction légale du premier tort qui m'avait été fait, lorsque j'ai subi une nouvelle attaque, et reçu l'outrage dont vous avez entendu le récit.

TÉMOIGNAGE.

« Nous, Callisthène de Sphette, Diognète de Thorikos, Mnésithée d'Alopèque, nous savons ceci : Démosthène, à qui nous rendons témoignage, a intenté l'action d'exécution contre Midias, qu'il poursuit aujourd'hui par une action publique. Il est engagé dans ce procès depuis huit ans déjà, et tous ces retards proviennent du fait de Midias, qui cherche toujours des prétextes et des délais. »

Écoutez maintenant, Athéniens, comment il s'est comporté dans ce procès civil, et contemplez l'orgueil et l'arrogance de cet homme. Dans ce procès — je parle de celui où je l'ai fait condamner — j'avais pour arbitre Straton de Phalère, homme pauvre et étranger aux affaires, point méchant d'ailleurs, et fort honnête. Le malheureux ! c'est ce qui l'a perdu, contre tout droit et toute justice, et de la façon la plus odieuse. Straton était donc notre arbitre. Quand vint le jour final, toutes les ressources fournies par les lois se trouvaient épuisées ; excuses, exceptions, rien ne restait plus à tenter. Straton m'invita d'abord à suspendre l'affaire, puis à la remettre au lendemain ; mais je n'y voulus pas consentir. Cependant Midias ne se présentait pas, l'heure avançait, Straton finit par rendre la sentence arbitrale portant condamnation. Le soir venu, dans l'obscurité, Midias se rend à l'édifice où siègent les archontes ; il trouve les archontes sortant, et Straton regagnant déjà son logis après avoir déposé la sentence de défaut. Je tiens le fait de quelqu'un qui se trouvait là présent. Midias osa d'abord solliciter Straton de publier la sentence comme rendue pour lui Midias, et non contre. Il pria les archontes de changer ce qui était écrit ; en même temps il leur mettait cinquante drachmes dans les mains. Mais l'offre fut mal prise. Repoussé des deux côtés, il se retire, la menace et l'injure à la bouche. Que fait-il alors ? Admirez l'habileté. Après avoir formé opposition, il s'abstient de prêter serment, et laisse la sentence devenir définitive. N'ayant pas prêté serment, il est porté comme débiteur public (26). Mais bien résolu désormais à cacher son jeu, il attend le dernier jour des arbitrages (c'était le dernier jour de thargélion ou de skirophorion) (27). Ce jour-là il y eut des arbitres qui vinrent, et d'autres qui ne vinrent pas. Midias obtient

alors du prytane (28) qu'il fasse voter, contrairement à toutes les lois, sans même indiquer le nom d'un recors qui ait vu donner la citation (29); il prend la parole contre Straton qui ne se présente pas, ni personne pour lui, et l'arbitre succombe, frappé d'atimie. Ainsi, il y a aujourd'hui un Athénien qui, parce que Midias a été condamné par défaut, s'est vu dépouiller de tous ses droits de citoyen, et frapper de l'atimie complète. Il n'est pas bon, à ce qu'il paraît, d'intenter une action à Midias quand il vous a fait tort, ni de devenir son arbitre, ni en général de se trouver sur son chemin. Pour apprécier ces actes de Midias, voici à quel point de vue il faut vous placer. Demandez-vous ceci. Quelle injure si atroce Midias avait-il donc reçue pour qu'il ait formé le dessein de tirer d'un concitoyen une telle vengeance? Si le fait est réellement grave et passe la mesure, vous serez indulgents; si ce n'est rien, admirez ce qu'il y a d'insolent et de sauvage dans sa conduite à l'égard de tous les gens qu'il rencontre. Qu'est ce donc qu'on lui a fait? Ah! sans doute il a perdu un gros procès, assez gros pour lui enlever tout ce qu'il possède. Eh bien, non; la condamnation n'allait qu'à mille drachmes. — A la bonne heure, dirait-on; mais cela même est pénible d'être obligé de payer quand on ne doit pas, et de se trouver, sans le savoir, à terme échu, par l'effet d'une manœuvre (30). — Non, il a su sa condamnation le jour même, preuve décisive qu'il n'y a pas eu de manœuvres de la part de l'arbitre, et jusqu'à ce jour il n'a pas payé une seule drachme. — Mais n'anticipons pas. Il pouvait, assurément, former opposition à la sentence arbitrale (31) et diriger sa procédure contre moi qui étais son adversaire depuis le commencement. Il n'a pas voulu. Pour que Midias n'ait pas à soutenir un procès d'une valeur fixe de dix mines (32),

sur lequel il ne s'est pas présenté quand il devait le faire, et qui le soumet seulement à l'alternative ou de payer s'il a tort, ou d'être renvoyé des fins de la demande s'il a raison, il faut qu'un Athénien soit frappé d'atimie, qu'il n'y ait pour lui ni indulgence, ni défense, ni équité, rien de ce qu'obtiennent ceux qui sont effectivement coupables. Du moins, après avoir réussi à faire prononcer l'atimie comme il voulait, après s'être donné ce plaisir, après avoir satisfait le ressentiment implacable qui le poussait à cet acte de vengeance, a-t-il fait ce qu'il devait? A-t-il acquitté la condamnation à raison de laquelle il a ruiné Straton? Non, pas un chalque (33) jusqu'à ce jour. Il reste toujours défendeur à l'action d'exécution. Ainsi l'un a subi l'atimie et de plus la ruine, l'autre n'a rien souffert, et bouleverse les lois, les arbitres, tout ce qu'il veut. Cette condamnation prononcée contre l'arbitre, et provoquée sans citation préalable (34), Midias l'a faite et parfaite pour son usage; mais celle qu'il a subie à mon égard, étant cité, le sachant et ne se présentant pas, il lui ôte toute force. Eh bien, si Midias croit devoir se venger ainsi de ceux qui l'ont condamné par défaut, quelle vengeance ne devez-vous pas tirer d'un homme qui enfreint ouvertement vos lois, par emportement d'orgueil? En effet, si la faute d'un arbitre mérite l'atimie, s'il ne peut plus ni voter les lois, ni agir en justice, ni exercer aucun droit, la mort paraîtra sans doute une peine bien légère pour le délit d'outrage. Pour prouver que je dis vrai, appelle-moi les témoins de chaque fait, et donne lecture de la loi sur les arbitres.

TÉMOINS.

« Nous Nicostrate de Myrrhinonte, et Phantias d'Aphidna (35), savons ce qui suit. Démosthène, à qui nous rendons témoignage, et Midias, que Démosthène poursuit en ce moment, alors

que Démosthène eut intenté contre Midias l'action d'injures, choisirent pour arbitre Straton, et quand vint le jour décisif aux termes de la loi, au lieu de se présenter devant l'arbitre, Midias déserta le débat. Défaut ayant été prononcé contre lui, il nous a engagés, nous le savons, Straton, l'arbitre et nous qui étions alors archontes, à terminer l'arbitrage en sa faveur; il nous a mis dans la main cinquante drachmes, et voyant notre résistance, il se retira en proférant des menaces contre nous. Nous savons encore que pour ce motif Straton a été accablé par Midias, et frappé d'atimie, contre tout droit. »

Lis encore la loi des arbitres.

LOI.

« En cas de contestation sur des conventions privées, si les parties veulent prendre un arbitre, elles peuvent prendre qui elles voudront. Si elles le prennent d'un commun accord, elles devront se tenir à la sentence qu'il aura rendue. Les griefs présentés devant lui ne pourront plus être portés devant un autre tribunal. La sentence que l'arbitre aura rendue sera définitive. »

Appelle encore Straton lui-même, celui qui a éprouvé ce malheur. Il lui sera bien permis de se tenir là devant vous.

Cet homme, Athéniens, est pauvre peut-être, mais il n'est pas méchant. Citoyen, il a fait toutes les campagnes exigées des hommes de son âge et n'a jamais commis aucun méfait. Aujourd'hui le voilà muet. Outre les avantages qui nous sont communs à tous, il a perdu jusqu'au droit d'élever la voix et de se plaindre. Il ne lui est même pas permis de vous dire si le traitement qui lui a été infligé était juste ou injuste. Voilà à quoi l'a réduit Midias, l'opulence et l'arrogance de Midias, lui pauvre, isolé, un simple homme du peuple. Si, au mépris des lois, il avait accepté les cinquante drachmes offertes par Midias, si d'une sentence rendue contre Midias il en avait fait une rendue pour lui; Straton posséderait encore tous ses droits; et;

sans avoir éprouvé aucun malheur, il prendrait sa part de tous les avantages dont nous jouissons. Mais il a suivi la droite voie et refusé d'écouter Midias ; il a craint les lois plus que les menaces de cet homme, et cet homme l'a précipité dans l'abîme que vous voyez. Et maintenant l'homme qui s'est montré si dur, si impitoyable, qui a exigé une réparation si énorme pour une prétendue injustice, alors qu'aucune injustice n'avait été commise envers lui, vous le trouvez outrageant un de vos concitoyens, et vous l'acquitteriez, lui, qui n'a respecté ni la fête, ni les cérémonies sacrées, ni la loi, ni rien au monde ! Vous ne le condamneriez pas ! Vous n'en feriez pas un exemple ! Que direz-vous alors, juges ? Au nom des dieux, quel prétexte aurez-vous à donner qui soit juste et honnête ? Répondrez-vous : C'est parce qu'il est insolent et grossier ? Il l'est assurément. Mais les gens de cette sorte, Athéniens, vous devez les haïr et non les sauver. Est-ce parce qu'il est riche ? Mais si vous cherchez la cause des outrages qu'il commet, vous n'en trouverez point d'autre. Mieux vaut encore lui enlever cette force, qui le met en état d'outrager les autres, que de l'épargner à cause d'elle. Car laisser une grande fortune au pouvoir d'un téméraire, d'un misérable comme lui, c'est lui donner la force dont il a besoin pour agir contre vous-mêmes. Que peut-il invoquer encore après cela ? la pitié ? Oui, vous le verrez placer près de lui ses jeunes enfants, verser des larmes, vous supplier de le conserver pour eux. C'est sa dernière ressource. Mais vous le savez, il convient de réserver sa pitié pour ceux qui souffrent injustement des maux au-dessus de leurs forces, et non pour ceux qui sont contraints de réparer les méfaits qu'ils ont commis. Peut-on prendre ces enfants en pitié quand on voit que ceux de Straton n'ont pas été épargnés par Midias,

et que la ruine de leur père, déjà funeste à tant d'égards, est en outre un mal sans remède ? En effet, la condamnation prononcée contre Straton n'est pas de celles qu'il suffit d'acquitter pour recouvrer tous ses droits ; non, il est réduit à l'atimie absolue, accablé par la haine et l'orgueil de Midias. Quand est-ce que vous direz à un orgueilleux : « Tu n'iras pas plus loin » ? Quand lui ôterez-vous la fortune qui, entre ses mains, est l'instrument du crime, si vous trouvez Midias injustement poursuivi et digne de pitié, tandis qu'un pauvre, qui n'a commis aucun crime, injustement plongé par Midias dans un abîme de misère, ne pourra pas vous faire prendre part à sa douleur ? Non, car on ne mérite aucune pitié quand on n'a pitié de personne, aucun pardon quand on ne sait pas pardonner. Toutes les actions humaines doivent être considérées, ce me semble, comme autant d'avances dont le compte sera réglé dans le cours de la vie. Me voici, par exemple, exact envers tous, charitable, bienfaisant. Il est juste qu'à un homme de ce caractère tous rendent la pareille, si l'occasion ou le besoin s'en présente. Voici maintenant un autre personnage, violent, sans merci pour les autres et les traitant comme s'ils n'étaient pas des hommes. Il est juste que son compte soit réglé, par chacun, en même monnaie. Eh bien donc, puisque tu n'as pas mis autre chose à ton crédit, tu ne dois pas recevoir autre chose en compensation (36).

Supposez, Athéniens, que je n'aie pas d'autre grief contre Midias, ou que les griefs dont je vais vous parler ne soient pas plus graves encore, j'en ai dit assez, je crois, pour vous donner le droit de le déclarer coupable et de le frapper du dernier supplice. Mais il s'en faut que l'affaire se termine là, et je ne manque pas de faits plus récents à relever, tant il fournit ample matière à toutes sortes

d'accusations. Vous savez qu'il a suscité contre moi une poursuite pour abandon de poste, et que, pour exécuter cette manœuvre, il a pris à ses gages un infâme, qui reçoit de toutes mains, un homme de boue, Euctémon. Laissons cela. Aussi bien ce sycophante ne fit pas instruire l'accusation, et d'ailleurs Midias, en le faisant agir, n'avait qu'un but. Il voulait une affiche placée aux pieds des éponymes, exposée à tous les yeux et portant ceci : « Euctémon de Lousia a mis Démosthène de Pæania en accusation pour abandon de poste. » Je crois vraiment qu'il eût été bien aise d'ajouter, s'il l'avait pu : « L'accusation a été intentée par un homme aux gages de Midias. » Mais je passe. Du moment où Euctémon s'est lui-même réduit à l'atimie en ne poursuivant pas (37), je n'ai nul besoin, moi, d'une autre réparation. Celle-là me suffit. Mais je vous parlerai, Athéniens, d'un fait grave, horrible, qui à mes yeux est un sacrilège public, et non un délit ordinaire. C'était au moment où le malheureux, l'infortuné Aristarque, fils de Moschos, était sous le coup d'une prévention terrible (38). Midias, Athéniens, parcourut d'abord l'Agora, semant sur mon compte des propos impies et odieux. A l'entendre, c'était moi qui avais fait le coup. Comme on ne l'écoutait point, il alla trouver ceux qui imputaient le meurtre à Aristarque, les parents du défunt, et promit de l'argent s'ils voulaient diriger l'imputation contre moi (39). Ni les dieux, ni la religion, rien au monde n'a pu l'empêcher de tenir ce langage. Il n'hésita même point. En face de ces parents qu'il voulait suborner, il n'a pas rougi de mettre un si exécrationnel forfait à la charge d'un innocent. Il n'a eu qu'un but, me perdre à tout prix ; et il n'y a rien épargné. On dirait qu'outragé par lui, on ne doit ni demander justice, ni rompre le silence ; à peine d'être banni, chassé sans paix ni trêve,

que dis-je ? condamné pour abandon de poste, proscrit comme homicide, et presque mis en croix. Si je prouve qu'outre les outrages qu'il m'a fait subir quand j'étais chorége, il a encore commis une si criminelle tentative, quel pardon, quelle pitié pourra-t-il justement obtenir de vous ? Pour moi, Athéniens, depuis qu'il m'a traité de la sorte, je le regarde comme mon assassin. Lors des Dionysies, il n'avait atteint que mes préparatifs, ma personne, ma bourse. Cette fois c'est tout cela, et autre chose encore, la patrie, la *gens*, l'intégrité de la personne civile, tout jusqu'à l'espérance. En effet, s'il eût réussi dans un seul de ses coupables projets, je perdais tout, et je n'avais même plus le droit d'être enseveli dans mon pays. Pourquoi ? juges, vous le voyez. Si, outragé par Midias au mépris de toutes les lois, on s'expose, en voulant se défendre, à se voir traiter de la sorte, alors il faut baiser la main qui nous frappe, à la façon des barbares, et renoncer à la lutte. Pour prouver que je dis vrai, et que le misérable, aveuglé par la haine, a joint à son premier crime le crime dont je parle, appelle-moi les témoins de ces faits.

TÉMOINS.

« Nous, Dionysios d'Aphidna, Antiphile de Pæania (40), Nicodème notre parent ayant péri de mort violente, tué par Aristarque fils de Moschos, nous avons poursuivi Aristarque, comme auteur de ce meurtre. Midias (accusé aujourd'hui par ce même Démosthène à qui nous servons de témoins), ayant appris cela, nous engagea, en nous offrant des présents, à nous désister des poursuites contre Aristarque, et à tourner l'accusation contre Démosthène. »

Prends-moi encore la loi sur les présents.

Pendant qu'il cherche cette loi, Athéniens, j'ai un mot à vous dire, une prière à vous adresser, juges, au nom de Jupiter et de tous les dieux. A tout ce que vous entendrez,

ajoutez ceci : Écoutez au dedans de vous une voix qui vous crie : « Si un seul d'entre vous avait souffert ces choses, que ferait-il ? Quel ressentiment n'éprouverait-il pas contre son agresseur ? » Pour moi, j'avais été déjà fortement irrité des outrages reçus par moi à l'occasion de ma liturgie. Ceux que j'ai subis depuis, Athéniens, m'ont irrité plus fortement encore et plus profondément indigné. En vérité, peut-on pousser plus loin la méchanceté ? peut-on se montrer plus haineux, plus dur, plus superbe ? Voilà un homme qui sans raison en a maltraité un autre. Les offenses ont été graves et fréquentes. Au lieu de regretter, de réparer ce qu'il a fait, il commettra encore d'autres actes beaucoup plus graves, il ne se servira pas de sa fortune pour accroître son bien-être privé sans faire tort à personne. Au contraire, s'il s'estime heureux d'être dans l'opulence, c'est parce qu'elle lui fournit le moyen de perdre les gens, sans motif, après les avoir déshonorés. Tout cela, Athéniens, Midias l'a fait contre moi. Il a dirigé contre moi une inculpation de meurtre qui ne me concernait nullement, comme la suite de l'affaire l'a révélé. Il a intenté contre moi une accusation pour abandon de poste, après en avoir lui-même abandonné trois. Et l'affaire d'Eubée — j'allais presque oublier d'en parler — où Plutarque, son hôte et son ami, a joué un si grand rôle (41) ! Midias travaillait à m'en rendre responsable, jusqu'au moment où il est devenu évident pour tous que Plutarque avait tout fait. Enfin je suis désigné par le sort pour entrer au conseil. Il m'attaque, lors de l'épreuve (42), et je me vois tout à coup dans la situation la plus critique. Au lieu d'obtenir justice pour tout ce que j'ai souffert, je me vois menacé de rendre raison d'actes auxquels je suis absolument étranger. Attaqué de la sorte et persécuté comme je vous l'explique

en ce moment, moi qui pourtant ne suis dépourvu ni d'amis, ni de ressources, je ne sais plus que faire, Athéniens. Car, laissez-moi vous le dire en cette occasion, Athéniens, il n'y a ni égalité, ni parité entre les riches et nous autres, il n'y en a pas, non. On leur donne, à eux, tous les délais qu'ils veulent pour comparaître en justice, et les délits qu'ils commettent sont déjà passés et refroidis quand ils arrivent jusqu'à vous. Mais nous autres, le cas échéant, on nous juge à l'instant même. Et puis il y a toujours pour eux des témoins tout prêts. Tout le monde est disposé à se joindre à eux pour soutenir une accusation contre nous. Mais moi, je trouve des gens, comme vous voyez, qui ne veulent même pas me servir de témoins pour dire la vérité. Certes il y a bien de quoi renoncer, tout en gémissant, aux poursuites de ce genre. Mais lisez-moi le texte de la loi que je t'ai dit de prendre. Lis.

LOI.

• Si un Athénien reçoit d'un autre, ou donne à un autre, ou corrompt d'autres personnes par des promesses, au préjudice soit du peuple en général, soit d'un citoyen en particulier, par un moyen ou un artifice quelconque, qu'il soit frappé d'atimie, lui, et ses enfants, et tout ce qui lui appartient. »

Voyez maintenant l'impie, le sacrilège, l'homme prêt à tout dire comme à tout faire, pour qui, vrai ou faux, ennemi ou ami, que sais-je encore ? c'est tout un. Après m'avoir imputé un meurtre et suscité un si dangereux procès, il m'a laissé accomplir les cérémonies d'installation, au nom du conseil, sacrifier, et porter le premier la main sur les victimes, pour vous et pour la ville tout entière (43). Il m'a laissé, comme chef de la théorie, conduire à Jupiter Néméen la procession qui se fait au nom de la ville ; il m'a vu, d'un œil indifférent, choisi, moi

troisième, entre tous les Athéniens, pour accomplir les cérémonies en l'honneur des déesses vénérables (44), et portant le premier la main sur les victimes. M'aurait-il donc laissé faire tout cela s'il y avait eu une parcelle, une ombre de vérité dans ses calomnies? Non, je ne puis le croire. Il n'est donc pas besoin d'autre preuve pour montrer qu'il veut me chasser de ma patrie pour satisfaire son orgueil.

Il comprit enfin qu'il aurait beau remuer cette affaire, jamais il ne pourrait rien mettre à ma charge, et tout d'un coup il tourna sa poursuite contre Aristarque, pour m'atteindre ainsi, on n'en pouvait pas douter. Je passe tout le reste, je ne rappelle que ceci : Le conseil (45) était en séance et examinait l'affaire; Midias se présente et dit : « Le conseil ignore-t-il ce qui s'est passé? Quand vous tenez l'assassin, — il voulait dire Aristarque — vous hésitez, vous conjecturez, vous êtes frappés de stupeur. Et vous ne le mettez pas à mort? Vous ne ferez pas une descente dans sa maison? Vous ne vous saisirez pas de sa personne? » Ainsi parlait ce monstre abominable, et la veille il sortait de chez Aristarque. Jusque-là il avait eu avec ce dernier les relations d'un ami, et Aristarque, avant sa ruine, m'avait souvent pressé de transiger avec Midias. Croyait-il réellement Aristarque coupable des faits qui l'ont perdu (46)? Ajoutait-il foi, lorsqu'il parlait ainsi, aux discours de ceux qui inculpaient Aristarque? Même en ce cas il eût dû s'abstenir. Il y a une mesure qu'on doit observer entre amis, en fait de justice. S'il paraît qu'ils aient commis un crime, rompez tout commerce d'amitié pour l'avenir; mais le soin de se venger et de poursuivre, laissez-le à la partie lésée, aux ennemis. Pourtant passe encore cela de la part d'un Midias. Mais si vous le trouvez ensuite sous le même toit qu'Aristarque, s'entretenant

avec lui, comme avec un homme qui n'a commis aucun crime (47), si vous voyez clairement qu'en tenant ce langage et en semant ces bruits sur mon compte il n'a eu d'autre but que de me persécuter, n'a-t-il pas mérité de périr dix fois, ou plutôt dix mille fois? Ainsi donc la veille du jour où il a tenu ce langage, il était entré chez Aristarque et s'était entretenu avec lui. Le lendemain, — voilà, Athéniens, voilà ce qui comble la mesure en fait d'abomination, — il entra dans la maison d'Aristarque, s'assit à côté de lui, le prit familièrement par la main, et là, en présence de plusieurs personnes, après avoir tenu au conseil ces discours où il traitait Aristarque d'assassin, le chargeant des crimes les plus noirs, il affirma par serment, et avec imprécations, qu'il n'avait jamais dit de mal de lui; il ne craignit pas de commettre un parjure, en face de gens qui savaient tout; enfin il sollicita l'intervention d'Aristarque pour arranger son affaire avec moi. Pour prouver que tous ces faits sont vrais, j'appelle en témoignage devant vous ceux qui étaient présents. Qu'endites-vous, Athéniens? N'est-ce pas une chose odieuse, que dis-je? impie, d'affirmer qu'un homme a commis un meurtre, et de nier ensuite avec serment qu'on ait prononcé de semblables paroles, de traiter un homme de meurtrier et de rester avec lui sous le même toit? Et moi, si je laisse aller Midias, si je déserte le vote que vous avez rendu contre lui, je ne fais, à ce qu'il paraît, rien de mal; mais si je poursuis, je deviens un déserteur de mon poste, le complice d'un meurtre, je suis bon à retrancher. Eh bien! non, Athéniens, c'est tout le contraire. Laisser aller cet homme, c'eût été désertier le droit, et me rendre coupable d'un meurtre envers moi-même, car la vie, après cela, me serait insupportable. Pour prouver qu'ici encore je dis vrai, appelle-moi les témoins de ces faits.

TÉMOINS.

• Nous, Lysimaque d'Alopèque, Déméas de Sunion, Charès de Thorikos, Philémon de Sphette, Moschos de Pæania (48). A l'époque où eut lieu la dénonciation portée au conseil au sujet d'Aristarque fils de Moschos, inculpé d'avoir tué Nicomède, Midias, mis en jugement par Démosthène à qui nous servons de témoins, se présenta au conseil, dit que le meurtrier de Nicomède ne pouvait être qu'Aristarque, que c'était ce dernier qui avait porté le coup, de sa propre main ; enfin il engagea le conseil à se transporter chez Aristarque et à le mettre en arrestation. Il parla ainsi au conseil après avoir soupé, la veille, avec Aristarque et avec nous. De plus, Midias, sortant du conseil, se rendit de nouveau chez Aristarque, lui prit la main dans les siennes, et affirma par serment, avec imprécations, qu'il n'avait dit au conseil aucune parole hostile à Aristarque ; il chargea même Aristarque de le réconcilier avec Démosthène. »

N'est-ce pas là le comble ? A-t-on jamais vu, peut-on même imaginer tant de perfidie ? Il prend un malheureux qui ne lui a fait aucun mal, — je n'ajoute pas qu'il est son ami, — il le poursuit, en sycophante qu'il est, et en même temps il le charge de nous réconcilier, Midias et moi. Et toute cette manœuvre, tout cela, c'était pour me faire proscrire injustement, en même temps qu'Aristarque.

Ainsi, quand on voit un homme poursuivre en justice la réparation d'une offense, on redouble d'efforts pour l'accabler. Cette pratique, Athéniens, cette manœuvre n'est pas fâcheuse et intolérable pour moi seul, indifférente pour vous autres. Loin de là, nous devons tous également nous en émouvoir, si nous voulons réfléchir et ouvrir les yeux. Chez nous, Athéniens, plus on est pauvre et humble, plus on est exposé aux mauvais traitements, et réciproquement, s'agit-il d'outrager les autres, d'échapper à la peine, de soudoyer des attaques pour faire diversion, la chose est d'autant plus facile qu'on a moins de scrupules et plus d'argent. Il ne faut donc pas négliger des faits de

ce genre. Effrayer et intimider ses adversaires pour les détourner de poursuivre la réparation d'un délit, ce n'est pas faire autre chose, croyez-le bien, que nous enlever, à nous, notre part d'égalité et de liberté. J'ai bien pu repousser, moi ou tel autre, un propos calomnieux, le dire d'un sycophante, et ne pas succomber. Mais vous, hommes du peuple, que deviendrez-vous, si vous ne menacez pas de la vengeance publique tout pareil abus de la richesse? Commençons par rendre raison, et par nous soumettre à la justice quand nous sommes appelés devant elle; alors il nous sera permis de tirer vengeance d'injustes attaques; et si nous sommes trouvés en délit, gardons-nous de prendre les devants, ne cherchons pas à échapper au jugement en employant la calomnie, ne frémissons pas à l'idée de rendre raison. Nous aurions dû commencer par n'insulter personne.

Vous savez maintenant, Athéniens, quels outrages j'ai eu à subir, soit dans ma liturgie, soit en ma personne, et à quel péril j'ai échappé, à travers toutes sortes d'embûches et de mauvais traitements. Je passe encore bien des choses, et peut-être n'est-il pas facile de tout rappeler. Voici ma conclusion : On ne peut pas dire que, quoi qu'il ait fait contre moi, j'en ai souffert seul. Non. Si vous considérez les délits commis au préjudice du chœur, ma tribu, un dixième de vous, en a souffert comme moi; si vous prenez les outrages qu'il a commis contre moi et les embûches qu'il m'a dressées, les lois, auxquelles chacun de vous doit son existence, ont été frappées du même coup; enfin, à chaque fait, le dieu pour le service duquel j'avais été institué chorège, la loi religieuse (49), cette règle auguste que le mystère enveloppe et qui nous vient des dieux, ont eu leur part de mon injure. Si donc vous voulez exiger de Midias une réparation rigoureusement égale

aux délits qu'il a commis, ne faites pas comme s'il s'agissait de moi seul, dites-vous que les lois, le dieu, la ville entière, tous, en un mot, ont été frappés du même coup, et réglez la peine en conséquence. Quant à ceux qui assistent Midias et viennent se montrer à côté de lui, regardez-les comme des gens qui veulent non pas seulement parler en sa faveur, mais justifier ce qu'il a fait.

Maintenant, Athéniens, si Midias s'était montré sage et réglé en toute autre occasion, s'il n'avait donné à aucun autre citoyen aucun sujet de plainte, insolent et violent contre moi seul, je commencerais par m'en prendre à ma mauvaise fortune, ensuite je craindrais que Midias, montrant sa vie bien réglée d'ailleurs et faisant étalage d'humanité, n'éludât ainsi la nécessité de rendre raison de ses outrages envers moi. Mais ses torts envers beaucoup d'entre vous sont si nombreux et si grands que je suis délivré de cette appréhension. Je crains bien plutôt qu'une fois instruits par moi de ses torts fréquents et graves envers d'autres, cette pensée ne se présente à vos esprits : « As-tu donc été plus maltraité qu'un autre, pour te plaindre comme tu le fais ? » Tous les méfaits qu'il a commis, je n'aurais pas la force de les dire, ni vous la patience de les écouter. Le temps mesuré pour chacun de nous par la clepsydre, fût-il encore intact, dût-on même ajouter le sien au mien, ne serait pas suffisant. Je ne dirai donc que ce qu'il y a de plus fort, de plus manifeste. Ou plutôt voici ce que je vais faire. Je vais vous lire toutes mes notes, comme je les ai écrites pour moi-même. Le fait que vous voudrez entendre le premier, je le prendrai le premier, puis un second, et ainsi de suite tant que vous voudrez bien m'écouter. Ces faits sont de tout genre : outrages nombreux, délits de parent à parent, impiétés envers les dieux. Il n'y a pas un seul lieu

dans lequel cet homme n'ait commis des crimes dignes de mort, comme vous l'allez voir.

NOTES DES DÉLITS COMMIS PAR MIDIAS.

Voilà donc, juges, ce qu'a fait Midias à tous ceux que le hasard lui a présentés. Il y a d'autres délits que je passe sous silence, car il n'est pas possible de raconter d'une haleine tous les outrages que cet homme a commis pendant si longtemps, sans paix ni trêve, et qui ont été l'occupation de toute sa vie. Mais il est à propos de remarquer à quel degré d'arrogance il est arrivé, à force de ne rendre raison de rien. On dirait qu'une attaque d'homme à homme n'a pour lui rien de glorieux, rien qui convienne à l'entraînement de la jeunesse, rien qui vaille la peine qu'on risque sa tête. Il lui faut une tribu tout entière, tout un conseil, toute une classe à insulter, un grand nombre d'entre vous à poursuivre à la fois. Sans cela la vie lui paraît insupportable. Quoique j'aie mille faits à citer, je n'en dirai qu'un seul, l'affaire des cavaliers qui ont fait avec lui la campagne d'Argoura (50). Vous savez tous quels propos il a tenus en public, chez vous, à son retour de Chalcis, blâmant tout et disant bien haut que cette expédition était la honte d'Athènes. Vous vous rappelez l'injure qu'il a adressée à Cratinos (51), qui aujourd'hui, à ce que j'entends, doit venir à son secours. En vérité cet homme qui, à propos de rien, a bravé tant de citoyens à la fois et s'en est fait de mortels ennemis, quelle perversité, quelle audace n'a-t-il pas dû mettre aux délits dont je vous ai lu l'exposé? Mais dis-moi, Midias, de quel côté est la honte pour Athènes? Est-ce du côté de ces hommes qui ont franchi le détroit en ordre de marche, équipés comme il convient quand on fait cam-

pagne contre l'ennemi, et qu'on va prêter main-forte à des alliés ? Est-ce de ton côté, à toi qui, au moment du tirage au sort, faisais des vœux pour ne pas tomber ni partir, toi qui n'as jamais endossé la cuirasse, mais qu'on voyait monté sur une selle d'argent venue de l'Eubée, emportant des vêtements légers, des coupes et des flacons qui ont été saisis par les percepteurs de la douane (52) ? C'est du moins ce qui nous a été raconté, à nous autres hoplites (53), car en passant le détroit nous nous étions dirigés sur un autre point. Après cela, si Archétion ou quelque autre t'a raillé à ce propos, faut-il t'en prendre à tous ? Car enfin, Midias, si tu as fait vraiment ce que disent tes camarades de la cavalerie, ce que tu leur reproches de répéter à ton sujet, c'est à juste titre qu'on t'a blâmé. Tu faisais tort et honte à eux d'abord, et aussi à ces citoyens que voici, et à toute la ville. — Tu n'as rien fait, dis-tu, et l'on a répandu des mensonges sur ton compte. — Mais alors, si les autres soldats, au lieu d'imposer silence au menteur, se sont égayés à ton endroit, c'est qu'apparemment ta vie passée justifiait à leurs yeux les propos qu'on tenait sur toi. Tu aurais donc mieux fait de montrer plus de patience, et de ne pas calomnier les autres. Au lieu de cela, tu menaces tout le monde, tu persécutes tout le monde. Tu demandes que les autres prennent ta volonté pour règle, mais tu ne cherches pas toi-même comment tu pourras faire ta volonté sans nuire à autrui. Et ce qui est pour moi le signe le plus triste et le plus fort d'un orgueil démesuré, c'est que tu prendes un si grand nombre de personnes, monstre abominable ! et que tu te présentes pour les accuser toutes à la fois. Est-il un seul Athénien qui n'eût tremblé d'agir de la sorte ?

Quand d'autres que lui sont traduits devant vous, juges, je vois qu'en général l'accusation porte sur un ou deux

crimes au plus, et l'on entend sans cesse répéter des paroles de ce genre : « Qui de vous sait rien de pareil sur mon compte ? Qui de vous m'a vu faire ces choses ? Cela n'est pas, c'est un mensonge forgé contre moi par haine. Je suis accablé par de faux témoins », et autres semblables. Mais lui, c'est tout le contraire ; car, je le crois, vous connaissez tous son caractère, son insolence, l'arrogance de la vie qu'il mène, et peut-être certains d'entre vous se demandent-ils, depuis longtemps déjà, pourquoi je n'ai pas parlé de faits qui leur sont connus à eux. Parmi les gens qu'il a offensés, j'en vois beaucoup qui ne veulent même pas rendre témoignage de tous les délits commis contre eux, quand ils voient la violence et l'humeur agressive de cet homme, et la force qui le rend puissant et redoutable, tout méprisable qu'il est. En effet, lorsque, indépendant et riche comme il l'est, il se montre méchant et malfaisant, c'est là pour lui comme un rempart qui le met à l'abri de toute attaque. Dépouillé de ses biens, peut-être s'abstiendra-t-il de mal faire, et, en tout cas, il vaudra moins que le dernier d'entre vous. Il aura beau crier, proférer des injures, il payera toutes ses insolences comme nous autres, et sur le même pied. Aujourd'hui, au contraire, il est entouré de défenseurs, Polyeucte, si je ne me trompe, Timocrate, Euctémon, l'homme de boue (54). Ils sont là, autour de lui, comme une garde mercenaire, et avec ceux-là il y en a d'autres, toute une bande de témoins, qui ostensiblement ne font aucun bruit, mais restent là, silencieux, confirmant d'un signe tous ses mensonges. Je ne dis pas, j'en atteste les dieux, qu'ils aient rien reçu de Midias, mais ce sont tous gens, Athéniens, disposés à se compromettre au besoin pour les riches, à les assister, à leur servir de témoins. Tout cela me paraît bien fait pour vous inspirer des craintes si chacun

de vous vit à part, réduit à ses seules forces. Unissez vous donc. Isolé, chacun de nous est inférieur en amis, en richesses, en tout. Unis, vous serez plus forts que chacun d'eux, et vous mettrez un terme à leurs déportements.

Peut-être encore verrez-vous venir quelque argument comme celui-ci : « Si un tel a souffert telle et telle chose, pourquoi ne m'en a-t-il pas demandé raison ? Pourquoi tel autre s'est-il abstenu ? » Et il l'appellera par son nom. Mais les raisons qui nous font renoncer à nous défendre nous-mêmes, vous les connaissez tous, apparemment. On n'a pas le temps, on craint de se faire des affaires, on ne sait pas parler, on n'a pas d'argent. Il y en a mille autres encore. Midias fera donc bien de ne pas présenter un pareil argument. Il doit prouver qu'il n'a commis aucun des faits dont je l'ai accusé, et s'il ne peut pas faire cette preuve, ce qu'il dit est une raison de plus pour le condamner. Si Midias est de force à nous maltraiter ainsi l'un après l'autre, et à nous ôter ensuite la faculté d'obtenir justice contre lui, unissez-vous tous, aujourd'hui qu'il est pris, et frappez-le au nom de tous, comme un ennemi public de notre gouvernement.

On raconte ce que fut autrefois Alcibiade en cette ville, aux jours de notre antique prospérité. Considérez quels services il avait rendus au peuple, dans quelles circonstances, et comment l'ont néanmoins traité vos ancêtres lorsqu'il trouva bon de ne plus connaître ni règle ni frein. Si je rappelle ce souvenir, ce n'est certes pas pour établir une comparaison entre Midias et Alcibiade. Je ne suis pas insensé ni aveugle à ce point. Je veux seulement, Athéniens, vous faire voir et comprendre ceci : naissance, richesse, puissance, rien n'y fait. Du moment où il s'y mêle un orgueil coupable, il ne convient pas, il ne con-

viendra jamais à vous, peuple souverain, de le souffrir. Alcibiade, Athéniens, tenait, dit-on, par son père, aux Alcméonides. — Ceux-ci, paraît-il, ayant pris en main la cause du peuple, furent chassés par les tyrans. Ils empruntèrent de l'argent à Delphes, délivrèrent la ville et chassèrent les enfants de Pisistrate. — Par sa mère il descendait d'Hipponicos, de cette maison dont les bienfaits envers le peuple sont nombreux et considérables (55). Ce n'étaient pas là ses seuls avantages. Lui-même avait pris les armes pour le peuple, deux fois à Samos et une troisième fois dans cette ville, et il avait montré son dévouement à la patrie en prodiguant sa personne, non pas seulement son or ou ses discours. Ses chevaux avaient souvent pris part aux courses olympiques ; plus d'une fois il y avait été vainqueur et couronné. Il excellait à diriger une armée, et quant à l'art de manier la parole, on l'y trouvait, dit-on, habile entre tous. Pourtant rien de tout cela ne put déterminer vos ancêtres d'alors à se laisser outrager par lui. Ils l'exilèrent et le forcèrent à fuir. Lacédémone était puissante alors. Ils virent Décélie fortifiée en face d'Athènes, leurs navires pris, et ils supportèrent tout, aimant mieux souffrir, à leur corps défendant, les maux les plus extrêmes, que de se courber volontairement pour recevoir des outrages. Pourtant, quel forfait avait-il donc commis, comparable à ceux dont Midias est convaincu en ce moment ? Il avait frappé à la joue Tauréas, qui exerçait les fonctions de chorége. Je ne le nie pas. Mais cela se passait de chorége à chorége. La loi que voici n'a pas été enfreinte, car elle n'existait pas encore. Il a retenu captif le peintre Agatharque (56). On le dit. On dit aussi qu'il l'avait pris en faute. Cela ne mérite pas un reproche. Il a mutilé les Hermès. Eh bien ! tous les sacrilèges doivent vous inspirer la même indignation. C'est mon avis.

Mais faire disparaître entièrement les choses sacrées, cela vaut-il mieux que de les briser ? Or, c'est ce que Midias a fait. Il en est convaincu. En face d'Alcibiade placez Midias, voyez ce qu'il est et à qui il donne ses méfaits en spectacle. Ce ne serait donc pas seulement une chose indigne, ce serait encore, croyez-moi, juges, une chose contraire à la justice et à la religion, si vous, descendant de tels ancêtres, trouvant un homme méchant, violent, un monstre d'orgueil et en même temps un homme de rien, vous lui accordiez son pardon, ou de l'indulgence, ou la moindre grâce. Et pourquoi ? Serait-ce à raison des campagnes qu'il a dirigées ? Mais il ne vaut rien comme soldat, à plus forte raison comme capitaine. Ou à raison de ses discours ? Mais en public il n'a jamais rien dit de bon, et en particulier il dit du mal de tout le monde. A raison de sa naissance, peut-être ? Et qui de vous ne connaît le mystère de son origine ? On ne voit cela que dans les tragédies. Il a trouvé moyen d'éprouver à la fois les deux fortunes les plus opposées. Sa véritable mère, celle qui l'avait enfanté, a été sage entre toutes. Celle qui passe pour telle, grâce à une supposition d'enfant, a été la plus insensée de toutes les femmes. Elles l'ont bien prouvé. L'une a vendu son enfant le jour même où il est né, l'autre a fait l'acquisition de ce même enfant alors qu'un meilleur ne lui aurait pas coûté plus cher. Entré par là en possession de biens auxquels il n'avait aucun droit, ayant trouvé une patrie, la mieux policée de toutes les villes, il est incapable d'obéir aux lois et de s'y conformer. La nature l'avait fait barbare, ennemi des dieux. C'est là la force qui l'entraîne et l'agite. C'est pour cela que nous le voyons user de la fortune présente comme si cette fortune n'était pas la sienne, ce qui est la pure vérité.

Ainsi donc, cet infâme, ce misérable n'a vécu que pour commettre d'innombrables et odieux méfaits. Pourtant, juges, plusieurs de ses familiers sont venus me trouver, m'exhortant à éteindre par transaction le procès actuel. Ils ne sont pas parvenus à me persuader. Ils n'ont pas osé dire que Midias n'a pas commis toutes sortes de crimes, ni qu'il n'a pas mérité toute peine, si forte qu'elle soit. Mais prenant un biais : « Eh bien, soit, ont-ils dit, voilà Midias déclaré coupable et condamné. A quelle somme crois-tu que la condamnation sera évaluée par le tribunal? Ne vois-tu pas que Midias est riche, qu'il racontera ses triérarchies et ses liturgies? Prends garde que, grâce à cet argument, il ne se tire d'affaire; qu'il ne soit quitte, en payant à l'État moins qu'il ne t'offre, et que les rieurs ne soient pas pour toi. » Eh bien, moi, d'abord, je n'admets pas, juges, que vous soyez capables d'une faiblesse, et je ne suppose pas qu'en évaluant la condamnation de Midias vous restiez au-dessous de ce qu'il faut lui infliger pour qu'il se contienne à l'avenir; or, ce qu'il faut, c'est la mort, ou tout au moins la confiscation de tous ses biens. Cela dit, j'arrive à ses liturgies, à ses triérarchies, aux arguments de ce genre, et voici ce que j'en pense. Si fournir des liturgies, Athéniens, n'est autre chose que de dire devant vous, dans toutes les assemblées et en tous lieux : « C'est nous qui fournissons des liturgies, nous qui faisons pour vous l'avance des contributions, nous qui sommes les riches »; si tenir un pareil langage, c'est fournir des liturgies, oui, nul dans cette ville n'a rendu de services plus éclatants que Midias. Il ne se tient pas une assemblée où Midias ne répète ces choses. Nous en avons les oreilles rebattues et assourdies. Mais voulez-vous savoir ce qu'il fournit réellement en fait de liturgies? Je vais vous le dire;

et voyez quel avantage je lui fais ; c'est avec moi que je vais le mettre en comparaison. Cet homme, Athéniens, peut bien avoir cinquante ans ou peu s'en faut, et il ne vous a pas fourni plus de liturgies que moi, qui n'ai que trente-deux ans (57). De plus, j'ai été triérarque à peine sorti de l'enfance, à une époque où nous étions triérarques deux à deux, où nous supportions toutes les dépenses sur nos biens personnels, et où nous fournissions seuls les équipages des navires. Mais lui, à l'âge que j'ai en ce moment, il n'avait pas encore commencé à fournir les liturgies ; il ne s'y est mis que le jour où vous avez pour la première fois dressé une liste de douze cents contribuables (58). On exige d'eux un talent, on paye soi-même un talent à un entrepreneur qui se charge de la triérarchie ; l'État fournit les équipages et donne les agrès. On trouve ainsi le moyen de ne rien dépenser, on a l'air d'avoir fourni une liturgie, on s'exempte ainsi de toutes les autres. Est-ce tout ? Midias a été chorége de tragédiens, et moi d'hommes faits dansant au son de la flûte (59). Or, cette dernière dépense est bien plus forte que l'autre. Personne ne l'ignore. En ce moment même, je suis chorége volontaire, lui ne l'est que par l'effet d'une permutation (60). On ne peut donc lui en savoir aucun gré. Qu'y a-t-il encore ? J'ai donné un repas à ma tribu, et j'ai été chorége aux Panathénées. Lui n'a fait aucune de ces deux choses. Pendant dix ans, j'ai contribué pour vous comme chef de symmorie (61), à l'égal de Phormion, de Lysithidès, de Callæschros et des plus riches ; et j'étais taxé non sur une fortune réelle, car j'avais été dépouillé par mes tuteurs, mais sur la renommée des biens que mon père m'avait laissés et que j'aurais dû recevoir, une fois majeur. Voilà comment je me suis comporté envers vous.

Et Midias? Jusqu'à ce jour, il n'a pas encore été chef de symmorie, et pourtant personne ne l'a dépouillé de son patrimoine, et il a reçu de son père une fortune considérable. Qu'a-t-il donc fait de si éclatant? Quelles sont ses liturgies? Quelle somme a-t-il dépensée qui lui fasse honneur? Je ne le vois pas, à moins qu'on ne s'attache à des faits comme ceux-ci : Il a construit à Éleusis une maison si grande qu'elle ôte le jour à tous les habitants de l'endroit. Il conduit sa femme aux mystères, et partout où il veut, avec un attelage blanc, de Sicyone; lui-même promène son faste dans l'Agora, suivi de trois ou quatre serviteurs pour lui seul, discourant de vases précieux, de flacons, de coupes ciselées, assez haut pour que les passants l'entendent. Toutes ces choses que Midias possède pour son agrément et son luxe particulier, je ne vois pas quel profit vous pouvez en tirer, vous autres. Ce que je vois, c'est que son orgueil, exalté par ses richesses, menace un grand nombre d'entre nous, tous ceux qui se trouvent sur son chemin. Non, ce n'est pas là ce que vous devez honorer, admirer en toute occasion, ce que vous devez regarder comme le signe d'une émulation patriotique. Ne me dites pas s'il bâtit avec luxe, s'il possède de nombreuses esclaves ou des meubles de prix. Dites-moi s'il met sa gloire et son ambition dans les choses qui profitent au plus grand nombre d'entre vous. Pour celles-là, vous n'en trouverez pas chez lui.

Mais, dit-on, il a fait don d'une galère. Je sais, en effet, qu'il doit en faire grand bruit. Il dira avec emphase : « Moi, je vous ai fait don d'une galère. » Eh bien, s'il a réellement fait ce don par zèle patriotique, Athéniens, vous devez lui en savoir gré et le payer de reconnaissance, dans une juste mesure; mais ne lui permettez pas d'outrager les autres, car il n'y a ni hauts faits ni services auxquels il faille ac-

corder cela. Si, au contraire, Midias n'a fait ce don que par faiblesse et lâcheté, gardez-vous d'être dupes. Comment donc saurez-vous la vérité? Je vais encore vous la dire. Les premiers dons patriotiques ont eu lieu chez vous pour la campagne de l'Eubée. Midias n'en était pas, mais j'en étais, moi, avec mon cotriérarque Philinos, fils de Nicostrate. Il y en a eu d'autres pour l'expédition d'Olynthe. Cette fois encore, Midias n'en était pas. Et pourtant le zèle patriotique doit se montrer en toute occasion. On a fait encore des dons une troisième fois; c'est de ceux-là qu'il s'agit aujourd'hui, et pour le coup Midias donna. Comment? Les dons se faisaient à la séance du conseil. Midias était présent et ne donna rien. Mais on apprit ensuite que nos troupes de Tamynes se trouvaient assiégées. Le conseil adopta un projet de décret aux termes duquel tout ce qui restait de cavalerie devait partir. Midias en était, et cette campagne lui faisait peur. Il se présenta donc à la première assemblée, et, avant que les proèdres eussent pris place, il donna. C'est, dis-je, la peur de faire campagne et non le zèle patriotique qui l'a fait agir. Il y a de cela une preuve sans réplique. Où est-elle? Dans ce qu'il a fait ensuite. D'abord, en effet, la séance avançant et la discussion s'étant engagée, on vit bien qu'il n'était pas urgent d'envoyer un renfort de cavalerie, et l'idée du départ se trouva abandonnée. Midias, en conséquence, ne monta pas sur le navire qu'il avait donné. Il envoya à sa place un métèque, l'Égyptien Pamphile, et restant ici, de sa personne, se livra, lors des Dionysies, aux actes qui l'amènent aujourd'hui devant vous. Mais, quelque temps après, le stratège Phocion appela de nouveau les cavaliers revenus d'Argoura pour qu'ils fissent le service à leur tour, et Midias se trouva pris dans sa propre ruse. Alors cet exécrationnable lâche,

fuyant le service qui lui était ordonné, se rendit à bord de son navire et laissa partir sans lui ces mêmes cavaliers qu'il avait brigué l'honneur de commander. S'il y avait eu le moindre danger sur mer, c'est sans doute à terre qu'il serait allé servir. Ce n'est pas ainsi que s'est comporté Nicératos, le fils unique de Nicias, un homme sans enfants (62) et de santé débile, ni Euctémon, le fils d'Æsion, ni Euthydème, le fils de Stratoclès. Non. Chacun d'eux a volontairement fait don d'une galère, mais aucun ne s'est servi de ce prétexte pour se dérober à l'obligation de marcher. Ce navire qu'ils mettaient en mer, c'était un bénéfice, un avantage gratuit qu'ils procuraient à l'Etat ; mais ils trouvaient juste de servir eux-mêmes, en personne, où la loi les appelait. Midias, commandant de la cavalerie, n'a pas suivi cet exemple. En fuyant un service légalement ordonné, il a commis un crime, il en doit porter la peine, et il prétend le faire passer pour un bienfait. Mais, en vérité, réponds-moi, au nom des dieux ! cette triérarchie, de quel nom faut-il l'appeler ? N'est-ce pas vraiment une avance intéressée, comme en font les fermiers de l'impôt ou de la douane, un refus de service, un acte de désertion, tout plutôt qu'un don patriotique ? Ne pouvant pas se dispenser autrement de partir avec la cavalerie, Midias a inventé ce nouveau mode d'exonération du service à cheval. Encore une circonstance. Tous les autres triérarques volontaires vous ont escortés lorsque vous êtes revenus de Styræ (63) ici. Seul Midias ne vous a pas fait escorte. Il vous a laissés, pour porter chez lui des pieux, du bétail, des planches, et du bois aux mines d'argent. Pour ce vil personnage, la triérarchie a été non pas une liturgie, mais une spéculation. Pour prouver que je dis vrai, quoique ces faits vous soient presque tous connus, j'appelle des témoins devant vous.



TÉMOINS.

« Cléon de Sounion, Aristoclès de Pæania, Pamphilos d'Acherdonte, Euctémon de Sphette (64) : Lorsque nous naviguâmes de Styraë vers Athènes, avec toute l'escadre, nous étions triérarques, nous et Midias, accusé en ce moment par Démosthène à qui nous servons de témoins. Toute l'escadre marchait en ordre, et les triérarques avaient pour instruction de ne pas se séparer jusqu'à ce que nous fussions arrivés ici. Midias se laissa devancer par le reste de l'escadre, chargea son navire de bois, de pieux, de bétail et d'autres choses, arriva au Pirée, seul, deux jours après, et ne prit pas part au désarmement de l'escadre avec les triérarques. »

Maintenant, Athéniens, je suppose que Midias ait réellement fourni les liturgies et fait son devoir, comme il va l'affirmer et s'en vanter devant vous, tout à l'heure, et non de la façon que je viens de vous montrer, en ce cas même, toutes ses liturgies ne lui donneraient pas le droit d'échapper à la punition de ses crimes. En effet, beaucoup d'hommes, à ma connaissance, vous ont rendu de grands services, tout autres que les liturgies de Midias. Les uns ont été victorieux sur mer, d'autres ont pris des villes, d'autres encore ont érigé, au nom d'Athènes, nombre de glorieux trophées. Pourtant jamais vous n'avez donné, et jamais vous ne donnerez à aucun d'eux, en récompense, le droit d'outrager impunément ses ennemis particuliers, tant qu'il voudra et comme il pourra. Vous n'avez pas fait cela, même pour Harmodios et Aristogiton; vous leur avez pourtant décerné les plus hautes récompenses, et même davantage. Vous n'auriez pas souffert qu'on écrivît sur la stèle : « Il leur sera permis d'outrager qui ils voudront. » Car s'ils ont reçu d'autres récompenses, c'est précisément pour avoir renversé ceux qui outrageaient les autres.

D'ailleurs, Athéniens, Midias a obtenu de vous une

récompense digne, je ne dis pas des liturgies qu'il a fournies, — ce serait peu de chose, — mais des services les plus signalés. Je veux encore vous prouver cela, pour que vous ne vous imaginiez pas devoir quelque chose à un homme aussi vil. Vous l'avez élu, Athéniens, pour trésorier de la galère paraliennne (65), lui, étant ce qu'il est ; vous l'avez ensuite fait commandant de la cavalerie, quoique aux processions il ne soit pas en état de conduire un cheval à travers l'Agora ; enfin vous l'avez nommé trésorier des mystères, préposé aux cérémonies sacrées, à l'achat des victimes (66), et autres soins du même genre. Répondez-moi donc, au nom des dieux ! Lui que la nature n'avait fait ni bon, ni brave, ni honnête, vous lui avez conféré des fonctions, des honneurs, des charges électives, et vous l'avez ainsi relevé. Croyez-vous que ce soit là une faible récompense, une mince faveur ? Enlevez-lui le droit de dire : « J'ai été commandant de la cavalerie, j'ai été nommé trésorier de la paraliennne », que reste-t-il dont il soit digne ? Vous savez aussi le fait suivant : Nommé trésorier de la paraliennne, il arracha aux gens de Cyzique plus de cinq talents, et pour ne pas rendre raison de cet acte de brigandage, il a persécuté et pourchassé ces pauvres gens, et bouleversé les traités (67). Par là, il a fait de leur ville une ennemie de la nôtre, mais il garde l'argent pour lui. Élu commandant de la cavalerie, il a désorganisé ce corps, en faisant des règlements dont ensuite il n'a pas osé s'avouer l'auteur. Il était trésorier de la paraliennne lorsque vous fîtes campagne en Eubée contre les Thébains, il avait douze talents à dépenser au nom de l'État, vous lui demandiez de prendre la mer et de transporter les troupes ; il ne voulut pas marcher. Plus tard il s'y rendit, mais après le traité que Dioclès fit avec les Thébains, et dans cette traversée

il se laissa devancer par une galère de triérarque. Tant il avait mis en bon état la galère sacrée ! Enfin étant commandant de la cavalerie, — je vous laisse à penser le reste, — il n'a même pas de cheval, oui, pas de cheval. Ce riche et fastueux personnage n'a pu se décider à en acheter un. Il a conduit les processions sur un cheval d'emprunt, celui de Philomèle de Pæania. Pour prouver que je dis vrai, appelle-moi les témoins de ces faits.

TÉMOINS.

Je prends maintenant, Athéniens, ceux qui, après un vote émis contre eux par le peuple, ont été condamnés par vous comme ayant commis des délits à l'occasion d'une fête. Je veux vous montrer ce que certains d'entre eux avaient fait, et comment vous les en avez punis. Vous mettrez ensuite en regard de ces actes ceux qu'a commis Midias. Et d'abord, en commençant par la condamnation la plus récente, le peuple a émis un vote contre Évandre de Thespies, pour délit commis à l'occasion des mystères, et cela sur la plainte de Ménippe, un Carien (68). Or, la loi relative aux Dionysies est conçue dans les mêmes termes que la loi relative aux magistrats ; elle est même d'une date plus ancienne. Qu'avait donc fait Évandre, Athéniens, et pourquoi avez-vous voté contre lui ? Écoutez. Ayant obtenu jugement contre Ménippe dans une affaire commerciale, et n'ayant pu jusque-là, disait-il, mettre la main sur son débiteur, il l'avait saisi assistant à la célébration des mystères. Vous avez voté contre lui à cause de ce fait, sans qu'il y eût rien de plus. Quand il se présenta devant le tribunal, vous vouliez le punir de mort ; mais le plaignant accepta un arrangement. Alors vous forçâtes Évandre à abandonner la somme entière pour laquelle il avait pris

ugement — elle s'élevait à deux talents — et vous joignîtes à cela l'évaluation des dommages que le Carien prétendait avoir soufferts en restant ici pour suivre sur le vote du peuple. Voilà déjà un exemple. Il n'y avait qu'une simple affaire civile, aucun outrage commis, rien qu'une infraction de la loi ; il en a coûté cher à Évandre. C'était justice, car c'est précisément là ce que vous devez garder : les lois, le serment. C'est comme un dépôt, qu'en venant tour à tour siéger ici comme juges, vous vous transmettez les uns aux autres. Il faut le conserver intact pour tous ceux qui se présentent devant vous avec leur bon droit. Voici un autre exemple. Il s'agissait d'un délit commis à l'occasion des Dionysies, vous vous prononçâtes contre l'auteur du fait, quoiqu'il fût assesseur de son fils archonte. Il avait porté la main sur un spectateur qui s'emparait d'une place, et l'avait expulsé du théâtre. Cet homme était le père d'un excellent citoyen, Chariclède, qui a été archonte. On trouva qu'en droit l'argumentation du plaignant était très-forte. « Si je m'emparais d'une place, disait-il à son adversaire ; si, comme tu le prétends, je n'obéissais pas aux ordres des hérauts, quel est le pouvoir que les lois te confèrent, à toi et à l'archonte lui-même ? Faire expulser par les agents, mais non frapper de ta propre main. Résisté-je encore ? En ce cas tu peux me mettre à l'amende (69), tout plutôt que de lever la main sur moi. Car c'est seulement à la dernière extrémité que les lois permettent un outrage. » Ainsi parlait le plaignant, et vous l'approuvâtes par votre vote ; mais l'accusé ne se présenta pas devant le tribunal. Il mourut auparavant. Le troisième prévenu, déclaré, par le peuple, coupable d'un délit commis à l'occasion de la fête, se présenta devant vous et fut puni de mort. C'était Ctésiclès ; il avait paru à la procession un fouet à la main, et en avait

frappé, se trouvant en état d'ivresse, un homme qui était son ennemi. On trouva qu'un orgueil criminel avait conduit son bras plus que les fumées du vin. Le désordre de la procession, l'ivresse parurent des prétextes imaginés pour colorer le crime qu'il avait commis en traitant des hommes libres comme s'ils eussent été des esclaves. Tous ces hommes, Athéniens, ont été sévèrement punis. Un d'eux a dû abandonner ce dont il s'était déjà saisi, un autre a été mis à mort. Or les faits dont Midias s'est rendu coupable sont bien plus graves que les leurs, tout le monde en conviendra, j'en suis sûr. Il n'a, en effet, ni procession, ni jugement obtenu, ni titre d'assesseur à alléguer, rien que son orgueil, et avec cela il a fait ce que n'avaient pas fait les autres. Mais ne parlons plus de ceux-là. Je prends Pyrrhos, Athéniens, un Etéoboutade (70). Dénoncé pour avoir siégé comme juge, étant débiteur du trésor, quelques-uns d'entre vous pensèrent qu'il fallait le punir de mort, et il périt condamné par vous. Pourtant c'était la misère et non l'orgueil qui l'avait poussé à toucher indûment le salaire de juge. Je pourrais encore citer beaucoup d'autres hommes dont les uns ont péri, les autres ont été frappés d'atimie, pour des faits beaucoup moins graves que ceux-ci. Je rappelle seulement, Athéniens, que vous avez infligé dix talents à Smikros, et dix autres à Skiton, reconnus coupables d'avoir proposé un mauvais décret. Enfants, amis, parents, rien de ce qui les entourait ne put vous émouvoir. Lors donc que vous vous montrez si sévères pour ceux qui disent de mauvaises choses, n'allez pas être indulgents pour ceux qui n'en disent pas, mais qui en font. Car une parole, un mot, n'est pas aussi grave pour la plupart d'entre vous que ne l'est un outrage tombant sur un seul de vous, au hasard. Donc, Athéniens, prenez garde qu'on ne vous

reproche un jour d'avoir donné un triste spectacle. Oui, dirait-on, quand vous trouvez en faute un homme de rien, sorti des rangs du peuple, vous lui infligez la mort ou l'atimie, sans pitié ni merci ; mais vous pardonnez volontiers lorsqu'un riche a commis quelque outrage. Ne faites pas cela, car cela n'est pas juste. Montrez un égal courroux contre tous.

J'ai encore une chose à vous dire, non moins nécessaire que le reste, à mon sens ; je veux encore vous la dire, en tirer brièvement quelques conséquences, et je descends. Il y a chez vous, Athéniens, une circonstance qui excite et encourage à faire le mal, c'est la douceur de votre caractère. Il ne convient pas que vous en fassiez profiter Midias, en aucune façon. Écoutez à ce sujet mon raisonnement. Toutes les actions humaines doivent être considérées, ce me semble, comme des avances dont le compte sera réglé dans le cours de la vie (71). Outre celles qui sont recueillies et acquittées en argent, il y en a d'un autre genre. Ainsi, est-on exact envers tous, humain, charitable, c'est justice qu'on trouve les mêmes dispositions chez les autres, au jour du besoin ou du danger. Voici maintenant un autre personnage, qui rudoie et outrage tout le monde, qui regarde les autres comme des mendiants, un tas d'ordures, moins que rien. Son compte, à celui-là, sera réglé par chacun en même monnaie. C'est encore justice. Or, prenez garde, le crédit de Midias est plutôt du second genre que du premier.

Il va pleurer, je le sais, tenant ses jeunes enfants par la main. Il dira beaucoup de paroles très-humbles, versant des larmes et s'efforçant d'exciter votre compassion en sa faveur (72). Mais plus il s'abaissera, plus vous le devez prendre en haine, Athéniens. Pourquoi ? je vais vous le dire : Supposons Midias absolument incapable de s'humili-

lier ; c'est apparemment ce qui l'a rendu à ce point insolent et violent dans toute sa vie passée ; en ce cas, on pourrait dire : « Il y a lieu d'être moins sévères, il faut accorder quelque chose à la nature et à la fortune qui l'ont fait naître tel. » Si, au contraire, sachant très-bien se modérer quand il veut, il a volontairement choisi une tout autre façon de vivre, plus de doute alors. Si cet homme vous échappe aujourd'hui, il redeviendra tel que vous l'avez connu. Tenez-vous donc sur vos gardes. N'attachez pas plus d'importance et n'ayez pas plus de foi à l'attitude présente, prise par lui pour les besoins de la cause, qu'à tout son passé dont vous avez été témoins. Je n'ai pas de jeunes enfants, moi, et je n'ai pas la ressource de les mettre à côté de moi pour gémir et pleurer sur les outrages que j'ai reçus. Est-ce une raison pour que moi, la victime, je sois traité par vous moins favorablement que l'agresseur ? Non, sans doute. Et quand Midias, tenant ses enfants par la main, vous demande de voter l'acquiescement par égard pour eux, alors figurez-vous voir se dresser à mes côtés les lois et votre serment, et moi-même vous prier, vous supplier de ne pas les trahir au moment du vote. Vous devez les écouter bien plus que Midias ; car enfin, Athéniens, vous avez juré d'obéir aux lois ; si vous possédez l'égalité, vous le devez aux lois ; tous les biens dont vous jouissez vous viennent des lois, non de Midias ni des enfants de Midias.

« C'est un orateur », dira-t-il peut-être encore en parlant de moi. Je réponds : Si c'est être orateur que de donner les conseils qu'on croit les plus utiles pour vous, et cela sans jamais aller jusqu'à l'importunité ni à la violence, je n'ai pas peur de ce nom et je ne m'en défends pas. Mais s'il faut entendre par orateur un homme tel que j'en vois, tel que vous en voyez vous-mêmes parmi

ceux qui parlent dans vos assemblées, impudents, enrichis à vos dépens, non, je ne suis pas de ceux-là. Car je n'ai jamais rien reçu de vous ; au contraire, j'ai dépensé pour vous tout mon bien, à peu de chose près. Au surplus, fussé-je le plus fripon de tous, il fallait me faire juger conformément aux lois, et non m'outrager dans l'accomplissement d'une liturgie. Ce n'est pas tout. Aucun de ceux qui prennent habituellement la parole ne me prête en ce moment son appui. Je ne m'en plains pas, car moi-même je n'ai jamais dit un seul mot devant vous en vue de servir un seul d'entre eux, bien résolu à dire et à faire uniquement ce qui me paraîtrait utile pour vous. Au contraire, Midias a pour lui tous les orateurs. Vous les verrez tous, dans un moment, se ranger autour de lui pour le soutenir. Mais alors est-il juste de me jeter ce nom comme une injure, quand on a recours au crédit de ceux qui le portent, pour demander un acquittement ?

Peut-être aussi dira-t-il que j'apporte ici des paroles toutes méditées et préparées à l'avance. Assurément, Athéniens, j'ai médité, je ne m'en défends pas, j'ai même tout étudié de mon mieux. Je serais bien à plaindre si, traité comme je l'ai été, comme je le suis encore, je n'avais pas songé à ce que je devais dire à ce sujet devant vous. Mais j'ajoute : C'est Midias qui m'a écrit mon discours. Si quelqu'un a préparé les choses, c'est celui qui a commis les actes dont nous parlons, non celui qui par la méditation et l'étude s'est mis en état de défendre son droit. Cela, Athéniens, je le fais et j'en conviens moi-même. Quant à Midias, selon toute apparence, il n'a jamais de sa vie médité sur la justice. Pour peu qu'il eût tourné ses regards de ce côté, il ne s'en serait pas si fort éloigné dans la pratique.

Il ne craindra pas, je le prévois, d'attaquer le peuple

et l'assemblée. Ce qu'il a dit lors de l'examen de la plainte, il le répétera aujourd'hui : « L'assemblée a été composée de tous ceux qui étaient restés chez eux quand ils auraient dû faire campagne, de tous ceux qui avaient quitté les forts demeurés sans défense. Enfin les gens qui ont voté contre lui étaient des choreutes, des étrangers, et autres pareils. » En effet, juges, — tous ceux d'entre vous qui étaient présents savent cela, — il a poussé l'audace et l'impudence au delà de tout ce qu'on peut imaginer. L'injure et la menace à la bouche, si des murmures s'élevaient dans l'assemblée, il tournait ses regards de ce côté-là, et croyait intimider le peuple. Aussi trouverez-vous sans doute bien ridicules les larmes qu'il va répandre aujourd'hui. Que dis-tu, misérable ? tu vas demander à ces juges qui nous écoutent d'avoir pitié de tes enfants et de toi-même, de s'intéresser à ta cause, eux qui, comme citoyens, ont reçu de toi les plus grossières injures ! Chose inouïe ! aucun homme au monde n'aura fait éclater plus que toi, dans toute sa vie, l'orgueil superbe qui t'enfle le cœur. Sans même avoir affaire à toi, on ressent une impression pénible, en considérant ton assurance, ta voix bruyante, ta démarche, ta suite nombreuse, ton faste et ton arrogance. Et tout à l'heure, au moment où tu vas être jugé, on aurait pitié de toi ! Tu serais bien fort, ou plutôt bien habile, si tu pouvais en si peu de temps emporter d'ici, à la fois, les deux choses les plus opposées qu'il y ait au monde, l'aversion que mérite ta vie, et la pitié que tu veux obtenir par surprise. Ce n'est pas de la pitié qu'il faut avoir pour toi, non, jamais, à aucun titre ; c'est de la haine, au contraire, c'est du dégoût et de la colère. Car tout ce que tu fais ne mérite pas d'autre récompense. Mais je reviens à ce que je disais tout à l'heure, aux attaques qu'il va diriger contre le peuple et

l'assemblée. S'il en vient là, juges, mettez-vous bien ceci dans l'esprit : une fois déjà cet homme s'est présenté devant vous, à l'assemblée, et vous a fait entendre des attaques contre les cavaliers qui ont fait campagne avec lui, lors de l'expédition d'Olynthe. Aujourd'hui, à l'inverse, vous l'entendrez, lui qui est resté ici, accuser le peuple devant ceux qui ont servi dans l'expédition. Consentirez-vous, soit que vous restiez, soit que vous partiez, à vous reconnaître tels que Midias vous dépeint, ou au contraire regarderez-vous cet homme, toujours et partout, comme un ennemi des dieux et un misérable? Oui, ce sont bien, à mon avis, les noms qui lui conviennent. En effet, celui qui s'est rendu insupportable à tous, aux cavaliers comme à ses collègues et à ses amis, de quel nom l'appeler? Oui, j'en atteste Jupiter, Apollon et Athéné, — il faut que je dise tout, quoiqu'il puisse en résulter, — lorsque cet homme allait partout, répandant le bruit que j'avais transigé, j'ai vu de l'indignation chez plusieurs de ceux-là mêmes qui s'entretiennent volontiers avec lui. Et certes ils sont bien excusables, car cet homme lasse toute patience. Lui seul est riche, lui seul en état de parler. Tous les autres sont pour lui des mendiants, un tas d'ordures, pas même des hommes. Si Midias, avec son arrogance, échappe aujourd'hui, que fera-t-il? dites-le-moi. Il y a un moyen de le savoir; je vais vous le dire : c'est de considérer la conduite que Midias a tenue depuis le vote rendu contre lui. Quel est l'homme qui, après avoir subi un pareil vote, pour impiété commise à l'occasion de la fête, ne fût-il même exposé à aucun procès, n'eût-il aucun danger à courir, ne se contendrait pas pour ce coup, et ne se montrerait pas sage, au moins jusqu'au jugement, sinon toujours? Non, il n'y en a pas. Mais Midias, au contraire. Depuis ce jour il parle, il injurie, il

crie. On fait une élection. Quel est l'élu ? C'est Midias d'Anagyronte qui a été mis en avant. Il se fait le proxène de Plutarque, il sait tous les secrets de la politique. La ville n'est pas assez grande pour le contenir. Et il fait tout cela, ne vous y trompez pas, en vue d'une seule chose. C'est comme s'il disait : « Je ne suis nullement atteint par le vote rendu contre moi. Je ne crains ni ne redoute le débat qui s'approche. » Eh bien, Athéniens, quand un homme trouve honteux de paraître vous craindre, et croit faire merveille en n'ayant de vous nul souci, n'a-t-il pas dix fois mérité la mort ? Il est convaincu, en effet, que vous ne pourrez plus rien lui faire. Le voilà riche, plein d'audace, le front haut, le verbe haut, violent, impudent. Où le reprendrez-vous jamais s'il vous échappe aujourd'hui ?

Mais n'y eût-il rien de tout cela, les harangues que Midias prononce habituellement dans l'assemblée, — et en quels moments, vous le savez, — suffisent, à mon sens, pour justifier la plus forte des condamnations. Un message public nous apprend que nous avons réussi dans une affaire, c'est un juste sujet de satisfaction pour tous, jamais pour Midias. En aucune occasion on ne l'a vu se réjouir ni se féliciter avec le peuple. Mais arrive-t-il une mauvaise nouvelle, au grand déplaisir de tous les autres, à l'instant il se lève le premier, et prend la parole. Il insulte au malheur des temps, il profite du silence que vous gardez sous le coup de l'événement : « Voilà bien comme vous êtes, Athéniens, vous ne marchez pas vous-mêmes, et vous ne voyez pas la nécessité de contribuer. Après cela vous êtes surpris si vos affaires vont mal. Croyez-vous donc que les choses puissent durer ainsi : à moi de contribuer, à vous de recevoir ? à moi de servir comme triérarque, à vous de ne pas monter à

bord ? » Voilà ses sarcasmes. Tout ce qu'il y a, au fond de son âme, d'amer et de haineux à l'endroit de vous autres, il le cache en lui-même dans le cours de la vie, mais il le manifeste à l'occasion. Eh bien, Athéniens, faites de même en ce jour. Quand il tâchera de vous tromper et de vous surprendre avec ses lamentations, ses pleurs et ses prières, répondez-lui : « Voilà bien comme tu es, Midias. Tu as l'habitude d'outrager tout le monde, et tu n'aimes pas à garder tes mains en repos. Après cela tu t'étonnes qu'on te rende le mal pour le mal, et qu'on te fasse périr ? Crois-tu donc que les choses puissent durer ainsi : à nous de te supporter, à toi de frapper ? à nous de t'acquitter, à toi de recommencer toujours ? »

Quand les orateurs qui doivent parler pour lui viennent à son aide, c'est bien moins pour lui faire plaisir, j'en atteste les dieux, que pour me jouer un mauvais tour. C'est l'effet de l'inimitié particulière dont l'un d'eux se dit animé contre moi, que je le veuille ou non, et qu'il me force à subir, sans motif. Mais à trop bien faire ses affaires il y a un danger. Parfois on devient incommode. Ainsi, quoique maltraité par cet homme (73), je ne veux pas encore l'avouer pour mon ennemi ; je le laisse en paix, moi, mais lui ne m'y laisse pas, que dis-je ? il intervient contre moi dans les procès des autres. Aujourd'hui encore il va monter au banc de la défense pour soutenir que la protection des lois ne s'étend pas jusqu'à moi. Dira-t-on après cela que ce n'est pas un personnage incommode, trop grand pour le repos de chacun de nous ? Ce n'est pas tout. Eubule était présent, assis dans le théâtre, lorsque le peuple émit son vote contre Midias. Celui-ci eut beau l'appeler par son nom, le prier, le supplier, vous le savez, Eubule ne bougea pas. Et pourtant, s'il croyait que la plainte était dirigée contre un inno-

cent, c'est alors qu'il aurait dû prendre la parole pour venir au secours d'un ami. Si, au contraire, il a refusé de l'entendre parce qu'il le trouvait coupable, et si après cela il vient aujourd'hui, uniquement parce qu'il est brouillé avec moi, vous demander un acquittement, vous auriez grand tort de le lui accorder. Il ne faut pas, dans une démocratie, d'homme assez puissant pour qu'un mot de lui décide de tout, l'un gardant son outrage, l'autre obtenant l'impunité. Si tu tiens à me faire du mal, Eubule, — et vraiment, les dieux m'en sont témoins, je ne sais pas pourquoi, — tu as le pouvoir, le gouvernement est en tes mains, intéte contre moi en justice telle action que tu voudras, selon les lois, bien entendu. Mais quand j'ai été outragé, au mépris des lois, ne m'arrache pas ma vengeance. Si tu ne trouves pas le moyen de me faire du mal de cette façon, cela même prouve combien je suis en règle, puisque toi, si prompt à faire juger les autres, tu n'as aucun prétexte pour me faire subir le même traitement.

J'ai ouï dire encore que Philippe, Mnésarchide, Diotime d'Évonymia (74), et d'autres grands personnages, tous riches et triérarques, réclameront Midias, et vous presseront de le leur abandonner. Cette grâce, diront-ils, leur est bien due. Je ne vous dirai pas de mal de ces hommes ; ce ne serait pas sensé. Mais ce qu'il faut avoir devant les yeux lorsqu'ils viendront vous prier, le raisonnement que vous devez faire, voilà ce dont je veux vous entretenir. Mettez-vous ceci dans l'esprit, juges. Si ces hommes, — ce qu'aux dieux ne plaise, et ce qui ne sera pas, — devenaient les maîtres du gouvernement avec Midias et ses pareils, je suppose qu'un de vous autres, un homme du peuple, ait commis un délit contre l'un d'eux, je ne dis pas un délit comme ceux que Midias a commis

envers moi, mais un autre quelconque. Je suppose qu'il se présente devant un tribunal composé de juges pris parmi ces hommes, croyez-vous qu'on lui pardonne, ou qu'on le laisse se défendre ? Comme on s'empresserait de lui faire grâce ! N'est-il pas vrai ? Comme elles seraient écoutées, les prières d'un homme du peuple ! Comme on s'abstiendrait de dire tout d'abord : « Voyez donc cet envieux, cette peste. Lui, outrager les autres et respirer librement ! Si on lui laisse la vie, il doit s'estimer heureux. » Voilà comme vous seriez traités par ces gens-là, Athéniens ; gardez-vous donc de vous comporter autrement envers eux. Considérez non leurs richesses ni leur réputation, mais vous-mêmes. Ils ont de grands biens, et personne ne les empêche d'en jouir. Qu'ils ne viennent donc pas nous troubler à leur tour dans la possession de la sécurité, ce patrimoine commun que nous procurent les lois ! Midias ne sera ni maltraité ni fort à plaindre quand sa fortune sera égale à celle de la plupart d'entre vous, qu'il outrage aujourd'hui et qu'il traite de mendiants, ni quand on lui aura ôté ces richesses dont l'excès lui inspire un orgueil criminel. D'ailleurs, ils n'ont pas le droit de vous implorer en disant : « Ne jugez pas selon les lois, juges, ne venez pas au secours de ceux qui ont été maltraités ; ne tenez pas votre serment ; faites cette grâce par égard pour nous. » — C'est là en effet ce qu'ils diront, en intercédant pour lui. Tout au plus emploieront-ils d'autres termes. — S'ils sont amis de Midias, s'ils trouvent dur que Midias ne soit plus riche, eh bien, ils sont riches eux-mêmes, et j'en suis bien aise ; qu'ils lui donnent de l'argent de leurs propres fonds. Par ce moyen, vous qui siégez ici sous la foi du serment, vous aurez fait votre devoir de juges, et eux ils seront généreux à leurs frais, sans honte pour vous. Tiennent-ils tant à leurs biens,

eux, si riches ? Mais alors, vous, tiendriez-vous moins à votre serment ?

Il s'est formé, Athéniens, une brigue de riches personnages qui, à raison de leur fortune, prétendent être considérés comme un pouvoir dans l'État. Ils viennent ici pour vous implorer. Ne me livrez à aucun d'eux, Athéniens ; faites comme eux, plutôt. Ils vont travailler pour leur intérêt particulier et pour le salut de Midias ; eh bien, travaillez pour-vous mêmes, pour les lois, pour moi qui n'ai de refuge qu'en vous, et conservez la disposition d'esprit qui est la vôtre en ce moment. Aussi bien, Athéniens, si, lors de l'examen de la plainte, le peuple, instruit de ce qui s'était passé, avait voté l'acquiescement de Midias, il y aurait eu moins d'inconvénients. On aurait pu s'en consoler en disant : « La plainte manque en fait », ou : « Il ne s'agit pas de délits commis à l'occasion de la fête », et autres raisons semblables. Mais aujourd'hui ! Voyez combien le coup serait terrible pour moi. Au moment où les délits ont été commis, vous vous montriez tous émus, irrités, indignés. Néoptolème (75), Mnésarchide, Philippide et un de ces riches tout-puissants, je ne sais lequel, intercédèrent auprès de moi, auprès de vous. Vous me criâtes de ne rien accorder. Le banquier Blepæos (76) s'avancait vers moi ; vous crûtes alors que précisément l'accord allait se faire, que j'allais accepter de l'argent, et vous fîtes éclater de bruyantes clameurs. Effrayé de votre tumulte, je laissai tomber mon manteau, je restai demi-nu, en tunique courte, fuyant Blepæos qui cherchait à me retenir. Depuis, on me disait en me rencontrant : « Au moins, tu poursuivras ce misérable et tu ne transigeras pas. Les Athéniens auront les yeux fixés sur ce que tu vas faire », et autres paroles semblables. Aujourd'hui, au contraire, après le vote qui a décidé que l'acte

de Midias constituait un outrage, après la déclaration donnée à ce sujet par l'assemblée réunie au théâtre pour juger cette question, quand j'ai persévéré jusqu'au bout, et que je n'ai trahi ni votre cause ni la mienne, vous l'acquitteriez ! Non, cela ne se peut, car il n'y a pas d'infamie qui ne se trouve dans un pareil acte, et d'ailleurs je ne mérite pas d'être ainsi traité par vous, — qu'en dites-vous, Athéniens ? — quand je fais juger un homme qui passe pour violent et prompt aux outrages, et qui l'est en effet, qui s'est insolemment comporté dans une grande cérémonie nationale et qui a rendu témoins de ses excès non-seulement vous, mais tous les Grecs de séjour en cette ville. Le peuple a entendu l'exposé des délits commis par Midias. Qu'a-t-il fait alors ? Il vous l'a renvoyé avec un vote qui le déclare coupable. La décision que vous allez rendre ne peut pas rester cachée ni inconnue. On s'occupera de ce que vous aurez jugé le jour où l'affaire est venue devant vous. Si vous punissez, on vantera votre sagesse, votre probité, votre aversion pour les méchants. Si au contraire vous acquittez, on dira que vous cédez à d'autres motifs. En effet, Midias n'est pas poursuivi pour griefs politiques, et il n'a pas imité l'exemple d'Aristophon (77) qui a fait tomber la plainte en restituant les couronnes. Il est jugé parce qu'il a commis un outrage, et qu'il ne peut pas défaire ce qu'il a fait. Cela étant, vaut-il mieux le punir une autre fois, ou aujourd'hui ? Je réponds pour ma part : aujourd'hui. En effet, ma cause est commune à tous, et les délits pour lesquels vous le jugez sont des délits publics.

Je ne suis, Athéniens, ni le seul frappé ni le seul outragé par cet homme. En faisant ce qu'il a fait, il s'est rendu coupable, par l'intention, envers tous ceux qui peuvent paraître moins que moi en état de se faire rendre

justice. Si vous n'avez pas tous reçu des coups ni des insultes, étant choréges, vous savez bien pourquoi. C'est que vous n'étiez pas choréges tous ensemble, et qu'il est impossible de vous frapper tous du même coup. Mais qu'un homme ait souffert une injure et n'obtienne pas justice, alors chacun doit s'attendre à être le premier atteint après cela. Ne négligez pas cette menace, n'attendez pas qu'elle éclate sur vous, soyez sur vos gardes longtemps à l'avance. C'est moi que hait Midias, cela peut être, mais chacun de vous n'a-t-il pas quelque ennemi qui le hait ? Le laisserez-vous cet ennemi, quel qu'il soit, libre de traiter chacun de vous comme Midias m'a traité ? Je ne le crois pas. Eh bien , Athéniens, moi non plus, ne me livrez pas en proie à Midias. Voyez. Dans un instant le tribunal va se lever. Chacun de vous retournera chez lui, l'un plus vite peut-être, l'autre à pas plus lents, sans s'inquiéter, sans tourner la tête, sans rien craindre. Rencontrera-t-il un ami ou un ennemi ? Est-il lui-même de taille grande ou petite, vigoureux ou débile ? Il n'y songe pas. Pourquoi ? Parce qu'au fond de son âme, ferme et confiant dans la vigilance des lois, il sait qu'il ne sera ni saisi, ni outragé, ni frappé. Eh bien, cette sécurité que vous emportez avec vous, vous éloignerez-vous sans me la garantir ? Quel raisonnement me ferai-je pour n'être pas accablé par mon injure, si vos yeux se détournent de moi ? « Rassure-toi, dira quelqu'un, tu ne seras plus outragé désormais. » Mais si je viens à l'être un jour, punirez-vous alors après avoir acquitté aujourd'hui ? Non, juges ; ne trahissez donc ni moi, ni vous-mêmes, ni les lois. Aussi bien, voulez-vous précisément examiner et rechercher ce qui fait la force de ceux d'entre vous qui viennent juger ici tour à tour, et ce qui les rend maîtres de tout l'État, qu'ils soient deux cents ou mille, ou en

quelque nombre que l'État les appelle à siéger ? Ce n'est pas de se tenir en armes et en bataille seuls au milieu de citoyens désarmés, ni d'être robustes et vigoureux entre tous, ni de se trouver à la fleur de l'âge. Non, rien de pareil. C'est uniquement la force des lois. Or, qu'est-ce que la force des lois ? Si quelqu'un reçoit une injure et crie au secours, accourront-elles pour lui prêter aide et assistance ? Non. Ce ne sont que des caractères d'écriture. Elles ne peuvent pas faire cela. Où donc est leur pouvoir ? il est dans l'appui que vous leur donnez, dans votre empressement à faire en sorte qu'on les trouve toutes prêtes au besoin. C'est donc vous qui faites la force des lois, et ce sont elles aussi qui font la vôtre. Il faut par conséquent les défendre comme s'il s'agissait de vous défendre vous-mêmes, et considérer toute atteinte portée aux lois, quel qu'en soit l'auteur, comme un crime envers la société tout entière. Qu'on ne parle ni de liturgies ni de pitié, qu'on ne fasse intervenir aucun homme ni aucun artifice. Rien ne doit mettre à l'abri de la peine l'homme qui enfreint les lois.

Vous avez été presque tous spectateurs aux Dionysies. Quand Midias entra sur le théâtre, vous l'avez sifflé et hué. Il n'y a pas de signe d'aversion que vous n'avez donné, avant même que je ne vous eusse parlé de lui. Ainsi, avant que la preuve eût été faite, vous vous êtes émus, vous avez provoqué les poursuites de l'offensé, vous avez applaudi lorsque j'ai présenté ma plainte à l'assemblée du peuple. Aujourd'hui la preuve est faite, le peuple siégeant au théâtre a préjugé par un vote la condamnation de Midias. On a recherché tous les autres crimes commis par ce misérable, le sort vous a désigné comme juges, toute l'affaire peut se terminer ici par un seul vote de vous ; en ce moment hésitez-vous à me

venir en aide, à rendre service au peuple, à donner aux autres une leçon de sagesse, enfin à vous assurer à vous-mêmes la sécurité pour l'avenir, en faisant de cet homme un exemple qui profite à tous ?

Songez à tout ce que j'ai dit, et surtout au dieu dont la fête a été troublée par le sacrilège de Midias; votez ce que demandent la religion et la justice, punissez cet homme.

NOTES

(1) L'institution des *προβολαί* était commune à toutes les villes d'origine ionienne. On trouve dans le *Corpus inscriptionum Græcarum*, t. II, n° 3641, 6, un décret de Lampsaque, sur les fêtes d'Asclépios, portant interdiction de pratiquer aucune saisie, de juger aucune cause, d'introduire aucune instance pendant la fête. En cas de contravention, la peine est une forte amende, dont la moitié pour le temple et l'autre moitié pour le poursuivant, comme s'il s'agissait de la *δίκη ὕβρεως*.

(2) Au temps de Démosthène, la présidence de l'assemblée avait passé des prytanes aux proèdres, comme on le voit au paragraphe suivant. Cette contradiction apparente, ainsi que le fait remarquer Weil, prouve l'authenticité de la loi citée. Il est évident qu'elle n'a pas été fabriquée à l'aide du texte de l'orateur.

(3) Ἐν Διονύσου, dans l'enceinte consacrée à Dionysos, laquelle comprenait le théâtre.

(4) Τὰ Πάνδια, fête de Jupiter, au mois d'élyphébolion (mars), huit jours environ après les grandes Dionysies, ou Dionysies de la ville. K. F. Hermann, t. II, § 59.

(5) L'archonte éponyme, qui avait la direction des Dionysies (Pollux, VIII, 89) et rendait compte de son administration.

(6) L'authenticité de la loi d'Évégoros a été contestée par Westermann (*De litis instrumentis quæ exstant in Dem. or. in Midiam*), mais elle a été défendue et, selon nous, complètement démontrée par Foucart (*Revue de philologie*, 1877, p. 168).

(7) Τῶ Διονύσω ἐν Πειραιεῖ. Les Dionysies du Pirée, fête nationale qui se célébrait au Pirée dans le septième mois (gaméliion, janvier) de l'année athénienne. Il ne faut pas confondre cette fête avec les Dionysies rurales, κατ' ἀγρούς, qui se célébraient dans le septième mois (posidéon, décembre). K. F. Hermann, § 57.

(8) Ἡ ἐπὶ Ἀθναίῳ πομπή, la procession au Lenæon, c'est-à-dire au temple et au théâtre de Bacchus Lenæen. La fête des Lénéennes se célébrait à Athènes dans le septième mois (gaméliion, janvier). K. F. Hermann, § 58.

(9) Τοῖς ἐν ἄστει Διονυσίοις, les Dionysies urbaines ou grandes Dionysies, qui se célébraient à Athènes dans le neuvième mois (élaphebোলion, mars). K. F. Hermann, § 59.

(10) Après ces mots καὶ ὁ κῶμος, nous ajoutons καὶ ὁ ἀγών.

(11) Θαργηλίων. Les Thargélies, grande fête d'Apollon qui donnait son nom au onzième mois (thargélion, novembre). K. F. Hermann, § 60.

Si les autres fêtes athéniennes ne sont pas mentionnées ici, c'est que la loi d'Évégoros se rapportait sans doute à une loi antérieure, ou bien encore que Démosthène ne la fait pas lire tout entière.

(12) L'archonte ayant sur la tête la couronne de myrte qui était le symbole de l'autorité.

(13) Weil, d'après Buttman, croit qu'il y a une lacune après la déposition de Pammène. Mais les raisons qu'il allègue ne paraissent pas décisives. Quand Démosthène renvoie à ce qu'il a dit en commençant, il se réfère non au paragraphe 19, mais aux paragraphes 1 et 2.

(14) L'argument, dit Weil, n'est vrai qu'à demi. En effet, la γραφή ὕβρεως, dont Démosthène aurait pu se contenter au lieu de la προσβολή, ne lui aurait rien rapporté non plus. Lui-même le dit expressément au paragraphe 45. Toutefois nous avons vu qu'à Lampsaque l'amende de la δίκη ὕβρεως profitait pour moitié au poursuivant.

(15) L'archonte par excellence, l'éponyme.

(16) L'authenticité de cette loi est démontrée par sa conformité avec un texte d'Eschine (*C. Timarque*, § 15). Lorsque les scolastes fabriquaient des textes de loi avec les propres paroles de l'orateur, ils n'allaient pas puiser à d'autres sources que celles qu'ils avaient immédiatement sous les yeux.

(17) L'accusation d'impiété, γραφή ἀσεβείας, était en général bien plus grave que l'accusation d'outrage, γραφή ὕβρεως, quoique dans l'une comme dans l'autre la peine fût sujette à évaluation et pût aller jusqu'à la mort. V. Thonissen, p. 179 et 261.

(18) Τῷ Δὲ τῷ Ναίῳ d'après la leçon suivie par Buttman et Weil. Jupiter était adoré à Dodone sous le nom de Νάϊος, ou dieu des eaux fécondes. V. les autorités citées par Weil, auxquelles il faut ajouter les nombreuses inscriptions récemment trouvées à Dodone par M. Carapanos. *Dodone et ses ruines*, Paris, 1878.

(19) Sur Dioclès de Pitthos, v. Isée *C. Ciron*, § 19, et Bœckh, *Securkunden*, II, 91. Pitthos était un deme de la tribu Cécropide.

(20) Sur Philostrate de Colone, v. le plaidoyer contre Nééra, § 22, et Bœckh, *Seurkunden* X, f. 37. Chabrias fut défendu par Lycoléon (Aristote, *Rhét.*, III, 10). Callistrate se défendit lui-même.

(21) Tout ce morceau a été souvent cité par les rhéteurs anciens, comme modèle d'éloquence. Il l'a été aussi par les jurisconsultes. V. Claudius Saturninus, *libro singulari De pœnis paganorum*, L. 16 au Digeste, *De pœnis* (XLVIII, 19).

(22) V. le deuxième plaidoyer contre Aphobos, § 17.

(23) Sur les triérarchies données à l'entreprise, v. Bœckh, *Staatshaushaltung*, p. 715, et notre argument du plaidoyer sur la couronne triérarchique.

(24) Δίκη κατηγορίας. V. le plaidoyer contre Conon, note 11.

(25) Δίκη εξούλης. V. le premier plaidoyer contre Onétor, le premier plaidoyer contre Bœotos, notes 14 et 15, et le plaidoyer contre Callippe, note 12.

(26) Τὴν δίαϊταν οὐ τὴν μὴ οὔσαν ἀντιλαχεῖν, faire opposition à une sentence arbitrale par défaut. (Pollux, VIII, 60.) L'opposant devait prêter serment, pour s'excuser de n'avoir pas comparu. S'il ne remplissait pas cette formalité, la sentence passait en force de chose jugée contre lui, et probablement il encourait une amende pour avoir formé une opposition téméraire. C'est ainsi que Midias fut porté sur la liste des débiteurs publics. V. Meier et Schœmann, p. 756.

(27) Thargélion et skirophorion étaient les deux derniers mois de l'année (mai et juin). Les arbitres étant désignés pour l'année, leurs pouvoirs allaient expirer.

(28) Quel était ce prytane? D'après le scoliaste, c'était le président du conseil des Cinq-Cents; mais d'autres préfèrent le président des logistes. (Hudtwalker, *Die Privatschiedsrichter und die öffentlichen Diæteten Athens.*)

(29) Κλητῆρα ἐπιγραψάμενος. En général on ne pouvait obtenir un jugement par défaut qu'après avoir cité son adversaire, en présence de deux recors, dont les noms devaient être écrits au bas de la demande. Mais il paraît que, le dernier jour de leurs fonctions, tous les arbitres de l'année auraient dû se trouver présents pour répondre, même sans citation, aux actions en responsabilité dirigées contre eux.

(30) La manœuvre aurait consisté à laisser ignorer à Midias le jugement par défaut obtenu contre lui et à le poursuivre ensuite, une fois le délai d'opposition expiré, comme débiteur de l'État, à raison de l'amende qui était la conséquence de la condamnation dans l'action d'exécution, δίκη εξούλης.

(31) C'est bien cette voie que Midias avait prise d'abord; mais il avait laissé tomber son opposition en s'abstenant de prêter serment.

(32) La δίκη κατηγορίας était ἀτιμητός, c'est-à-dire non sujette à évaluation. Les dommages-intérêts étaient d'une somme fixe de cinq cents drachmes. Démosthène parle ici de mille drachmes, sans doute parce qu'il avait intenté deux actions, une pour sa mère et une pour sa sœur. V. Meier et Schœmann, p. 482.

(33) Le chalque valait le huitième d'une obole, environ deux centimes.

(34) Ἀπρόσκλητον, sans citation préalable. Nous venons de montrer que cette citation n'était probablement pas nécessaire dans le cas particulier de Straton.

(35) Myrrhinunte, dème de la tribu Pandionide. Aphidna, dème de la tribu Æantide.

(36) Voici le sens précis et technique des termes employés : Ἐρανος, prêt d'amitié.

Φορά, tout ce que l'on porte au débit ou au crédit d'un compte.

Εἰσφέρειν, porter en compte.

Πληρωτῆς ἐράνου, celui qui a mis des valeurs à son crédit.

Συλλέξασθαι, recevoir les contributions destinées au règlement de compte.

(V. le plaidoyer contre Aristogiton, I, § 21.)

(37) L'accusateur qui laissait tomber une poursuite encourait-il l'atimie partielle? Selon Weil, cette disposition, si elle a existé, était tombée en désuétude au temps de Démosthène. V. Bœckh, *Staatshaushaltung*, p. 501. Il s'agit ici de la γραφή λιποταξίου; ce délit militaire consistait à passer, sans permission, d'un corps dans un autre, ou d'un rang à un autre dans le même corps. V. Thonissen, p. 234.

(38) Il s'agit ici du meurtre de Nicodème. Cf. Eschine, *C. Timarque*, § 171; *Ambassade*, § 148 et 166. Nicodème avait accusé Démosthène d'abandon de son poste. Aristarque fut accusé de l'avoir fait mourir, et Démosthène passa pour avoir été l'instigateur de ce crime.

(39) Midias ne pouvait pas accuser lui-même parce que, d'après les lois de Dracon, la poursuite du meurtre appartenait exclusivement aux plus proches parents. V. le plaidoyer contre Androtion, note 1, et le plaidoyer contre Timocrate, note 3.

(40) Aphidna, dème de la tribu Æantide; Pæania, dème de la tribu Pandionide.

(41) L'expédition des Athéniens en Eubée avait eu lieu à la

demande de Plutarque d'Érétrie, appuyée par Midias. Les Athéniens furent vainqueurs à Tamynes; mais le but de l'expédition fut manqué par la trahison de Plutarque.

(42) Δοκιμασία, l'épreuve ou examen qu'on faisait subir, à Athènes, à tous ceux qui étaient désignés par le sort pour remplir une fonction publique.

(43) Le meurtrier présumé pouvait être provisoirement interdit, au moyen de la déclaration solennelle appelée πρόρρησις; mais cette déclaration ne pouvait être prononcée que par les parents poursuivant le meurtre. Midias ne pouvait la prononcer dans un procès qui ne le concernait pas. Il pouvait seulement s'opposer à ce que Démosthène, inculpé, fût désigné pour accomplir certaines cérémonies.

(44) Les Euménides, dont le culte se célébrait dans une grotte au pied de la colline où siégeait l'Aréopage. V. Eschyle, *Euménides*, 1004; Pausanias, I, 28.

(45) Les affaires de meurtre étaient ordinairement portées devant l'Aréopage. Cependant il s'agit ici du conseil des Cinq-Cents saisi par voie de dénonciation, εἰσαγγελία. V. le témoignage qui suit. D'ailleurs le langage que Démosthène prête à Midias n'aurait guère été convenable devant un tribunal aussi vénéré et aussi imposant que l'Aréopage.

(46) Aristarque fut obligé de s'exiler. Eschine, *C. Timarque*, § 172.

(47) La souillure qui s'attachait au meurtrier était contagieuse. V. Sophocle, *OEdipe roi*, 233, et une foule d'autres textes.

(48) Alopèque, deme de la tribu Antiochide; Sunion, de la tribu Léontide; Thorikos et Sphette, de la tribu Acamantide; Pæania, de la tribu Pandionide.

(49) Τὸ τῆς ὁσίας, le droit sacré. V. les auteurs cités par Weil: Sophocle, *Antigone*, 456; Lysias, *C. Andocide*, § 10; Euripide, *Bacchantes*, 370.

(50) Argoura, ville de l'Eubée, dans le territoire de Chalcis (Harpocraton).

(51) Cratinos, un hipparque ou un stratège, d'après le scolaste.

(52) Οἱ πεντηχοστολόγοι. Suivant Buttman, il s'agit ici de la douane du Pirée; Weil croit au contraire qu'il s'agit plutôt de la douane de Chalcis.

(53) On voit par là que Démosthène servait parmi les hoplites.

(54) C'est un autre Polyeucte que Polyeucte de Sphette, ami

de Démosthène. V. A. Schæfer, II, p. 100. Timocrate est celui contre lequel Démosthène a plaidé. Quant à Euctémon de Louisia, il en a été parlé au § 103.

(55) Cette généalogie est fausse. Alcibiade descendait des Alcméonides par sa mère, et était gendre d'Hipponicos. Sur les Alcméonides, v. Hérodote, V, 62.

Tout ce que Démosthène dit d'Alcibiade précéda les services rendus par celui-ci à Samos et à Athènes.

(56) Sur Tauréas et le peintre Agatharque, on peut voir Andocide, *C. Alcibiade*, §§ 17 et 20.

(57) Il y a ici une erreur. Démosthène avait trente-quatre ans, et non trente-deux.

(58) L'organisation décrite dans ce passage est celle qui fut créée par la loi de Périandre en 357. Démosthène ne cessa de l'attaquer, et réussit à la faire modifier peu de temps avant la bataille de Chéronée. V. Hermann, t. I, § 171.

(59) Tel est le sens de l'expression ἀλληταῖς ἀνδράσι. Il n'y a jamais eu à Athènes de concours de musique instrumentale.

(60) Sur la permutation, ἀντίδοσις, comme moyen de se soustraire aux liturgies, v. le plaidoyer contre Phénippe.

(61) Il s'agit ici non de la triérarchie dont les pupilles étaient exempts, mais de l'impôt direct sur la fortune. V. Bœckh, *Staats-haushaltung*, p. 668.

(62) Sans enfants, c'est-à-dire n'ayant personne à laisser après lui pour perpétuer sa race, et par conséquent exposé à périr tout entier. Cette idée se retrouve partout chez les Grecs. V. Euripide, *Iphigénie en Aulide*, v. 805.

(63) Styræ, ville de l'Eubée, en face du cap Cynosure.

(64) Sounion, deme de la tribu Léontide; Pæania, deme de la tribu Pandionide; Acherdonte, deme de la tribu Hippothoonide; Sphette, deme de la tribu Acamantide.

(65) La galère paraliennne et la galère salaminienne étaient des navires que la république tenait constamment équipés, en temps de paix comme en temps de guerre, et qui servaient à porter des ambassadeurs ou à remplir des missions de tout genre. V. Bœckh, t. I, p. 339.

(66) Βοώνην. La charge d'acheter des bœufs pour les sacrifices et les repas publics était considérée comme très-honorable. Nous avons plusieurs inscriptions contenant des comptes rendus par les βωωνται.

(67) Τὰ σύμβολα, les traités de commerce, et ici spécialement

les conventions relatives aux navires neutres et aux prises maritimes.

(68) La *προβολή* pouvait donc être intentée par un simple étranger, de passage à Athènes, tandis qu'en règle générale les étrangers, même domiciliés, ne pouvaient ester en justice qu'à la condition d'être représentés par un citoyen.

(69) Ἐπιβολή, amende de police que le magistrat avait droit d'infliger sans jugement.

(70) On appelait Étéoboutades les descendants de Boutès, fils d'Érechthée. C'était une famille noble qui avait le privilège de fournir la prêtresse d'Athéné Polias.

(71) On a déjà vu la même comparaison plus haut, § 101. Cette répétition s'explique si l'on admet que le plaidoyer contre Midias, n'ayant pas été prononcé, n'a pas été l'objet d'une rédaction définitive.

(72) Autre répétition. V. § 99.

(73) Οὔτος, il s'agit d'Eubule. V. le *Discours sur l'ambassade*, § 293 et suiv.

(74) Philippide est mentionné dans une inscription. Bœckh, *Seewesen*, p. 252.

Mnésarchide avait été assesseur d'un archonte. V. le plaidoyer contre Théocrine, § 32.

Sur Diotime, v. le plaidoyer pour Ctésiphon, § 114.

Le dème d'Evonymia appartenait à l'une des trois tribus Erechthéide, Egéide et Æantide.

(75) Sur Néoptolème, fils d'Anticlès, du dème de Mélité, v. le plaidoyer pour Ctésiphon, § 44, et les *Vies des dix orateurs*, p. 843. Bœckh, *Seewesen*, p. 245.

(76) Sur Blepæos, cf. le second plaidoyer contre Bœotos, § 52.

(77) C'est le célèbre Aristophon d'Azénia. V. le plaidoyer contre Leptine, note 45. Nous ne savons rien, du reste, sur le procès auquel il est fait allusion ici.

VI

DÉMOSTHÈNE CONTRE ESCHINE

PROCÈS DE L'AMBASSADE

A R G U M E N T

Après la chute d'Olynthe, en 347, Athènes, sur la proposition de Philocrate, avait envoyé dix ambassadeurs en Macédoine pour traiter de la paix avec Philippe. Philocrate, Eschine et Démosthène étaient du nombre. La paix fut conclue sur la base de l'*uti possidetis*. Elle s'étendait aux alliés des deux parties, et devait avoir effet à partir du jour des ratifications. De retour à Athènes, les ambassadeurs rendirent leurs comptes. Tout ce qu'ils avaient fait fut approuvé, et les ambassadeurs macédoniens reçurent, à Athènes, le serment qui devait être prêté, selon l'usage, par les représentants d'Athènes et de toute les villes alliées d'Athènes. Il ne restait plus qu'à recevoir le serment de Philippe et de ses alliés. A cet effet, les ambassadeurs athéniens se rendirent de nouveau en Macédoine ; mais, malgré les efforts de Démosthène qui comprenait la nécessité d'aller vite, ils perdirent un temps précieux, laissèrent Philippe conquérir la Thrace et soumettre leur allié Kersoblepte. Ils le rejoignirent enfin à Phères en Thessalie, et c'est là que Philippe prêta serment, mais en déclarant qu'il ne considérait pas les Phocidiens comme alliés des Athéniens. En même temps, il gardait tout ce qu'il avait pris en Thrace depuis la paix.

En se réservant sa liberté à l'égard des Phocidiens, Philippe

songeait à occuper les Thermopyles, qui étaient la clef de la Grèce, et que les Phocidiens, abandonnés à leurs seules forces, ne pourraient plus défendre. Si Athènes avait été avertie à temps, elle aurait envoyé en quelques jours une flotte dans le détroit, et des troupes au chef des Phocidiens, Phalækos. Les projets de Philippe auraient été déjoués comme ils l'avaient été quelques années auparavant, au commencement de la guerre sacrée. Mais les ambassadeurs athéniens se laissèrent tromper ou acheter par Philippe. De retour à Athènes, ils éblouirent l'assemblée par de faux rapports, donnèrent à entendre que les préparatifs de Philippe étaient destinés contre Thèbes, et étouffèrent la voix de Démosthène qui révélait leur trahison et insistait pour qu'on prît des mesures énergiques. Peu de jours après, Philippe se présentait aux Thermopyles; Phalækos, se voyant abandonné, lui livrait la position sans combat; toutes les villes de Phocide tombaient l'une après l'autre, la route d'Athènes était ouverte aux Macédoniens (346).

Eschine avait été le principal auteur de toutes ces menées avec Philocrate. Ce dernier, mis en accusation par Hypéride, s'enfuit avant le jugement et fut condamné à mort par contumace. Quant à Eschine, il se défendit habilement. Accusé par Timarque et Démosthène, il essaya d'abord de soutenir qu'il n'avait pas de compte à rendre de la seconde ambassade qui n'était que la conséquence de la première. Battu sur ce point, il se retourna contre Timarque, l'accusa d'attentat aux mœurs et le fit condamner. Timarque, frappé d'atimie, ne pouvait plus soutenir son accusation. Elle fut reprise par Démosthène; mais Eschine avait ainsi gagné du temps, avantage inappréciable dans les procès politiques. Quand l'affaire vint devant le tribunal, après une longue instruction, en 343, trois ans s'étaient écoulés depuis les faits. L'émotion était passée, et la brigade des amis d'Eschine avait pu s'exercer à loisir. Il se présenta devant les juges assisté des hommes les plus considérables du parti de la paix, Eubule, Phocion, Nausiclès. On comprenait en effet, et c'était un grand danger pour l'accusation, que si Eschine était condamné, la paix allait se trouver compromise.

Il y eut même un instant où Démosthène fut interrompu par de violents murmures, dont Eubule, paraît-il, avait donné le signal.

Le plaidoyer de Démosthène est une page d'histoire. Il n'y a rien à analyser. Ce qui serait plus intéressant serait de comparer ce plaidoyer avec la défense d'Eschine, car ici, comme dans le procès de la Couronne, nous avons les discours des deux parties ; mais en présence des affirmations de l'un et des dénégations de l'autre, il est bien difficile de se prononcer. Grote, avec sa pénétration ordinaire, fait seulement remarquer que, même en prenant les faits tels qu'ils sont exposés par Eschine, il est difficile de croire que les ambassadeurs athéniens n'aient pas été les complices de Philippe pour tromper l'assemblée par de faux rapports.

Eschine fut acquitté à trente voix seulement de majorité. C'est du moins ce qu'affirme le grammairien Idoménée dont le témoignage est rapporté par Plutarque. Plutarque et après lui plusieurs critiques modernes s'étonnent de ne trouver dans le procès de la Couronne aucune mention du procès de l'ambassade. On a même soutenu que le procès n'avait jamais eu lieu, et que les plaidoyers préparés par les deux orateurs avaient été publiés, mais non prononcés. Cette conjecture est absolument invraisemblable et n'a plus aujourd'hui aucun partisan. On a dit avec raison que, pour l'écarter, il suffit de lire attentivement les deux discours.

PLAIDOYER

A quel point sont poussées les brigues et les sollicitations autour de ce procès, Athéniens, il n'est peut-être pas un de vous qui ne l'ait senti, en se voyant tout à l'heure, au moment du tirage (1), exposé à tant d'importunités et d'obsessions. De mon côté, je vous demanderai à tous une chose qu'on doit obtenir de plein droit sans même l'avoir demandée, c'est de ne mettre ni la faveur ni un homme au-dessus du droit et du serment que chacun de vous a prêté en entrant ici. A cela vous êtes les premiers intéressés, vous et cette ville tout entière, tandis que ces supplications, ces brigues des gens qui intercèdent, se font pour servir des prétentions contraires à l'égalité; or, vous êtes ici réunis au nom des lois, pour opposer une barrière à ces prétentions coupables et non pour les faire triompher. En général, les hommes qui entrent par la droite voie dans les fonctions publiques s'offrent d'eux-mêmes à répondre de leurs actes en tout temps, même après avoir rendu leurs comptes. Bien différente est l'attitude d'Eschine. Il se présente aujourd'hui devant vous pour rendre raison de sa conduite, mais, auparavant, de ceux qui lui demandaient des comptes il a fait disparaître l'un, il va sans cesse menaçant les autres, et il introduit ainsi dans notre gouvernement la pratique la plus odieuse et la plus funeste pour vous. En effet, si, après avoir eu des affaires à diriger, une fonction à remplir, on compte sur l'intimidation et non sur la justice de

sa cause pour écarter toute poursuite, c'en est fait, et vous avez cessé d'être le pouvoir souverain.

Prouver qu'Eschine s'est rendu coupable de faits graves et nombreux, qu'il mérite le dernier supplice, n'est pas chose embarrassante. J'y parviendrai, j'en suis sûr. Mais tout en gardant cette conviction, j'ai une crainte, et je la proclame ici, loin de la dissimuler. Dans tous les procès qui s'agitent devant vous, Athéniens, l'issue dépend du moment autant que des faits eux-mêmes; aussi cette circonstance, qu'un long temps s'est écoulé depuis l'ambassade, me paraît redoutable, étant de nature à produire en vous l'oubli ou l'habitude. Comment donc pourrez-vous, dans ces circonstances, discerner ce qui est juste, et le déclarer par votre jugement? Je vais vous le dire. C'est en vous interrogeant vous-mêmes, juges, et en calculant tout ce dont un ambassadeur est responsable envers son pays. Il doit compte d'abord des rapports qu'il a faits, puis des conseils qu'il a donnés, en troisième lieu de l'exécution des ordres qu'il a reçus, après cela du temps où il a fait chaque chose, et enfin vient la question de savoir s'il s'est ou non laissé corrompre. Pourquoi faire entrer tout cela dans le compte à rendre? Le voici: Les rapports sont la base de vos délibérations sur les affaires. S'ils sont vrais, vous prenez le bon parti; s'ils ne le sont pas, c'est le contraire. Les conseils! Ceux qui vous inspirent le plus de confiance sont ceux de vos ambassadeurs; vous les écoutez comme gens qui savent les choses, ayant été envoyés exprès. L'ambassadeur est donc inexcusable s'il se trouve avoir donné un conseil mauvais ou funeste. Les instructions! Celles que vous avez données, soit pour parler, soit pour agir, et tous les ordres exprès que vous avez votés, ont dû être observés. Mais pourquoi le temps? C'est que souvent, Athéniens, l'occasion, pour beaucoup

d'affaires, et de grandes affaires, ne dure qu'un temps très-court. Quand on l'a manquée volontairement et laissée à ses adversaires, on aura beau faire, on ne la ressaisira pas. Quant au point de savoir si l'ambassadeur a été ou n'a pas été corrompu, si je dis que s'enrichir des malheurs de son pays est un grand crime, digne de toute votre colère, pas un d'entre vous ne me démentira. Mais je vais plus loin. L'auteur de la loi n'a pas distingué. Il a interdit, en termes absolus, de recevoir des présents d'aucune sorte. Quand une fois, pensait-il sans doute, on a tendu la main, quand on s'est laissé acheter à prix d'or, on n'est plus apte à discerner sûrement les intérêts de l'État. Si donc je prouve et je démontre qu'Eschine a fait un rapport mensonger, qu'il s'est opposé à ce que le peuple entendît la vérité, de ma bouche, que tous ses conseils ont été contraires à vos intérêts, que dans son ambassade il ne s'est pas conformé à vos instructions, qu'il a perdu le temps, qu'une foule d'occasions magnifiques ont ainsi péri pour l'État, et que pour tout cela il a reçu, avec Philocrate, des présents et un salaire, condamnez-le et frappez-le de la peine que méritent ses forfaits. Si je ne fais pas cette preuve ou si je ne la fais pas complète, traitez-moi comme un misérable et acquittez celui que je poursuis.

Si nombreux, si graves que soient tous ces chefs d'accusation, il y a d'autres faits, Athéniens, qui suffiraient à rendre cet homme justement odieux. Avant d'aborder ma discussion, je veux vous rappeler ces faits qui, sans doute, sont encore présents au souvenir de la plupart d'entre vous. Je veux vous dire dans quel parti Eschine a débuté en politique, et quel langage il croyait devoir tenir contre Philippe, en s'adressant au peuple. Tous ses actes, tous ses discours à l'entrée de sa carrière sont aujourd'hui, vous

le verrez, la preuve la plus forte des présents qu'il a reçus depuis. Le premier des Athéniens, c'est lui-même qui l'affirmait alors dans ses discours à l'assemblée, il s'est aperçu des manœuvres de Philippe contre les Grecs, de la corruption exercée par Philippe sur certains personnages considérables de l'Arcadie. Suivi de l'acteur Ischandre, celui qui joue en second avec Néoptolème, il se présente au conseil, il se présente à l'assemblée, il vous décide à envoyer partout des ambassadeurs chargés de réunir ici une conférence pour délibérer si l'on fera la guerre à Philippe; puis il revient de l'Arcadie et vous rapporte ces fameuses et interminables harangues qu'il se vante d'avoir prononcées pour vous à Mégalopolis, devant les dix mille (2), contre Hiéronyme qui défendait la cause de Philippe; il montre enfin, par le détail, comment ceux qui se laissent corrompre, ceux qui reçoivent l'argent de Philippe, sont le fléau de la Grèce entière, et non pas seulement de leurs patries respectives. Voilà quelle était alors sa politique, et en quels termes il manifestait ses convictions. Lorsque sur la proposition d'Aristodème, de Néoptolème, de Ctésiphon (3) et des autres qui revenaient de Macédoine avec des rapports mensongers, vous prîtes la résolution d'envoyer des ambassadeurs à Philippe pour traiter de la paix, Eschine fut du nombre. Celui-là du moins ne trahirait pas vos intérêts, pensiez-vous; il n'était pas de ceux qui faisaient fonds sur la parole de Philippe, il pourrait surveiller les autres. En effet, ses discours précédents, la haine qu'il affichait pour Philippe vous avaient fait, à juste titre, concevoir de lui cette opinion. Il vint me trouver, s'arrangea pour faire avec moi le voyage, et m'engagea vivement à surveiller, comme lui, cet infâme traître de Philocrate (4), et, jusqu'au jour où nous fûmes de retour ici de cette première ambassade, je fus peut-être le seul,

Athéniens, à ne pas m'apercevoir qu'il était corrompu et vendu. J'ai déjà parlé de son précédent discours. Cette fois, à la première des deux assemblées (5) où la paix fut mise en délibération, il se leva et débuta ainsi : — Je crois pouvoir vous répéter les termes mêmes dont il s'est servi devant vous. — « Athéniens, a-t-il dit, Philocrate aurait eu beau chercher le meilleur moyen de s'opposer à la conclusion de la paix, il n'en aurait pas trouvé de plus sûr que de proposer le décret dont il s'agit. Cette paix-là, tant qu'il restera un homme dans Athènes, jamais je ne vous conseillerai de la faire, et pourtant je suis d'avis qu'il faut faire la paix. » Et il continua sur ce ton, en termes brefs et mesurés. Il avait donc tenu ce langage à la première assemblée, et vous l'avez tous entendu. Vint la seconde, où la paix devait être ratifiée. Je soutenais l'avis de nos alliés (6) et je faisais tous mes efforts pour que la paix fût conclue sur un pied d'égalité, comme c'était justice; vous le vouliez aussi, et vous ne permîtes pas à ce vil Philocrate de proférer un seul mot; Eschine se leva, prit la parole et vint au secours de Philocrate. — N'est-ce pas, par Jupiter et tous les dieux, un langage digne de mille morts? — « Vous n'étiez pas tenus, disait-il, de vous souvenir de vos ancêtres, vous ne deviez pas permettre qu'on vous parlât de trophées ni de victoires navales. Il allait porter et proposer une loi par laquelle vous vous interdriez de marcher au secours d'aucun peuple de la Grèce, à moins que ce peuple ne vous eût déjà secourus. » Voilà ce qu'il a osé dire, le malheureux, et il n'a pas rougi. Pourtant les ambassadeurs venus, à votre appel, de toute la Grèce, sur le conseil donné par lui-même, avant qu'il se fût vendu, étaient là debout et l'écoutaient.

Nommé ensuite par vous pour aller recevoir les serments, il a encore une fois consumé le temps et ruiné les

affaires de cette ville, et j'ai encouru sa haine pour avoir voulu l'empêcher, vous entendrez cela tout à l'heure. J'arrive tout de suite à notre retour de cette seconde ambassade destinée à recevoir les serments. Le compte s'en rend en ce moment même. Nous n'avions rien, absolument rien obtenu, de ce qui avait été dit et pris pour certain lorsque vous aviez fait la paix ; tout n'était que déception. Cependant Eschine et les siens avaient tramé de nouvelles intrigues et méconnu les instructions contenues dans votre décret. Nous nous présentâmes au conseil. Ce que je vais dire est connu d'un grand nombre d'entre vous, car l'enceinte du conseil était pleine de simples citoyens. Je m'avançai, je fis au conseil un rapport déclarant la vérité tout entière, j'accusai ces hommes, et commençant par les premières espérances que vous avaient fait concevoir les rapports de Ctésiphon et d'Aristodème, passant ensuite aux harangues prononcées par Eschine lors de la conclusion de la paix, je fis le compte des extrémités auxquelles ils ont réduit cette ville. Pour ce qui nous restait encore, la Phocide, les Thermopyles, je donnai le conseil de ne pas le livrer, de ne pas retomber dans la même faute, de ne pas laisser vos affaires aller de mal en pis, pendant qu'on vous ballotterait d'espérance en espérance et de promesse en promesse. Le conseil fut de mon avis. Mais au jour de l'assemblée, quand il s'agit de parler devant vous, Eschine s'avança, le premier de nous tous. — Par Jupiter et tous les dieux, aidez-moi à rappeler vos souvenirs pour savoir si je dis vrai, car c'est à cet instant précis que toutes vos affaires ont été perdues et ruinées à jamais. — Il s'abstint complètement soit de faire un rapport de son ambassade, soit de rappeler ce qui avait été dit devant le conseil, si tant est qu'il entendît contester la vérité des faits avancés par moi. Loin de là, il

parla de telle sorte et vous fit voir de si grands avantages, en si grand nombre, qu'il vous enleva tous en un tour de main. Il revenait, disait-il, ayant obtenu de Philippe tout ce qui importe aux intérêts d'Athènes, au sujet des amphictions comme de tout le reste. Il vous récita un long discours qu'il prétendit avoir adressé à Philippe contre les Thébains, il vous rapporta les principaux chefs de la discussion et vous fit un calcul au sujet des résultats de son ambassade. Encore deux ou trois jours, et sans sortir de chez vous, sans prendre les armes, sans vous donner aucune peine, vous verriez Thèbes assiégée, sans secours, isolée du reste de la Béotie, Thespies et Platée relevées, et les trésors du dieu recouvrés non sur les Phocidiens, mais sur les Thébains qui avaient résolu l'occupation du temple (7). Lui-même, ajoutait-il, avait appris à Philippe qu'entre concevoir un pareil projet et l'exécuter, il n'y a pas de différence. L'impiété, disait-il, est la même. En conséquence, les Thébains avaient mis sa tête à prix. Il avait entendu, d'autre part, les plaintes de certains Eubéens, inquiets et troublés de voir la bonne amitié rétablie entre Athènes et Philippe. « Ambassadeurs, auraient dit ces hommes, vous ne pouvez pas nous cacher à quelles conditions vous avez fait la paix avec Philippe. Nous n'ignorons pas que vous lui avez donné Amphipolis, et qu'en retour Philippe a promis de vous livrer l'Eubée. » Ce n'était pas tout, et il avait négocié une autre chose dont il n'était pas encore temps de parler; en ce moment, en effet, plusieurs de ses collègues lui portaient envie. Le mot de cette énigme et le sens de cette allusion étaient l'affaire d'Orope (8). Son succès fut grand et mérité, on le trouva orateur excellent, homme d'État incomparable, et il descendit de la tribune en triomphe. Je m'en levai alors; j'affirmai que je ne savais rien de tout cela, et j'entrepris de

épéter une partie des choses dont j'avais fait rapport au conseil. Mais debout, l'un à ma droite, l'autre à ma gauche, lui et Philocrate couvrirent ma voix de leurs cris, m'interrompirent et finirent par m'accabler de sarcasmes. Et vous de rire. Vous ne voulûtes pas m'écouter, résolus de ne croire d'autres rapports que ceux d'Eschine. Et, en vérité, je comprends cette disposition de votre part. Dans l'attente d'avantages si grands, si nombreux, pouviez-vous supposer qu'on vînt contester ces avantages ou accuser la conduite de ces hommes? Non, je le reconnais, tout s'effaçait alors devant les perspectives et les espérances sur lesquelles vous alliez délibérer, toute opposition paraissait une brouille et une cabale. L'opinion générale trouvait que les affaires avaient été admirablement conduites et les intérêts de l'État bien servis.

Pourquoi ai-je commencé par vous rappeler ces faits et par analyser ce discours? Il y a pour cela, Athéniens, une raison décisive, et qui passe avant toute autre. Je ne veux pas qu'un seul d'entre vous, m'entendant parler de certains actes et trouvant que je vais trop loin, s'écrie : « Et pourquoi n'as-tu pas dit cela tout de suite? Pourquoi ne nous as-tu pas tout appris? » Je veux que vous vous rappeliez les promesses de ces hommes, promesses enouvelées à toute occasion, pour couper la parole aux autres, et aussi les magnifiques assurances d'Eschine. Vous verrez ainsi qu'à tout le mal qu'il vous a fait s'en joint un autre. Il vous a empêchés de connaître la vérité sur-le-champ et en temps utile, trompés que vous étiez par des espérances, des illusions, des promesses. Voilà la première et la principale raison pour laquelle j'ai fait ce récit. Il y en a une seconde, non moins puissante que l'autre. Je veux que vous vous rappeliez l'attitude politique prise par Eschine avant qu'il se fût laissé cor-

rompre, combien elle était inquiète et défiante à l'égard de Philippe, et que vous remarquiez ensuite cette explosion soudaine de confiance et d'amitié. Après cela, si toutes les merveilles annoncées par Eschine se sont réalisées, si toutes ses démarches ont bien réussi, vous pourrez croire que ce changement a été sincère, avantageux pour vous. Mais si l'événement a toujours démenti ses affirmations, si toute cette politique nous a couverts de honte et nous expose aux plus grands dangers, reconnaissez que le motif de sa conversion a été la bassesse de son caractère, et le prix qu'il avait reçu pour trahir la vérité.

Mais puisque je me suis trouvé conduit à vous parler de ce discours, je veux vous dire, avant tout, comment il vous a fait perdre votre influence dans les affaires de Phocide. Et ici, juges, ne vous attachez pas à la grandeur des événements ; ne dites pas : Ces accusations, ces griefs, c'est trop pour un homme de la taille d'Eschine. Voyez plutôt. Tout autre qu'Eschine, mis à la même place, et maître d'agir suivant les circonstances, une fois vendu comme lui pour vous tromper et vous abuser, aurait fait autant de mal que lui. Les hommes que vous employez à vos affaires sont souvent médiocres, mais les affaires dont les autres peuples trouvent bon de vous charger ne le sont pas ; il s'en faut de beaucoup. Ensuite, c'est Philippe qui a ruiné les Phocidiens, mais ces hommes l'ont aidé. Or, il s'agit précisément de regarder et de voir si la part qui revenait à nos ambassadeurs dans l'œuvre du salut des Phocidiens n'a pas été perdue et mise à néant par la faute de ces hommes, non de savoir si Eschine, à lui tout seul, eût pu perdre les Phocidiens. D'où lui serait venu un si grand pouvoir ?

Donne-moi le projet de décret (9) voté par le conseil

sur mon rapport, et le témoignage de celui qui rédigea ce projet. On ne dira pas que je répudie aujourd'hui tout ce qui a été fait, mais qu'alors j'ai gardé le silence. Non, à l'instant même j'ai accusé, j'ai prévu l'avenir, et le conseil, qu'on n'avait pu empêcher d'entendre la vérité, de ma bouche, n'a voulu ni donner à ces hommes un témoignage de satisfaction, ni les inviter au Prytanée. Et pourtant, depuis que cette ville existe, jamais ambassadeurs n'ont été traités de la sorte, pas même Timagoras (10) qu'un vote du peuple a envoyé à la mort. Mais eux, ils ont reçu ces affronts.

Lis aux juges d'abord le témoignage, et ensuite le projet de décret.

TÉMOIGNAGE, PROJET DE DÉCRET.

Il n'y a là ni éloge, ni invitation au Prytanée faite aux ambassadeurs par le conseil. Eschine prétend-il le contraire? Qu'il le prouve, qu'il produise le texte, et je descends de la tribune. Mais il n'y en a pas. Ou bien nous avons tous rempli notre mission de la même manière, et alors le conseil avait raison de ne donner d'éloge à personne puisque tous s'étaient trouvés en faute. Ou bien tous n'avaient pas fait leur devoir, et alors les coupables ont fait tort aux innocents, qui ont reçu leur part de cet affront. A quel signe pourrez-vous donc facilement reconnaître quel est le coupable? Le voici. Rappelez-vous en vous-mêmes quel est celui qui dès le début a tout critiqué. Évidemment, si l'on était en faute, on n'avait qu'une chose à faire, se taire, se dérober pour le moment, ne jamais s'exposer à rendre compte de ses actes; au contraire, n'avait-on rien à se reprocher, on devait craindre de paraître, par son silence, complice d'actions mauvaises et coupables. Eh bien, c'est moi qui ai, dès le début,

accusé ces hommes. Aucun d'eux n'a élevé la voix contre moi.

Le conseil avait donc fait ce projet de décret, l'assemblée eut lieu, et déjà Philippe était aux Thermopyles. Oui, ce fut là le premier de tous les torts, d'avoir mis Philippe au cœur et à portée de tout. Il aurait fallu écouter les rapports sur les événements, puis délibérer, enfin décider et agir ; au lieu de cela, vous apprîtes que Philippe était à vos portes, et il devint difficile même de vous donner un conseil. Ce n'est pas tout. Personne ne lut au peuple ce projet de décret ; le peuple en ignora l'existence. Eschine se leva donc et fit cette harangue que je vous rappelais tout à l'heure. Il revenait, disait-il, ayant obtenu de Philippe des avantages nombreux et importants ; aussi les Thébains avaient mis sa tête à prix. Le voisinage de Philippe vous avait d'abord inquiétés, et vous saviez mauvais gré à ces hommes de ne pas vous avoir avertis ; mais la perspective d'obtenir tout ce que vous désiriez changea vos dispositions, et vous ne me laissâtes pas dire un seul mot, ni moi, ni nul autre. Après cela on vous donna lecture de la lettre de Philippe, écrite par Eschine après notre départ. C'était une apologie formelle et complète des fautes commises par ces hommes. Il y est dit qu'au moment où les ambassadeurs voulaient se rendre dans les différentes villes pour recevoir les serments, Philippe les avait retenus, et gardés près de lui, pour l'aider à rétablir la paix entre Halos et Pharsale (11). Toutes leurs fautes, il les prend sur lui et s'en charge. Des Phocidiens, des Thespiens, de tout ce qu'Eschine vous a rapporté, pas un mot. Et ce n'est pas par hasard que la chose s'est passée ainsi. Non, ces hommes n'avaient rien fait, rien exécuté de ce que vous leur aviez mandé par votre décret. Vous auriez dû les punir. Philippe prend leur fait et cause, et

dit : C'est moi seul qui ai tout fait. Il n'y avait guère d'apparence que vous pussiez l'atteindre. Philippe, d'autre part, voulait vous tromper et prendre sur vous les devants. Cette fois, c'est Eschine qui s'est chargé de vous faire le rapport ; par ce moyen vous n'auriez dans la suite aucun reproche à faire à Philippe, aucun grief à soulever contre lui, rien de tout cela ne se trouvant ni dans la lettre, ni dans aucune autre pièce venant de lui. Lis aux juges la lettre même, écrite par Eschine, envoyée par Philippe. Voyez si les choses sont bien telles que je vous les ai dites. Lis.

LETTRE.

Vous entendez cette lettre, Athéniens. Comme elle est belle et obligeante ! Mais des Phocidiens, des Thébains, des autres affaires dont Eschine vous a fait le rapport, pas le moindre mot. Eh bien, dans cette lettre il n'y a rien de sincère, et vous allez le voir à l'instant même. Prenez l'affaire de Halos. S'il a, dit-il, retenu vos ambassadeurs, c'est pour qu'ils l'aidassent à la terminer par un arrangement. Or, l'arrangement a été celui-ci : les gens de Halos expulsés, et leur ville détruite. Quant aux captifs, cet homme, qui cherche à vous être agréable, dit qu'il n'a jamais pensé à les racheter (12). A plusieurs reprises, des témoins sont venus déclarer devant vous que je suis parti pour visiter ces captifs, emportant un talent ; on va vous répéter ces témoignages. C'est pour m'enlever cet honneur qu'Eschine a fait écrire cela par Philippe. Voici maintenant ce qu'il y a de plus fort. Dans sa première lettre, celle que nous avons apportée, il disait : « J'écrirais en détail tous les avantages dont je vous comblerai, si j'étais sûr d'obtenir votre alliance. » Et l'alliance obtenue, il ne sait plus ce qu'il a à faire pour vous être

agréable, ni ce qu'il a lui-même promis. Et pourtant il ne pouvait pas l'ignorer, ou bien alors il vous trompait. Mais pour vous prouver qu'il a écrit cela, prends sa première lettre et lis ce passage. Ici, lis.

EXTRAIT DE LA LETTRE.

Ainsi, avant d'obtenir la paix, il demandait une alliance et promettait, pour ce cas, d'énumérer par écrit tous les avantages dont il voulait combler Athènes. Après avoir obtenu l'une et l'autre, « il ne sait pas, dit-il, ce qu'il peut faire pour vous être agréable. Vous n'avez qu'à parler. Il fera tout ce qu'il peut faire sans honte et sans déshonneur. » Tels sont les prétextes qu'il met en avant pour se ménager une retraite, si vous venez à parler et si vous vous décidez à le mettre en demeure.

Ces choses et bien d'autres encore, on pouvait les réfuter alors, à l'instant même; on pouvait vous éclairer, et ne pas vous laisser abandonner vos affaires, si les noms de Thespies et de Platée, si l'espoir de voir les Thébains punis n'eussent fermé vos oreilles à la vérité. Pourtant, s'il s'agissait seulement de vous tromper en vous faisant entendre ce langage, on avait raison de vous le tenir; mais si l'on voulait que la chose se fit, alors il aurait mieux valu se taire. En effet, si, à ce moment, les affaires étaient déjà tellement avancées que les Thébains pussent être impunément avertis, pourquoi la chose n'a-t-elle pas été faite? Et si l'entreprise a échoué pour avoir été divulguée, qui donc a parlé? N'est-ce pas Eschine? Mais non, il n'était pas question de cela, Eschine ne l'a ni voulu, ni espéré. Je ne lui ferai donc pas un grief d'avoir parlé. Il fallait vous tromper par ces discours, vous faire refuser d'entendre la vérité, de ma bouche, vous décider à rester chez vous, et faire passer ce décret qui

devait perdre les Phocidiens. Voilà pourquoi toute cette trame a été ourdie et cette harangue prononcée.

J'entendais donc Eschine vous promettre ainsi monts et merveilles, et je savais bien qu'il mentait. — Comment le savais-je ? Je vais vous le dire. — D'abord, au moment où Philippe allait prêter les serments au sujet de la paix, ces hommes ont déclaré que les Phocidiens n'y étaient pas compris ; or il fallait se taire et laisser leur sort indécis, si l'on voulait les sauver. En second lieu, ce n'étaient pas les ambassadeurs de Philippe qui disaient ces choses, ni la lettre de Philippe, c'était Eschine. Ces circonstances me révélaient tout. Je me levai donc, je m'avançai et j'essayai de parler contre. Quand je vis que vous ne vouliez pas m'écouter, je me tins coi, protestant seulement — je fais appel à vos souvenirs, par Jupiter et tous les dieux ! — que je n'avais rien su, que je n'avais pris part à rien. J'ajoutai même que je n'avais aucun espoir. Ce mot ayant paru vous déplaire, « Entendons-nous, vous dis-je, Athéniens ; si une seule de ces choses arrive, eh bien, alors louanges, honneurs, couronnes, vous donnerez tout à ces hommes, rien à moi. Mais si c'est le contraire qui arrive, vous vous en prendrez à ces hommes ; moi, je me retire. » — « Pas encore, reprit alors Eschine, ne te retire pas maintenant, pourvu qu'à ce moment-là tu ne prétendes à rien. » — « Oui, certes, répondis-je, et si je le fais, j'aurai tort. » — Là-dessus Philocrate se lève, et d'un air superbe : « Il ne faut pas vous étonner, dit-il, Athéniens, si Démosthène et moi ne voyons pas les choses de la même manière. Il boit de l'eau ; moi, je bois du vin. » Et vous de rire.

Jetez les yeux maintenant sur le décret qui fut ensuite rédigé et proposé par Philocrate. A la lecture il produit un grand effet, mais songez au moment où il a été rédigé,

aux promesses qu'Eschine vous faisait alors ; et vous verrez. Ce décret n'a fait qu'une chose : livrer les Phocidiens, pieds et poings liés, à Philippe et aux Thébains. Lis le décret.

DÉCRET.

Vous voyez ce décret, Athéniens, et tous les éloges, tous les égards dont il est plein. Il y aura paix avec les descendants de Philippe comme avec Philippe lui-même. Il en sera de même de l'alliance. On loue Philippe de ce qu'il se déclare prêt à nous satisfaire en tout ce qui est juste. Eh bien, Philippe ne déclarait rien du tout. Bien loin de faire une semblable déclaration, il disait ne savoir que faire pour vous être agréable. Mais il y avait un homme qui parlait et promettait pour lui. C'était Eschine. Vous mordiez à l'hameçon. Philocrate saisit le moment et insère dans son décret la clause suivante : Si les Phocidiens ne s'exécutent pas, s'ils ne restituent pas aux amphictions le domaine sacré, le peuple athénien emploiera la force contre tous opposants. Ainsi, Athéniens, vous étiez restés chez vous, au lieu de marcher ; les Lacédémoniens s'étaient retirés, sentant le piège ; de tous les amphictions il ne restait que les Thessaliens et les Thébains ; c'est donc entre leurs mains que, par le plus adroit des euphémismes, il ordonne de restituer le domaine sacré, quand il ordonne de le restituer aux amphictions. — Auxquels ? Les seuls qui fussent sur les lieux étaient les Thébains et les Thessaliens. — Il ne parle ni de convoquer les amphictions, ni d'attendre qu'ils soient réunis, ni d'envoyer Proxène (13) contre les Phocidiens, ni de faire marcher les Athéniens ; rien de semblable. Philippe envoya bien deux lettres qui vous convoquaient, mais ce n'était pas pour vous faire marcher, apparemment, car

en ce cas il n'aurait pas attendu, pour vous convoquer, le moment où il vous avait ôté le moyen d'entrer en campagne, et, lorsque j'ai voulu me rendre par mer sur les lieux, il ne m'en aurait pas empêché ; enfin il n'aurait pas chargé Eschine de vous tenir le langage le plus propre à vous détourner de cette expédition. Non, il voulait seulement vous faire croire qu'il était prêt à faire vos volontés, et vous détourner ainsi de rendre un décret contraire à ses vues. Il voulait enfin que les Phocidiens, ne pouvant plus compter sur vous, ne songeassent plus à se défendre ni à résister, et que le découragement les livrât à sa discrétion. Lis aux juges la teneur des lettres de Philippe.

LETTRES.

Voilà la lettre qui vous appelait, et en toute hâte. Pour peu que ce langage fût sincère, que devaient faire ces hommes, sinon parler dans le même sens, pour vous décider à marcher, et proposer un décret pour que Proxène, qu'ils savaient être dans le voisinage, fût chargé de prêter main-forte ? Or on voit qu'ils ont fait tout le contraire, et non sans raison, car ils s'attachaient moins aux termes de la lettre qu'à l'intention, parfaitement connue, de celui qui l'avait écrite. C'est à cette intention qu'ils ont donné leur complicité et prêté leur concours. Pour les Phocidiens, lorsqu'ils apprirent le résultat de votre assemblée, qu'ils reçurent le décret de Philocrate, qu'ils connurent le rapport et les assurances d'Eschine, ils furent perdus sans ressource. Voyez en effet. Il y avait chez eux des hommes sensés qui se défiaient de Philippe. Ces hommes ont été amenés à croire. Comment cela ? Philippe, se disaient-ils, a pu nous tromper dix fois, mais jamais les ambassadeurs d'Athènes n'oseraient tromper

les Athéniens. Le rapport qu'Eschine vous avait fait devait être vrai. C'était sur les Thébains et non sur eux que devait fondre l'orage. D'autres étaient d'avis de se défendre à outrance, mais leur résolution s'amollit à l'idée que Philippe était bien disposé pour eux, et que, s'ils ne cédaient pas, ce serait vous qui marcheriez contre eux, vous sur le secours desquels ils avaient compté. D'autres enfin pensaient que vous vous repentiriez un jour d'avoir fait la paix avec Philippe. A ceux-là on fit voir que la paix s'étendait aux descendants de Philippe. C'en était donc fait, il n'y avait plus à compter sur vous. Voilà pourquoi ces hommes avaient eu soin de tout coudre dans un seul et même décret. C'est même là, de tous les torts qu'ils vous ont faits, le plus grand, à mon avis. Ils faisaient la paix avec un homme mortel dont la force était l'effet de certaines circonstances, et ils ont stipulé pour cette ville une honte immortelle. Ils lui ont enlevé, outre tant d'avantages présents, ceux même que la fortune pouvait lui réserver. Ils ont poussé la perfidie jusqu'à nuire non pas seulement à la génération présente, mais encore à toutes les générations à venir. N'est-ce pas le plus grand des crimes ? Jamais vous n'auriez consenti à ajouter, après coup, au traité ces mots « et aux descendants de Philippe » si vous n'eussiez alors ajouté foi aux assurances que vous donnait Eschine. Les Phocidiens y ont ajouté foi, et c'est ce qui les a perdus. Ils se sont livrés à Philippe, ils ont remis leurs villes en sa main, sans résistance, et après cela, ils ont subi un traitement qui est le contraire de celui dont Eschine vous avait parlé dans son rapport.

Il faut vous montrer jusqu'à l'évidence que, si tout a été perdu de ce côté, c'est bien de cette façon, et par la faute de ces hommes. Je vais donc déterminer ici la date précise

de chaque fait. Si quelqu'un de mes adversaires en conteste une seule, qu'il se lève et qu'il parle, en prenant sur le temps qui m'est accordé. La paix eut lieu le 19 du mois d'élaphebোলion (14). Notre absence pour la réception des serments dura trois mois entiers. Pendant tout ce temps les Phocidiens restèrent saufs. Au retour de cette ambassade pour la réception des serments, nous arrivâmes ici le 13 du mois de scirophorion (15). Philippe était déjà aux Thermopyles, et donnait aux Phocidiens des assurances dont mes adversaires ne croyaient pas un seul mot, autrement ils ne seraient pas revenus ici. L'assemblée qui fut tenue ensuite, et dans laquelle ces hommes ont tout perdu par leurs mensonges et leurs impostures, eut lieu le 16 du mois de scirophorion. Je calcule qu'il a suffi de cinq jours pour porter en Phocide la nouvelle de ce qui s'était passé chez vous, car les ambassadeurs des Phocidiens étaient ici, fort occupés de connaître quels rapports ces hommes allaient vous faire, et quels votes vous émettriez. C'est donc le 20 que, selon notre calcul, les Phocidiens ont appris ce qui s'était passé chez vous. C'est en effet le cinquième jour après le 16. Puis viennent les jours de la fin du mois, le 10, le 9, le 8 (16). Ce jour-là eut lieu la capitulation de la Phocide; ce fut la perte et la fin de toutes les affaires de ce côté-là. En voulez-vous la preuve? Le quatrième jour avant la fin du mois, vous étiez assemblés au Pirée pour régler ce qui concerne les arsenaux; Derkylos (17) arriva de Chalcis, et vous annonça que Philippe avait tout remis entre les mains des Thébains. Calcul fait, c'était le cinquième jour après la capitulation. Le 8, le 7, le 6, le 5, le 4, voilà bien le compte, et nous tombons bien sur le cinquième jour. Ainsi la date même de leur rapport, celle de leur décret, prouvent qu'ils étaient d'in-

telligence avec Philippe, et qu'ils se sont rendus complices de la ruine des Phocidiens. J'ajoute ceci. Pas une seule ville des Phocidiens n'a été prise après un siège en règle, ni d'assaut, à force ouverte ; c'est la capitulation qui les a tous perdus, et ruinés de fond en comble. C'est le plus clair de tous les signes. Leur malheur vient de ce qu'ils ont ajouté foi à la parole de ces hommes, qui leur disaient : « Philippe vous épargnera. » Car pour Philippe, ils le connaissaient de reste. Apporte-moi le traité d'alliance avec les Phocidiens, et les résolutions prises par eux pour abattre leurs murs. Vous verrez quels avantages vous leur aviez assurés, et quel a été leur sort, grace à ces hommes maudits. Lis.

ALLIANCE DES PHOCIDIENS ET DES ATHÉNIENS.

Ce qu'ils tenaient de vous, le voilà : amitié, alliance, assistance. Ce qu'ils sont devenus par le fait d'Eschine qui vous a empêché de leur porter secours, vous allez l'entendre. Lis.

CONVENTION ENTRE PHILIPPE ET LES PHOCIDIENS.

Écoutez, Athéniens. L'acte porte convention entre Philippe et les Phocidiens, non pas entre les Thébains et les Phocidiens, ni entre les Thessaliens et les Phocidiens. Il ne parle ni des Locriens ni d'aucun des peuples qui se trouvaient là présents. Il dit encore que les Phocidiens livrent leurs villes à Philippe, non aux Thébains, ni aux Thessaliens, ni à aucun autre peuple. Pourquoi ? Parce qu'il était dit dans le rapport d'Eschine que Philippe s'était mis en campagne pour sauver les Phocidiens. C'est donc vers lui qu'ils ont tourné leurs regards, avec lui qu'ils ont fait la paix (18). Achève maintenant la lecture. Et voyez

quel traitement ils ont subi, après avoir eu tant de confiance. Sont-ce là, dites-moi, les assurances données par Eschine ? Lis.

RÉSOLUTION DES AMPHICTIONS.

Voilà l'événement, Athéniens. Il n'y en a pas eu de plus terrible ni de plus considérable, de notre temps, chez les Grecs, ni même, je le crois, dans les temps antérieurs. Grâce à Eschine et à ses amis, un seul homme, Philippe, a pu disposer en maître d'intérêts si grands, si considérables ; et pourtant Athènes était debout, cette ville qui a pour tradition de servir de rempart à tous les Grecs, et de ne jamais rester indifférente en de telles conjonctures. Or, quelle fut la ruine des Phocidiens, vous pouvez le voir, non pas seulement par ces résolutions, qui vous ont été lues, mais par l'exécution qui en a été faite. Spectacle affreux, Athéniens, et digne de pitié ! Naguère encore, en me rendant à Delphes, j'ai eu forcément sous les yeux toutes ces choses, maisons détruites, remparts abattus, pays dépeuplé d'hommes valides ; des femmes, des enfants en petit nombre, des vieillards dans la misère. Non, la parole humaine ne peut pas rendre ce qui se voit aujourd'hui en ce lieu. Et pourtant les Phocidiens ont voté contre les Thébains, le jour où ceux-ci mirent en délibération s'il fallait nous réduire en esclavage. C'est du moins ce que je vous entends tous dire. Que feraient donc vos ancêtres, Athéniens, dites-le-moi, s'ils revenaient à la vie ? Quel serait leur vote ou leur jugement sur ceux qui ont été cause de la ruine des Phocidiens ? Je n'en doute pas, moi, ils les lapideraient de leurs propres mains, et ne se croiraient pas souillés d'un crime. Et en vérité n'est-ce pas une honte ? Non, le mot n'est pas assez fort. Ceux qui

nous ont sauvés alors, et dont le vote a fait notre salut, ces mêmes hommes ont subi le traitement contraire, grâce à ceux que j'accuse; ils ont souffert, sans trouver un regard de compassion, des traitements inouïs parmi les Grecs. Et qui est la cause de tout? Qui a tramé ce tissu d'impostures? Qui? si ce n'est Eschine?

On peut admirer, Athéniens, l'heureuse fortune de Philippe, mais il a eu surtout un bonheur admirable entre tous, et que la fortune n'a donné, que je sache, à aucun de nos ennemis; les dieux et les déesses m'en sont témoins. Prendre des villes puissantes, s'emparer de vastes contrées, tout cela est digne d'envie et glorieux. Comment le nier? Et toutefois bien d'autres, qu'on pourrait citer, en ont fait autant. Mais Philippe a un bonheur qui lui est particulier et que nul autre n'a jamais eu. Savez-vous lequel? C'est que le jour où il a eu besoin de traîtres pour servir sa politique, il en a trouvé de plus traîtres encore qu'il ne l'eût voulu. Pourrait-on dire qu'Eschine et ses amis n'ont pas mérité ce nom? Philippe n'osait pas prendre sur lui de vous dire certains mensonges, si grand que fût son intérêt. Il ne les a écrits dans aucune de ses lettres, aucun de ses ambassadeurs ne vous les a portés. Eh bien! eux, ils se sont chargés de cette tâche, moyennant salaire, et ils ont réussi à vous tromper. Antipater, Parménion, qui servaient leur maître et ne devaient plus après cela se retrouver en face de vous, ont bien su trouver ce moyen pour que vous fussiez trompés par d'autres que par eux. Mais Eschine et les siens! Athènes, la plus libre de toutes les villes, les avait chargés d'une ambassade. Tout le reste de leur vie, ils devaient forcément vous rencontrer, vous regarder en face, vivre avec vous, côte à côte; ils avaient des comptes à rendre devant vous, de tout ce qu'ils avaient fait; et ils ont eu le courage de vous

tromper! Peut-on imaginer une perversité plus grande, ou une conduite plus insensée?

Sachez donc qu'Eschine tombe sous le coup de vos imprécations, et que la morale et la religion vous défendent d'acquitter un homme coupable de tels mensonges. Lis l'imprécation. Prends cette formule, qui est celle de la loi, et répète-la.

IMPRÉCATION (19).

A chaque assemblée, Athéniens, le héraut prononce cette formule en votre nom, — la loi le veut ainsi, — et quand le conseil se réunit, il prononce la même formule, à chaque séance. Et Eschine n'a pas la ressource de dire qu'il ne savait pas bien cela, car c'est lui qui, en qualité de sous-secrétaire et d'appariteur du conseil, dictait cette loi au héraut. Dès lors prenez garde d'être inconséquents et aveugles. Vous demandez, ou plutôt vous exigez que les dieux fassent pour vous certaines choses, et aujourd'hui que ces mêmes choses dépendent de vous, vous refuseriez de les faire! Vous priez les dieux de perdre cet homme, sa famille et sa maison, et vous l'acquitteriez! Non. Quand un coupable vous demeure inconnu, laissez aux dieux le soin de le punir; mais quand vous-mêmes le prenez sur le fait, ne chargez plus les dieux de vous venger.

J'entends dire qu'il va payer d'impudence et d'audace, qu'il laissera de côté tous ses actes, les rapports faits, les assurances données, les pièges tendus à votre bonne foi. Comme s'il se défendait devant d'autres juges que vous qui savez déjà tout, il accusera les Lacédémoniens d'abord, puis les Phocidiens, puis Hégésippe (20). C'est là une plaisanterie, ou plutôt une amère dérision. Tout ce qu'il dira des Phocidiens, des Lacédémoniens, d'Hégésippe,

qu'ils n'ont pas reçu Proxène, qu'ils ont commis un sacrilège, en un mot tout ce qu'il peut avoir à leur reprocher, tout cela s'est passé avant le jour où ces hommes sont revenus ici de leur ambassade; rien de tout cela n'empêchait de sauver les Phocidiens. Qui dit cela? Eschine lui-même. En effet, dans son rapport, il n'a pas dit : « Les Phocidiens auraient été sauvés si ce n'eût été les Lacédémoniens », ou « s'ils n'eussent refusé de recevoir Proxène », ou « si ce n'eût été Hégésippe », ou « si ce n'eût été ceci ou cela ». Non, pas un mot là-dessus; mais en revanche il a positivement affirmé que, docile à ses conseils, Philippe allait sauver les Phocidiens, relever les villes de Béotie et arranger toutes choses à votre convenance. C'était là le fruit de son ambassade. Tout cela devait être accompli dans deux ou trois jours, et c'est pour cela que les Thébains avaient mis sa tête à prix. Ne l'écoutez donc pas et ne le laissez pas parler de ce qu'ont fait les Lacédémoniens ou les Phocidiens avant le rapport d'Eschine. Ne le laissez pas non plus dire que les Phocidiens sont de méchantes gens. Quand vous avez sauvé les Lacédémoniens, ce n'était pas pour leur vertu, ni ces Eubéens maudits, ni tant d'autres, non; mais leur salut importait aux intérêts d'Athènes, comme aujourd'hui celui des Phocidiens (21). Quelle faute commise par les Phocidiens ou les Lacédémoniens, par vous ou par d'autres, depuis qu'Eschine a présenté ses rapports, a fait obstacle à l'accomplissement de ses promesses? Demandez-le-lui. Il ne pourra pas le dire. Cinq jours se sont écoulés, pas davantage. Dans cet espace de temps, Eschine a fait son faux rapport; vous l'avez cru, les Phocidiens l'ont appris, se sont livrés et ont péri. Preuve évidente, à mon sens, que toutes ces fraudes et toutes ces manœuvres ont été concertées pour perdre les Phocidiens. En effet, tant que

Philippe n'a pu marcher, à cause de la paix, tant qu'il n'a été occupé que de ses préparatifs, il a mandé les Lacédémoniens, s'engageant à faire tout ce qu'ils voudraient ; il craignait que les Phocidiens ne les gagnassent, par votre entremise. Mais une fois aux Thermopyles, — les Lacédémoniens s'étaient retirés sentant le piège, — il envoya Eschine en avant pour vous tromper. Si vous vous fussiez aperçus qu'il servait les Thébains, c'était encore une fois pour lui des retards, une guerre, des embarras à surmonter. Les Phocidiens se défendaient, vous alliez à leur secours. Il fallait éviter cela et faire en sorte que tout se soumit à lui sans résistance. C'est ce qui est arrivé. Qu'on ne vienne donc pas nous dire : « Philippe a trompé les Lacédémoniens et les Phocidiens, Eschine ne doit donc pas être puni pour vous avoir trompés. » Cela ne serait pas juste.

Il vous dira peut-être qu'en compensation de la Phocide, des Thermopyles et de tout ce que vous avez perdu, la Chersonèse vous reste. Par Jupiter et tous les dieux, juges, n'acceptez pas cette parole, ne souffrez pas qu'après vous avoir ruinés par son ambassade, Eschine vous couvre encore d'infamie par sa défense, comme si, pour sauver une de vos possessions, vous trahissiez la cause de vos alliés. Non, vous n'avez pas fait cela. La paix était déjà conclue, la Chersonèse était sauvée. Il s'écoula ensuite quatre mois, et pendant tout ce temps la Phocide resta debout ; c'est alors seulement que les mensonges d'Eschine l'ont perdue après vous avoir trompés. J'ajoute ceci. La Chersonèse court aujourd'hui, comme vous allez voir, plus de dangers qu'elle n'en courait alors. En effet, exiger de Philippe une réparation, est-ce chose plus facile aujourd'hui qu'alors, avant qu'il vous eût prévenus en occupant les positions dont je parle ? La chose était plus facile

alors, à mon avis, du moins. Qu'importe donc la conservation de la Chersonèse, s'il n'y a plus ni résistance à craindre ni danger à courir pour qui voudra l'attaquer ?

Il emploiera encore, dit-on, un autre argument. « Chose étonnante, c'est Démosthène qui l'accuse, et pas un seul Phocidien ne se lève contre lui. Comment cela se fait-il ? » Je vais vous le dire. Il vaut mieux que je prenne les devants. De tous ces Phocidiens qui n'ont plus de patrie, les meilleurs à mon gré et les plus sages, réduits à la condition d'exilés, accablés par de si effroyables malheurs, gardent le silence. Aucun d'eux ne voudrait se faire des ennemis privés pour venger les malheurs publics, et quand à ceux qui, pour de l'argent, seraient prêts à tout faire, ils n'ont personne qui veuille leur en donner. Moi, du moins, je ne donnerais rien à aucun d'eux, pour se tenir ici près de moi et se plaindre en criant. Non, la vérité, les faits eux-mêmes crient assez haut. Quant au peuple phocidien, il est trop accablé, trop misérable pour songer à demander des comptes à chacun, devant les juges, Athéniens. Il ne s'agit plus pour eux que d'être esclaves, de trembler devant les Thébains et les soldats de Philippe, qu'ils sont contraints de nourrir, après avoir été dispersés par bourgades et dépouillés de leurs armes. Ne laissez donc pas Eschine tenir ce langage. Il doit prouver, ou que les Phocidiens ne sont pas abattus, ou qu'il n'a pas annoncé que Philippe les épargnerait. C'est ainsi qu'on demande compte à un ambassadeur. Qu'est-ce qu'on a fait ? Qu'as-tu annoncé ? Si c'est vrai, tu n'as rien à craindre ; si c'est faux, malheur à toi ! — Mais les Phocidiens ne sont pas là. — Que t'importe ? Tu les as mis dans un tel état, toi, dis-je, pour ta part, qu'ils ne peuvent plus ni secourir leurs amis, ni résister à leurs ennemis.

Ce n'est pas tout de la honte et du déshonneur qui

s'attachent à ces faits. Il en résulte encore de grands dangers pour cette ville. Il est facile de le prouver. Qui de vous ignore ceci? Tant que durait la guerre de Phocide, tant que les Phocidiens étaient maîtres des Thermopyles, nous n'avions rien à craindre des Thébains. Ni Philippe ni les Thébains ne seraient jamais entrés ni dans le Péloponnèse, ni dans l'Eubée, ni dans l'Attique. Cette sécurité que donnaient à notre ville la position et les circonstances, vous en avez fait bon marché, trompés par la fraude et les mensonges de ces hommes. Athènes avait pour rempart un peuple en armes, une guerre permanente, de grandes villes dont les habitants étaient nos alliés, un vaste territoire. Vous avez vu renverser tout cela sans vous émouvoir. C'est en vain, dès lors, que vous avez une première fois marché aux Thermopyles (22), expédition qui vous a coûté plus de deux cents talents, si vous comptez les dépenses particulières de tous ceux qui l'ont faite. C'est encore en vain que vous avez eu l'espoir d'en finir avec les Thébains. Mais de tous les maux dont Eschine a été la cause, en travaillant ainsi pour Philippe, contre cette ville et vous tous, voici, en vérité, le plus cruel. Écoutez-moi. Dès le début, Philippe était résolu à faire pour les Thébains tout ce qu'il a fait. Eschine, en vous annonçant le contraire, et en rendant manifeste votre mauvais vouloir, a fortifié d'autant la haine des Thébains contre vous, et leur reconnaissance envers Philippe. Peut-on vous porter un coup plus cruel?

Prends le décret de Diophante et celui de Callisthène (23), et lis. Il faut que vous sachiez ceci : Du temps que vous faisiez votre devoir, vous étiez récompensés par des sacrifices et des éloges publics décernés ici et ailleurs. Après avoir été trompés par ces hommes, vous avez fait rentrer de la campagne les enfants et les femmes, et vous

avez décidé que les sacrifices en l'honneur d'Héraclès auraient lieu dans nos murs, quoiqu'on fût en pleine paix. Ainsi, grâce à cet homme, vous n'avez pu suivre, dans le culte rendu aux dieux, la tradition de vos pères, et vous l'acquitteriez ! Non, cela n'est pas possible. Lis le décret.

DÉCRET (DE DIOPHANTE).

Voilà les mesures que vous avez décrétées, Athéniens, en vue des circonstances. Lis maintenant ce qui suit.

DÉCRET (DE CALLISTHÈNE).

Voilà le décret auquel ces hommes vous ont conduits. Ce n'était pas là ce que vous espériez, ni d'abord, lorsque vous faisiez le traité de paix et d'alliance, ni depuis, lorsque vous consentiez à ajouter ces mots : « et à ses descendants. » Non, vous pensiez recueillir, grâce à ces hommes, des avantages infinis. Et pourtant, après cela, combien de fois votre repos n'a-t-il pas été troublé par cette nouvelle : « Philippe et ses soldats sont au détroit (24), ou près de Mégare » ? Vous le savez tous. S'il n'attaque pas encore l'Attique, ce n'est pas une raison pour vous endormir. Demandez-vous si, grâce à Eschine, il n'est pas en état d'y venir quand il voudra. Voilà ce que vous devez avoir devant les yeux, et quant au coupable qui a ouvert la porte à Philippe, il faut le détester et le punir.

Eschine, je le sais, fuira le débat sur les griefs de l'accusation, et pour vous entraîner le plus loin possible des faits, il peindra les avantages de la paix pour tous les hommes, et les maux qu'amène la guerre. En somme, il chantera les louanges de la paix, et ce sera là toute sa

défense. Mais c'est précisément là ce qui l'accuse. Si ce qui fait tant de bien aux autres est devenu pour nous la cause de tant d'embarras et de trouble, qu'est-ce à dire ? sinon que ces hommes, ayant reçu de l'argent, ont fait une chose mauvaise d'une chose naturellement bonne ? « Eh quoi ? dira-t-il peut-être, ne vous reste-t-il pas, ne vous restera-t-il pas à l'avenir, grâce à la paix, trois cents galères, et des agrès pour les équiper, et de l'argent ? » A cela voici ce que vous avez à répondre, c'est que la paix a rendu la situation de Philippe infiniment plus forte. En armes, en territoire, en revenus, il s'est grandement enrichi. — Nous aussi, dira-t-on. — Soit ! mais il y a encore les relations et les alliances, ce qui fait qu'on possède pour soi ou pour un plus fort que soi. Les nôtres, ces hommes les ont vendues ; tout a péri, le nerf est coupé. Les siennes sont formidables et de beaucoup accrues. Vraiment le compte de ces hommes n'est pas juste. Philippe, grâce à eux, a gagné des deux côtés, en alliés et en revenus, et ce que la paix vous laisse de toute façon, ils le mettent en compensation de ce qu'ils ont sacrifié. Mais il n'y a rien à compenser, tant s'en faut. Sans eux, nous aurions tout ce que nous avons, et le reste par surcroît.

En somme, Athéniens, la justice, la voici : Notre ville eût-elle éprouvé de grands malheurs, si Eschine n'en est pas la cause, votre ressentiment ne doit pas l'atteindre ; mais, si d'autres ont fait leur devoir, ce n'est pas une raison pour le sauver, lui. Examinez donc de quoi il a été cause, et faites-lui sentir votre reconnaissance, s'il la mérite, votre courroux, s'il y a lieu. Comment ferez-vous pour discerner la vérité ? Ne le laissez pas tout confondre, les torts des généraux, la guerre contre Philippe, les avantages de la paix. Considérez chacun de ces points en lui-

même. Ainsi : Étions-nous en guerre avec Philippe? Oui. Eh bien, fait-on à ce sujet quelque reproche à Eschine? Veut-on l'accuser au sujet de ce qu'il a fait pendant la guerre? Non; personne n'y songe. Il est donc quitte de ce côté, et il n'a besoin de rien dire. En effet, c'est sur les points contestés que l'accusé doit produire des témoins et apporter des preuves. Qu'il ne vienne pas vous donner le change en se défendant sur ce qu'on lui concède. Tu ne parleras donc pas de la guerre, car personne ne t'accuse à ce sujet. On nous a ensuite conseillé de faire la paix. Nous avons suivi ce conseil et envoyé des ambassadeurs. Ceux-ci ont amené en cette ville les personnages qui devaient faire la paix. Je le demande encore. Y a-t-il quelqu'un qui fasse un reproche à Eschine à ce sujet? Prétend-on qu'Eschine ait été l'auteur de la paix, ou qu'il se soit rendu coupable en amenant ici ceux qui devaient la faire? Non, personne ne dit cela. Il n'a donc pas à parler du fait même de la paix conclue par cette ville, puisqu'il n'en est pas la cause. — Que dis-tu donc, va-t-on me demander, et sur quoi se fonde ton accusation? — Le voici, Athéniens. Quand vous délibériez, non sur la question de savoir s'il fallait ou non faire la paix, — c'était dès lors chose décidée, — mais sur la question de savoir quelle paix il fallait faire, Eschine a combattu ceux qui soutenaient la bonne cause, il a prêté son appui, à prix d'argent, à l'homme qui avait proposé le décret moyennant salaire. Après cela, choisi pour recevoir les serments, il n'a rien fait de ce dont vous l'aviez chargé, il a ruiné les alliés qui avaient échappé à la guerre, enfin il a proféré des mensonges si gros, si énormes, que personne au monde n'en a jamais proféré de pareils ni auparavant ni depuis. Au commencement, et en attendant que Philippe pût prendre la parole sur la paix, Ctésiphon et Aristot-

dème (25) s'étaient chargés de préparer le terrain ; mais quand vint le moment d'agir, ils remirent l'affaire à Philocrate et à Eschine. Ceux-ci à leur tour la prirent en main, et c'est par eux que tout fut perdu. Et après cela, le jour où il faut rendre compte et répondre en justice, cet homme retors et maudit, en vrai greffier qu'il est, se défendra comme s'il était accusé d'avoir fait la paix. Il ne prétend pas répondre à plus de griefs qu'on ne lui en impute, — ce serait insensé, — mais dans ce qu'il a fait rien n'est bon, tout est criminel, et il voit bien qu'à plaider pour la paix, on gagnera tout au moins une apparence d'humanité. Eh bien, je crains fort, Athéniens, je crains qu'en cela nous n'ayons agi, à notre insu, comme ceux qui empruntent à gros intérêts. Ce qui pouvait rendre cette paix sûre et solide, la Phocide et les Thermopyles, ces hommes en ont fait bon marché. Ce n'est même pas par lui que nous l'avons faite, — je vais dire une chose étrange et pourtant vraie, — si vraiment on se réjouit d'avoir la paix, il faut en savoir gré aux stratéges, que tout le monde accuse. En effet, si les stratéges avaient fait la guerre comme vous le vouliez, vous n'auriez pas même supporté qu'on vous parlât de paix. C'est à ceux-là que vous devez la paix ; les autres l'ont rendue dangereuse, chancelante et douteuse. Je parle de ceux qui ont reçu de l'argent. Fermez-lui donc la bouche, oui, fermez-lui la bouche, lorsqu'il viendra vous parler de la paix, et forcez-le à parler de ses actes. Eschine n'est pas accusé au sujet de la paix ; c'est la paix qui est calomniée par Eschine. En voici la preuve : si, depuis la paix faite, vous n'aviez pas été trompés, si pas un de vos alliés n'eût péri, quel mal la paix aurait-elle fait, si ce n'est qu'elle n'était pas glorieuse ? Encore c'est là en partie la faute d'Eschine parlant pour appuyer Philocrate. Mais au moins le résultat n'eût

pas été intolérable. Il l'est aujourd'hui, et c'est Eschine qui a fait tout le mal.

Ainsi, par le fait de ces hommes, tout a été perdu et ruiné d'une façon honteuse et misérable. Je crois que sur ce point il ne vous reste à tous aucun doute. Eh bien, juges, il ne faut pas d'exagération dans ce procès, ni de ma part, ni de la vôtre. J'en suis si loin, que, s'il y a eu en tout cela incapacité, simplicité ou faiblesse d'esprit, moi tout le premier je prononce l'acquiescement d'Eschine, et je vous engage à en faire autant. Mais aucune de ces excuses n'est admissible. Ni la politique, ni la justice ne les tolèrent. Vous ne donnez à personne l'ordre de se mêler des affaires publiques, vous n'y forcez personne. Quand on se croit capable et qu'on se présente devant vous, on trouve en vous des gens polis et bien élevés, un accueil bienveillant et point hostile ; vous faites plus encore, vous votez pour le candidat qui se présente, vous lui confiez vos intérêts. Après cela, si l'on réussit, on reçoit des honneurs et l'on se trouve ainsi élevé au-dessus des autres ; mais si l'on échoue, alléguera-t-on des excuses et des prétextes ? Non, cela ne serait pas juste. Est-ce une consolation pour nos malheureux alliés, leurs enfants, leurs femmes, tout ce monde, d'avoir été conduits à l'abîme par mon incapacité ? — je ne veux pas dire par la sienne. Non, assurément. Et pourtant pardonnez à Eschine ces fautes si graves, si énormes, s'il vous semble avoir péché par simplicité ou par je ne sais quelle faiblesse d'esprit. Mais si, comme un misérable qu'il est, il a reçu de l'argent et des présents, si la preuve de sa culpabilité résulte des faits eux-mêmes, mettez-le à mort, c'est le meilleur parti, sinon faites-en un exemple capable d'effrayer les autres. Suivez bien la démonstration que je vais faire. et remarquez s'il y manque rien.

Le jour où Eschine est venu vous tenir ce langage au sujet des Phocidiens, des Thespiens et de l'Eubée, s'il n'apportait pas une imposture préméditée, s'il ne s'était pas vendu lui-même, alors de deux choses l'une : ou bien Philippe avait pris devant lui des engagements exprès et positifs, ou bien il s'était laissé séduire et abuser par les prévenances de Philippe, et il avait conçu de lui cet espoir. Hors de ces deux suppositions il n'y en a pas d'autre. Eh bien, dans l'une comme dans l'autre, l'homme pour lequel Eschine doit avoir le plus de haine, c'est Philippe. Pourquoi ? Parce que Philippe a tout fait pour l'exposer aux plus grands dangers et le couvrir d'infamie. Il vous a trompés, le voilà déshonoré, on le regarde comme ayant mérité la mort. — Si les choses se passaient comme il faut, il devrait être depuis longtemps traduit devant le peuple (26) ; mais, simples et débonnaires comme vous l'êtes, vous ne lui demandez que des comptes, et encore quand il voudra. — Eh bien, je le demande, avez-vous jamais entendu Eschine élever la voix pour accuser Philippe ? L'a-t-on vu faire une preuve, dire un seul mot ? Non, il n'y a pas un Athénien qui ne soit plus prompt que lui lorsqu'il s'agit d'accuser Philippe, — demandez au premier venu, — sans qu'aucun d'eux ait jamais eu à souffrir de Philippe, du moins en sa personne. Voici, selon moi, le langage qu'Eschine devait nous faire entendre, s'il ne s'était pas vendu : « Athéniens, faites de moi ce que vous voudrez. J'ai cru, j'ai été trompé, je suis en faute, j'en conviens. Quant à cet homme, Athéniens, défiez-vous-en. Il n'a ni bonne foi, ni sincérité, ni probité. Ne voyez-vous pas le mal qu'il m'a fait, et comme il m'a trompé ? » Je n'entends rien de pareil, ni vous non plus. Pourquoi ? C'est qu'il n'a été ni abusé, ni trompé, non ; il s'est vendu, il a reçu de l'argent, et après cela il

vous a dit ces choses ; il a tout livré à Philippe, il a été pour Philippe un serviteur à gages, gagnant bien et loyalement son salaire ; pour vous, soit comme ambassadeur, soit comme citoyen, il a été un traître, et il a mérité la mort, non pas une seule fois, mais trois.

Ce ne sont pas là les seuls faits qui prouvent qu'Eschine a reçu de l'argent pour parler ainsi. Bientôt après arrivèrent des Thessaliens, et avec eux des ambassadeurs de Philippe. Ils vous demandèrent d'admettre Philippe parmi les amphictions. A qui, plus qu'à tout autre, revenait l'obligation de les combattre ? A Eschine. Pourquoi ? Parce qu'aux promesses à vous faites par Eschine, Philippe avait donné un démenti par ses actes. Philippe, disait-il, allait relever les remparts de Thespies et de Platée ; il épargnerait les Phocidiens et abattrait l'orgueil des Thébains. Au contraire, il a fait les Thébains plus grands que vos intérêts l'exigent, il a ruiné les Phocidiens de fond en comble, il n'a relevé les remparts ni de Thespies ni de Platée, et de plus il a réduit en esclavage Orchomène et Coronée. Peut-on imaginer un démenti plus complet ? Eh bien, Eschine n'a pas combattu la demande, il n'a pas ouvert la bouche, pas dit un seul mot à l'encontre. C'est beaucoup sans doute, mais ce n'est pas là ce qu'il y a de plus fort. Seul, de tous les hommes qui habitent cette ville, il a soutenu la proposition. Philocrate lui-même, ce misérable, n'a pas osé, mais Eschine a osé. Vous étiez bruyants, et vous ne vouliez pas l'entendre ; il descendit de la tribune, et pour se faire valoir auprès des ambassadeurs de Philippe qui étaient là présents : « Il y en a beaucoup, dit-il, qui font du bruit, mais il y en a peu qui marchent quand il le faut. » Vous vous rappelez ses paroles. On dirait qu'il est lui-même un grand foudre de guerre. O Jupiter !

Voici un autre fait. Supposons qu'il n'y ait aucune preuve d'argent reçu par un seul des ambassadeurs, et qu'il ne suffise pas d'ouvrir les yeux pour tout voir, il resterait à employer la torture (27) et les autres moyens du même genre. Mais si Philocrate, non content d'avoir souvent reconnu le fait devant vous, dans l'assemblée, en a fait étalage sous vos yeux, vendant des blés, construisant une maison, disant très-haut qu'il irait en Macédoine sans attendre d'être envoyé par vous, important des bois, changeant ouvertement de la monnaie d'or chez les banquiers, on ne peut dire qu'il n'a rien reçu, puisque lui-même avoue et publie son crime. Quelle folie serait-ce donc, quel vertige, que de sacrifier son honneur et sa sécurité pour permettre à Philocrate de s'enrichir ! Libre de se ranger parmi ceux dont les mains sont pures, on aimerait mieux leur déclarer la guerre, et l'on irait se joindre à Philocrate pour être jugé avec lui ! Non, je ne puis le croire. Toutes ces circonstances, Athéniens, bien examinées, seront pour vous des preuves puissantes. Eschine a reçu de l'argent. Cela est plus clair que le jour.

J'arrive au fait le plus récent, mais non pas le moins propre à établir qu'Eschine s'est vendu à Philippe. Voyez. C'est une chose bien connue de vous. Lorsque Hypéride poursuivit Philocrate pour le faire décréter d'accusation, je m'avançai et je dis que dans cette poursuite je voyais avec peine une chose, à savoir que Philocrate fût seul pris comme coupable de crimes si grands et si nombreux, à l'exclusion des neuf autres ambassadeurs. Je soutins que cela n'était pas ainsi, que Philocrate réduit à lui-même n'aurait eu aucune force, s'il n'avait pas compté sur l'assistance de certains de ses collègues. Je ne veux, ajoutai-je, ni absoudre ni condamner personne. C'est le

fait même qui va découvrir les coupables et absoudre les innocents. Que chacun d'eux se lève s'il veut, et qu'il vienne ici déclarer devant vous : « Je n'ai participé à rien, et je désapprouve la conduite de Philocrate. » Celui qui aura fait cela, je l'absous, dis-je, pour ma part. Vous vous rappelez mes paroles, je pense. Pas un d'eux ne s'est avancé, pas un ne s'est montré. Les autres, encore, ont chacun son excuse. L'un n'avait plus de compte à rendre, l'autre pouvait ne pas se trouver là, un troisième est allié de Philocrate. Mais lui, Eschine, ne peut rien alléguer de pareil. Il s'est vendu sans réserve, et ce n'est pas seulement pour le passé qu'il s'est fait le mercenaire de Philippe; dorénavant, soyez-en sûrs, s'il échappe en ce jour à une condamnation, il continuera de servir Philippe contre vous. Aussi, pour ne pas proférer un seul mot qui soit contre Philippe, quand on veut l'absoudre, il ne se laisse pas faire. Passer pour un malhonnête homme, être mis en jugement, frappé d'une peine, il consent à tout plutôt qu'à faire une chose qui ne soit pas agréable à Philippe. Pourtant que signifie cette association? Pourquoi veiller si assidûment sur Philocrate? Philocrate eût-il été le meilleur et le plus utile des ambassadeurs, s'il a reconnu avoir tiré profit de son ambassade, et il l'a reconnu, cette raison suffirait pour qu'on dût le fuir et l'éviter quand on a rempli les mêmes fonctions sans se laisser corrompre. Il fallait protester contre toute solidarité. Eh bien, Eschine n'a pas fait cela. N'est-ce pas assez clair, Athéniens? Les faits ne crient-ils pas d'eux-mêmes? Ne vous disent-ils pas qu'Eschine a reçu de l'argent, qu'il est constamment au service de celui qui le paye pour mal faire, sans pouvoir alléguer comme excuse ni l'incapacité, ni la faiblesse d'esprit, ni le besoin?

« J'ai reçu de l'argent? dira-t-il, où donc est le

témoin ? » C'est ici que je triomphe. Le témoin, Eschine, ce sont tes propres actes ; il n'en est pas de plus fidèle, on ne peut le reprocher, celui-là, ni l'accuser de collusion ou de complaisance. Tes actes sont aujourd'hui, à l'examen, ce qu'ils étaient hier, quand tu as trahi et ruiné la cause de nos alliés. Mais ce n'est pas tout de tes actes. Tu vas à l'instant te condamner toi-même par ta bouche. Lève-toi, avance et réponds-moi. Si tu n'as rien à dire, tu ne prétendras pas du moins que c'est par inexpérience. Tu fais de nouveaux procès comme on joue des drames nouveaux (28), tu n'as pas de témoins, tu parles pendant le tiers de la journée (29), et tu gagnes ! Tu vois bien que tu es de première force.

Or de tous les actes, si nombreux, si graves, commis par Eschine, et avec tant de perversité, — car je pense que vous les jugez comme moi, — il n'y en a pas, à mon sens, de plus grave que celui-ci, ni qui le fasse mieux saisir en flagrant délit de corruption et de vénalité. Lorsque vous envoyâtes pour la troisième fois une ambassade à Philippe, pour réclamer ces grands et magnifiques résultats dont Eschine vous avait fait concevoir l'espérance, vos votes désignèrent lui et moi et la plupart des autres, sans changement. A l'instant même je m'avançai et je présentai mon excuse. Plusieurs se récrièrent et me dirent qu'il fallait marcher. Je déclarai que je ne partirais point. Pour Eschine, il était nommé. Lorsque ensuite l'assemblée fut levée, ces hommes se réunirent et se demandèrent qui ils devaient laisser ici. En effet, les événements étaient encore en suspens, l'avenir incertain ; il se formait des groupes dans l'Agora, et il s'y tenait toutes sortes de discours. Ils craignaient qu'une assemblée extraordinaire (30) ne fût convoquée à l'improviste, et qu'informés de la vérité par moi, vous ne prissiez les mesures nécessaires au sujet des

Phocidiens. Ainsi l'occasion aurait été perdue pour Philippe. En effet, il suffisait d'un décret de vous, d'une espérance, si faible qu'elle fût, suggérée aux Phocidiens, pour les sauver peut-être. Philippe ne pouvait garder la position, oui, il ne le pouvait qu'à la condition de vous éloigner par ses artifices. On ne trouvait pas de blé dans le pays. La guerre avait empêché les semailles. On ne pouvait faire venir des convois, en présence de vos galères maîtresses de la mer. Les villes des Phocidiens étaient nombreuses, difficiles à prendre. Il y fallait du temps, des sièges en règle. En supposant une ville prise par jour, il y en a vingt-deux. Pour toutes ces raisons, et afin de prévenir un retour de votre part sur le vote qu'ils vous avaient surpris, ils laissèrent Eschine en cette ville. S'excuser, toutefois, sans donner de motif, était chose grave et bien propre à faire naître des soupçons (31).

« Que dis-tu là ? tu nous as annoncé des avantages si grands, si importants, et tu n'y vas pas ! et tu ne veux pas faire partie de l'ambassade ! » Il fallait rester pourtant. Comment donc ? Il prétexte une maladie. Son frère, accompagné du médecin Exékestos, se présenta au conseil, déclara sous la foi du serment qu'Eschine était malade, et fut désigné pour le remplacer. Cinq ou six jours après, les Phocidiens étaient exterminés, Eschine avait mené à fin l'entreprise, qui pour lui était une affaire comme une autre ; Derkylos s'arrêtait en route et revenait de Chalcis. L'assemblée réunie au Pirée apprenait de lui l'extermination des Phocidiens, et vous, Athéniens, à cette nouvelle, justement émus d'indignation contre ces hommes, épouvantés pour vous-mêmes, vous faisiez rentrer en ville les femmes et les enfants, vous décrétiez l'armement des forts, la construction d'un rempart autour du Pirée, la célébration des fêtes d'Héraclès dans la ville. L'agitation

était immense, et l'orage s'élevait de toutes parts autour de nous ; à ce moment que fait Eschine, lui si bien avisé, si habile, si beau parleur ? Sans avoir été désigné par un vote ni du conseil ni du peuple, il part en ambassade pour aller rejoindre l'homme qui fait tout ce mal. La maladie qu'il avait donnée comme excuse, il n'y songe plus ; il oublie qu'un autre ambassadeur a été nommé à sa place ; que partir ainsi, c'est commettre un crime puni de mort par la loi (32). Il oublie que les Thébains, à l'en croire, ont mis sa tête à prix, et qu'après cela, le jour où les Thébains, déjà maîtres de toute la Béotie, se sont encore emparés de la Phocide, il est bien fort de choisir ce moment pour se rendre en pleine ville de Thèbes, et au milieu du camp thébain. Hors de sens, il ne pense plus qu'au salaire à toucher, aux présents à recevoir ; il ne s'arrête plus à rien, il ne voit plus rien, il part.

Ce fait est déjà bien grave. Bien plus grave encore est celui qu'il a commis, une fois arrivé là-bas. Vous tous qui êtes ici, et tous les autres Athéniens, vous trouviez affreux, horrible, le traitement infligé aux infortunés Phocidiens, vous refusiez d'envoyer aux jeux Pythiques les théores pris dans le sein du sénat et les thesmothètes, vous renonciez au droit de théorie que vos pères vous avaient transmis (33) ; et lui, lors des sacrifices offerts en actions de grâces pour les succès obtenus et la guerre terminée, par les Thébains et Philippe, il prit place parmi les convives ; il s'associa aux libations et aux prières que Philippe adressait aux dieux pour célébrer les remparts abattus de vos alliés, leurs pays conquis, leurs armes enlevées ; il s'est couronné avec Philippe, il a chanté le péan (34) avec lui, il a bu à sa santé.

Et ce ne sont pas là de ces choses qu'on peut raconter

comme on veut, moi d'une façon et Eschine d'une autre. Tout ce qui concerne l'excuse se trouve dans vos archives, au temple de la mère des dieux, sous la garde d'un esclave public ; on y voit le décret qui porte expressément le nom d'Eschine. Quant aux actes qu'il a commis là-bas, ses collègues dans l'ambassade les ont vus et en rendront témoignage. C'est d'eux que je les tiens, car, pour moi, je n'étais pas de cette ambassade ; je m'étais fait excuser. Lis le décret et les pièces, et appelle les témoins.

DÉCRET, PIÈCES, TÉMOINS.

Dites-moi, quelles prières adressaient-ils aux dieux, Philippe et les Thébains, lorsqu'ils répandaient leurs libations ? Ne demandaient-ils pas pour eux et leurs alliés la force et la victoire, et le contraire pour les alliés des Phocidiens ? Donc Eschine a participé à ces prières et prononcé ces imprécations contre sa patrie. C'est à vous de les faire retomber sur sa tête.

Il est donc parti, contrairement à la loi, qui prononce en pareil cas la peine de mort. A peine arrivé, on l'a vu commettre d'autres crimes également dignes de mort. Ses actes antérieurs, les fautes commises par lui dans ses précédentes ambassades au sujet de ces affaires, auraient déjà suffi pour le faire condamner. Voyez maintenant à quel taux la peine devra être portée pour ne pas rester au-dessous de crimes si nombreux. En vérité, Athéniens, ne serait-ce pas une honte ? A l'assemblée, tous tant que vous êtes, et le peuple tout entier, vous condamnez tout ce qui a été fait en conséquence de la paix, vous ne voulez plus prendre aucune part à ce qui se passe chez les amphictions, vous êtes pleins de ressentiment et de défiance à l'égard de Philippe, vous trouvez qu'il a agi

d'une manière impie, horrible, sans droit et contrairement à vos intérêts; et ici, au tribunal où vous êtes venus pour juger Eschine rendant ses comptes, après avoir prêté serment de juger en bons citoyens, vous trouveriez cet homme coupable de tous ces maux, vous l'auriez pris en flagrant délit, et vous l'acquitteriez! Quels reproches ne mériteriez-vous pas de vos concitoyens, que dis-je? de tous les Grecs, le jour où l'on vous verrait à la fois haïr Philippe, qui, traitant avec vous au sortir d'une guerre, achetait ce qu'on lui vendait, chose pardonnable après tout, et acquitter Eschine qui vous a si honteusement vendus, quand les lois punissent des derniers supplices les auteurs de pareils forfaits?

Peut-être viendra-t-on vous dire encore, de ce côté, que Philippe deviendra votre ennemi si les ambassadeurs qui ont conclu la paix viennent à être condamnés par vous. Eh bien, si cela est vrai, j'ai beau chercher, je ne trouve pas contre Eschine de grief plus accablant. Eh quoi! voilà un homme qui a prodigué l'argent pour avoir la paix, et cet homme est devenu si formidable et si grand que vous, oublieux des serments et du droit, vous en êtes à chercher ce qui pourra plaire à Philippe! Quel supplice sera une expiation suffisante pour ceux qui vous ont conduits là? Mais non, à juger par les apparences, la condamnation d'Eschine sera plutôt le point de départ d'une amitié utile pour vous, et j'espère vous en donner la preuve. Soyez bien persuadés de ceci, Athéniens. Philippe ne méprise pas votre ville, et s'il vous a préféré les Thébains, ce n'est pas qu'il vous croie moins capables de le servir. Non, mais ces hommes l'ont instruit. Ils lui ont raconté ce que je vous ai dit un jour dans l'assemblée, sans être contredit par eux : « Le peuple est la chose du monde la moins stable et la moins fixe. Comme le vent

qui souffle sur mer sans se poser jamais, il se meut au gré du hasard. L'un vient, l'autre s'en va ; nul n'a souci des affaires publiques, nul n'en garde le souvenir. Or, ce qu'il faut à Philippe, chez vous, ce sont des amis qui n'agissent et ne gouvernent que pour lui, comme lui-même. Avec un pareil instrument, rien ne lui sera plus facile que d'obtenir de vous tout ce qu'il voudra. » Eh bien, si les ambassadeurs qui lui répétaient ces paroles avaient été lapidés sur-le-champ, à leur retour, Philippe, à cette nouvelle, eût fait, je crois, comme le grand roi. Qu'a donc fait le grand roi ? Trompé par Timagoras, il lui avait donné, dit-on, quarante talents. Apprenant que Timagoras avait été mis à mort par vous et n'avait pas même pu sauver ni garantir sa vie, bien loin d'accomplir ses promesses, il comprit qu'il avait payé le prix à un vendeur qui n'avait pas la disposition de la chose. Il déclara qu'il reconnaissait Amphipolis pour votre esclave, après l'avoir traitée comme alliée et amie, et après cela il ne donna plus d'argent à personne. Philippe eût fait de même s'il eût vu un seul de ces hommes puni, et, s'il le voit aujourd'hui, il fera encore de même. Mais s'il apprend que ces hommes sont en honneur chez vous, qu'ils parlent et mettent les autres en jugement, que fera-t-il donc ? Cherchera-t-il à dépenser beaucoup, pouvant dépenser moins ? Aimera-t-il mieux faire sa cour à tous plutôt qu'à deux ou trois ? Il serait bien insensé. Pour les Thébains mêmes, quand Philippe s'est décidé à servir les intérêts de leur république, ce n'a pas été par préférence. Non, il en était bien éloigné. Ce sont leurs ambassadeurs qui l'ont décidé à prendre ce parti. Comment ? Je vais vous l'apprendre. Des ambassadeurs de Thèbes vinrent le trouver lorsque nous étions auprès de lui, envoyés par vous. Philippe voulut leur donner de l'argent, et beaucoup, disaient-ils.

Les ambassadeurs thébains ne voulurent rien accepter ni rien recevoir. Après cela, un jour de sacrifice et de festin, Philippe, buvant et conversant familièrement avec eux, leur offrit, comme on offre à table, toutes sortes de choses, des esclaves par exemple, et enfin des coupes d'argent et d'or. Les ambassadeurs thébains refusèrent tout et ne se livrèrent pas. Enfin Philon, un des ambassadeurs, prononça une parole qui aurait dû être dite en votre nom, Athéniens, plutôt qu'au nom des Thébains. « Nous voyons avec joie, répondit-il, Philippe bon et généreux envers nous. Nous n'avons pas besoin de ces présents pour être ses amis et ses hôtes. » Ils lui demandèrent seulement de tourner sa bienveillance sur leur ville, qui avait alors de grosses affaires sur les bras ; qu'il fit quelque chose digne de lui et des Thébains, Thèbes entière et eux-mêmes lui seraient tout acquis. Voyez maintenant ce qui est résulté de là pour les Thébains, quels avantages ils ont recueillis, et calculez sur les faits mêmes ce qu'on gagne à ne pas trahir sa patrie. Ils ont obtenu en premier lieu la paix, alors qu'ils étaient déjà fatigués et dégoûtés d'une guerre qui commençait à tourner contre eux ; en second lieu la ruine complète des Phocidiens leurs ennemis, la destruction de tous les remparts et de toutes les villes de la Phocide. Est-ce là tout ? Non, certes. Ils ont eu en outre Orchomène, Coronée, Corsia, le Tilphosæon (35), et en Phocide autant de territoire qu'ils en ont voulu. Voilà les résultats de la paix pour les Thébains. C'était au delà de tout ce qu'ils pouvaient souhaiter. Et pour les ambassadeurs des Thébains quels ont été les résultats ? Rien que d'avoir rendu ce service à leur patrie. Or, cela est beau, Athéniens, cela est admirable, pour qui n'est pas insensible aux mots de vertu et d'honneur, choses dont Eschine et les siens ont fait bon marché. Mettons main-

tenant en regard les résultats de la paix, soit pour Athènes, soit pour les ambassadeurs des Athéniens, et voyez s'ils sont comparables, d'un côté comme de l'autre. Pour Athènes, les voici : abandonner toutes ses possessions et tous ses alliés, promettre par serment à Philippe que si un tiers intervient pour les sauver, vous vous y opposerez, et qu'ainsi celui qui voudra vous rendre vos biens sera traité par vous en adversaire et en ennemi, celui qui vous en a dépouillé sera pour vous un allié et un ami. C'est là, en effet, ce qu'Eschine a soutenu de sa parole, ce que son complice Philocrate a proposé par son décret. Je l'emportais, le premier jour, je vous avais déterminés à confirmer la résolution des alliés et à faire appeler les ambassadeurs de Philippe, mais Eschine fit remettre au lendemain, pour parer le coup, et vous fit adopter la motion de Philocrate qui contenait tout cela et bien d'autres choses plus graves encore. Voilà les résultats de la paix pour Athènes. On n'en trouverait pas facilement de plus honteux. Mais quels ont été les résultats pour les ambassadeurs qui ont fait ces choses ? Je ne parle pas de tout ce que vous avez vu de vos yeux, des maisons, des bois, des blés. Ce sont des domaines et des cultures considérables dans le pays de nos alliés anéantis, produisant un talent de revenu pour Philocrate, trente mines pour Eschine. Et pourtant, Athéniens, n'est-ce pas une chose affreuse et douloureuse de voir les malheurs de vos alliés devenir une source de revenus pour vos ambassadeurs ? De la même paix on aura vu sortir les conséquences que voici : Pour la ville qui a envoyé cette ambassade, les alliés anéantis, les possessions perdues, la honte à la place de la gloire ; et pour les ambassadeurs qui ont tout fait contre les intérêts de la ville, des revenus, des richesses, des domaines, l'opulence à la place des em-

barras les plus pressants. Pour prouver que je dis vrai, appelle les témoins qui viennent d'Olynthe.

TÉMOINS.

Mais peut-être ne pouvait-on faire une paix honorable ni telle que je l'aurais voulue, la guerre ayant été mal conduite par les généraux. Je ne serais pas surpris qu'il eût encore recours à cet argument. S'il dit cela, songez, de grâce, à lui demander de quelle ville il était ambassadeur, d'une autre ou de celle-ci. S'il venait d'ailleurs, et si la ville qu'il représentait a été victorieuse, pourvue de bons généraux, on comprend qu'il ait reçu de l'argent. Mais s'il représentait cette ville même, pourquoi voit-on, à raison des mêmes circonstances, les commettants abdiquer leurs possessions et Eschine recevoir des présents? La ville qui avait donné le mandat et les ambassadeurs qui l'avaient reçu devaient avoir même fortune; c'était bien le moins que voulût la justice. Maintenant, juges, considérez encore ceci. A votre avis, les Phocidiens ont-ils eu plus d'avantages sur les Thébains, dans cette guerre, que Philippe n'en a eu sur vous? Je sais bien, moi, que les Phocidiens en avaient plus. Ils occupaient Orchomène, Coronée, le Tilphosæon; ils avaient enlevé la garnison thébaine à Néon, ils leur avaient tué deux cent soixante-dix hommes au mont Hédylion (36) et avaient élevé un trophée; leur cavalerie était la plus forte; enfin Thèbes était menacée de tous les malheurs d'Ilion. Pour vous, vous n'aviez eu à souffrir et vous n'aviez même à craindre rien de semblable. Le plus grand inconvénient de la guerre contre Philippe était celui-ci: vous ne pouviez pas lui faire de mal quand vous vouliez. Du reste, il ne pouvait vous en faire aucun, et votre sécurité était complète. Comment donc la même paix a-t-elle pu produire

des résultats si différents? Les Thébains, si pleinement battus dans cette guerre, ont recouvré leurs possessions en y joignant celles de l'ennemi; et vous, Athéniens, ce que la guerre n'avait pu vous enlever, vous l'avez perdu à la paix. C'est que l'intérêt des Thébains n'a pas été sacrifié par leurs ambassadeurs, tandis que ces hommes ont trafiqué du vôtre. Que ce trafic ait réellement eu lieu, la suite de mon discours achèvera de vous en convaincre.

Quand vous eûtes définitivement conclu cette paix de Philocrate en faveur de laquelle Eschine avait parlé, et que les ambassadeurs de Philippe eurent pris la mer après avoir reçu vos serments, — jusque-là la situation n'avait rien d'intolérable. La paix était honteuse et indigne de nous, mais en revanche on nous faisait espérer des avantages merveilleux, — à ce moment donc je donnai mon avis à vous comme à ces hommes. Il fallait se rendre le plus tôt possible dans l'Hellespont, ne rien laisser à la discrétion de Philippe, ne pas lui permettre d'occuper, en attendant, les territoires situés de ce côté-là. Je savais bien qu'à l'issue d'une guerre tout ce qu'on laisse sans défense au moment de la paix est perdu. Tant pis pour les négligents. Une fois qu'on s'est déterminé à la paix par des raisons générales, on ne se décide pas à recommencer la guerre pour des détails oubliés, qui restent au premier occupant. Je pensais d'ailleurs qu'à notre prompt départ Athènes gagnerait de deux choses l'une : ou bien, l'ambassade étant là sur les lieux, et les serments reçus, Philippe rendait ce qu'il nous a pris, et s'abstenait de toucher au reste; ou bien il n'en faisait rien, et alors nous vous adressions aussitôt notre rapport. En le voyant abuser de sa force et manquer à ses promesses dans ces choses lointaines et secondaires, vous ne laissiez plus à sa

discrétion ces choses qui sont plus près de vous et plus importantes, la Phocide et les Thermopyles. Enfin si Philippe ne commettait pas d'usurpations, si l'on ne vous trompait pas, alors tous vos intérêts étaient saufs ; et vous n'aviez plus besoin de la force pour obtenir de lui le respect de vos droits. J'avais raison d'en juger ainsi, car si les Phocidiens fussent restés debout, comme ils l'étaient alors, et les Thermopyles gardées, Philippe ne serait jamais devenu assez menaçant pour vous faire oublier vos légitimes exigences. Il n'aurait envahi l'Attique ni par terre ni à la faveur d'une victoire navale ; mais vous, s'il refusait d'exécuter ses engagements, vous fermiez aussitôt ses ports, vous le réduisiez de nouveau à la détresse. C'était comme un siège qui lui ôtait toutes ses ressources. Dans ces circonstances, c'est lui qui aurait été l'esclave des avantages attachés à la paix, et non pas vous. On ne dira pas que j'arrange et que je dispose aujourd'hui tout cela après l'événement. Non, j'avais compris cela tout d'abord, j'avais été prévoyant pour vous, et je l'avais dit à ces hommes. Le fait suivant en est la preuve : L'assemblée ne pouvait plus être réunie, car le nombre des séances réglementaires se trouvait déjà épuisé. Ces hommes, au lieu de partir, perdaient leur temps ici. A ce moment j'étais membre du conseil, et le peuple avait délégué ses pouvoirs au conseil. Je proposai un décret portant que les ambassadeurs partiraient au plus vite. Le stratège Proxénos les transporterait au lieu où il saurait devoir rencontrer Philippe. Ma proposition était telle que je vous la rapporte, et conçue expressément en ces termes. Prends-moi ce décret et lis.

DÉCRET.

Je les fis partir ainsi d'Athènes malgré eux, comme

vous l'allez voir par ce que je fis ensuite. Après notre arrivée à Orée où nous rejoignîmes Proxénos, ces hommes, peu soucieux de naviguer et de se conformer à leurs instructions, firent le tour par terre, et avant d'arriver en Macédoine, nous perdîmes vingt-trois jours. Tout le reste du temps nous demeurâmes à Pella, attendant l'arrivée de Philippe. En comptant les journées de voyage, cela faisait en tout cinquante jours (37). Cependant Doriskos, la Thrace, le pays situé devant les forts, le mont Sacré, toutes ces positions furent, en pleine paix, enlevées et soumises par Philippe. En vain je parlai, en vain je protestai, d'abord comme un homme qui donne son avis en présence de ses collègues, puis comme un homme qui instruit les autres de ce qu'ils ignorent, enfin comme n'ayant plus rien à ménager avec des traîtres si abominables. Il y eut un homme qui me contredit ouvertement et fit opposition à tout ce que je disais, à tout ce qu'ordonnaient vos décrets, ce fut Eschine. Cette opposition convenait-elle aux autres ambassadeurs? Vous le saurez dans un instant. Je ne dis rien encore contre personne, je n'accuse personne, je ne mets personne dans la nécessité de prouver en ce jour son innocence, autrement que par son libre choix, en repoussant toute solidarité au sujet des crimes commis. Que les actes soient honteux, que les conséquences en soient terribles, qu'il y ait eu de l'argent donné, c'est ce que vous avez tous vu. Quels sont les coupables? C'est ce qui se découvrira de soi-même.

Mais, dira-t-on, pendant ce temps ils ont reçu les serments des alliés, ou ils se sont acquittés d'autres obligations. Non, il s'en faut de beaucoup. Ils ont été absents trois mois entiers, ils n'ont reçu le serment d'aucune ville, ni en allant à Pella, ni au retour. C'est dans l'hospice qui

est devant le temple des Dioscures, — si quelqu'un de vous est allé à Phères, il sait ce que je veux dire, — qu'ont été prêtés les serments, lorsque Philippe marchait déjà vers la Grèce, à la tête de son armée. Ce fut une honte, Athéniens, et une indignité. Mais Philippe tenait par-dessus tout à ce que la chose se passât ainsi. Ces hommes s'étaient efforcés de faire insérer dans le traité de paix ces mots : « à l'exception des Haléens et des Phocidiens », ils n'avaient pas réussi. Vous aviez forcé Philocrate d'effacer ces mots, et d'écrire à la place ceux-ci : « les Athéniens et les alliés des Athéniens ». Philippe ne voulait pas que ce serment fût prêté trop vite par aucun de ses alliés, car alors ceux-ci n'auraient pas marché avec lui à la conquête de ce qu'il vous a pris, et auraient mis en avant le prétexte du serment prêté. Il ne voulait pas non plus que ces alliés fussent témoins des promesses sur la foi desquelles il avait obtenu la paix, ni montrer à tous les yeux que, dans cette guerre, Athènes n'était pas vaincue, que lui Philippe avait désiré la paix, et fait de grandes promesses aux Athéniens pour le cas où il l'obtiendrait. Pour ne pas divulguer la situation dont je parle, il crut devoir s'opposer à tout voyage de nos ambassadeurs. Ceux-ci consentirent à tout, avec autant d'ostentation que de servilité. Les voilà donc convaincus sur tous les chefs : le temps perdu, la Thrace abandonnée, vos décrets inexécutés, vos intérêts oubliés, vous-mêmes trompés par de faux rapports. Comment, dès lors, Eschine pourrait-il trouver grâce devant des juges sensés et résolus à tenir leur serment ? Pour prouver que je dis vrai, lis d'abord le serment que nous devons exiger, puis la lettre de Philippe, enfin le décret de Philocrate et celui du peuple.

DÉCRET, LETTRE, DÉCRETS.

Nous aurions rencontré Philippe dans l'Hellespont si l'on eût suivi mes conseils et les instructions contenues dans vos décrets. Appelle les témoins qui étaient là présents.

TÉMOINS.

Lis l'autre témoignage sur la réponse faite par Philippe à Euclide, que voici, et qui l'a vu depuis nous.

TÉMOIGNAGE.

Ils ne peuvent pas nier qu'en tout cela ils aient servi la cause de Philippe. Écoutez-moi. Lors de notre départ pour la première ambassade, celle qui devait traiter de la paix, vous envoyâtes en avant un héraut pour nous obtenir un sauf-conduit. Eh bien, aussitôt arrivés à Orée, ils n'attendirent pas le héraut, et ne souffrirent aucun retard. Halos étant assiégée, ils s'y rendirent par mer, puis en sortirent pour voir Parménion qui l'assiégeait, allèrent à Pagases au travers de l'armée ennemie, et rencontrèrent enfin à Larisse le héraut qu'ils avaient devancé. Tant ils mettaient de hâte et de précipitation dans leur marche ! Mais une fois la paix conclue, quand on pouvait aller et venir sans rien craindre, et que vous leur commandiez de se hâter, à ce moment il ne leur convient plus ni de presser leur marche ni de prendre la mer. Pourquoi ? C'est que tout à l'heure, quand il s'agissait de faire la paix au plus vite, on rendait service à Philippe, et cette fois on le servait encore en perdant le plus de temps possible avant de recevoir les serments. Pour prouver qu'en cela encore je dis vrai, prends-moi ce témoignage.

TÉMOIGNAGE.

Pourrait-on être plus manifestement convaincu d'avoir tout fait pour servir Philippe ? Quand votre intérêt leur commande de se hâter, ils s'arrêtent ; et quand les convenances leur défendent même de faire un seul pas avant l'arrivée du héraut, ils pressent leur marche !

Pendant que nous étions là, au repos, à Pella, voyez quelle occupation chacun de nous a choisie. La mienne a été celle-ci : rechercher les captifs, leur rendre la liberté, soit en puisant dans ma bourse pour la dépense, soit en priant Philippe d'employer au rachat de ces malheureux les présents d'hospitalité qu'il nous offrait. Quant aux occupations d'Eschine, vous les connaîtrez tout à l'heure. Mais qu'est-ce donc que cet argent donné par Philippe à l'ambassade collectivement ? Il faut que vous sachiez tout. Philippe nous a tous mis à l'épreuve, et voici comment : Il envoyait à chacun séparément, et je vous assure, Athéniens, que la somme était considérable. Repoussé par tel d'entre nous, — je ne puis pas me nommer ici moi-même, mais les faits seuls et les actes parleront assez haut, — il crut que nous serions assez simples pour recevoir ce qu'il nous offrirait à tous collectivement. Ceux qui s'étaient vendus, chacun à part, se trouveraient ainsi à l'abri de tout danger, du moment où nous aurions tous consenti à recevoir collectivement quoi que ce fût. C'est pour cela qu'il nous offrait de l'or, déguisé sous le nom de présents d'hospitalité. Malgré mon opposition, ces hommes se sont encore partagé cette somme. Quand je priai Philippe de l'employer au rachat des captifs, il ne pouvait déceimment ni se faire le dénonciateur de ces hommes, ni dire : « Mais l'argent est entre les mains d'un tel, ou d'un tel », ni se

dérober à la dépense. Il promit donc, mais il éluda sa promesse, en disant qu'il renverrait les captifs pour la fête des Panathénées. Lis le témoignage d'Apollophane, et ensuite celui des autres qui étaient présents.

TÉMOIGNAGE.

Voulez-vous savoir combien de malheureux j'ai délivrés? Je vais vous le dire. Pendant tout le temps que nous avons passé à Pella, en attendant Philippe, plusieurs des captifs, qui étaient en liberté sous caution, craignirent, j'imagine, que je ne réussisse pas à obtenir cela de Philippe. Ils manifestèrent la résolution de se racheter eux-mêmes, et de n'avoir aucune obligation de reconnaissance envers Philippe. Ils empruntèrent donc, l'un trois mines, l'autre cinq, plus ou moins, suivant le taux du rachat pour chacun. Lorsque Philippe eut promis de délivrer les autres, je réunis ceux à qui j'avais prêté des fonds, je leur rappelai ce que j'avais fait, et pour que ces pauvres gens n'eussent pas à se repentir de s'être trop pressés en se rachetant à leurs frais, quand les autres allaient être mis en liberté par Philippe, je leur fis don des sommes exigées pour leur rachat. Pour prouver que je dis vrai, lis ces témoignages.

TÉMOIGNAGES.

Voilà les sommes dont j'ai fait remise et don gratuit à des concitoyens malheureux. Tout à l'heure Eschine viendra dire devant vous : « Tu prétends, Démosthène, qu'en me voyant parler pour Philocrate, tu as compris que nous ne marchions pas droit ; eh bien, à l'ambassade suivante, envoyée pour recevoir les serments, pourquoi es-tu parti encore une fois comme ambassadeur avec nous ? Pourquoi

ne t'es-tu pas excusé ? » Rappelez-vous alors, Athéniens, que j'avais promis à ces malheureux, délivrés par moi, d'apporter leur rançon, et de tout faire pour les sauver. Tromper, abandonner des malheureux, des concitoyens, eût été une chose indigne, et si je fusse allé là-bas pour mon compte, après m'être fait excuser, on eût pu trouver à redire ; cela n'était même pas sans danger. Au surplus, si ce n'eût été pour sauver les prisonniers, j'eusse plus volontiers souffert mille morts que d'être ambassadeur avec ces hommes, si grand que dût être le profit. Voici la preuve : A la troisième ambassade vous m'avez désigné deux fois par votre vote, et deux fois je me suis excusé. D'ailleurs, pendant cette mission dont nous parlons, j'ai toujours été en lutte avec eux.

Ainsi ont tourné pour vous, lors de cette ambassade, les événements qui dépendaient de moi. Pour le reste, ces hommes étaient les plus forts ; ils l'ont emporté sur moi, et tout a été perdu. Pourtant tout cela pouvait aussi réussir, si l'on m'eût écouté. Certes j'aurais été bien à plaindre et bien insensé, moi qui, au lieu de tendre la main comme les autres, prodiguais l'argent pour vous être agréable, si je n'avais pas désiré des succès nullement coûteux et bien plus importants pour cette ville tout entière. Oui, je les ai désirés, et avec ardeur, Athéniens ; mais, je le reconnais, ces hommes ont été plus forts que moi.

Maintenant, en regard de ce que j'ai fait mettez ce qu'ont fait Eschine et Philocrate. Le seul rapprochement va tout éclairer. D'abord ils ont déclaré exclus du traité les Phocidiens et les Haléens et Kersoblepte, contrairement au décret et aux assurances qu'ils vous avaient données. Ils ont entrepris de porter atteinte au décret qui contenait nos instructions. Ils ont mis dans le traité que les Cardiens étaient les alliés de Philippe. Enfin ils ont décidé de ne

pas vous envoyer la lettre que je vous adressais, et ils en ont envoyé une autre qui ne contenait que des mensonges. Après cela l'honnête Eschine a dit que j'avais promis à Philippe de renverser ici le pouvoir populaire, parce que je blâmais ces actes qui me semblaient honteux, et que je ne voulais pas être pris pour le complice de ces hommes, ni périr avec eux ; et lui, pendant tout ce temps, il n'a jamais cessé de s'entretenir en particulier avec Philippe. Je passe sous silence tous les autres faits ; je dis seulement ceci : La nuit, à Phères, il a été observé, non par moi, mais par Derkylos aidé de mon esclave que voici. Derkylos, l'ayant surpris sortant de la tente de Philippe, donna ordre à cet esclave de me rapporter le fait et d'en garder le souvenir ; et en dernier lieu, lors de notre départ, l'infâme, le misérable, a eu l'audace de rester seul auprès de Philippe un jour et une nuit. Pour prouver que je dis vrai, j'apporte d'abord mon propre témoignage, sous ma responsabilité que j'engage par écrit ; ensuite j'appellerai en témoignage les autres ambassadeurs, l'un après l'autre, et il faudra bien de deux choses l'une, ou qu'ils parlent, ou qu'ils s'excusent par serment ; mais, s'ils prennent ce dernier parti, je vous prouverai qu'ils se parjurent ; cela sera plus clair que le jour.

TÉMOIGNAGE.

Vous voyez maintenant de quelles misères, de quels ennuis j'ai été accablé pendant tout ce voyage. Que n'ont pas dû faire ces hommes, là-bas, au contact du corrupteur, lorsque sous vos yeux, devant vous, qui tenez entre vos mains leur récompense ou leur châtiment, ils se comportent comme vous voyez ?

Je veux ici vous faire embrasser d'un coup d'œil tous les griefs présentés jusqu'à ce moment. Toutes les promesses que je vous ai faites en commençant ce discours, je les ai tenues, comme vous l'allez voir. J'ai prouvé que ses rapports ne contenaient pas un mot de vrai, et qu'il vous avait trompés. J'ai employé pour cela autre chose que des paroles ; les faits eux-mêmes m'ont servi de témoins. Je vous ai montré cet homme vous détournant d'entendre la vérité par ma bouche, séduits que vous étiez par ses promesses et ses faux rapports, vous donnant en toute occasion les pires conseils, parlant contre le projet de traité présenté par les alliés et soutenant celui de Philocrate, perdant un temps précieux, pour vous mettre hors d'état de marcher au secours des Phocidiens si vous l'eussiez voulu, et ensuite, pendant la durée de notre mission, commettant faute sur faute, livrant tout, se vendant lui-même, recevant des présents, ne reculant devant aucun crime. Voilà ce que j'avais promis de vous prouver dès le début ; je l'ai prouvé. Voyez maintenant ce qui a suivi. Ce dont j'ai à vous entretenir désormais est très-simple. Vous avez prêté serment de juger selon les lois et les décrets du peuple et du conseil des Cinq-Cents. Or Eschine dans son ambassade n'a rien fait qui ne soit contraire aux lois, aux décrets, au droit. Il doit donc être condamné, si ses juges sont sages. N'eût-il pas commis d'autre crime, il a fait deux choses qui suffisent pour l'envoyer à la mort. Il a livré à Philippe non-seulement les Phocidiens, mais la Thrace. Or il n'y a pas dans le monde entier de position plus avantageuse pour cette ville que les Thermopyles sur le continent, et l'Hellespont du côté de la mer. Ces hommes ont vendu honteusement l'une et l'autre, et les ont remises aux mains de Philippe pour qu'il s'en serve contre vous. Attachons-nous à ce dernier

point ; négligeons tous les autres. Quel crime que d'abandonner la Thrace et les forts qui la défendent ! que de choses il y aurait à dire à ce sujet ! Il ne serait pas difficile de vous rappeler combien de condamnations capitales, combien d'énormes amendes ont été prononcées par vous à cette occasion. Il suffit de citer Ergophile, Képhisodote, Timomaque, et plus anciennement Ergoclès, Dionysios (38), d'autres encore, qui, à eux tous, ont peut-être fait à cette ville moins de mal qu'Eschine. Mais alors, Athéniens, vous saviez encore vous gouverner par conseil, écarter les dangers et les prévoir. Aujourd'hui tout ce qui ne vous cause pas un trouble actuel, un mal présent, vous le négligez. Après cela vous rendez ici des décrets sans portée, où il est dit que Philippe prêtera les serments envers Kersoblepte, qu'il ne sera pas reçu dans le corps des amphictions, que le traité de paix sera rectifié. Vous n'auriez pas eu besoin de tous ces décrets si Eschine avait voulu prendre la mer et faire son devoir. En prenant la mer, on eût sauvé bien des choses ; il a voulu qu'on allât par terre, et la conséquence a été fatale. Il eût sauvé le reste en disant la vérité, et il a achevé de tout perdre par ses mensonges.

Vous l'entendrez se plaindre tout à l'heure, à ce qu'on m'assure, de ce que, seul entre tous ceux qui prennent la parole devant le peuple, il est rendu responsable de ses discours. N'aurait-on pas bien raison de les rendre tous responsables de ce qu'ils disent, quand ils se font payer pour le dire ? C'est ce que je n'examine pas ; je dis seulement ceci : Eschine a-t-il, comme simple particulier, parlé de travers, commis une faute ? N'exigez pas de lui un compte rigoureux ; soyez indulgents, pardonnez. Mais, étant ambassadeur, vous a-t-il trompés à dessein, pour de l'argent ? Ne le lâchez pas, ne lui permettez pas de soute-

nir qu'il n'a pas à rendre compte de ce qu'il a dit. De quoi donc peut-on demander compte à des ambassadeurs, sinon de leurs discours? Les ambassadeurs n'ont en leur pouvoir ni galères, ni positions, ni hoplites, ni acropoles, — jamais ces choses-là ne sont confiées à des ambassadeurs, — mais ils disposent de la parole et du temps. Eh bien, si Eschine n'a pas perdu le temps qui était à vous, il n'est pas coupable; s'il l'a perdu, il est coupable. Et quant aux paroles, s'il vous en a rapporté de sincères et d'utiles, acquittez-le; s'il a menti, s'il a parlé pour un salaire, contrairement à vos intérêts, frappez-le. En effet, on ne peut pas vous faire plus de mal qu'en vous disant des mensonges. Quand un peuple se gouverne par la parole, comment le gouvernement peut-il marcher d'un pas sûr, si l'on ne dit pas la vérité? Et si l'on reçoit des présents pour parler dans le sens des intérêts de l'ennemi, quels dangers ne courrez-vous pas? Pour le temps, même, perdre celui d'une oligarchie ou d'un tyran n'est pas un si grand crime que de perdre le vôtre. Non, à beaucoup près. En effet, dans les gouvernements de ce genre tout se fait promptement. Un ordre, et tout est dit. Chez vous, il faut d'abord que le conseil écoute les rapports sur toutes choses et délibère par avance, et cela non pas constamment, mais aux jours assignés pour la réception des hérauts ou des ambassades. Ensuite il faut réunir l'assemblée au jour où la loi le permet. Il faut, de plus, que dans la discussion les plus sages orateurs soient les plus forts, et l'emportent sur les ignorants et les fripons. Ce n'est pas tout encore. Une mesure a été décrétée, l'urgence en a été reconnue, la plupart d'entre vous ont besoin de temps. Leurs ressources sont bornées, et ils ont à se procurer bien des choses pour se mettre en état d'exécuter les résolutions prises. Perdre le temps d'un gouvernement comme le nôtre, ce n'est pas

simplement perdre le temps, non, c'est ruiner les affaires.

Il court un autre propos parmi ceux qui veulent vous tromper. « Voilà, dit-on, ceux qui jettent le trouble dans la ville, ceux qui empêchent Philippe de faire du bien à la ville. » A cela je ne répondrai rien. Je me bornerai à vous lire les lettres de Philippe, et à vous rappeler quelle déception vous avez éprouvée sur chaque point, et à quel moment. Vous allez voir qu'en fait de promesses fallacieuses, Philippe a dépassé même ce mot vulgaire : prodigue jusqu'au dégoût.

LETTRES DE PHILIPPE.

Ce même homme qui a commis tant d'actions honteuses, qui a tant travaillé contre vous dans son ambassade, va partout répétant : « Que dites-vous de Démosthène qui accuse ses collègues ? » L'accuser ! il le faut bien. Que je le veuille ou non, après toutes tes manœuvres contre moi pendant la durée de notre mission, il ne me reste plus qu'à choisir de deux choses l'une : ou bien passer pour complice de pareils actes, ou bien me porter accusateur. Mais non, je n'ai pas été ton collègue d'ambassade. Dans tes fonctions, tu as commis faute sur faute, et moi, dans les miennes, j'ai servi de mon mieux ce peuple qui nous écoute. Ton collègue d'ambassade, c'est Philocrate, et tu es le sien, toi et Phrynon. Car c'est vous qui avez tout conduit, c'est votre avis à tous qui a prévalu. « Et le sel ! et le trépied ! et les libations ! » répète-t-il partout, de sa voix de théâtre, comme si la profanation des choses saintes était le fait non pas des méchants, mais des bons. Je sais, moi, que tous les prytanes se réunissent constamment pour sacrifier en commun, qu'ils prennent leur

repas ensemble, qu'ensemble ils font les libations. Cela ne fait pas que les bons suivent l'exemple des méchants. S'ils surprennent un des leurs en faute, ils le dénoncent au conseil et au peuple. Au conseil tout se passe de même, sacrifices d'inauguration, repas communs, libations et cérémonies communes pour les stratèges, on peut presque dire pour tous les fonctionnaires. Est-ce que pour cela ils donnent l'impunité à ceux des leurs qui malversent ? Non, il s'en faut de beaucoup. Léon accuse Timagoras avec lequel il a été quatre ans ambassadeur, Eubule accuse Tharrex et Smikythos avec lesquels il a été commissaire à l'approvisionnement, et plus anciennement l'illustre Conon a été l'accusateur d'Adimante avec lequel il avait été stratège (39). De quel côté était la profanation du sel et des libations, Eschine ? Du côté de ceux qui se rendaient coupables de trahison, de forfaiture et de vénalité, ou du côté de ceux qui les accusaient ? Les sacrilèges sont ceux qui ont oublié, comme toi, les libations faites au nom de la patrie tout entière, et non pas seulement en leur propre et privé nom.

Mais de tous ceux qui sont allés chez Philippe, soit à titre public, soit pour leur compte, que dis-je ? de tous les hommes, ceux-ci sont les plus vils et les plus méchants. Pour vous en convaincre, écoutez un trait qui est étranger à cette ambassade. Après la prise d'Olynthe, Philippe célébrait les fêtes Olympiques (40). Au sacrifice, à la pompe solennelle, il avait réuni tous les artistes. Dans un repas où il couronnait les vainqueurs, il fit à Satyros (41), le célèbre acteur comique, la question suivante : « Pourquoi es-tu seul à ne rien demander ? Me crois-tu peu généreux, ou mal disposé à ton égard ? » — « Non, répondit, assure-t-on, Satyros. Ce que demandent les autres, je n'en ai nul besoin, et ce que j'aimerais à recevoir, rien ne

t'est plus facile que de m'en faire don et grâce, mais je crains de ne pas l'obtenir. » Philippe lui enjoignit de parler et s'anima jusqu'à se montrer disposé à tout faire pour lui. Satyros lui dit alors qu'il avait eu pour hôte et pour ami Apollophane de Pydna. Cet homme ayant péri assassiné, ses parents effrayés avaient envoyé à Olynthe ses filles, des enfants. « Eh bien, ajouta-t-il, ces filles sont devenues captives lors de la prise d'Olynthe; elles sont chez toi, en âge d'être mariées. Je t'en prie et je t'en conjure, donne-les-moi. Maintenant, je veux que tu saches quel présent tu me feras si tu me les donnes. Non-seulement je n'ai rien à gagner pour moi dans cette affaire, mais je les doterai et je les marierai, et je ne les verrai pas réduites à un état indigne de moi et de leur père. » Si l'on en croit ceux qui assistaient à ce festin, ces paroles soulevèrent un tel murmure d'émotion et d'approbation, que Philippe fut touché et donna. Pourtant cet Apollophane était un des meurtriers d'Alexandre, le frère de Philippe (42). Plaçons maintenant en regard du festin de Satyros un autre festin, celui qu'ont fait ces hommes en Macédoine, et voyez s'il y a quelque rapport, quelque ressemblance de l'un à l'autre. Conviés chez Xénophon, fils de Phædimos, qui avait été des Trente, ils s'y rendirent; moi, je refusai d'y aller. Le moment de boire étant arrivé, Xénophon introduit une femme olynthienne d'une grande beauté, et en même temps de naissance libre et honnête, comme le fait l'a prouvé. Ces hommes, si je ne me trompe, du moins Iatroclès me l'a raconté le lendemain, la forcèrent d'abord à boire et à goûter quelques mets, sans exiger davantage. Cependant le banquet se prolonge; échauffés par le vin, ils ordonnent à cette femme de prendre place sur un lit et de chanter quelque chose. La malheureuse refuse. Elle ne veut ni ne sait chanter. Aus-

sitôt Eschine et Phrynon s'écrient que c'est par orgueil, qu'un refus si superbe est intolérable. N'est-elle pas une captive, une fille de ces abominables et maudits Olynthiens ? Appelle l'esclave ! Qu'on apporte le fouet ! Un serviteur s'approche avec une lanière. Ils avaient bu ; il fallait peu de chose pour les exciter. Cette femme dit quelques mots et fond en larmes, le serviteur lui arrache sa tunique et lui porte plusieurs coups sur le dos. Mise hors d'elle-même par la douleur et l'outrage, cette femme bondit, tombe aux genoux d'Iatroclès et renverse la table. Sans l'intervention de ce dernier, elle eût péri, victime de l'ivresse de ces hommes, car l'ivresse de ce misérable est terrible. Il a été question de cette malheureuse à l'assemblée des dix mille en Arcadie, et Diophante vous a fait un rapport sur ces faits, dont je vais le forcer à témoigner. On en parla beaucoup aussi en Thessalie, et partout.

Et avec de pareils faits sur la conscience il osera, l'infâme, vous regarder en face ! Dans un instant il va, de sa voix sonore, vous rappeler sa vie passée. Pour moi, je me sens pris de dégoût. Ceux qui nous écoutent ne savent-ils donc pas tout ? Tu as commencé par assister ta mère en lisant les formules pendant qu'elle accomplissait ses rites magiques ; enfant, tu t'es vautré dans les thiasés, avec des gens ivres. Après cela tu as rempli auprès des magistrats l'emploi de greffier subalterne, dont on achète les complaisances au prix de deux ou trois drachmes. Enfin, tout dernièrement, tu gagnais ta vie, à peu près, en jouant les troisièmes rôles dans les chorégies des autres. De quelle vie passée vas-tu donc parler ? Ce n'est pas la tienne à coup sûr, car celle que tu as menée est telle que je viens de la dépeindre. Et avec cela il ne connaît plus de bornes ; il a intenté devant vous une poursuite, lui !

pour faits de prostitution ! Mais ne parlons pas encore de cela. Lis-moi d'abord les témoignages que voici.

TÉMOIGNAGES.

Vous voyez, juges, de quels torts graves, nombreux, cet homme s'est rendu coupable envers vous. La preuve est complète. Que manque-t-il à cette série de crimes ? Vénal, flatteur, parjure, menteur, traître envers nos amis, tout ce qu'il y a de plus horrible est là. Eh bien, sur aucun de ces griefs il ne cherchera à se justifier, et à vrai dire il ne peut fournir aucune apologie qui soit pertinente et péremptoire. Si ce qu'on m'apprend est vrai, il va vous dire des choses qui sont presque insensées, mais après tout, quand on n'a rien de bon à dire, c'est peut-être une nécessité de recourir à tous les moyens. Il va, dit-on, plaider que de tous les griefs dont je l'accuse j'ai pris ma part, que j'ai consenti à tout, concouru à tout, et qu'après cela je me transforme soudainement en accusateur. Ce système de défense, qui consiste à récriminer contre moi, n'est ni pertinent ni admissible, car si j'ai fait cela je suis un misérable, mais son affaire à lui n'en vaut pas mieux pour cela, à beaucoup près. Pourtant il est, je crois, à propos que je vous fasse voir deux choses, d'abord qu'il mentira s'il dit cela, et ensuite que sa défense doit remplir certaines conditions. Pour être pertinente et péremptoire, elle doit prouver, ou que les actes incriminés n'ont pas été commis, ou qu'ayant été commis ils sont utiles à l'État. Or, Eschine ne pourrait faire ni l'une ni l'autre preuve. Est-ce un avantage pour vous que la ruine des Phocidiens, l'occupation des Thermopyles par Philippe, la puissance des Thébains, la présence en Eubée de troupes ennemies menaçant Mégare, enfin l'imperfection de la paix non

confirmée par serment? Il ne lui est pas permis de soutenir cela, à lui qui, dans son rapport, vous avait annoncé tout le contraire, comme autant d'événements avantageux et certains. Dira-t-il que ces actes n'ont pas été commis? Il ne saurait vous persuader cela, à vous qui avez vu et qui savez les choses. Un seul point me reste donc à prouver, c'est que je n'ai jamais pris part à aucun de ces faits. Eh bien, si vous voulez, laissez de côté tout ce que j'ai dit contre eux devant vous, tout ce que j'ai fait pour leur résister pendant notre mission. C'est eux-mêmes qui vont témoigner qu'eux et moi nous avons toujours été en lutte, qu'ils ont reçu de l'argent pour agir contre vous, et que moi, je n'en ai pas voulu recevoir. Regardez bien.

De tous les hommes auxquels cette ville a donné le jour, quel est, selon vous, le plus grossier, le plus rempli d'insolence et de mépris des autres? A cette question il n'y a pas un d'entre vous qui ne réponde sans hésiter : C'est Philocrate. Quel est celui qui parle le plus haut et qui dispose de la voix la plus claire pour exprimer ce qu'il veut dire? C'est assurément Eschine. Enfin quel est l'homme que ces gens appellent timide et mal assuré devant les foules, et que moi j'appelle réservé? C'est moi. Oui, jamais, en vous parlant, je n'ai eu recours à l'importunité ni à la violence. Eh bien, dans toutes les assemblées, vous m'entendez constamment prendre ces hommes à partie, discuter leurs actes, et leur dire en face qu'ils ont reçu de l'argent, qu'ils ont vendu toute la politique de cette ville. Et pas un seul d'entre eux n'a relevé ces paroles, pas un n'a ouvert la bouche, pas un ne s'est montré. Ainsi donc tout ce qu'il y a dans cette ville de plus insolent, tout ce qui crie le plus fort, cède devant moi, le moins assuré de tous, et le moins capable d'enfler la voix. Comment donc cela se fait-il? C'est que la vérité

est une force, et que d'autre part on est faible quand on se sent coupable d'avoir tout vendu. C'est là ce qui paralyse leur audace, ce qui retient leur langue, ce qui leur met un bâillon sur la bouche, les prend à la gorge et les réduit au silence. Vous savez bien cette dernière affaire qui s'est passée au Pirée, quand vous n'avez pas voulu qu'Eschine fût de l'ambassade (43). Il criait qu'il allait me faire mettre en jugement par vous, qu'il allait m'accuser; c'était un vacarme horrible. A quoi bon? De tout cela il ne pouvait sortir qu'une longue série de débats, un flot de paroles, tandis qu'il suffisait peut-être de deux ou trois mots bien simples. — Un esclave acheté de la veille les prononcerait sans difficulté. — « Athéniens, ce qui se passe en ce moment est inouï. Cet homme m'accuse à raison de faits auxquels il a participé. Il dit que j'ai reçu de l'argent, et lui-même en a reçu, ou du moins a reçu sa part. » Eschine n'a rien dit de semblable; cette parole n'est pas sortie de sa bouche; pas un de vous ne l'a entendue. Il a menacé de tout autre chose. Pourquoi? Parce qu'il se sentait coupable, et que dès lors ces mots à prononcer le faisaient trembler comme un esclave. Sa pensée s'y portait, mais sans pouvoir aller jusqu'au bout; la conscience lui barrait le chemin, tandis que d'autre façon il pouvait injurier, diffamer; rien ne l'en empêchait. Voici maintenant ce qu'il y a de plus fort. Il ne s'agit plus de paroles, mais d'un fait. Je demandais une chose juste. Ayant été deux fois ambassadeur, je voulais vous rendre compte deux fois. Eschine intervint, suivi de nombreux témoins, et fit défense aux commissaires des comptes (44) de m'appeler devant le tribunal. J'avais déjà rendu mes comptes, disait-il, et je n'étais plus comptable. On n'a jamais rien vu de plus ridicule. Que voulait dire cela? Le voici. Eschine avait rendu compte

de la première ambassade; or, pour celle-là on ne lui reproche rien. Il ne voulait pas comparaître encore une fois, au sujet de la seconde, pour laquelle il comparait en ce moment; c'est celle où il a commis tous ses méfaits. Or, du moment où j'aurais comparu deux fois, il ne pouvait pas échapper à la nécessité de comparaître encore. Voilà pourquoi il s'opposait à ce que je fusse appelé. Ce seul fait, Athéniens, vous prouve clairement deux choses. D'une part il s'est condamné lui-même, de telle sorte que pas un d'entre vous ne peut aujourd'hui l'acquitter sans forfaiture; et d'autre part il ne dira rien de vrai sur mon compte, car s'il eût eu quelque chose à dire, il aurait parlé à ce moment-là et m'aurait attaqué; il n'aurait pas fait défense de m'appeler devant le tribunal.

Pour prouver que je dis vrai, appelle-moi les témoins de ces faits.

TÉMOINS.

Si pourtant il m'attaque à raison de faits étrangers à l'ambassade, ne l'écoutez pas, pour beaucoup de motifs. D'abord ce n'est pas moi qu'on juge en ce moment, et ensuite, quand Eschine aura parlé, on ne m'accordera pas de nouveau la parole (45). Qu'est-ce donc là sinon reconnaître qu'on manque de bonnes raisons? A-t-on jamais vu un homme, mis en jugement, accuser quand il a le moyen de se défendre? Considérez encore ceci, juges. Supposez que c'est moi qui passe en jugement. Eschine est l'accusateur, Philippe le juge. Supposez que, n'ayant rien à dire pour me justifier, je me mette à diffamer Eschine et à le traîner dans la boue, croyez-vous que Philippe ne sera pas profondément irrité du procédé? Eh quoi! devant lui-même on viendrait diffamer ceux qui l'ont bien servi? Montrez donc, vous, que vous valez bien

Philippe, et forcez Eschine à se justifier sur ce qui fait l'objet du débat. Lis le témoignage.

TÉMOIGNAGE.

Ainsi, n'ayant rien à me reprocher, je croyais devoir rendre compte et me soumettre à toutes les exigences des lois. Eschine pensait le contraire. Comment, dès lors, pouvons-nous avoir agi de la même manière, lui et moi ? Comment se fait-il encore qu'Eschine vous apporte aujourd'hui des griefs qu'il n'a jamais relevés jusqu'à ce jour ? Non, cela est impossible. C'est pourtant le langage qu'il va tenir, et non sans raison, après tout. Car, vous le savez, depuis qu'il y a des hommes et qu'il se fait des procès criminels, on n'a jamais vu un seul condamné qui se fût avoué coupable. Non, on se débat effrontément, on nie, on ment, on forge des prétextes ; il n'y a rien qu'on ne fasse pour échapper à la peine. Aucun de ces moyens ne doit vous faire lâcher prise en ce jour. Jugez d'après ce que vous savez par vous-mêmes. Ne vous attachez ni à ce que nous vous disons, lui et moi, ni aux témoins qu'Eschine aura auprès de lui, prêts à déclarer tout ce qu'il voudra. C'est Philippe qui paye, et vous verrez avec quel empressement ils viendront témoigner en faveur d'Eschine. Si la voix d'Eschine est belle et forte, si la mienne est faible, qu'importe ? Vous avez autre chose à faire aujourd'hui, si vous êtes bien avisés, que de comparer des orateurs ou des discours. Après la ruine de nos affaires, ruine honteuse et désastreuse, vous avez à rejeter la honte sur les auteurs du crime, en examinant les faits que vous connaissez tous. Quels sont ces faits ? Vous le savez, et nous n'avons rien à vous apprendre. Si l'on vous a promis toutes les conséquences que la paix a produites,

si vous reconnaissez vous-mêmes que vous avez été assez pusillanimes, assez lâches pour qu'on puisse vous dire : « L'ennemi n'était pas sur votre territoire, et ne vous menaçait pas du côté de la mer, Athènes ne courait aucun danger, le blé se vendait à bon marché, rien chez vous n'allait plus mal qu'aujourd'hui; ces hommes vous ont tout annoncé, et tout prédit, la ruine de nos alliés, la grandeur de Thèbes, les positions de la Thrace tombant aux mains de Philippe, les ports de l'Eubée servant de points de départ à des expéditions dirigées contre vous; en un mot, toutes ces conséquences réalisées aujourd'hui, encore à venir alors; et après cela vous vous êtes résignés à faire la paix », eh bien ! alors acquittez Eschine, et à tant de honte gardez-vous d'ajouter un parjure. Il n'est pas coupable envers vous, non; c'est moi qui suis un insensé et un homme en démente, quand je l'accuse. Mais si c'est le contraire qui est vrai, s'ils vous ont dit de Philippe tout le bien imaginable : « Il aime Athènes, il épargnera la Phocide, il mettra un terme à l'orgueil des Thébains. Ce n'est pas tout. Il se montrera envers vous plus généreux encore qu'à Amphipolis. S'il obtient la paix, il vous rendra l'Eubée, Orope. » Si avec ces paroles et ces promesses ces hommes vous ont trompés et pris au piège, s'il s'en faut de peu qu'ils ne vous aient enlevé l'Attique, alors condamnez. Après tous les outrages que vous avez subis, — car je n'ai pas d'autre mot pour désigner la chose, — tandis que ces hommes ont les mains pleines, prenez garde de ne rapporter chez vous que le courroux des dieux et un parjure.

Considérez encore ceci, juges. Quel est le motif qui m'aurait porté à me faire l'accusateur de ces hommes, s'ils n'eussent pas été coupables ? Vous n'en trouverez aucun. Est-ce le plaisir d'avoir beaucoup d'ennemis ? C'est un

plaisir dangereux tout au moins. J'avais alors de la haine contre cet homme ? Non, aucune. Qu'est-ce donc ? — Tu craignais pour toi-même, et tu as cru te sauver par là comme un lâche. — C'est en effet ce qu'il dit, à ce qu'on m'assure. Après tout, Eschine, le reproche ne serait pas bien terrible ni le crime si grand que tu le dis. Et s'il vous présente cet argument, juges, voici ma réponse : Si moi, innocent, j'avais peur de me voir perdu à cause de ces hommes, quelle peine ne méritent-ils pas, eux qui sont coupables ? Mais ce n'est pas là le motif. Pourquoi donc est-ce que je t'accuse ? Apparemment je suis un sycophante, et je ne te poursuis que pour tirer de toi quelque argent. Ne pouvais-je donc pas en tirer de Philippe qui donnait largement et n'aurait pas été plus avare envers moi qu'envers ces hommes ? Je m'assurais ainsi son amitié et la leur, — car ils auraient été mes amis, n'en doutez pas, si je m'étais fait leur complice. La haine qu'ils ont contre moi n'est pas un héritage de leurs pères, elle vient de ce que je n'ai pas pris part à leurs méfaits. — Cela ne valait-il pas mieux que de leur demander une part de ce qu'ils ont reçu, et de m'attirer à la fois la haine de Philippe et la leur ? Moi, qui prodiguais l'argent pour racheter les captifs à mes frais, j'aurais exigé de ces hommes une somme insignifiante, en me couvrant de honte et en me faisant des ennemis ! Non, cela n'est point. En vous faisant un rapport fidèle, en m'abstenant de rien recevoir, j'ai eu en vue la justice et la vérité, et ma vie passée ; j'ai cru qu'en restant honnête je serais honoré par vous comme d'autres l'ont été, et que je ne devais pas renoncer à mériter votre estime, pour un gain si grand qu'il fût. Je hais ces hommes, parce que je les ai vus se comporter dans l'ambassade en fripons et en ennemis des dieux, et parce qu'ils m'ont fait perdre les honneurs que j'aurais

reçus de vous, en vous indisposant, par leur vénalité, contre l'ambassade tout entière. Enfin si j'accuse en ce jour et si je viens demander compte, c'est que je prévois l'avenir, c'est que je veux un débat et un jugement, pour établir, en face de vous; qu'entre la conduite de ces hommes et la mienne il n'y a rien de commun. J'ai peur, oui, j'ai peur qu'un jour vous ne vous en preniez à moi aussi qui ne suis pas coupable, et qu'en attendant vous n'ayez plus de nerf. En effet, Athéniens, vous me semblez paralysés, résignés à tout souffrir. Vous voyez souffrir les autres et vous ne vous mettez pas en garde, vous laissez depuis longtemps cette ville en proie à la corruption qui l'envahit de tous les côtés. N'est-ce pas une chose grave, inouïe? J'avais résolu de n'en rien dire, mais je suis contraint d'en parler. Vous connaissez bien ce Pythoclès, fils de Pythodore (46). J'étais en excellents rapports avec lui, et jusqu'à ce jour il ne s'est élevé aucun nuage entre lui et moi. Eh bien, cet homme se détourne aujourd'hui quand il me rencontre, depuis qu'il est allé voir Philippe, et si le hasard le force de se trouver près de moi, il s'éloigne aussitôt, de peur qu'on ne l'aperçoive parlant à moi, tandis qu'avec Eschine il fait le tour de l'Agora et tient conseil. C'est un grand malheur, Athéniens, que les gens résolus à servir la politique de Philippe trouvent en lui un appréciateur si exact de tous leurs actes, bons ou mauvais. Pas un qui n'agisse comme si Philippe était à côté de lui, pas un qui ne s'imagine qu'il ne peut rien faire ici sans que Philippe le sache. Ils ont pour amis ceux qui plaisent à Philippe, et pour ennemis ceux qui lui déplaisent. Quant à ceux qui vivent pour vous servir, qui ambitionnent votre estime, et ne la trahissent pas, ceux-là ne rencontrent en vous que des sourds et des aveugles, à ce point qu'il me faut aujourd'hui lutter d'égal à égal

contre ces misérables, et cela devant vous qui avez tout vu. Voulez-vous savoir d'où vient cela, et l'apprendre de ma bouche ? Je vais vous le dire. Personne ne m'en voudra si je dis la vérité. C'est, je crois, que Philippe, n'ayant qu'un corps et qu'une âme, met tout son cœur à aimer ceux qui le servent, à détester ceux qui lui résistent. Vous, au contraire, au lieu de considérer le bien et le mal faits à cette ville comme faits directement à chacun de vous, vous vous attachez à d'autres choses auxquelles vous vous laissez souvent prendre, la pitié, l'envie, la colère, le plaisir d'accorder une grâce, mille autres sentiments semblables. Supposez qu'on évite tous ces écueils, il en reste un autre contre lequel on se brisera, c'est qu'il ne plaît pas à tout le monde qu'on soit bon citoyen. Sous l'une et l'autre forme, la contagion se glisse peu à peu, et finit par infecter la ville tout entière.

Éloignez aujourd'hui toutes ces faiblesses, Athéniens, et ne lâchez pas cet homme qui vous a fait tant de mal. En vérité, que dira-t-on de vous si vous l'acquittez ? Une ambassade est partie d'Athènes pour se rendre auprès de Philippe. Il y avait Philocrate, Eschine, Phrynon, Démosthène. — Eh bien ? — Celui-ci, outre qu'il n'a voulu tirer aucun profit de son ambassade, a racheté les captifs à ses frais. Celui-là, les mains pleines du prix de ses trahisons, est allé partout faire emplette de beaux poissons et de belles esclaves. Un d'eux a envoyé son fils à Philippe, avant de l'avoir fait inscrire sur la liste des hommes faits : c'est l'impur Phrynon. Mais il y en a un autre qui n'a commis aucun acte indigne de cette ville et de lui-même. Celui-ci, tout en supportant les charges des chorégies et des triérarchies, a cru devoir s'imposer volontairement une autre dépense, celle du rachat des captifs ; il ne pouvait pas souffrir que, faute d'argent, un seul de ses

concitoyens restât dans les fers. Celui-là, bien loin de sauver un seul captif, a tout disposé pour faire tomber entre les mains de Philippe un vaste territoire, plus de dix mille hoplites et mille cavaliers appartenant aux alliés qu'Athènes possédait alors. — Et après cela ? — Les Athéniens ont pris les coupables, et d'ailleurs depuis longtemps déjà ils savaient tout. — Qu'ont-ils fait ? — Ceux qui avaient reçu de l'argent et des présents, ceux qui s'étaient déshonorés, eux, leur ville et leurs propres enfants, ils les ont acquittés, comme gens intelligents et utiles à leur pays. — Et l'accusateur, comment l'ont-ils traité ? — Comme un homme frappé d'aveuglement, qui ne connaît pas ses concitoyens et ne sait où jeter son argent. A cette vue, Athéniens, qui donc sera encore disposé à bien faire ? qui voudra aller gratuitement en ambassade s'il n'a la chance ni de s'enrichir, ni d'avoir auprès de vous plus de crédit que ceux qui s'enrichissent ? Aussi n'est-ce pas seulement un jugement que vous allez rendre en ce jour, contre ces hommes. Vous faites bien plus, car vous dictez une loi pour tous les temps à venir. Elle nous dira ce que nous avons à faire, tous tant que nous sommes, dans les ambassades. Faut-il se vendre honteusement et servir l'ennemi, ou bien doit-on mettre à votre service un dévouement désintéressé, incorruptible ? Sur tout le reste vous n'avez besoin d'aucun témoin, mais pour prouver que Phrynon a envoyé son fils, appelle-moi les témoins de ces faits.

TÉMOINS.

Eh bien, Eschine n'a pas mis cet homme en jugement, pour avoir envoyé à Philippe son propre fils à déshonorer. Mais il s'en trouvait un autre qui, parvenu à l'âge viril, beau entre tous, et ne prévoyant pas qu'il serait soup-

çonné pour cela même, menait, depuis ces événements, une vie facile ; celui-là, il l'a fait condamner comme s'étant livré à la prostitution (47).

Un mot encore sur le repas offert et sur le décret. Un peu plus, et j'oubliais ce que j'ai de plus important à vous dire. Après la première ambassade, ce fut moi qui rédigeai la résolution du conseil, et qui la présentai au peuple, dans les assemblées où vous deviez délibérer sur la paix. On ne connaissait encore de ces hommes ni une parole, ni un acte qu'on pût leur reprocher. Je me conformai à l'usage reçu, je fis l'éloge de ces hommes et je les invitai au Prytanée. J'ai fait plus. J'ai donné l'hospitalité aux ambassadeurs de Philippe, et je l'ai donnée magnifique, Athéniens. Je les avais vus là-bas, en pareille occasion, étaler leur grandeur et leur magnificence ; je compris tout d'abord que je devais faire plus qu'eux, et me montrer plus magnifique encore. C'est là ce qu'Eschine va vous rappeler en disant : « Lui-même nous a donné des éloges, lui-même a invité les ambassadeurs. » Oui, mais il oublie de marquer à quel moment. Cela s'est passé avant qu'on sût qu'ils s'étaient vendus. Les ambassadeurs venaient d'arriver ; c'était la première fois, et il fallait bien que le peuple entendit leur rapport. D'ailleurs, on ne savait encore ni qu'Eschine parlerait pour appuyer Philocrate, ni que ce dernier proposerait le décret dont il s'agit. Si donc il dit cela, rappelez-vous les temps. Cela se passait avant les crimes qu'ils ont commis. Après ces crimes, je n'ai donné à ces hommes aucune marque de confiance, et il n'y a rien eu de commun entre eux et moi. Lis le témoignage.

TÉMOIGNAGE.

Son frère Philocharès et Aphobétos (48) viendront peut-être parler en sa faveur. A l'un et à l'autre vous avez

largement de quoi répondre. Il faut cependant que je vous dise tout, Athéniens, avec franchise et sans rien déguiser. Qui étiez-vous, vous deux ? Toi, Philocharès, un peintre de dressoirs et de tympan ; Aphobétos et Eschine, des greffiers subalternes, des hommes de rien. — Ce n'est pas un crime, mais ce n'est pas non plus un titre pour devenir stratège. — Nous avons fait de vous des ambassadeurs, des stratèges, tout ce qu'il y a de plus considérable. Si vous n'avez fait de mal ni l'un ni l'autre, nous ne vous devons pour cela aucune reconnaissance. C'est vous qui nous en devriez ; car, pour vous porter aux honneurs, nous avons écarté bien des gens qui les méritaient mieux que vous. Si au contraire l'un de vous a mal rempli les onctions dont vous avez été honorés, comme il n'est que trop vrai, ne doit-on pas bien plutôt vous haïr que vous épargner ? Oui, certes, à mon avis. Eh bien, ils vont peut-être essayer ici la violence, avec leur grosse voix et leur front qui ne sait pas rougir. Ils se disent qu'on pardonne tout à un frère venant au secours de son frère. Mais vous, ne cédez pas. Songez que s'il convient à ces hommes de veiller au salut d'Eschine, il vous convient, à vous, de veiller au salut des lois, de la ville entière, et par-dessus tout au respect des serments que vous avez prêtés pour siéger ici. Et à ce propos, si quelques-uns d'entre vous ont été sollicités de sauver Eschine, prenez garde. A-t-on ajouté : « S'il n'est pas coupable » ou bien « fût-il même coupable » ? Non coupable, oui, moi aussi je dis qu'il faut l'acquitter ; mais s'il s'agit d'acquitter en tout cas, et quand même, c'est un parjure qu'on sollicite de vous. Tout secret qu'est le vote, il ne sera pas inconnu des dieux, et l'auteur de cette loi sur le vote secret a compris cela mieux que personne. Aucun de ces hommes ne saura si l'un d'entre vous a voté en sa faveur, mais les dieux,

les êtres supérieurs à l'humanité connaîtront celui qui aura voté contre sa conscience. De ce côté, il y a de magnifiques espérances à recueillir, pour ses enfants et pour soi-même, en votant selon la justice et l'ordre. Vaut-il mieux accorder aux amis d'Eschine une faveur qui restera ignorée, perdue dans le secret du vote, et acquitter un homme qui s'est condamné par son propre témoignage ? Car enfin, Eschine, pour prouver tous les méfaits commis dans ton ambassade, quel témoin plus accablant puis-je produire que toi, contre toi-même ? Tu t'es cru forcé de frapper un coup terrible sur un homme qui voulait révéler une partie des actes de ton ambassade, tu as bien montré par là que tu te sentais perdu si les juges qui nous écoutent apprenaient la vérité sur ton compte.

Eh bien, si vous faites votre devoir, cette précaution qu'il a prise retombera sur sa tête, non-seulement parce qu'il n'y a pas d'indice plus puissant de ses forfaitures, mais aussi parce qu'il a tenu, comme accusateur, un langage qui, en ce moment, se retourne contre lui. Ce que tu as trouvé juste, quand tu faisais juger Timarque, il convient que les autres en profitent contre toi. Il disait alors aux juges : « Démosthène va le défendre en incriminant les actes de mon ambassade. Et puis, quand il vous aura donné le change par son discours, il triomphera ; il ira partout, disant : Eh bien, qu'en dites-vous ? je leur ai donné le change sur l'objet du procès, et j'ai réussi à enlever l'affaire. » Toi non plus tu ne feras pas cela. Justifie-toi sur l'objet du procès. Quand tu faisais juger Timarque, tu as eu toute licence d'accuser, et de dire tout ce que tu voulais.

Tu disais encore aux juges ces vers, à défaut de témoin des faits que tu reprochais à l'accusé :

« Ce n'est pas une vaine chose que la renommée quand

les peuples en foule la répandent. Il semble qu'elle soit déesse, elle aussi (49). »

Eh bien, Eschine, tout ce peuple qui nous écoute dit que tu as reçu de l'argent à raison de ton ambassade. On peut donc dire aussi contre toi : Ce n'est pas une vaine chose que la renommée quand les peuples en foule la répandent. Et cette foule accusatrice était même moins nombreuse alors qu'aujourd'hui. Vois ce qui en est. Timarque n'était pas même connu de tous nos voisins ; mais vous, ambassadeurs, il n'y a pas un Grec, pas un barbare qui ne dise que votre ambassade vous a rapporté de l'argent. Si donc la renommée est la voix de la vérité, elle est contre vous. Le nombre a parlé. Or il faut la croire, c'est une déesse, elle aussi, et le poëte qui a fait ces vers était un sage. C'est toi-même qui as proclamé tout cela.

Il allait toujours, citant encore les iambes dont il avait fait provision ; ceux-ci par exemple :

« L'homme qui se plaît dans la société des méchants, je ne l'interroge pas, je sais qu'il ressemble à ceux dont il aime la conversation (50). »

En même temps il reprochait à son adversaire d'aller voir les combats de coqs, de se montrer partout avec Pittalakos, que sais-je ? puis : « Hésitez-vous encore, s'écriait-il, à l'appeler du nom qu'il mérite ? » A la bonne heure, Eschine, contre toi aussi ces iambes font bien mon affaire. Je ne dirai rien qui ne soit correct et bien à propos quand je dirai à nos juges : « L'homme qui se plaît dans la société de Philocrate, et cela étant ambassadeur, je ne l'interroge pas, je sais qu'il a reçu de l'argent comme Philocrate qui en convient. »

Il traite les autres de logographes et de sophistes, et s'efforce de les couvrir de mépris ; pourtant ces noms s'appliquent à lui-même, comme vous l'allez voir. Ces

ïambes, en effet, sont tirés du *Phénix* d'Euripide. Or ce drame n'a jamais été joué ni par Théodore, ni par Aristodème auprès desquels Eschine remplissait constamment les troisièmes rôles. C'est Molon (51) qui a concouru dans cette pièce, lui et tel ou tel autre de nos anciens acteurs. Mais l'*Antigone* de Sophocle a été jouée souvent par Théodore, souvent aussi par Aristodème. Il y a là de beaux vers, pleins de vérités utiles. Eschine vous les a souvent récités; il les sait parfaitement, et il s'est bien gardé d'en parler. Vous savez en effet que, dans tous les drames tragiques, c'est en quelque sorte le privilège des troisièmes rôles de représenter les tyrans, les personnages qui ont le sceptre à la main. Voici un morceau de ce drame. Voyez quels discours le poète a mis dans la bouche de Créon, c'est-à-dire d'Eschine, qui a oublié de se les répéter à lui-même, au sujet de son ambassade, comme de les réciter aux juges. Lis.

« On a beau faire, on ne connaît bien l'âme d'un homme, son caractère, son intelligence, que du jour où il a exercé le pouvoir et tenu les lois en sa main. Pour moi, lorsqu'un homme chargé de diriger l'État, au lieu de s'attacher aux résolutions les plus sages, tient sa langue captive sous l'empire de la crainte, je le prends, je l'ai toujours pris pour un lâche. Quant à celui qui préfère un ami à sa patrie, je dis qu'il est digne du dernier mépris. Non, j'en atteste Jupiter qui voit éternellement toutes choses, jamais je ne garderai le silence en voyant le coup fatal fondre sur mes concitoyens, et la prospérité les fuir. Jamais non plus je ne prendrai pour mon ami l'homme qui hait ma patrie, car, je n'en puis douter, en elle est notre salut, c'est elle qui nous porte, et si le navire vogue sans encombre, nous aurons toujours assez d'amis (52). »

Eschine ne s'est rien dit de tout cela dans son ambas-

sade. Au lieu de servir Athènes, il a trouvé bien préférable et surtout plus utile d'avoir Philippe pour hôte et pour ami. Il a donc laissé là le sage Sophocle, et quoiqu'il vît bien le coup fatal prêt à fondre sur nous, je veut dire l'expédition contre les Phocidiens, il n'a ni averti ni prévenu. Loin de là, il s'est fait complice par recel et par assistance, et ceux qui voulaient parler, il leur a fermé la bouche. Il ne s'est pas souvenu « qu'en elle est notre salut ». C'est là que sa mère, avec ses rites, ses purifications, et le revenu qu'elle tirait de ses dupes, a élevé cette famille aujourd'hui si puissante. C'est là que son père enseignait à lire, si j'en crois nos anciens, près du monument dédié au héros de la médecine (53), et vivait, après tout, tant bien que mal. C'est là qu'eux-mêmes ont gagné quelque argent, comme greffiers subalternes et appariteurs de tous les magistrats, et qu'enfin, nommés greffiers par un vote de vous, ils ont été nourris deux ans au Tholos (54). C'est de là qu'il est parti en mission comme ambassadeur. Il n'a songé à rien de tout cela, il n'a pas veillé à ce que le navire voguât sans encombre, il l'a fait chavirer et sombrer, il n'a rien épargné pour le livrer au pouvoir des ennemis. Et après cela n'es-tu pas un sophiste? Oui, et le pire de tous. N'es-tu pas un logographe? Oui, et de plus ennemi des dieux. Les rôles que tu as joués souvent, que tu savais parfaitement, tu les as prudemment passés sous silence. Tu en es allé chercher d'autres que tu n'as jamais récités de ta vie, et tu les as jetés à la foule, pour perdre un de tes concitoyens.

Rappelez-vous encore le langage qu'il a tenu à propos de Solon. La statue de Solon, disait-il, est un monument fait pour attester l'austère gravité, de nos anciens orateurs populaires. Il tient la main ramenée dans les plis du vêtement; amère et outrageante allusion à la licence de

Timarque. Pourtant, au dire des Salamiens, il n'y a pas cinquante ans que cette statue a été érigée ; or depuis l'époque de Solon jusqu'à ce jour, on compte en tout deux cent quarante années. Ainsi le sculpteur qui lui a donné cette attitude n'était pas un contemporain, ni lui ni même son grand-père. Eschine n'en a pas moins dit cela aux juges, en ajoutant le geste. Mais il y avait pour cette ville quelque chose de plus utile à contempler que cette attitude, c'était l'âme, la pensée de Solon. Il n'a pas poussé l'imitation jusque-là, tout au contraire. Qu'a donc fait Solon ? Salamine s'était séparée d'Athènes ; il y avait peine de mort pour qui parlerait de la reconquérir ; Solon joua sa tête. Il composa une complainte et la chanta ; Athènes recouvra le territoire perdu, et l'affront qu'elle subissait fut effacé (55). Et lui, Eschine ! cette ville que le grand roi et tous les Grecs avaient reconnue comme vôtre, Amphipolis, il l'a livrée et vendue, et il a soutenu de sa parole Philocrate, auteur de la proposition. N'était-ce pas le cas, en vérité, d'évoquer le souvenir de Solon ? Il ne s'est pas contenté de faire cela ici, il est allé là-bas et n'a pas soufflé mot du territoire qu'il était chargé de réclamer. C'est lui-même qui vous a rapporté cela. Vous vous rappelez sans doute ce qu'il vous disait : « J'avais encore à parler d'Amphipolis, mais je me suis abstenu pour laisser à ce sujet la parole à Démosthène. » Je m'avançai alors et j'affirmai qu'il n'avait rien laissé, pour moi, de ce qu'il voulait dire à Philippe. Il aurait plutôt donné de son sang que de son discours. La vérité, la voici. Il avait reçu de l'argent, il ne pouvait discuter contre Philippe qui avait payé précisément pour ne pas rendre Amphipolis. Prends donc cette complainte de Solon et fais-en lecture. Vous allez voir combien Solon détestait les gens qui ressemblent à Eschine.

Non, Eschine, non, ce n'est pas quand on parle qu'il faut tenir la main sous son vêtement, c'est quand on va en ambassade. Toi, tu l'as tendue là-bas, tu l'as tenue toute grande ouverte, tu as fait rougir tes collègues, et après cela tu fais le fier ici. Avec des tirades lugubres, apprises par cœur, et ta voix de théâtre, crois-tu échapper au châtimement de tes méfaits, si nombreux, si énormes? Non, dusses-tu courir la ville avec un bonnet de laine sur la tête, et en répandant des injures contre moi (56). Toi, lis ces vers.

« Notre ville ne périra jamais ni par la vengeance de Jupiter, ni par le courroux des dieux immortels et bienheureux. La généreuse Pallas Athéné, fille d'un père puissant, veille sur nous, et d'en haut son bras nous protège. Mais un autre danger menace cette grande cité. Il vient des citoyens eux-mêmes qui, dans leur égarement, cèdent à la séduction de l'or; il vient des chefs du peuple qui méconnaissent la justice, et, à force d'orgueil, attirent sur eux-mêmes des calamités sans nombre. Car ils ne savent ni contenir leurs dédains, ni mettre une mesure aux jouissances qu'ils possèdent, pour se livrer en paix à leurs festins. Ils s'enrichissent en s'abandonnant à des actes criminels. Ils dérobent, sans respecter ni ce qui est aux dieux, ni ce qui appartient au peuple. Chacun prend de son côté, et ils n'observent pas les austères commandements de la justice qui sait tout, le présent et le passé, et qui garde le silence jusqu'au jour où elle vient distribuer ses châtiments. C'est là une plaie inévitable qui envahit toute cité. On arrive promptement à la servitude odieuse, ou bien on réveille la discorde civile et la guerre qui dormait, la guerre qui moissonne la jeunesse en sa fleur. La haine entre dans les cœurs, et bientôt la malheureuse ville est déchirée par les factions chères au

méchants. Tels sont les maux qui se répandent dans le peuple. Les pauvres, eux, s'acheminent en foule vers la terre étrangère, vendus en servitude et chargés de liens dégradants. Ainsi le malheur public atteint chacun dans sa demeure. Il n'est plus arrêté par les portes extérieures, il franchit d'un bond l'enceinte la plus haute, et finit toujours par trouver sa victime, fût-elle cachée au fond de la maison et jusqu'en son lit. Telle est la leçon que je veux donner aux Athéniens. Le désordre est le plus grand fléau pour une ville; l'ordre fait régner partout l'harmonie et l'accord, en même temps il met des entraves aux méchants, aplanit ce qui est rude, réprime le dédain, abat l'orgueil et sèche en sa fleur l'envahissante moisson du mal. Il redresse les jugements qui ne sont pas droits, adoucit les superbes, fait cesser les divisions et tarit le fiel de la discorde affreuse. Sous son empire, tout, chez les hommes, est à sa place, tout est sensé. »

Vous entendez, Athéniens, ce que dit Solon au sujet des hommes qu'il a dépeints, et des dieux qu'il regarde comme les sauveurs de cette ville. Que les dieux protègent cette ville, cela est toujours vrai, à mes yeux, et puisse-t-il l'être toujours ! Mais je crois aussi que tous les incidents survenus dans ces affaires de comptes ont été pour nous un témoignage particulier de bienveillance donné par les puissances célestes. Voyez en effet. Un homme qui a mal rempli de fréquentes ambassades, qui a livré les lieux mêmes où, vous et vos alliés, vous deviez vous acquitter du culte des dieux, cet homme a frappé d'atimie un citoyen qui avait consenti à l'accuser. Pourquoi les dieux ont-ils permis cela ? Pour qu'il n'obtînt lui-même ni pitié ni pardon au sujet de ses propres crimes. Tout en accusant l'autre, il s'est mis à me diffam-

mer, et ensuite il a dit, devant le peuple, qu'il déposerait une accusation en règle, et autres menaces semblables. Pourquoi? Pour qu'il n'y eût pas un de vous qui ne me pardonnât de l'accuser, moi qui connais ses méfaits mieux que personne et qui les ai tous suivis. Enfin, après s'être toujours dérobé jusqu'à cette heure, il est réduit à se présenter devant vous, dans un moment où les dangers qui vous menacent, à défaut de tout autre motif, ne vous permettent pas d'acquitter, sans vous trahir vous-mêmes, cet homme qui s'est laissé corrompre. En effet, Athéniens, il faut en tout temps détester et punir les traîtres et les corrompus, mais aujourd'hui plus que jamais il le faut. Le bien de tous l'exige. Oui, Athéniens, un mal terrible est venu fondre sur la Grèce (57). Le cas est grave, il demande à la fois beaucoup de bonheur, et, de votre part, des soins attentifs. Dans toutes les villes, les hommes les plus connus, ceux qui ont été portés à la tête des affaires, trahissent la liberté de leur pays, les malheureux! et y introduisent volontairement la servitude. Ils rivalisent de bassesse, donnant à Philippe les titres d'hôte, de frère, d'ami et autres semblables. Le peuple, ceux qui exercent le pouvoir souverain dans chaque ville, devraient les punir et les faire périr à l'instant même. Bien loin d'en rien faire, ils les admirent, ils les regardent d'un œil d'envie. Chacun voudrait leur ressembler. Cette conduite, Athéniens, et ce fatal entraînement avaient déjà, avant ces derniers jours, fait perdre aux Thessaliens l'hégémonie et leur influence au dehors. Elle leur enlève à cette heure jusqu'à la liberté, car plusieurs de leurs citadelles sont occupées par des garnisons macédoniennes. Le mal s'est répandu dans le Péloponnèse, où il a produit les massacres de l'Élide. La folie et la démence se sont emparées de ce malheureux peuple, au point que, pour se comman-

der les uns aux autres et plaire à Philippe, ils versent à flots le sang de leurs parents et de leurs concitoyens. Le fléau ne s'est pas arrêté là. Il a pénétré en Arcadie, où il a tout bouleversé. Les Arcadiens devraient être fiers de leur liberté autant que vous, car, seuls entre tous les hommes, ils sont autochthones, comme vous. Pourtant, la plupart d'entre eux admirent Philippe, ils lui élèvent des statues d'airain, ils lui décernent des couronnes, enfin ils ont décidé qu'ils le recevraient dans leurs villes, s'il venait dans le Péloponnèse. Même spectacle chez les Argiens. Par Déméter, il faut ici, pour tout dire d'un mot, la plus grande vigilance, car ce mal, Athéniens, se répand tout autour de nous et pénètre même ici. Avant qu'il éclate gardez-vous bien, et frappez d'atimie les premiers qui vous l'apportent. Sinon, songez-y, un jour viendra où vous reconnaîtrez que j'ai raison, quand il sera trop tard pour agir. Ne voyez-vous pas, Athéniens, un exemple éclatant, qui frappe tous les yeux, celui des infortunés Olynthiens ? C'est surtout par une semblable conduite qu'ils se sont perdus, les pauvres gens. Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à voir ce qui leur est arrivé. Il fut un temps où ils n'avaient pas plus de quatre cents cavaliers, et tous ensemble n'étaient pas plus de cinq mille, car tous les Chalcidiens ne s'étaient pas encore réunis pour former une seule cité. Les Lacédémoniens marchèrent contre eux avec de grandes forces de terre et de mer, — vous savez de reste qu'à cette époque les Lacédémoniens étaient les maîtres sur terre et sur mer. — Ils résistèrent pourtant à une attaque si formidable, sans perdre ni leur ville ni un fort; bien plus, ils furent vainqueurs dans de nombreux combats, tuèrent trois polémarques, et enfin déposèrent les armes aux conditions qu'ils voulurent. Mais plus tard quelques-uns commencèrent à recevoir des présents, et

la foule, soit aveuglement, soit plutôt fatalité, eut plus de confiance dans ces hommes que dans les orateurs dévoués à ses intérêts. Un Lasthène édifia une maison avec des bois qui lui avaient été donnés de Macédoine, un Euthycrate éleva des troupeaux de bœufs dont il n'avait payé le prix à personne ; un autre revint avec des moutons, un autre avec des chevaux. La masse, et tous ceux que menaçaient de pareils actes, au lieu de s'émouvoir et de songer à punir les coupables, détourna les yeux. Elle leur porta envie, les prit en estime, et trouva que c'étaient là des hommes. Cependant le mal grandissait toujours, et la corruption régnait partout. Un jour vint alors où, possédant mille cavaliers, étant eux-mêmes plus de dix mille, comptant tous leurs voisins pour alliés, enfin ayant reçu de vous un secours de dix mille mercenaires et de trente galères, sans compter quatre mille Athéniens, rien de tout cela ne put les sauver. La guerre n'avait pas duré un an, qu'ils avaient perdu par trahison toutes les villes de la Chalcidique ; Philippe recueillait les fruits de ces trahisons, sans savoir à qui entendre, ni par où commencer. Cinq cents cavaliers lui furent livrés par leurs chefs eux-mêmes, et il les prit avec leurs armes. Jamais on n'en avait tant vu prendre d'un seul coup. Rien n'arrêta ceux qui faisaient ces choses, ni la lumière du soleil, ni le sol de la patrie qui était là sous leurs pieds, ni les objets sacrés, ni les tombeaux, ni le déshonneur qui devait, un jour à venir, s'attacher à de pareils actes. Vous le voyez, Athéniens, quand on s'est laissé corrompre, on arrive à ne plus rien comprendre ni sentir. C'est donc à vous d'être sages, à vous, dis-je, qui êtes le nombre. Ne tolérez pas de pareils actes, infligez-leur au contraire un châtement public. Ce serait chose trop étrange si, après avoir rendu un décret sévère contre ceux qui ont trahi les Olynthiens,

vous hésitez à punir ceux qui commettent le même crime chez vous.

DÉCRET.

Voilà, juges, le décret que vous avez rendu contre des traîtres abominables. Tous, Grecs et barbares, le trouvent aussi juste que beau. Eh bien, le fait de se laisser corrompre est antérieur au fait de trahir, et d'ordinaire l'un conduit à l'autre; donc celui que vous verrez recevoir des présents, celui-là, Athéniens, regardez-le comme un traître. Qu'on trahisse les occasions d'agir, ou les affaires en train, ou les soldats en campagne, dans tous les cas, on ne détruit que ce dont on dispose. Le crime est le même, la haine doit être égale. Sur ce point, Athéniens, vous avez, seuls entre tous les hommes, des exemples domestiques à suivre, un modèle à imiter dans ces ancêtres que vous vantez à juste titre. Si le temps présent ne comporte ni les combats, ni les expéditions, ni les périls où vos ancêtres ont acquis tant de gloire, si vous vivez en repos aujourd'hui, imitez du moins leur sagesse. Il en faut en tout temps, et il n'est ni plus pénible ni plus embarrassant de se montrer sage que d'agir en insensé. Vous n'en siégerez ni plus ni moins longtemps; seulement, si chacun de vous fait son devoir au moment de prendre son parti et de donner son vote, la chose publique ira mieux et nos ancêtres seront contents; s'il ne fait pas son devoir, il aura aggravé le mal et commis un acte indigne de nos ancêtres. Quelle était donc leur pensée au sujet de pareilles choses? Prends ceci, greffier, et lis. Il faut que vous le sachiez, les actes que vous regardez avec indifférence sont ceux pour lesquels vos ancêtres condamnaient à mort. Lis.

STÈLE.

Vous entendez, Athéniens, ce que dit l'inscription. Arthmios, fils de Pythonax, de Zélia, est l'ennemi des Athéniens et de leurs alliés (58). Guerre lui est déclarée à lui et à toute sa race. Pourquoi? Parce qu'il a apporté chez les Grecs l'or des barbares. Cela suffit apparemment pour montrer combien vous différez de vos ancêtres. Ils veillaient à ce qu'on ne vînt pas de l'étranger en Grèce faire le mal à prix d'argent; mais vous, vous ne songez même pas à mettre cette ville à l'abri du fait d'un de ses citoyens. Dira-t-on que cette inscription était placée là par hasard? Non, toute l'Acropole que vous voyez est un sol consacré, et la place n'y manque pas. Eh bien, la stèle s'élève à droite de la statue d'airain de la grande Athéné (59), consacrée par cette ville comme monument de la guerre contre les barbares, avec l'argent donné par tous les Grecs. C'est qu'alors on avait le respect de la justice, on mettait sa gloire à punir les auteurs de pareils crimes. Voilà pourquoi l'on trouvait bon de mettre en un même lieu le monument de la déesse et les peines prononcées contre de si grands coupables. Aujourd'hui l'on rit, on laisse faire, on se déshonore, si vous ne mettez pas en ce moment un frein à la licence qui déborde. Vous ferez donc bien, Athéniens, d'imiter vos ancêtres, non pas en un point seulement, mais en tout ce qu'ils ont fait, sans exception. Vous avez tous entendu raconter ceci, j'en suis certain. Callias, fils d'Hipponique, avait négocié, comme ambassadeur, le célèbre traité de paix qui interdisait aux troupes du grand roi de s'approcher de la mer en deçà de la distance qu'un cheval peut franchir en un jour, et à ses vaisseaux de guerre de dépasser les roches Chélidoniennes et Cyanées. On reconnut qu'il avait reçu des présents dans

son ambassade. Peu s'en fallut qu'il ne fût mis à mort, et, quand il rendit ses comptes, on lui infligea une amende de cinquante talents (60). Et pourtant jamais traité plus glorieux n'a été conclu par cette ville, ni auparavant, ni depuis. On n'en pourrait pas citer un seul. Mais ce n'est pas là ce que vos ancêtres considéreraient. Le succès obtenu, ils l'attribuaient à leur propre courage et à la puissance du nom athénien; mais y avait-il eu de l'argent reçu? Cela touchait au caractère de l'ambassadeur. On le voulait toujours intègre et incorruptible, du moment où il prenait part aux affaires publiques. Ainsi, la vénalité était alors traitée en ennemie; on y voyait un danger pour l'État, on ne la tolérait en aucun cas, chez aucun homme. Et vous, Athéniens, vous avez vu le même traité renverser les remparts de vos alliés, et édifier les maisons de vos ambassadeurs, enlever à cette ville ses possessions, et faire acquérir à ces hommes ce qu'ils n'avaient jamais espéré dans leurs rêves, et vous n'avez pas pris sur vous de mettre à mort les coupables! Il vous faut un accusateur, et vous voulez un débat, quand le fait du crime est là et frappe tous les yeux (61)!

Ce ne sont pas seulement les souvenirs de l'antiquité qu'on peut vous rappeler et vous proposer en exemple, pour vous encourager à punir. De votre temps, et sous les yeux de votre génération encore vivante, beaucoup ont été condamnés. Je ne parlerai pas des autres; mais parmi ceux qui ont été mis à mort, à la suite d'une ambassade moins désastreuse pour Athènes que celle-ci, je citerai un ou deux noms. Prends-moi ce décret et lis.

DÉCRET.

Aux termes de ce décret, Athéniens, vous avez condamné à mort les ambassadeurs dont je parle; Épistrate

était du nombre. C'était, disent nos anciens, un homme de bonne volonté ayant rendu des services à l'État, un de ceux qui avaient ramené le peuple du Pirée, dévoué en toute occasion au parti démocratique (62). Pourtant rien de tout cela ne lui a servi, et ce fut justice. En effet, il ne faut pas être honnête à moitié quand on prend en main de si grands intérêts, ni s'emparer d'abord de votre confiance et en abuser ensuite pour commettre des crimes d'autant plus grands. Il faut absolument s'abstenir de toute faute volontaire à votre égard. Eh bien, si mes adversaires sont innocents d'un seul des faits qui ont amené la condamnation de leurs prédécesseurs, faites-moi périr à l'instant. Voyez en effet : « Attendu, dit la stèle, que ces hommes ont négocié contrairement à leurs instructions. » C'est là le premier grief. Est-ce que ceux-ci n'ont pas agi contre leurs instructions ? Que dit le décret ? « Pour les Athéniens et les alliés des Athéniens. » Est-ce que ceux-ci n'ont pas déclaré les Phocidiens exclus du traité ? Que dit le décret ? « Faire prêter serment aux magistrats des villes. » Est-ce que ceux-ci n'ont pas fait prêter serment à ceux-là seuls qui leur étaient adressés par Philippe ? Que dit le décret ? « Ne jamais se trouver seuls avec Philippe. » Est-ce que ceux-ci ont un instant cessé de négocier isolément ? « Plusieurs d'entre eux ont été convaincus d'avoir fait de faux rapports au conseil. » Ceux-ci en ont fait au peuple. Par qui ont-ils été convaincus ? C'est ce qu'il y a de plus éclatant. Par les événements eux-mêmes. En effet, tout a tourné contrairement à ce qu'ils avaient annoncé. « Ils ont déguisé la vérité dans leurs messages. » Ceux-ci en ont fait autant. « En calomniant les alliés et en recevant des présents. » Au lieu de calomnier les alliés, ceux-ci les ont détruits, ce qui est bien plus grave que de les calomnier. Quant au fait d'avoir reçu des présents,

s'ils l'avaient nié, il aurait fallu le prouver; mais du moment où ils l'avouaient, vous n'aviez plus qu'à les envoyer à la mort, sans débat. Chose étrange, Athéniens, que votre conduite en présence de faits pareils! Vous, les fils des hommes dont je viens de parler, — que dis-je? il y a même encore parmi vous plusieurs de ces hommes encore vivants, — vous souffrez qu'Épicrate, qui a rendu tant de services au peuple et aux émigrés du Pirée, soit exilé et puni. Autre exemple. Vous avez vu récemment Thrasybule, fils de Thrasybule, le chef du parti populaire, l'auteur de la restauration du peuple réfugié à Phylé, condamné à une amende de dix talents; vous avez vu condamner le descendant d'Harmodios et d'Aristogiton (63), de ces hommes à qui vous devez tout, à qui, en mémoire des services rendus, vous avez décerné, par une loi, dans toutes vos cérémonies sacrées, à tous les sacrifices, une part des libations et des offrandes; qui reçoivent vos chants et vos honneurs à l'égal des héros et des dieux. Tous ces hommes, vous les abandonnez à la justice des lois. Pas de pardon pour eux, pas de pitié. Rien, pas même les pleurs de leurs jeunes enfants portant les noms de vos bienfaiteurs, n'a pu les sauver. Et voici le fils d'Atrométos, le maître d'école, et de Glaucothéa, la meneuse de thiasés, métier qu'une autre prêtresse (64) a payé de sa vie; vous l'avez pris en flagrant délit, lui, issu de pareille race, lui qui n'a jamais rendu un service à cette ville, ni lui, ni son père, ni aucun des siens, et vous l'acquitteriez! Ont-ils fourni un cheval, une galère? Ont-ils fait une campagne? Ont-ils donné un chœur, une liturgie, une contribution? Ont-ils montré leur bon vouloir? Ont-ils couru des dangers pour vous? Est-ce que jamais, à aucun moment, cette ville a reçu d'eux rien de pareil? Eût-il même tous ces mérites, s'il n'y joint pas celui d'avoir été

ambassadeur loyal et désintéressé, c'en est assez pour justifier sa condamnation. Que sera-ce s'il est en faute d'un côté comme de l'autre? Pourrez-vous ne pas le punir? Ne vous souviendrez-vous pas de ce qu'il a dit en accusant Timarque : « N'attendez rien d'une ville qui n'a pas de nerf contre les coupables, ni d'une république où l'indulgence et les sollicitations sont plus fortes que les lois. » Vous ne deviez, disait-il, prendre en pitié ni la mère de Timarque, une vieille femme, ni ses jeunes enfants, ni personne au monde. Vous ne deviez voir qu'une chose, c'est que si vous abandonniez les lois et la constitution, vous ne trouveriez plus nulle part de pitié pour vous-mêmes. Cependant l'infortuné Timarque restera frappé d'atimie pour avoir été témoin du crime d'Eschine, et vous accorderez à Eschine l'impunité? A quel titre? Si Eschine a trouvé juste d'infliger un si grave châtement à des hommes qui n'étaient coupables qu'envers eux-mêmes, que dire de ceux qui se sont rendus si coupables envers l'État? Et il est de ceux-là, vous en avez la preuve. Quel châtement ne devez-vous pas lui infliger à votre tour, vous, siégeant comme juges, sous la foi du serment? Oui, va-t-on me dire, mais grâce à ce procès de Timarque notre jeunesse sera meilleure. Eh bien, le procès actuel rendra meilleurs nos hommes politiques, et ce sont eux qui font courir à l'État les plus grands dangers. Eux aussi valent bien qu'on s'occupe d'eux. Au surplus, lorsqu'il a fait condamner Timarque, ce n'est pas, croyez-le bien, l'intérêt de vos enfants qu'il avait en vue, ni la nécessité de les bien élever. — Nous n'avons pas attendu jusqu'à ce jour, Athéniens, pour que nos enfants fussent bien élevés. Puisse cette ville ne jamais tomber si bas qu'elle ait besoin d'Aphobétos et d'Eschine pour former la jeunesse! — Non, mais Timarque, étant du conseil, avait

proposé le décret prononçant la peine de mort contre quiconque porterait à Philippe des armes ou des agrès de vaisseaux. Il y a une preuve de cela. En effet, combien de temps Timarque a-t-il été un de ceux qui parlent dans vos assemblées? Longtemps. Eh bien, pendant tout ce temps-là, Eschine était ici, et jamais il n'a montré d'indignation, ni crié au scandale en voyant parler un orateur ayant les mœurs de Timarque, jusqu'au jour où il est allé en Macédoine se mettre aux gages de Philippe. Prends-moi le décret même de Timarque et donnes-en lecture.

DÉCRET.

Ainsi l'auteur d'un décret qui, dans votre intérêt, défendait sous peine de mort de porter des armes à Philippe en temps de guerre, est tombé frappé et flétri, et ce traître qui a livré à Philippe les armes de vos alliés, était l'accusateur. Il a parlé de prostitution, ô terre, ô dieux ! en présence de ses deux beaux-frères dont le seul aspect vous arracherait un cri de dégoût, l'infâme Nicias, qui s'est loué à Chabrias pour aller en Égypte, et l'exécrable Ky-rébion (65), qui, dans les processions, se livre sans masque à la licence du culte de Bacchus. Mais qu'est-ce que cela auprès de son frère Aphobétos qu'il avait devant les yeux? En vérité, ce jour-là, il s'est trompé d'adresse. Tout ce flux de paroles sur la prostitution rejaillissait sur eux.

Et voyez dans quel mépris cette ville est tombée, grâce à la perfidie et aux mensonges de cet homme. Je passe bien des choses; je vous dirai seulement ce que vous savez tous. Autrefois, Athéniens, la Grèce entière avait les yeux sur les décrets que vous votiez. Aujourd'hui, nous allons de ci et de là regardant ce qu'ont décidé les autres, et prêtant l'oreille : « Qu'ont fait les Arcadiens ?

Qu'ont dit les amphictions ? Où se trouve Philippe ? Est-il vivant ou mort ? » N'est-ce pas là ce que nous faisons ? Ce qui me fait peur à moi, ce n'est pas que Philippe soit vivant, c'est de voir qu'il y a chez nous quelque chose de mort ; on ne sait plus détester et punir les coupables. Philippe ne m'effraye pas si tout est sain chez vous ; mais si l'on peut compter sur l'impunité après s'être mis aux gages de Philippe, si ce crime trouve des défenseurs parmi les hommes qui ont votre confiance, si ces mêmes hommes qui ont constamment protesté contre toute attache avec Philippe viennent aujourd'hui soutenir les amis de Philippe, alors j'ai peur. Dis-moi, Eubule, quand on a jugé Hégésiléos (66), ton cousin, et hier encore Thrasybule, l'oncle de Nikératos, ils invoquaient ton assistance au moment du premier vote. Tu as fait la sourde oreille, puis prenant la parole sur la fixation de la peine, sans dire un mot en faveur des accusés, tu as supplié les juges de t'accorder leur grâce, à toi. Ainsi tu ne prends pas la parole en faveur d'hommes qui sont tes parents et tes proches, comment se fait-il alors que tu la prennes en faveur d'Eschine ? Pourtant, le jour où Aristophon poursuivait Philoneikos, et, par ce moyen, accusait toute ta politique, Eschine secondait Aristophon comme accusateur et se mettait ainsi au rang de tes ennemis. Mais un jour est venu où, au grand effroi de ceux qui nous écoutent, tu as dit qu'on n'avait plus que le choix ou de descendre au Pirée, d'apporter des contributions, et d'employer le fonds des spectacles au service de la guerre, ou de voter le décret soutenu par Eschine et proposé par l'infâme Philocrate, d'où il est résulté qu'au lieu de traiter d'égal à égal, nous avons fait une paix honteuse, et qu'après cela ces hommes ont tout perdu par leurs fautes. Comment as-tu pris ce moment-là pour te réconcilier avec eux ? Devant

le peuple tu te livrais à des imprécations contre Philippe, tu jurais sur la tête de tes enfants que tu désirais la ruine de Philippe, et aujourd'hui tu viendras au secours d'Eschine? Le beau moyen de ruiner Philippe, que de sauver ceux qui reçoivent de lui des présents! Tu as fait juger Mœroclès, pour avoir exigé des acquéreurs de mines vingt drachmes par tête; tu as poursuivi Képhisophon comme détenteur de choses sacrées, pour avoir tardé trois jours à verser à la banque la somme de sept mines; et ceux qui ont encore les mains pleines, qui avouent, qui sont manifestement convaincus d'avoir amené ainsi la perte de nos alliés, comment se fait-il qu'au lieu de les poursuivre tu demandes leur acquittement? Voilà ce qui est effrayant, ce qui exige un redoublement de prévoyance et de précautions. Quant aux griefs invoqués par toi contre ceux que je viens de nommer, ils sont ridicules. Vous allez le voir. Y avait-il en Élide des voleurs des fonds de l'État? Oui, selon toute apparence. Eh bien, en a-t-on vu un seul parmi les hommes qui ont renversé là le pouvoir populaire? Non, pas un. S'en trouvait-il à Olynthe lorsqu'elle existait encore? Je le crois. Eh bien, est-ce par eux qu'Olynthe a péri? Non. Et à Mégare, croyez-vous qu'il n'y ait pas eu là des voleurs, des hommes détournant les deniers publics? Il y en a eu forcément. Eh bien, qui d'entre eux a été cause des malheurs arrivés dernièrement à Mégare? Pas un seul. Mais alors qui sont ceux qui ont fait tant de mal? Ceux qui se croient en passe de devenir les hôtes et amis de Philippe, ceux qui ambitionnent les fonctions de stratège, les affaires à diriger, ceux qui se croient nés pour être au-dessus des autres. N'a-t-on pas vu naguère Périlaos, à Mégare, mis en jugement devant les Trois-Cents (67) pour s'être rendu auprès de Philippe? Acquitté grâce à l'intervention de Ptœodoros, le premier

des Mégariens par la fortune, la naissance et la réputation, n'a-t-il pas été envoyé de nouveau par celui-ci auprès de Philippe ? N'a-t-on pas vu ensuite l'un revenir à la tête d'une bande de mercenaires, et l'autre resté dans le pays faire grassement ses affaires ? C'est bien cela. Il n'y a rien, non, rien de plus dangereux au monde, que de laisser grandir un homme jusqu'à dominer le peuple. Je ne veux pas qu'on soit acquitté ou condamné, parce que tel ou tel le désire. Non, c'est la conduite antérieure de chacun qui doit le sauver ou le perdre, et il faut qu'au moment du vote on soit traité par vous comme on l'a mérité. Voilà ce qui est démocratique. Il y a eu chez vous, à certains moments, des personnages qui sont arrivés à une grande puissance : Callistrate, Aristophon dont je parlais tout à l'heure, Diophante (68), d'autres encore plus anciens. Mais en quel lieu chacun de ces hommes tenait-il la première place ? Dans l'assemblée. Dans les tribunaux, personne jusqu'à ce jour n'a disposé en maître ni de vous, ni des lois, ni des serments. Ne permettez donc pas à Eubule d'exercer, ne fût-ce qu'aujourd'hui, cette influence. Il faut vous tenir en garde contre ces interventions, bien loin d'y céder. Je vais vous lire à ce sujet un oracle des dieux, qui sont pour nous des sauveurs bien plus puissants que les grands personnages. Lis les oracles.

ORACLES.

Vous entendez, Athéniens, ce que vous enseignent les dieux. S'ils ont fait ces réponses en temps de guerre, c'est contre les stratéges qu'ils vous disent de vous tenir en garde, car ce sont les stratéges qui dirigent la guerre. S'ils les ont faites en temps de paix, alors ils ont eu en vue ceux qui gouvernent, car c'est eux qui conduisent, c'est

à eux que vous obéissez, c'est par eux que vous pouvez être égarés. Ce qui fait la force d'une cité, ajoute l'oracle, c'est quand tous les citoyens n'ont qu'une seule volonté et ne cherchent pas à réjouir leurs ennemis. Eh bien donc, Athéniens, qu'en pensez-vous? Qu'est-ce qui fera le plus de plaisir à Philippe au sujet de cet homme qui nous a fait tant de mal? Est-ce de le voir sauvé ou puni? C'est de le voir sauvé, je le crois du moins. Or, l'oracle dit qu'il faut agir de manière à ne pas réjouir ses ennemis. Vous devez n'avoir tous qu'une pensée, et punir ceux qui rendent des services à l'ennemi, voilà ce que vous conseillent Jupiter, Dioné, tous les dieux. Les malveillants sont au dehors, au dedans sont les complices. Le rôle des malveillants est de donner, celui des complices de recevoir, et de tirer d'affaire ceux qui ont reçu.

Au surplus, le simple raisonnement humain suffit pour nous montrer que la chose la plus fatale et la plus dangereuse, c'est de laisser le principal personnage d'une ville se lier d'amitié avec ceux dont les visées ne sont pas celles du peuple. Par quels moyens Philippe est-il devenu maître de toutes les affaires? Par quels moyens a-t-il réussi dans ses plus grandes entreprises? Cherchez. C'est en achetant les services de ceux qui les vendent, c'est en corrompant et en soutenant les principaux personnages des villes. Voilà ses moyens. Eh bien, il dépend de vous, si vous voulez, de déjouer aujourd'hui cette double manœuvre. Fermez l'oreille à ceux qui viennent parier pour des hommes tels que ceux-ci, et montrez qu'ils ne disposent pas de vous, — car ils se vantent aujourd'hui de vous tenir à leur disposition; — en même temps punissez celui qui s'est vendu, et mettez à tous ce spectacle devant les yeux. Certes, Athéniens, quiconque agit de la sorte et trahit alliés, amis, occasions, toutes choses d'où dépend

le sort de chacun de nous, bon ou mauvais, mérite votre juste réprobation ; mais nul ne la mérite plus, ni à meilleur droit, qu'Eschine. Après s'être rangé parmi ceux qui se défient de Philippe, après avoir été le seul et le premier à voir que Philippe est l'ennemi commun de tous les Grecs, il a déserté et trahi, et il a subitement passé à Philippe. N'est-il pas digne de mille morts ? Quant au point de savoir si les choses sont bien ce que je dis, lui-même ne peut y contredire.

En effet, qui donc, au commencement, vous a présenté Ischandros comme venant ici envoyé par nos amis de l'Arcadie ? Qui donc s'écriait : « Philippe s'assure de la Grèce et du Péloponnèse, et vous dormez ! » Qui donc prononçait ces longs et magnifiques discours ? Qui faisait lire le décret de Miltiade et de Thémistocle, et le serment des éphèbes conservé dans le temple d'Aglaure (69) ? N'est-ce pas Eschine qui vous donnait le conseil d'envoyer des ambassades jusqu'aux confins de la mer Érythrée ? « La Grèce, disait-il, est menacée par Philippe ; c'est à vous de veiller, et de ne pas abandonner les intérêts des Grecs. » N'est-ce pas Eubule qui a rédigé le décret ? et n'est-ce pas ce même Eschine qui est allé dans le Péloponnèse comme ambassadeur ? Une fois là, quel langage a-t-il tenu ? quels discours a-t-il prononcés ? Lui seul peut le savoir ; mais les rapports qu'il vous a faits, je suis bien sûr que vous en gardez tous le souvenir. Il parlait souvent dans l'assemblée, appelant Philippe un barbare, un fléau, il vous annonçait la joie des Arcadiens à la pensée qu'Athènes allait enfin agir et secouer sa torpeur. Un fait surtout, disait-il, avait soulevé son indignation. En se rendant à son poste il avait rencontré Atrestidas (70) revenant de chez Philippe. Avec lui marchaient environ trente personnes, femmes et enfants. Surpris à cette vue, il avait

demandé à un des voyageurs : « Quel est cet homme ? qu'est-ce que cette troupe qui l'accompagne ? » C'était Atrestidas revenant de chez Philippe, avec des captifs olynthiens dont Philippe lui avait fait présent. A cet affreux spectacle, Eschine avait fondu en larmes et déploré le sort de la Grèce tombée assez bas pour ne pas s'émouvoir de si grandes infortunes. Il vous conseillait d'envoyer des députés en Arcadie pour accuser les partisans de Philippe. Ses amis l'assuraient, disait-il, que si Athènes faisait un mouvement et envoyait des députés, les partisans de Philippe recevraient leur châtiment. Voilà quels discours il adressait alors au peuple, Athéniens. C'était un beau langage et digne de cette ville. Mais après être allé en Macédoine, après avoir vu ce Philippe, son ennemi et l'ennemi des Grecs, a-t-il continué sur ce ton ou à peu près ? Non, tout au contraire. Il cessa d'évoquer le souvenir de vos ancêtres, de rappeler les anciens trophées, de porter secours à qui que ce fût. Quand on vous proposait de délibérer en commun avec tous les Grecs sur la paix à faire avec Philippe, c'était merveille, disait-il, qu'au sujet de vos intérêts particuliers vous prissiez conseil d'autres que vous. Et Philippe lui-même, par Héraclès ! personne au monde n'était plus Grec, plus habile à parler, plus ami des Athéniens. Il y avait seulement en cette ville quelques esprits de travers, quelques fâcheux qui n'avaient pas honte de lui adresser des injures et de l'appeler barbare. Est-il possible que le même homme, sans s'être laissé corrompre, ait osé tenir ce langage après avoir tenu l'autre ? Que dis-je ? Est-il possible qu'après avoir fait éclater son indignation contre Atrestidas, au sujet de ces femmes et de ces enfants d'Olynthe, il ait eu le courage de faire comme Philocrate qui a ramené ici des femmes olynthiennes, nées libres, pour les traiter à sa

merci, Philocrate, dont les mœurs infâmes sont assez connues pour que je n'aie pas besoin de dire à son sujet rien qui fasse rougir ni qui soit pénible à entendre? Je n'ai qu'à dire : « Philocrate a ramené des femmes. » Vous savez tous le reste, et ceux qui nous entourent le savent aussi. Vous plaignez tous, j'en suis certain, ces pauvres malheureuses créatures qu'Eschine a vues, sans être ému de pitié, sans pleurer sur la Grèce, traitées d'une manière si affreuse, chez un peuple allié, par des ambassadeurs. Il va pourtant pleurer pour son compte, lui qui a rempli de la sorte sa mission. Peut-être il va vous présenter ses jeunes enfants, et les faire monter à côté de lui. Rappelez-vous, juges, à propos des jeunes enfants d'Eschine, que vous avez des alliés, des amis en grand nombre, dont les enfants sont captifs et traînent partout leur misère. C'est lui qui les a réduits à cet état, et votre pitié est due bien plutôt à ces enfants-là, qu'à ceux d'un père coupable de tels crimes et de si grandes trahisons. Rappelez-vous encore qu'en écrivant dans le traité ces mots « et leurs descendants », ces hommes ont enlevé à vos enfants jusqu'à l'espérance. Et en voyant ses larmes à lui-même, dites-vous : « Voilà pourtant l'homme qui nous poussait à envoyer des députés en Arcadie pour accuser les partisans de Philippe. » On ne vous demande pas aujourd'hui d'envoyer une ambassade dans le Péloponnèse, ni d'entreprendre un long voyage, ni de déboursier des frais de route. Il s'agit seulement, pour chacun de vous, de faire quelques pas pour venir ici, à cette pierre, et de déposer pour la patrie le vote qu'exigent la religion et la justice, contre un homme qui a soutenu le pour et le contre. D'abord c'étaient ces grands noms dont je parlais tout à l'heure, et Marathon, et Salamine, et les combats, et les trophées. Dès qu'il eut mis le pied en Macédoine, ô terre!

ô dieux ! tout autre fut son langage. Il fallait éloigner le souvenir de vos ancêtres, ne pas parler de trophées, ne venir au secours de personne, ne pas délibérer en commun avec les Grecs. Peu s'en est fallu qu'il ne parlât de démolir nos remparts. Non, jamais, en aucun temps, on ne vous a fait entendre un langage plus honteux. Prenez qui vous voudrez, Grec ou barbare, prenez-le stupide, ignorant, haïssant notre ville, et demandez-lui : « Dis-moi, dans la Grèce telle qu'elle est aujourd'hui, et peuplée comme elle l'est, y aurait-il un lieu qui s'appelât de ce nom, ou qui fût habité par les Grecs qui l'occupent, si nos ancêtres, les hommes de Marathon et de Salamine, n'avaient pas fait tous ces prodiges de valeur ? » Pas un seul, à coup sûr, ne répondrait oui. On sait bien que tout aurait été conquis par les barbares. Même chez nos ennemis personne ne refuserait à nos ancêtres ce tribut d'éloges et d'admiration, et lui, Eschine, ne veut pas que vous vous en souveniez, vous, leurs fils, parce que son intérêt l'exige ainsi. Pourtant, à défaut de tous les autres biens dont les morts ne jouissent plus, la gloire des belles actions appartient toujours en propre à ceux qui sont tombés ainsi, car l'envie n'est plus là pour la leur disputer. Quand Eschine veut les en dépouiller, c'est lui-même qu'il faut dépouiller de ses droits de citoyen, et par là vous vengerez vos ancêtres de ses mépris. Malheureux ! c'est par de tels discours, c'est en dérochant à nos ancêtres leurs exploits, en les amoindrissant par tes paroles, que tu as ruiné toutes nos affaires. Mais tu as tiré de là un bon profit, tu as des terres, te voilà devenu un personnage. Tenez, avant tout le mal qu'il nous a fait, il ne cachait pas qu'il avait été greffier, qu'il vous était reconnaissant de l'avoir nommé, il se montrait modeste. Depuis qu'il a fait tant de mal, il lance des regards superbes. Si l'on dit :

« Voilà Eschine, l'ancien greffier », il se fâche à l'instant même et se prétend diffamé. Il traverse l'Agora avec un manteau qui lui descend jusqu'aux chevilles, son allure est celle de Pythoclès; il enfle les joues, il se présente désormais à vous comme un des hôtes et amis de Philippe, comme un de ceux qui voudraient bien se débarrasser de la démocratie, et qui regardent l'état présent des choses comme le comble de la confusion et de la démence, lui qui avait réservé jusque-là toute sa dévotion pour le tholos (71).

Je veux maintenant vous faire embrasser d'un coup d'œil toute la politique dont Philippe s'est servi contre vous avec le concours de ces hommes maudits. Il vaut la peine d'examiner et de considérer toutes ces menées dans leur ensemble. Philippe a commencé par désirer la paix. Il voyait son territoire en proie au brigandage, ses ports fermés; il ne pouvait plus rien se procurer du dehors. C'est alors qu'il a envoyé, pour arranger ses affaires, ces hommes au langage conciliant, Néoptolème, Aristodème, Ctésiphon. Et quand nous fûmes rendus auprès de lui, nous autres ambassadeurs, il prit aussitôt Eschine à ses gages, le chargeant de soutenir ce misérable Philocrate, de lutter à côté de lui, et de nous réduire à l'impuissance, nous qui voulions faire notre devoir. En même temps il vous écrivit une lettre sur laquelle il comptait avant tout pour obtenir la paix. Avec tout cela, il avait beau faire, il ne pouvait rien entreprendre d'important contre vous, à moins d'anéantir les Phocidiens. Mais cela n'était pas facile. Les événements, un hasard heureux pour nous, l'avaient réduit à cette alternative ou de renoncer à l'exécution de ses projets les plus chers, ou de commettre nécessairement un mensonge et un parjure, aux yeux du monde entier, Grecs et barbares, témoin de sa perfidie.

En effet, s'il recevait les Phocidiens comme alliés, s'il leur prêtait serment en même temps que vous, il violait, à l'instant même et nécessairement, les serments qu'il avait prêtés aux Thessaliens et aux Thébains, puisqu'il avait promis à ceux-ci de leur donner la Béotie après l'avoir conquise avec eux, à ceux-là de leur rendre un siège parmi les amphictions. Et d'un autre côté, s'il refusait de recevoir les Phocidiens comme alliés, ce dont il n'avait nulle envie, il savait bien que vous ne lui livreriez pas le passage, que vous voleriez à la défense des Thermopyles. Vous l'auriez fait, si vous n'aviez pas été joués. En ce cas, il comprenait que le passage devenait impossible; et cela, il n'avait pas besoin de se le faire enseigner par d'autres, il était à lui-même son propre témoin. En effet, lorsqu'il battit les Phocidiens pour la première fois, et détruisit leurs troupes mercenaires, avec Onomarque leur stratège et leur chef, à ce moment personne au monde, ni Grec ni barbare, ne porta secours aux Phocidiens, si ce n'est vous. Eh bien, il ne put ni passer, ni exécuter ce qu'il voulait faire après le passage. Que dis-je? Il ne put même pas s'approcher. Il savait donc bien assurément à quoi s'en tenir cette fois. Les Thessaliens qui étaient à lui se divisaient en partis hostiles; les Phocidiens tout d'abord refusaient de le suivre. Les Thébains n'étaient pas les plus forts. Ils avaient perdu une bataille, et leurs adversaires avaient érigé un trophée. Philippe ne pouvait forcer le passage défendu par vous, ni même tenter l'aventure avec chance de succès, à moins d'appeler la ruse à son secours.

« Comment faire pour ne pas mentir ouvertement, et pour venir à bout de tout ce que je veux, sans encourir la réputation d'un parjure? Comment? Le voici : il s'agit de trouver quelques Athéniens pour tromper les Athéniens. Par ce moyen, s'il y a de la honte, elle ne sera pas pour

moi. » En conséquence ses ambassadeurs vinrent d'abord vous déclarer que Philippe ne recevait pas les Phocidiens dans son alliance, après quoi ces hommes prirent la parole à leur tour. « Philippe, dirent-ils dans l'assemblée, ne peut pas sans inconvénient recevoir ostensiblement les Phocidiens dans son alliance, à cause des Thébains et des Thessaliens; mais s'il devient maître d'agir à son gré, et s'il obtient la paix, alors il fera tout ce que nous voudrions lui imposer aujourd'hui. » En vous berçant de ces espérances, ils réussirent à vous faire accepter le traité qui excluait les Phocidiens. Mais il fallait encore vous empêcher d'aller défendre les Thermopyles. Cinquante galères étaient prêtes à partir, et si Philippe avait voulu passer, vous lui auriez barré le chemin. Quel stratagème trouvera-t-on encore pour empêcher cette expédition? On vous fera manquer l'occasion, on vous surprendra, en brusquant les choses, en sorte que, le voulussiez-vous, vous ne pourrez pas partir. Ces hommes ont donc travaillé en ce sens, comme vous voyez, et moi, comme on vous l'a dit souvent, je n'ai pas pu revenir avant les autres. J'avais frété un navire, mais on s'est opposé à mon départ. Il fallait de plus que les Phocidiens se confiassent à Philippe, et se rendissent à lui volontairement, autrement l'affaire aurait traîné en longueur, et l'on aurait pu être gêné par un décret venu de vous. « Eh bien donc, on dira que les Phocidiens n'ont rien à craindre. Cela sera déclaré dans le rapport des ambassadeurs athéniens. Si quelqu'un se défie de moi, il aura confiance en eux, et se livrera entre leurs mains. Quant aux Athéniens eux-mêmes, c'est nous qui les appellerons. Ils croiront tenir tout ce qu'ils désirent, et dès lors ils ne rendront aucun décret fâcheux. Ces hommes, d'ailleurs, feront en notre nom toutes les déclarations, toutes les promesses nécessaires, et ainsi,

quoi qu'il arrive, les Athéniens ne bougeront pas. » C'est de cette façon, et au moyen de tels artifices, que tout a été perdu par le fait de ces êtres exécrables. Et tout d'abord, au lieu de voir relever Thespies et Platée, vous avez appris qu'Orchomène et Coronée avaient été réduites en servitude. Au lieu d'amoindrir Thèbes, au lieu d'abattre l'orgueil et l'insolence des Thébains, ce sont les remparts de vos alliés les Phocidiens qu'on a renversés. Et ce sont les Thébains qui les ont renversés, eux qu'Eschine vous dépeignait comme n'ayant même plus de ville. Au lieu de vous abandonner l'Eubée en échange d'Amphipolis, Philippe cherche à se créer contre vous, en Eubée, des positions d'attaque, et ne cesse de convoiter Géreste (72) et Mégare. Au lieu d'obtenir la restitution d'Orope, nous prenons les armes pour défendre Drymos et le territoire de Panacte (73), chose que nous n'avons jamais faite tant que les Phocidiens ont été debout. On devait restaurer l'ancien culte dans le temple de Delphes, recouvrer toutes les richesses enlevées au dieu; au lieu de cela, les amphictions sont exilés et chassés, leur pays n'est plus qu'une ruine, et, chose inouïe jusque-là, des Macédoniens, des barbares se font recevoir à main armée parmi les amphictions. Quiconque parle des biens sacrés est jeté au précipice. Athènes est dépouillée du droit de consulter l'oracle avant tous. Elle ne voit plus clair dans ses affaires. Philippe est parvenu à ses fins sans s'être personnellement rendu coupable d'aucun mensonge; et vous, après avoir cru tous vos vœux réalisés, vous avez vu arriver tout le contraire. En apparence, vous avez la paix, et vous êtes plus mal traités que si vous faisiez la guerre. Mais ces hommes se sont enrichis avec tout cela, et jusqu'à ce jour ils ne sont pas punis. Car enfin ils se sont franchement laissé corrompre, et ils ont entre les mains le prix

de toutes ces manœuvres. Sur ce point, je le crois, la lumière est faite pour vous de tous côtés et depuis longtemps. Je crains même d'agir à contre-sens quand je vous fatigue en m'efforçant de vous faire toucher du doigt ce que vous savez déjà par vous-mêmes. Pourtant écoutez encore ceci : Dites-moi, juges, des ambassadeurs que Philippe vous a envoyés, en est-il un seul à qui vous érigeriez une statue d'airain dans l'Agora ? C'est trop dire. En est-il un seul à qui vous donneriez la nourriture au Prytanée, ou quelque autre récompense, comme vous le faites pour honorer ceux qui vous ont rendu service ? Je ne le crois pas. Pourquoi ? Car vous n'êtes ni ingrats, ni injustes, ni insensibles. Parce qu'ils ont tout fait pour Philippe et rien pour vous. Voilà ce que vous avez à répondre. C'est la vérité, c'est la justice. Eh bien, si vous jugez ainsi, croyez-vous que Philippe juge autrement ? Croyez-vous qu'il prodigue à ces hommes de si grandes largesses parce qu'ils se sont bien et honnêtement acquittés de l'ambassade dont vous les aviez chargés ? Non, cela n'est point. Voyez plutôt comment a été reçu Hégésippe et les autres ambassadeurs qui l'accompagnaient. Je ne cite qu'un seul fait : Xénoclide le poète a été banni par Philippe, pour les avoir reçus, eux, ses concitoyens (74). Voilà de quelle façon Philippe traite ceux qui parlent en votre nom honnêtement, et selon leur conscience ; mais ceux qui se vendent, il les traite comme il a traité ces hommes. Faut-il d'autres témoins, des preuves plus accablantes ? Votre conviction n'est-elle pas déjà inébranlable ?

Tout à l'heure, à l'entrée du tribunal, on est venu m'annoncer la nouvelle la plus inattendue : Eschine se prépare à mettre Charès en accusation. C'est là un détour, une fable imaginée pour vous donner le change. Mettez Charès

en jugement, si vous voulez. Trouverez-vous qu'il vous a toujours servis avec toute la fidélité et le dévouement dont il était capable, et que, s'il n'a pas toujours réussi, la faute en est à ceux qui se faisaient payer pour ruiner nos affaires? Je ne prétends pas cela, je consens même à renchérir sur Eschine. J'admets d'avance comme vrai tout ce qu'il va dire contre Charès. Eh bien, dans cette supposition même, c'est une chose parfaitement ridicule que de voir Eschine accuser Charès. Je n'accuse pas Eschine, moi, de tout ce qui s'est fait dans cette guerre, — ce sont les stratèges qui en sont responsables, — ni de ce que notre ville a fait la paix. Jusque-là je lui fais grâce de tout. Qu'est-ce donc à dire? Et à quel moment commence mon accusation? Au moment de la conclusion de la paix. A ce moment, il a soutenu Philocrate, et non ceux qui vous proposaient le meilleur parti; il a reçu des présents, plus tard, dans sa seconde ambassade; il a perdu le temps, sans rien faire de ce que vous lui aviez commandé; il a trompé cette ville, et ruiné nos affaires, en nous faisant espérer que Philippe ferait tout ce que nous voulions; enfin, tandis qu'on vous rappelait les torts de Philippe envers vous, et qu'on vous conseillait de vous tenir en garde, il a pris la parole pour soutenir Philippe. Voilà ce que j'accuse; voilà ce qu'il faut vous rappeler. Aussi bien, s'ils avaient fait une paix juste et honorable, s'ils n'avaient rien trahi, si ensuite ils n'avaient fait aucun mensonge, j'aurais été le premier à demander pour eux des éloges et des couronnes. Si quelque stratège s'est rendu coupable envers vous, cela n'a rien de commun avec le compte qui se rend en ce moment. Quel est donc le stratège qui a perdu Halos, et les Phocidiens, et Doriskos, et Kersoblepte, et le mont Sacré et les Thermopyles? Qui a frayé à Philippe un chemin jusqu'à l'Attique à travers nos alliés

et nos amis? Qui a ruiné Coronée, Orchomène? Qui a fait passer en d'autres mains l'Eubée, et hier encore Mégare? Qui a rendu les Thébains tout-puissants? Toutes ces pertes si nombreuses, si considérables, ce n'est pas à vos stratéges qu'elles sont dues. Ce n'est pas davantage en vertu d'une clause du traité, librement acceptée par vous, que Philippe s'est mis en possession; non, tout a péri par le fait de ces hommes et par leur vénalité. Si donc Eschine veut se dérober sur ce point, s'il s'égaré, s'il parle à tort et à travers, voici ce qu'il faut lui répondre : « Nous ne faisons pas le procès à un stratège. Ce n'est pas pour cela que tu es en jugement. Ne viens pas nous dire que d'autres ont contribué à la ruine des Phocidiens, prouve que tu n'en es pas l'auteur. Si Démosthène était coupable, pourquoi parles-tu seulement aujourd'hui? Pourquoi ne l'as-tu pas accusé lorsqu'il rendait ses comptes? Cette raison seule suffirait pour te faire justement condamner. Ne dis pas que la paix est une belle chose, une chose utile. Personne ne te reproche que la ville ait fait la paix. Mais dis-nous que cette paix n'est pas honteuse et ignominieuse, que depuis nous n'avons pas été constamment trompés, que tout n'a pas été perdu. Car tout cela, il est prouvé que tu en es l'auteur. Pourquoi enfin jusqu'à ce jour astu toujours à la bouche l'éloge de l'homme qui nous a fait tout ce mal? » Si vous vous tenez ainsi en garde, il ne saura plus que dire. C'est vainement qu'il fera résonner sa voix et qu'il aura étudié ses intonations.

Encore un mot sur cette voix. Peut-être est-il nécessaire d'en parler, car j'entends dire qu'il compte beaucoup sur elle pour vous subjuguier, comme à la scène; mais ce serait, à mon avis, de votre part, le comble de l'inconséquence. Lorsqu'il représentait les infortunes de Thyeste et des héros de la guerre de Troie, vous l'avez

chassé de vos théâtres, poursuivi de vos sifflets, presque lapidé. De guerre lasse il a dû renoncer à jouer les troisièmes rôles; et aujourd'hui qu'il est non plus sur la scène, mais dans les affaires publiques les plus graves, où il a fait tant de mal, vous l'écouteriez, cette fois, pour sa belle voix! Non, cela est impossible. Ne vous laissez pas traiter comme des enfants. Réfléchissez. S'agit-il de choisir un héraut, on doit examiner s'il a de la voix, mais pour faire un ambassadeur il faut un homme qui ait la résolution de se conduire honnêtement dans le maniement des affaires publiques, et qui, tout en parlant très-haut en votre nom, sache rester votre égal. C'est ce que j'ai fait, moi. J'ai vu Philippe sans m'émouvoir, mais j'ai été ému à la vue des captifs, je les ai sauvés, je n'ai reculé devant aucun obstacle. Lui, il se précipitait aux pieds de Philippe, il chantait le péan, et il jetait sur vous un regard de mépris. D'ailleurs, quand vous voyez l'éloquence, la voix ou tout autre don de ce genre départi à un homme qui a de la vertu et de l'honneur, vous devez tous en jouir avec lui et seconder les progrès de son talent, car c'est là un bien dont tous les autres ont leur part; mais quand vous le voyez chez un homme vénal, sans conscience, toujours prêt à tendre la main, il faut repousser cet homme, l'écouter avec aversion et dégoût, car tout ce que vous laissez les méchants prendre d'influence sur vous est un danger pour l'État. Voyez plutôt ce que sont devenues les affaires de cette ville depuis qu'Eschine est en crédit. Au surplus, les autres talents se suffisent assez bien à eux-mêmes, mais celui de la parole, s'il rencontre en vous un auditoire hostile, est réduit à l'impuissance. Écoutez-le donc comme on écoute un homme sans conscience, vénal, incapable de dire un mot qui soit vrai.

Je dis qu'il est bon pour vous qu'Eschine soit condamné ;

cela est bon, à tous égards, et même au point de vue de vos relations avec Philippe. Considérez ceci : ou bien Philippe sera réduit un jour à la nécessité d'entretenir de bons rapports avec nous, et alors il changera de procédé. Aujourd'hui le sien consiste à tromper la masse du peuple en se faisant un petit nombre d'amis. S'il apprend que ces gens-là sont perdus, c'est à vous désormais qu'il voudra plaire, à vous qui avez le nombre et la souveraineté. Ou bien Philippe continuera de se croire tout permis envers nous et de ne garder aucune mesure. Alors, en frappant ces hommes, vous vous trouverez avoir abattu du même coup tous ceux qui ont travaillé pour Philippe, ne fût-ce qu'une fois. Si la perspective d'être mis en jugement ne les a pas empêchés d'agir ainsi, que ne feront-ils pas, dites-moi, le jour où vous leur aurez donné l'impunité? Que seront auprès d'eux un Euthycrate, un Lasthène, tous les traîtres? Est-il pour un citoyen un spectacle plus dépravateur? A ceux qui ont tout trahi, les richesses, les grandeurs, l'amitié de Philippe servant de marchepied; à ceux qui se montrent honnêtes et se ruinent pour vous, les embarras, les haines, l'envie de plusieurs! Non, il n'en est point. Ni votre gloire, ni le respect des dieux, ni le soin de votre sécurité, ni aucune autre considération ne vous permettent d'acquitter Eschine. Il faut que sa punition serve d'exemple à tous, aux citoyens de cette ville et aux autres Grecs.

NOTES

(1) Il s'agit ici du tirage des juges, qui étaient pris sur la liste générale des héliastes. Quant à la liste générale, on a cru longtemps, mais peut-être sans preuve suffisante, qu'elle était aussi formée par la voie du sort. V. Fränkel, *Die attischen Geschwornengerichte*, Berlin, 1877.

(2) Les dix mille étaient l'assemblée générale des délégués de toutes les cités arcadiennes réunies en confédération par Epaminondas. V. Schœmann, t. I, p. 410.

(3) Sur Ctésiphon et l'acteur Aristodème, v. plus bas § 97 et Eschine, *Ambassade*, §§ 12-17.

Sur l'acteur Néoptolème, v. § 315 et le discours *Sur la paix*, § 6.

(4) Philocrate, du dème d'Hagnonte, le principal auteur de la paix de 346. Un peu avant le procès de l'ambassade, Démosthène lui avait intenté une accusation de corruption et de trahison et l'avait forcé à s'exiler pour éviter une condamnation. V. Hypéride, *C. Euxénippe*, col. 39; Eschine, *Ambassade*, § 6; Eschine, *C. Ctésiphon*, § 79; Dinarque, *C. Démosthène*, § 28.

(5) Les deux assemblées dont il s'agit furent tenues le 18 et le 19 d'élaphebোলιον de la 2^e année de la 108^e olympiade (mars 346).

(6) Lorsque Athènes traitait au nom de ses alliés, elle les consultait. Ceux-ci fournissaient leur avis, *δόγμα*, mais la décision appartenait au peuple athénien.

(7) Au début de la guerre sacrée, les Thébains avaient eu l'intention de s'emparer du temple de Delphes. Ils furent prévenus par les Phocidiens. V. Xénophon, *Sur les revenus*, V, 9.

(8) Oropé, petite ville située entre l'Attique et la Béotie, en face de l'Eubée. En ce moment les Thébains en étaient maîtres, mais les Athéniens désiraient vivement la recouvrer. V. le discours *Sur les Mégalopolitains*, § 11.

(9) Προβούλευμα. C'est le terme technique pour les résolutions du conseil des Cinq-Cents, qui doivent être converties en décrets par l'assemblée du peuple.

(10) Timagoras, ambassadeur des Athéniens auprès d'Artaxerce en 367, trahit les intérêts de son pays. V. §§ 137 et 191; Xénophon, *Hellén.*, VII, 1, 38; Plutarque, *Pélopidas*, 30, et *Artaxerce*, 22.

(11) Halos et Pharsale, deux villes de Thessalie alliées l'une d'Athènes et l'autre de Philippe.

(12) Il y a sans doute ici une ellipse. Philippe dit qu'il n'a pas pensé au rachat des captifs, mais il ajoutait qu'il allait s'en occuper. Ces deux propositions sont également nécessaires pour donner un objet aux deux reproches que fait Démosthène, le premier d'avoir été de mauvaise foi en se disant bien intentionné, le second d'avoir prévenu la démarche que Démosthène allait faire et de lui avoir ainsi ravi l'occasion de se distinguer. V. A. Schæfer, t. II, p. 250. Weil a essayé de corriger le texte, mais cette correction, qui supprime la première des deux propositions, n'est pas suffisante. V. le discours *Sur l'Halonnèse*, § 38.

(13) Proxène, le général athénien qui surveillait le passage des Thermopyles.

(14) Le 19 d'élaphebোলion répond au 5 mars 347.

(15) Le 13 de sciophorion répond au 27 mai.

(16) Le 10, le 9, le 8 (μῆνας φθίνοντος), c'est-à-dire le 21, le 22 et le 23, parce que la dernière décade du mois se comptait à rebours. Ce sont les 5, 6 et 7 juin.

(17) Derkylos, dont il est plusieurs fois question dans ce plaidoyer, fut un des dix ambassadeurs envoyés en Macédoine. Une inscription récemment découverte nous apprend qu'il avait été stratège, et qu'il avait rendu service au dème d'Éleusis, spécialement en veillant à ce que les enfants fussent instruits, ὅπως ἂν οἱ παῖδες παιδεύωνται οἱ ἐν τῷ δήμῳ. V. le *Bulletin de correspondance hellénique*, janvier 1879.

(18) Selon la plupart des interprètes, c'est de Philippe qu'il s'agit ici; mais le mouvement oratoire a bien plus de force si l'on suppose, avec Shilleto et Weil, que l'orateur désigne Eschine.

(19) La formule de cette imprécation se trouve dans Dinarque, *C. Aristogiton*, § 16.

(20) V. le discours d'Eschine, §§ 132-135. Les Phocidiens avaient en effet refusé de recevoir les Athéniens, après les avoir appelés. Quant à l'orateur Hégésippe, c'est lui probablement qui avait détourné les Athéniens de répondre à l'appel de Philippe. V. plus haut, § 51, et Eschine, § 137. C'est la conjecture d'A. Schæfer, t. II, p. 260.

(21) Allusion au secours donné aux Lacédémoniens contre Épaminondas en 361, et à l'assistance prêtée aux Eubéens en 357. V. le discours *Sur la Chersonèse*, § 74.

(22) Il s'agit de l'expédition des Athéniens aux Thermopyles en 352.

(23) Le décret de Diophante est celui qui fut rendu après l'expédition de 352 aux Thermopyles. Le décret de Callisthène suivit l'occupation de la Phocide par Philippe en 346. V. le discours *Sur la couronne*, § 37.

(24) Il s'agit ici du détroit qui sépare l'Attique de l'Eubée. V. la troisième *Philippique*.

(25) Ctésiphon et Aristodème, les mêmes dont il a été parlé plus haut §§ 12 et 18,

(26) Par l'εἰσαγγελία, comme Philocrate. Nous avons expliqué en quoi consistait cette procédure extraordinaire.

(27) Βασάνους, la torture donnée aux esclaves pour les faire parler contre leur maître. Nous avons expliqué ailleurs en quoi consistait ce moyen de preuve et par quelle procédure on y arrivait, au moyen de la sommation, πρόκλησις.

(28) Allusion au procès d'Eschine contre Timarque, procès nouveau, c'est-à-dire inouï.

(29) Πρὸς διαμεμετρημένην ἡμέραν. Les grandes causes prenaient une journée entière, divisée en trois parties, pour l'accusation, la défense et le vote. Ainsi le maximum du temps accordé pour une plaidoirie était du tiers d'une journée, c'est-à-dire, sans doute, de trois heures. On versait alors onze amphores dans la clepsydre. V. Eschine, *Ambassade*, § 126.

(30) Σύγκλητος ἐκκλησία, assemblée extraordinaire, tenue en outre des séances régulières, νόμιμοι ou κύριαι. V. Schœmann, t. I, p. 219.

(31) Ἐξομοσία, excuse présentée sous la foi du serment.

(32) Le crime d'usurpation de fonctions publiques.

(33) Le peuple athénien, comme membre du conseil amphictionique, se faisait représenter aux jeux Pythiques, à Delphes, par les thesmothètes en charge et par un certain nombre de délégués ou théores, pris dans le sein du conseil des Cinq-Cents.

(34) Le péan était un hymne ou chant de victoire.

(35) Corsia, ville de Béotie, près d'Oponte. Le Tilphossæon, place fortifiée sur une montagne, près du lac Copais, entre Haliarte et Coronée.

(36) Néon, ville de Phocide; Hédyléion, montagne en Béotie.

(37) L'absence des ambassadeurs ne dura pas tout à fait trois mois. Ils reçurent une indemnité de mille drachmes, soit cent drachmes pour chacun, ou environ une drachme et demie par jour. V. Bœckh, *Staatshaushaltung*, I, p. 37.

(38) Ergophile, condamné à l'amende en 362. Démosthène, *C. Aristocrate*, § 104; Aristote, *Rhét.*, II, 3.

Képhisodote, condamné à une amende de cinq talents en 358. Démosthène était du nombre des accusateurs. Démosthène, *C. Aristocrate*, § 167; Eschine, *C. Ctésiphon*, § 52, Harpocratio.

Timomaque s'exila en 360 pour se soustraire aux conséquences du jugement. Démosthène *C. Aristocrate*, § 115; *Pour Phormion*, § 53; *C. Polyclès*, § 147; Hypéride, *Pour Euxénippe*, § 18.

Ergoclès, probablement l'ami de Thrasybule. Lysias, discours XXVIII et XXIX.

Dionysios, personnage inconnu.

(39) Sur Timagoras, v. § 31. Adimante, un des généraux athéniens à Ægospotamos, le seul des généraux prisonniers qui fut épargné par Lysandre. Aussi fut-il accusé de trahison. Xénophon, *Hellén.*, II, 1, 32; Lysias, *C. Alcibiade*, I; Pausanias, IV, 17, 3, et X, 9, 11.

Les autres sont inconnus.

(40) Les fêtes olympiques qui se célébraient à Dion, au pied du mont Olympe, et qui duraient neuf jours, en l'honneur des neuf Muses. Elles avaient été instituées par le roi Archélaos.

(41) Satyros, c'est le célèbre acteur qui, dit-on, donna des leçons à Démosthène. Plutarque, *Démosthène*, 7.

(42) Alexandre, frère aîné de Philippe, assassiné en 368.

(43) C'est probablement l'affaire racontée dans le discours *Sur la couronne*, § 132. Il s'agissait de nommer un ambassadeur pour aller soutenir devant les amphictions les droits d'Athènes sur Délos. L'Aréopage préféra Hypéride à Eschine.

(44) Les logistes étaient dix magistrats désignés par le sort, un dans chaque tribu, et chargés de statuer sur les comptes. S'il s'élevait un procès criminel à l'occasion du compte, les logistes renvoyaient l'affaire devant un tribunal d'héliastes qu'ils présidaient. L'instruction des comptes était faite par les euthynes, ou rapporteurs, qui étaient au nombre de dix. Chacun d'eux pouvait s'adjoindre deux assesseurs. Enfin il y avait aussi dix synégores ou avocats chargés du ministère public. V. Schœmann, I, p. 409; Bœckh, *Staatshaushaltung*, p. 265.

Les témoins dont il s'agit ici ne sont point des témoins à

charge, comme l'ont cru Gilbert et Weil. Ce sont des témoins instrumentaires appelés pour assister à la défense adressée par Eschine aux logistes, et pour certifier qu'elle avait eu lieu, dans le cas où, les logistes ayant passé outre, Eschine aurait agi contre eux en dommages-intérêts.

(45) Devant l'Aréopage et dans les procès civils, la réplique était permise; mais dans les procès criminels portés devant les héliastes, chacune des parties ne plaidait qu'une seule fois. Ce texte est formel, et l'on peut en conclure que l'un des deux plaidoyers contre Aristogiton n'appartient pas à Démosthène. Meier et Schœmann contestent ce point, mais les preuves qu'ils invoquent ne sont pas suffisantes (*Der attische Prozess*, p. 713, note 28). Les répliques dont ils croient trouver des exemples paraissent avoir été prononcées ou dans des procès civils ou dans des instances différentes.

(46) Sur ce Pythoclès qui est encore nommé plus loin, § 314, v. le discours *Sur la couronne*, § 335, et Plutarque, *Phocion*, § 35.

(47) Encore une allusion au procès d'Eschine contre Timarque.

(48) Philocharès avait été stratège, Aphobétos trésorier de la république. V. Eschine, *Sur l'ambassade*, § 149.

(49) Ces vers sont d'Hésiode, *Travaux et jours*, 761. V. Eschine, *C. Timarque*, § 129.

(50) V. Eschine, *C. Timarque*, 152. Ces vers sont tirés du *Phénix*, d'Euripide. Sur ce drame aujourd'hui perdu on peut voir Walckenaer, *Diatribes in Euripidis fragmenta*, chap. XXIV. Le sujet du drame était emprunté à Homère, *Iliade*, X, 448.

(51) Molon, un acteur, peut-être celui dont parle Aristophane, *Grenouilles*, 55.

(52) Ces vers sont tirés de Sophocle, *Antigone*, 175 et ss.

(53) Ce médecin élevé au rang de demi-dieu s'appelait Aristomaque (scholiaste). V. les inscriptions publiées par Hirschfeld dans l'*Hermès*, VIII, p. 350.

(54) Le tholos ou la rotonde était le nouvel édifice servant aux prytanes.

(55) Sur cette histoire, v. Plutarque, *Vie de Solon*.

(56) Solon avait mis sur sa tête un chapeau de feutre comme un voyageur venant de Salamine. — Nous suivons ici la correction de Weil qui change la ponctuation et met *χάρι* au lieu de *ἀν*.

(57) Ce morceau est cité par Pline, *Ep.* IX, 26.

(58) L'histoire d'Arthmios de Zélia est bien connue. Démosthène y revient plusieurs fois. V. *Philippiques*, III, § 42.

Zélia était une ville grecque de l'Asie Mineure.

(59) Τὴν χαλκῆν Ἀθηνᾶν, c'est la grande Athéna Promachos de Phidias. V. Pausanias, I, 28, 2.

(60) Sur Callias, v. Plutarque, *Vie de Cimon*.

(61) En cas d'aveu ou de flagrant délit, le coupable était traîné devant le magistrat qui le condamnait sans forme de procès.

(62) Épistrate, orateur athénien du parti populaire, appelé σακσεφόρος, le barbu (Harpocraton). Il avait déjà échappé une première fois. Plutarque, *Pélopidas*, 31, et Athénée, VI, p. 251 A.

(63) Selon le scholiaste, ce descendant d'Harmodios n'est autre que le stratège Proxène, dont il a été déjà question aux §§ 50 et 52.

(64) Ἐτέρᾳ ἰέρεια, la Ninos, suivant le scholiaste. Il est déjà question de cette femme dans les plaidoyers contre Bœotos, I, § 2, et II, § 9.

(65) Κυρηθίων est un surnom qui paraît avoir signifié *rebut*. Le vrai nom du beau-frère d'Eschine était Épistrate. V. la défense d'Eschine, § 151.

(66) Hégésiléos était, suivant le scholiaste, un des stratèges envoyés en Eubée en 350 au secours de Plutarque, tyran d'Érétrie. Il fut accusé de trahison pour sa conduite dans cette circonstance. V. les discours *Sur la paix*, § 5, et *C. Midias*, § 110. A. Schæfer, t. II, p. 79.

(67) Les Trois Cents de Mégare étaient apparemment un Sénat avec des attributions judiciaires.

(68) Callistrate, le célèbre orateur dont nous avons déjà souvent rencontré le nom. Nous connaissons aussi Aristophon d'Azénia. Quant à Diophante, v. plus haut, § 86, et le plaidoyer contre Leptine, § 137.

(69) Le serment des éphèbes est analysé par Lycurgue, *C. Léocrate*, § 76, et rapporté par Pollux, VIII, 105, et Stobée, XLI, 141.

(70) Atrestidas, suivant le scholiaste un Arcadien, probablement un capitaine de mercenaires. V. Athénée, X, p. 417 A.

(71) A genoux devant le tholos, c'est-à-dire devant les prytaues qui se réunissaient au tholos, et qui étaient l'expression de la démocratie.

(72) Geræstos, le cap méridional de l'Eubée. Il y avait sans doute un poste fortifié.

(73) Drymos et Panacte, sur la frontière entre l'Attique et la

Béotie. Il est question de cette opération dans le plaidoyer contre Conon, § 3.

(74) Hégésippe, orateur athénien qui paraît être le véritable auteur du discours *Sur l'Halonnèse*, attribué à Démosthène.

Sur le poète Xénoclide, frappé d'atimie à Athènes et exilé en Macédoine, v. le plaidoyer contre Nééra, § 26.

VII

CTÉSIPHON CONTRE ESCHINE

PROCÈS DE LA COURONNE

A R G U M E N T

Après la bataille de Chéronée (août 338), Athènes avait pris à la hâte quelques mesures de défense, que la paix conclue quelques jours après rendit inutiles. Il y eut pourtant une de ces mesures que le rétablissement de la paix ne fit pas abandonner : c'était la réparation des murs d'Athènes et du Pirée, travail considérable qui devait entraîner une dépense d'environ cent talents (600,000 francs). La résolution fut prise, au mois de mai 337, sur la proposition de Démosthène, et dès le mois de juin une commission de dix citoyens, désignés un par chacune des dix tribus, fut nommée, suivant l'usage, pour la direction administrative des travaux. Démosthène fit partie de cette commission comme représentant de la tribu Pandionide, et fut chargé d'une section formant le dixième des travaux à exécuter. A la somme de dix talents, mise à sa disposition par le trésor public, il joignit, de ses deniers, cent mines, en même temps qu'il augmentait à ses dépens le fonds des spectacles dont il était nommé administrateur.

L'année suivante, 336, les travaux étant achevés et le mandat exécuté, un membre du conseil des Cinq-Cents, Ctésiphon, ami de Démosthène, proposa un décret portant qu'une

couronne d'or lui serait décernée, au théâtre, lors de la célébration des grandes Dionysies. C'était la récompense ordinaire des services rendus, et des fonctions publiques honorablement remplies. La formule était celle de tous les décrets du même genre. Le héraut devait proclamer que le peuple athénien couronnait Démosthène pour la vertu et le courage qu'il ne cessait de montrer, soit en parlant, soit en agissant pour le bien du peuple. Mais, dans les circonstances où l'on se trouvait, cette formule, si brève qu'elle fût, impliquait l'approbation de toute la politique de Démosthène et une sorte de protestation contre l'hégémonie macédonienne. Aussi, quand le décret, après avoir passé au conseil des Cinq-Cents, fut présenté à l'assemblée du peuple, Eschine soutint que la proposition était illégale en la forme et au fond, et intenta la *γραφὴ παρανόμων*.

Ceci se passait en 336, quelques jours avant la mort de Philippe. L'affaire resta en suspens pendant six années, et ne fut plaidée que dans l'été de l'année 330, sous l'archontat d'Aristophon. Pourquoi ce retard? Apparemment personne n'était pressé, ni les parties, ni les juges. Les Macédoniens étaient tout-puissants, et la parole n'était pas libre. L'occasion parut plus favorable lorsque, après la bataille d'Issus, Alexandre s'éloigna de plus en plus et pénétra dans les profondeurs de l'Asie. Le procès fut alors introduit devant le tribunal.

Eschine prit la parole le premier, comme accusateur, et prononça le discours que nous possédons encore. Après lui Ctésiphon se défendit en peu de mots, et Démosthène se présenta ensuite comme ami de Ctésiphon. En réalité c'était pour lui-même et pour toute sa politique qu'il plaidait. Cette politique n'avait pas réussi; Athènes avait succombé, mais l'intérêt du procès n'en était pas moins grand. Était-ce une faute d'avoir conseillé la guerre, et résisté à Philippe? La faute n'était-elle pas plutôt à ceux qui n'avaient pas su voir le danger et s'étaient faits, volontairement ou non, les complices du roi de Macédoine?

Il s'agissait d'un des plus grands événements qui soient

connus dans l'histoire. Les Grecs se pressèrent en foule autour de l'enceinte du tribunal pour assister au dénouement de la lutte engagée depuis vingt ans entre deux hommes d'Etat rivaux, qui furent en même temps les plus puissants orateurs de l'antiquité. Ctésiphon fut acquitté à une grande majorité. Eschine n'obtint pas le cinquième des voix, et encourut l'amende de mille drachmes. C'était une bien faible somme. Il aurait pu facilement la payer et rester à Athènes ; mais après un pareil échec son rôle d'orateur était fini. Il se condamna à un exil volontaire, et se rendit à Éphèse, puis à Rhodes, et enfin à Samos, où il mourut.

L'authenticité des pièces citées dans ce discours a été contestée, et cette fois nous devons reconnaître la force des arguments invoqués comme preuve du faux. Les décrets portent les noms d'archontes qui n'ont jamais existé. Le style est vague et déclamatoire. On ne peut pourtant pas rejeter en bloc toutes ces pièces, et il est prudent d'attendre que quelque découverte épigraphique nous fournisse des données certaines pour démêler le vrai et le faux. Nous reviendrons sur cette question, dans les notes.

PLAIDOYER

Athéniens, j'adresse d'abord une prière à tous les dieux, à toutes les déesses. Si j'ai toujours voulu le bien de la république et de vous tous, fassent ces dieux qu'aujourd'hui, dans cette lutte, je trouve en vous la même bienveillance! Puissent-ils vous persuader aussi, comme le veulent votre intérêt, votre religion, votre gloire, que, sur la manière de m'entendre, ce n'est pas mon adversaire qu'il est juste de consulter, — ma condition en deviendrait trop dure, — ce sont les lois et votre serment! Votre serment, où sont écrites ces paroles, pleines d'équité, comme tout le reste : écouter également les deux parties (1). Cela ne veut pas dire seulement : nous n'apporterons aucune prévention, et nous donnerons à tous deux une faveur égale. Cela veut dire aussi : nous ne contraindrons personne, ni dans la disposition de ses moyens ni dans l'ordre de sa défense ; quel que soit le plan adopté par celui qui vient plaider sa cause, nous lui permettrons de le suivre en toute liberté.

Eschine a sur moi, dans cette lutte, de nombreux avantages, deux surtout et bien grands : le premier, c'est qu' nos périls ne sont pas égaux. Ce n'est pas, en effet, chose égale, pour moi de perdre votre bienveillance, pour lui de succomber dans son accusation. Il m'accuse donc tout à son aise, tandis que moi..... Mais je ne veux rien dire de sinistre en commençant ce discours. L'autre

avantage d'Eschine, c'est qu'il est dans la nature humaine d'écouter avec plaisir l'accusation et l'injure, et avec impatience l'éloge qu'on se donne à soi-même. Ainsi donc, ce qui plaît est pour lui; ce qui importune me reste. Si, dans cette crainte, je ne parle point de mes actions, vous croirez que je ne peux ni détruire l'accusation, ni montrer à quels titres je me crois digne de votre récompense. D'un autre côté, si j'entre dans le récit de ma vie publique et privée, il faudra que je parle souvent de moi. Je tâcherai du moins de le faire avec la plus grande réserve; et, quand les choses m'y forceront, il sera juste que vous l'imputiez à celui qui engage une telle lutte.

Vous reconnaissez tous, je pense, Athéniens, que cette accusation s'adresse à moi comme à Ctésiphon, et veut de ma part autant d'efforts et de soin que de la sienne. S'il est toujours pénible et cruel de se voir dépouillé, surtout par un ennemi, que sera-ce si c'est votre bienveillance, votre affection qu'il nous enlève; perte d'autant plus dure, que la possession en est estimée plus haut? L'intérêt de ce débat étant pour moi si grand, je vous prie, je vous conjure tous d'écouter ma défense avec impartialité, comme les lois l'ordonnent, ces lois qu'a portées autrefois Solon, dans son amour et son zèle pour le peuple. Il pensa qu'elles seraient souveraines, non parce qu'elles seraient écrites, mais parce que vous, juges, vous auriez fait serment de les garder. Non certes qu'il se défiât de vous. Mais il avait vu combien, dans ses attaques et ses calomnies, l'accusateur est redoutable, par cela seul qu'il parle le premier (2). Dès lors avec quelle peine échappera l'accusé si chacun de vous, gardant religieusement la foi promise aux dieux, ne l'accueille à son tour, quand il vient se justifier, et, donnant ainsi à tous deux une oreille

également attentive et impartiale, n'arrive à pénétrer la vérité tout entière !

Puisque je dois rendre compte en ce jour, et de ma vie privée, — on m'y force, vous le voyez, — et de ma vie publique, je veux implorer encore une fois les dieux. Devant vous donc, Athéniens, je les en conjure ; si j'ai toujours voulu le bien de la république et de vous tous, fassent ces dieux que je trouve en vous aujourd'hui la même bienveillance ! Puissent-ils vous inspirer sur cette accusation le jugement le plus conforme à la gloire d'Athènes, à la sainteté de votre serment !

Si Eschine, se renfermant dans son accusation, n'eût pas plaidé autre chose, j'arriverais moi-même sur-le-champ à justifier le projet de décret. Mais, puisqu'il a employé la moitié de son discours à des digressions, puisqu'il l'a rempli de calomnies contre moi, je crois nécessaire et juste de lui répondre d'abord quelques mots à ce sujet, de peur qu'entraînés par tous ces discours hors de propos, vous ne m'écoutez moins favorablement sur l'accusation même.

A toutes ses invectives, à toutes ses calomnies sur ma vie privée, voici ma réponse ; voyez comme elle est simple et juste. Si vous me connaissez tel qu'il m'a dépeint, — et je n'ai jamais vécu que parmi vous — ne supportez pas ma voix, et, quelque éclatants que soient mes services publics, levez-vous, et condamnez-moi. Mais, si vous me réputez meilleur, et de beaucoup, que cet homme, de meilleure origine, si vous avez l'assurance que les miens et moi, — je veux parler sans arrogance, — on peut nous compter dans les honnêtes familles d'Athènes, ne l'en croyez pas sur le reste, il est évident qu'il a tout inventé. Et alors, Athéniens, cette bienveillance que dans mes nombreux combats, soutenus devant vous, j'ai

toujours rencontrée, aujourd'hui encore, donnez-la-moi. Rusé comme tu l'es, Eschine, as-tu donc la bonhomie de croire que, laissant de côté mes actes et ma politique, je m'arrêterai d'abord à tes outrages? Non, je ne ferai point cette folie; je ne suis pas si simple. C'est au contraire cette administration, si décriée, si calomniée par toi, que j'examine d'abord, et, quant à ces injures, dont tu as été si prodigue, plus tard, si ces juges veulent bien m'entendre, je pourrai m'en souvenir.

Athéniens, les accusations d'Eschine contre moi sont graves et nombreuses. A quelques-unes les lois réservent des peines sévères, même le dernier châtement. Mais sa poursuite elle-même, dans le dessein qui l'anime, respire la haine, la méchanceté, l'outrage; une fureur de tout déchirer, tout souiller; c'est la rage d'un ennemi. Si, dans cet amas d'incriminations et d'injures, il y avait quelque vérité, la république n'aurait point de peine digne de mes forfaits, ni même qui en approchât. Sans doute il ne faut enlever à personne le droit de se présenter au peuple, et de prendre la parole; mais n'user de ce droit que par haine et méchanceté, Athéniens, j'en atteste les dieux, c'est une action mauvaise, déloyale, indigne de tout bon citoyen. S'il m'a vu commettre des crimes contre l'Etat, ces crimes énormes qu'il déclamait si tragiquement tout à l'heure, il devait, au moment même, en face des délits, provoquer contre moi le châtement des lois. Trahissais-je la République? Il fallait poursuivre le traître, et l'amener ainsi en jugement devant vous. Portais-je des décrets illégaux? Il fallait m'accuser de proposition illégale. Sans doute, celui qui n'accuse Ctésiphon qu'en haine de moi ne m'eût pas épargné moi-même, s'il eût espéré me confondre. En un mot, si dans aucune des occasions qu'il énumérait, qu'il inventait tout

à l'heure, ou dans toute autre, il m'a vu travailler contre vous, nous avons, pour tous ces méfaits, des lois, des peines, des procédures, des tribunaux qui infligent de rudes et amers châtimens. Eschine pouvait user contre moi de toutes ces armes. S'il l'eût fait, s'il m'eût attaqué ainsi, ouvertement, son accusation présente serait d'accord avec sa conduite passée. Mais, Athéniens, Eschine ne suit pas cette marche simple et droite. Il fuit les preuves en présence des faits, il les laisse vieillir; puis il entasse accusations, sarcasmes, invectives, et vient devant vous jouer une comédie. C'est moi qu'il attaque, et c'est Ctésiphon qu'il accuse! C'est contre moi que sa haine éclate durant tout ce débat, et pour l'assouvir, cette haine, nulle part il n'ose m'aborder en face! Il s'en prend à un autre, c'est à un autre qu'il veut enlever les droits de citoyen. Aussi, parmi tant d'excellentes raisons, si faciles à donner pour Ctésiphon, celle-ci n'est pas, à mon sens, la moins forte, c'est que nous devons, Eschine et moi, exercer nos haines entre nous, et non, désertant notre lutte, aller porter des coups à qui n'est pas notre ennemi; l'injustice serait monstrueuse.

Déjà c'en serait assez pour faire juger les accusations d'Eschine. Elles se ressemblent : iniquité, mensonge, les voilà toutes. Je veux pourtant les examiner en détail, l'une après l'autre, et surtout vous montrer qu'au sujet de la paix et de l'ambassade, il me calomnie en m'attribuant ce qu'il a fait lui-même, de concert avec Philocrate (3). Mais il convient, il est même nécessaire, de vous rappeler l'état des affaires à cette époque, afin que vous jugiez des choses selon les temps.

Lorsque la guerre de Phocide s'alluma, non par moi sans doute, — je n'avais encore pris aucune part aux affaires publiques, — telles étaient vos dispositions : vous

désiriez le salut des Phocidiens, tout en reconnaissant leurs torts. Quant aux Thébains, toute disgrâce, si rude qu'elle fût, qui les aurait frappés, vous eût réjouis, tant leur peu de modération, après le succès de Leuctres, vous avait justement, profondément indignés. De plus, tout le Péloponnèse était divisé. D'un côté, ceux qui haïssaient Lacédémone n'étaient pas assez forts pour la détruire; de l'autre, ceux qui par elle avaient régné sur les cités n'en étaient plus les maîtres. Dans cette partie de la Grèce, comme dans tout le reste, ce n'étaient que troubles et discordes interminables (4). Philippe s'en aperçoit; — en effet, le mal était assez visible; — aussitôt il jette l'or à pleines mains aux traîtres de tous les pays; il sème partout l'agitation et la discorde intestine. Et tandis que les peuples s'abandonnent à leur délire, à leur mauvais esprit, lui, il se fortifie, se prépare; il grandit pour leur ruine à tous. Mais comme, épuisés par une longue guerre, les Thébains, si insolents alors, aujourd'hui si malheureux, allaient être évidemment forcés de recourir à vous, Philippe, pour empêcher cette alliance, cette union des deux villes, offre à vous la paix, aux Thébains du secours. Qui donc l'aida si bien à vous tromper? Il est vrai que vous vous y prêtiez de bonne grâce. Qui? Les Grecs eux-mêmes. Ils furent prévoyants ou lâches, peut-être l'un et l'autre. Ils vous voyaient porter une guerre longue et difficile, dans l'intérêt de tous, comme l'événement l'a montré, et ils ne vous secoururent ni d'hommes ni d'argent, ni de chose quelconque. Justement irrités, vous écoutâtes volontiers Philippe. Voilà comme la paix s'est faite, non par moi, quoi qu'Eschine ait osé dire. Et même, si l'on veut juger impartialement, on trouve que les intrigues de ces hommes, leur vénalité dans la conclusion de cette paix,

sont la cause de nos malheurs présents. Du reste, c'est uniquement pour la vérité que j'examine et discute ces faits. Si quelques prévarications apparaissent à cette époque, elles ne me regardent nullement. Celui qui le premier parla de la paix, qui en émit la pensée, ce fut l'acteur Aristodème (5). Celui qui releva cette parole, l'écrivit dans un décret, — il était, comme l'autre, payé pour cela — ce fut Philocrate d'Hagnunte, ton complice, Eschine, et non le mien ; crie le contraire tant que tu voudras, et jusqu'à te rompre la voix sur ton mensonge. Ceux qui appuyèrent la proposition, — je n'examine pas maintenant leurs motifs, — furent Eubule et Képhisophon. Mais de moi, pas un mot, je ne parais nulle part. Malgré des faits si constants, si manifestement établis sur la vérité même, cet homme a poussé l'impudence jusqu'à dire que je fus l'artisan de cette paix, et même que je vous empêchai de la conclure d'abord avec tous les Grecs assemblés. O toi ! de tous les mortels le plus... Mais comment trouver le mot qui te qualifie dignement ? Tu étais présent ; cette occasion si belle, cette importante alliance, que tu exaltais tout à l'heure, de ta voix de théâtre, tu m'as vu l'enlever à notre ville. Eh bien, ton indignation a-t-elle éclaté ? Es-tu monté à la tribune ? Cette trahison, dont tu m'accuses aujourd'hui, l'as-tu relevée, l'as-tu poursuivie alors ? Car enfin, si, pour empêcher cet accord des Grecs sur un traité commun, je me suis vendu à Philippe, tu devais, non garder le silence, mais tonner, protester, confondre le traître en présence de tous ces citoyens. Tu ne l'as pas fait ; personne n'a entendu cette belle voix. Athéniens, la raison en est simple. Nulle ambassade n'avait été envoyée par vous aux autres Grecs ; depuis longtemps, ils s'étaient tous déclarés ; et, à ce sujet, Eschine n'a rien dit de vrai.

Mais ce n'est pas moi seul que ses mensonges outragent; c'est la république elle-même, et de la plus indigne façon. Vous, Athéniens, appeler les Grecs à la guerre, et en même temps traiter, par ambassade, de la paix avec Philippe! C'eût été la perfidie d'Eurybate (6), et non la conduite qui sied à une grande ville, à des gens d'honneur. Mais il n'est rien de cela, non, non, il n'en est rien. Dans quel dessein, en effet, appeler les Grecs à cette époque? Pour la paix? Mais ils l'avaient tous. Pour la guerre? Mais vous-mêmes vous délibériez sur la paix. Il est donc manifeste que, dans l'œuvre de la paix, je n'ai eu, dès le début, aucune direction ni aucune part; et, sur les autres griefs, les mensonges d'Eschine ne sont pas moins évidents.

La paix conclue, examinez quelle politique nous avons suivie l'un et l'autre. Par là vous connaîtrez qui travaillait constamment pour Philippe, et qui se dévouait à vous, aux intérêts d'Athènes. Membre du conseil, je proposai un décret qui ordonnait aux députés de se rendre au plus tôt, par mer, là où ils croiraient trouver Philippe, et de recevoir son serment. A ce décret, ainsi présenté par moi, ces députés refusèrent d'obéir. La mesure était grave pourtant, comme vous l'allez voir. L'intérêt de Philippe était de différer le plus possible le serment; le vôtre, de le hâter. Pourquoi? C'est que vous, du jour où vous eûtes, je ne dis pas juré, mais espéré la paix, vous abandonnâtes tout préparatif de guerre. Lui, au contraire, il déploya plus d'ardeur que jamais, pensant avec raison que tout ce qu'il nous aurait pris avant la paix lui resterait fermement acquis, et que personne ne voudrait pour cela rompre la paix. Je pénétrai son dessein, j'en calculai toutes les suites, et j'écrivis ce décret, qui ordonnait cette prompte navigation vers Philippe, et la réception

de son serment. Je voulais l'enchaîner ainsi, tandis que les Thraces, nos alliés, occupaient encore ces places, dont tout à l'heure Eschine parlait avec dédain, Serrhion, Myrtène, Ergisque. Je le voulais, avant qu'il se fût hâté de prendre ces postes importants, qui l'ont rendu maître de la Thrace; avant qu'il eût tiré de cette contrée les puissants renforts d'hommes et d'argent, qui lui ont permis de tout entreprendre. Eschine ne parle pas de ce décret, et se garde bien de le lire. Mais que, dans le conseil, j'aie été d'avis de recevoir les envoyés de Philippe, voilà mon crime, voilà ce qu'il poursuit! Eh! que devais-je donc faire? Ne point admettre des hommes qui venaient pour s'entendre avec nous? Ou bien défendre à l'entrepreneur du théâtre de leur donner une place (7)? Mais pour deux oboles, et sans décret, le théâtre leur était ouvert. Fallait-il donc s'occuper de si misérables choses, et, comme ces traîtres, vendre l'État? Assurément non. Greffier, prend ce décret, dont Eschine ne parle pas, quoiqu'il le connaisse bien.

DÉCRET (8).

« Sous l'archonte Mnésiphile, le dernier jour d'hécatombéon, la tribu Pandionide présidant, Démosthène de Pæania, fils de Démosthène, a dit : Philippe ayant envoyé des députés pour traiter de la paix, et offrir des conditions qui ont été acceptées, le conseil et le peuple d'Athènes ont décidé que pour conclure cette paix, arrêtée dans la première assemblée, il sera choisi, entre tous les Athéniens, cinq députés, qui se rendront sans délai là où sera Philippe, recevront son serment, donneront celui d'Athènes, d'après les conventions arrêtées entre lui et le peuple athénien; les alliés de part et d'autre étant compris dans le traité.

« Députés choisis : Eubule, d'Anaphlyste; Eschine, de Cothoce; Ctésiphon, de Rhamnunte; Démocrate, de Phlya; Cléon, de Cothoce. »

Ce décret, je l'avais écrit, non dans l'intérêt de Phi-

lippe, mais dans le nôtre. Nos honnêtes députés n'en tinrent compte. Ils s'arrêtèrent en Macédoine trois mois entiers, jusqu'à ce que Philippe revînt de la Thrace, après l'avoir tout entière soumise. Cependant, ils pouvaient en dix jours, même en trois ou quatre, gagner l'Hellespont, et sauver les places, en recevant son serment avant qu'il les eût prises. Car, sans doute, il n'y eût pas touché, nous présents, ou nous n'aurions pas reçu son serment, et alors la paix lui échappait; il n'avait pas à la fois et la paix et les places. Teille fut dans cette ambassade la première perfidie de Philippe. C'est alors que se vendirent ces traîtres, ces hommes funestes, maudits des dieux. Aussi, je le déclare, je fus dès lors, je suis aujourd'hui, je serai toujours leur implacable ennemi.

Voyez, aussitôt après, une autre fraude de Philippe, plus odieuse encore. Il avait enfin juré la paix, mais alors il était maître de la Thrace, grâce à ces députés qui n'avaient point obéi à mon décret. Il obtint d'eux, à prix d'argent, que nous ne sortirions pas de Macédoine avant qu'il eût tout préparé pour son expédition contre la Phocide. Car il craignait qu'avertis par nous de son dessein et de ses préparatifs de départ, vous ne vinssiez par mer, comme déjà vous l'aviez fait (9), lui fermer les Thermopyles. Il voulait qu'aucun avis ne vous parvînt qu'après qu'il aurait passé le défilé, et que vous ne seriez plus à temps de rien entreprendre. Mais une crainte lui restait, une angoisse mortelle. Même après les Thermopyles franchies, mais avant qu'il eût détruit la Phocide, vous pouviez encore décréter un secours, et le succès lui échappait. Que fait-il? Il achète le misérable que voici, non plus en bloc avec ses collègues, mais à part, à lui seul, afin qu'il vous tienne ces discours, et vous fasse ces promesses qui ont tout perdu. Je vous parle,

Athéniens, et vous conjure de vous souvenir, durant tout ce débat, que si Eschine ne m'eût pas attaqué en dehors de son accusation, je n'aurais moi-même rien dit d'étranger. Mais, puisqu'il y a mêlé toutes sortes de calomnies et d'outrages, il faut bien qu'à mon tour je réponde brièvement à chacune de ces imputations. Quels furent donc alors ces discours d'Eschine, qui ont, en effet, tout perdu? « Philippe, disait-il, a passé les Thermopyles? Ne vous en troublez pas. Tout ira bien, et selon vos désirs, pourvu que vous restiez en repos. Dans deux ou trois jours, vous apprendrez qu'il est l'ami de ceux contre lesquels il marchait en ennemi, l'ennemi de ceux dont il était l'ami. Car, ajoutait-il d'un ton grave et solennel, ce ne sont pas les noms qu'on se donne qui font les amitiés solides, c'est la communauté d'intérêts. Or, Philippe, les Phocidiens et vous, vous n'avez tous qu'un même intérêt, vous affranchir de la dureté, de la lourdeur thébaine. » Quelques-uns par haine de Thèbes, — haine en effet qui couvait alors, — prenaient plaisir à ces paroles. Mais qu'arriva-t-il tout aussitôt? Car l'événement ne se fit pas attendre. Les malheureux Phocidiens sont détruits, leurs villes ruinées; et vous, qui restiez en repos, sur la foi de cet homme, vous êtes forcés de tout emporter, de vos champs dans la ville. Cependant, le traître reçoit l'or du Macédonien. Ce n'est pas tout : les Thébains et les Thesaliens se déclarent; mais leur haine est pour nous, leur reconnaissance pour Philippe. En voulez-vous la preuve? Greffier, lis-moi le décret de Callisthène et la lettre de Philippe; avec ces deux pièces, tout sera clair pour vous.

DÉCRET (10).

* Sous l'archonte Mnésiphile, dans une assemblée extraordinaire convoquée par les stratèges, de l'avis des prytanes et du

conseil, le vingt et unième jour du mois de mémactérior, Callisthène de Phalère, fils d'Étéonique, a dit : Que nul Athénien, sous aucun prétexte, ne passe la nuit à la campagne; que tous rentrent dans la ville et au Pirée, excepté les citoyens distribués dans les garnisons. Ceux-ci resteront à leur poste et ne le quitteront ni jour ni nuit. Toute désobéissance sera punie comme trahison, à moins qu'on ne prouve l'impossibilité d'obéir. Seront juges de l'excuse, le stratège des armes et celui de l'intendance, assistés du greffier du conseil. Tous les meubles seront portés, au plus vite, des champs dans la ville et au Pirée, si la distance n'excède pas cent vingt stades; si elle excède, à Éleusis, à Phylé, à Aphidna, à Rhamnunte, à Sunion. — Callisthène, de Phalère, a dit ainsi. *

Était-ce là ce que vous espériez, quand vous fîtes la paix? Était-ce ce que vous promettait ce mercenaire?

Greffier, lis maintenant la lettre que Philippe nous adressa quand tout fut accompli en Phocide.

LETTRE DE PHILIPPE.

* Apprenez que j'ai passé les Thermopyles et soumis la Phocide. Les villes qui se sont rendues, j'y ai mis garnison; celles qui ont résisté ont été prises de force, rasées, leurs habitants vendus. J'apprends que vous vous disposez à les secourir. Je vous écris pour vous épargner un soin inutile. Votre conduite me semble, en vérité, bien peu juste. En paix avec moi, vous voulez marcher contre moi! Et pour qui? Pour les Phocidiens, non compris dans nos traités! Si vous les violez, ces traités, notre loi commune, vous n'y gagnerez qu'une chose : d'avoir les premiers commis une injustice. »

Vous voyez comme, dans cette lettre, qu'il adresse à vous, il parle clairement pour ses alliés, il se dévoile à eux. « Ce que j'ai fait, dit-il, je l'ai fait en dépit des Athéniens et à leur grand déplaisir. Si donc vous êtes sages, Thébains et Thessaliens, vous les tiendrez pour ennemis et vous vous donnerez à moi. » Que s'il n'écrit pas en ces termes, c'est du moins ce qu'il veut faire entendre. Aussi, par cette habile manœuvre, il s'empare tellement de l'es-

prit de ces peuples, qu'ils ne prévoient plus rien, ne s'aperçoivent de rien, et le laissent s'établir maître partout. De là tous les maux qui accablent aujourd'hui les infortunés Thébains. Mais celui qui, pour gagner cette confiance aveugle, a travaillé pour Philippe; celui qui vous a fait de faux rapports et s'est tant joué de vous, c'est celui-là qui déplore aujourd'hui les malheurs des Thébains et vous en fait de lamentables récits; lui que les Thébains, les Phocidiens et tout ce qu'il y a de malheureux dans la Grèce, détestent comme l'auteur de leurs désastres! Sans doute, Eschine, tu gémiss de tant d'infortunes; tu pleures sur les Thébains, toi qui possèdes et cultives en Béotie les champs qui furent les leurs! Et moi, je m'en réjouis, moi dont la tête fut aussitôt demandée par celui qui a fait tous ces maux (11)!

Mais je touche ici à des choses dont il conviendra mieux de parler plus tard. Je reviens à prouver que les manœuvres de ces traîtres sont la cause de nos malheurs présents.

Quand Philippe vous eut trompés par les hommes qui, dans leur ambassade, s'étaient vendus à lui et ne vous annonçaient rien de vrai; quand il eut trompé les malheureux Phocidiens et détruit leurs cités, qu'arriva-t-il? Les méprisables Thessaliens et les stupides Thébains le regardèrent comme leur ami, leur libérateur, leur sauveur. Il était tout pour eux; ils n'écoutaient pas si l'on voulait en parler autrement. Vous, Athéniens, quoique irrités et pleins de défiance, vous observiez la paix. Seuls, que pouviez-vous? Les autres Grecs, trompés comme vous et déçus de leurs espérances, l'observaient également, même volontiers, quoique Philippe leur fit réellement la guerre. Car, lorsque dans ses courses il subjuguait les Illyriens, les Triballes, et même quelques

peuplades grecques; lorsqu'il grossissait son armée de nombreux et puissants renforts; lorsque plusieurs de ceux qui, à la faveur de la paix, se rendaient des villes grecques chez lui, étaient corrompus par son or, — Eschine était du nombre, — certes, pour les peuples que ces manœuvres menaçaient, c'était déjà la guerre. Que s'ils ne s'en apercevaient pas, c'est une autre question; on ne peut, du moins, s'en prendre à moi, car je n'ai cessé d'avertir, de protester, et chez vous, et partout où je fus envoyé. Mais les villes étaient comme malades. Les gouvernants, conseillers ou chefs, succombaient à l'appât de l'or et des présents. Les particuliers, les multitudes, ne prévoyaient rien, et goûtaient, au jour le jour, les délices de l'indolence. Partout c'était le même mal. Chacun pensait que le danger pouvait bien tomber sur les autres, jamais sur lui, et même que, s'il le voulait, il assurerait son propre salut par le danger des autres. Aussi, qu'arriva-t-il? Athéniens, je vais vous le dire. Les peuples, s'étant ainsi lâchement endormis quand il fallait veiller, perdirent la liberté; et les chefs, qui croyaient avoir tout vendu, excepté eux-mêmes, s'aperçurent qu'ils s'étaient vendus les premiers. Ce ne sont plus aujourd'hui des amis et des hôtes, comme on les appelait quand il fallait les corrompre; ce sont des flatteurs, des impies. Voilà comme ils s'entendent appeler, et bien d'autres noms encore, tous mérités. Athéniens, c'est justice, en effet. Car ce n'est pas dans l'intérêt du traître qu'on lui prodigue l'or. Une fois qu'il a livré ce qu'il a vendu, on ne le consulte plus sur le reste. Autrement, il n'y aurait rien de plus heureux qu'un traître. Mais non, Athéniens, non, il n'en est pas ainsi; il s'en faut bien. Lorsque celui qui veut dominer s'est établi le maître, il l'est aussi de ceux qui lui ont tout vendu, et comme il connaît leur bassesse,

il les hait, il s'en défie, il les couvre de boue. Voyez, en effet. Si le temps d'agir est passé, le temps de réfléchir sur de pareils exemples est toujours présent pour des hommes sages. Lasthène a été nommé l'ami de Philippe, mais jusqu'à quand? Jusqu'à ce qu'il eût livré Olynthe. Et Timolaos? Jusqu'à ce qu'il eût perdu Thèbes. Et Eùdicos, et Simos de Larisse? Jusqu'à ce qu'ils lui eussent mis la Thessalie dans la main. Mais ensuite, chassés, honnis, endurant mille maux, ces traîtres ont erré par toute la terre. Aristrate, qu'est-il à Sicyone? Périlaos à Mégare? N'y sont-ils pas dans l'abjection (12)? Preuve manifeste, Eschine, que celui qui défend le mieux sa patrie, qui résiste aux traîtres avec le plus de force, celui-là travaille aussi pour toi, pour les mercenaires tels que toi, en vous donnant l'occasion de vous vendre. Oui, c'est grâce à ce peuple qui nous écoute, grâce à ceux qui combattent vos projets, que vous vivez et qu'on vous achète. Par vous-mêmes, depuis longtemps vous seriez perdus.

J'aurais encore beaucoup à dire sur les temps dont je parle; j'en ai peut-être déjà trop dit, c'est la faute d'Eschine. Il a voulu répandre sur moi la souillure de ses crimes, la lie de sa coupe. Je devais me purifier aux yeux de ces jeunes citoyens, qui n'ont pas vu les temps dont je parle. Peut-être aussi vous aurais-je fatigués, vous qui, même avant que j'ouvrisse la bouche, connaissiez la vénalité de cet homme. Sa vénalité! il la décore des noms d'amitié, d'hospitalité. N'a-t-il pas dit tout à l'heure, en parlant de moi: « Lui qui me reproche l'amitié d'Alexandre »? Moi te reprocher l'amitié d'Alexandre! Comment l'aurais-tu acquise? A quel titre? Non, je ne t'appellerai jamais ni l'hôte de Philippe, ni l'ami d'Alexandre; il faudrait que j'eusse perdu la raison; à moins que les moissonneurs et

autres gens de salaire ne doivent s'appeler les amis et les hôtes du maître qui les paye. Mais non, cela n'est pas, cela ne peut pas être, il s'en faut beaucoup. D'abord le mercenaire de Philippe, aujourd'hui le mercenaire d'Alexandre, voilà comme je l'appelle, moi et tous ces citoyens. Ne me crois-tu pas? Interroge-les; ou plutôt je vais le faire pour toi. Athéniens, que vous en semble? Eschine est-il l'hôte d'Alexandre, ou son mercenaire? Tu entends ce qu'ils disent.

Je veux maintenant, — le moment est venu, — me justifier sur l'accusation même. Eschine, tu vas entendre ce que tu sais très-bien, à quel titre je me crois digne, et de ce décret préalable du conseil, et de récompenses beaucoup plus grandes encore. — Greffier, prends et lis l'accusation.

ACCUSATION (13).

• Sous l'archonte Chærondas, le sixième jour d'élaphebolon, Eschine, de Cothoce, fils d'Atromète, a déposé entre les mains de l'archonte une accusation d'illégalité contre Ctésiphon, d'Anaphlyste, fils de Léosthène; accusation ayant pour objet un décret illégal, qui porte que Démosthène, de Pæania, fils de Démosthène, sera couronné d'une couronne d'or; et que sur le théâtre, aux grandes Dionysies, le jour des tragédies nouvelles, il sera proclamé que le peuple couronne, d'une couronne d'or, Démosthène, fils de Démosthène, de Pæania, pour sa vertu, son fidèle dévouement à tous les Grecs, aux Athéniens en particulier, pour sa constance à servir le peuple par ses discours et par ses actes, pour son ardeur à lui procurer tout le bien qu'il peut; toutes choses fausses, contraires aux lois. Les lois défendent, en effet, d'insérer aucun mensonge dans les actes publics et de couronner un comptable; or Démosthène a été chargé de réparer les murs et d'administrer le fonds des spectacles. Les lois défendent encore de proclamer la couronne sur le théâtre, aux Dionysies, le jour des tragédies nouvelles, et indiquent pour cette proclamation le lieu où le conseil s'assemble, si c'est le conseil qui couronne; si c'est le peuple, la Pnyx, l'assemblée du peuple. — Amende : cinquante talents. Témoins de la citation : Képhisophon, fils de Képhisophon, de Rhamnonte; Cléon, fils de Cléon, de Cothoce. •

Voilà donc, Athéniens, ce qu'il attaque dans le décret ; c'est aussi par là que j'espère faire éclater à vos yeux ma justification complète. Je suivrai le même ordre que l'accusateur, je répondrai à tout, de point en point ; je n'omettrai rien volontairement.

Ctésiphon signale dans son décret ma constance à servir le peuple par mes discours et par mes actes, mon ardeur à lui procurer le plus grand bien possible, et il fonde là-dessus mon éloge. C'est donc sur ma vie politique que le débat s'engage ; et c'est aussi par l'examen de cette vie que l'on reconnaîtra si le témoignage que me rend Ctésiphon est vrai ou faux, injuste ou mérité. Mais, en me décernant une couronne, il n'a pas ajouté : « Après qu'il aura rendu sès comptes » ; et, de plus, il veut la proclamation au théâtre. Ici encore, la question, si je ne m'abuse, touche à ma vie publique et se présente ainsi : Suis-je digne, ou ne le suis-je pas, et de la couronne, et de la proclamation en présence de tous ces citoyens ? Enfin, j'aurai à produire les lois qui justifient le décret de Ctésiphon. Athéniens, telle sera ma défense, simple et vraie. Je vais donc justifier ma conduite. Et n'allez pas croire que je m'écarte de l'accusation, en rappelant ce que j'ai fait, ce que j'ai dit pour la Grèce. C'est Eschine qui lui-même a rendu ce récit nécessaire, qui l'a comme attaché à l'accusation, quand il a incriminé comme plein de mensonges le décret qui loue mes services. D'ailleurs, comme entre les diverses parties du gouvernement j'ai choisi de préférence la direction des affaires générales de la Grèce, n'est-il pas juste que je tire de ce côté mes preuves ?

Tout ce que Philippe avait pris, tout ce qu'il possédait dans la Grèce avant que j'eusse paru à la tribune et que j'eusse pris part aux affaires, je n'en parle pas ; il n'y a

rien là, je pense, dont j'aie à répondre. Mais combien de fois j'ai fait échouer ses projets, du jour où j'ai entrepris de lui tenir tête, c'est ce que je vais dire, exposer fidèlement. Quelques mots auparavant sont nécessaires. Athéniens, Philippe avait sur nous un grand avantage. Il trouvait la Grèce, je ne dis pas en partie, mais tout entière, infestée de traîtres, d'âmes vénales; il y en avait à foison; de mémoire d'homme, on n'en avait tant vu. Il en fit ses auxiliaires, il les fit travailler pour lui. Les Grecs étaient mal entre eux, déchirés de discordes; il les mit plus mal encore, trompant les uns, achetant les autres, corrompant de toute manière. Il parvint à les diviser en cent partis, eux qui n'avaient qu'un seul intérêt, l'empêcher de s'agrandir. Les Grecs ne voyant pas, en cet état, le mal qui s'amassait, grossissait autour d'eux, que devait faire notre ville? Quel parti était digne d'elle? Athéniens, c'est là ce qu'il faut examiner, c'est de cela qu'il faut me demander compte. Car celui qui s'était chargé de cette partie du gouvernement, c'était moi. Quoi donc! Eschine, la république devait-elle, abjurant sa fierté, sa dignité, se mêler aux Thessaliens et aux Dolopes pour conquérir à Philippe l'empire de la Grèce, et détruire ainsi la gloire et les droits de nos ancêtres? Ou même, sans aller jusque-là, — car c'eût été vraiment trop indigne! — devait-elle, ayant vu de loin le péril, l'ayant jugé inévitable si personne ne l'arrêtait, rester indifférente en face de l'événement? Même aujourd'hui, je le demande sans crainte à cet amer censeur de toutes mes actions, de quel côté voudrait-il que la république se fût rangée? Avec ceux qui ont fait la honte et les maux de la Grèce, comme les Thessaliens et leurs adhérents? Ou bien avec ceux qui ont laissé tout faire, dans l'espérance d'en profiter, comme les Arcadiens, les Messéniens et

les Argiens? Mais la plupart de ces peuples, pour ne pas dire tous, ont été plus maltraités que nous. Si Philippe, aussitôt après sa victoire, se fût retiré en Macédoine, et que là, tranquille, inactif, il n'eût inquiété ni ses alliés, ni les autres Grecs, il y aurait quelque apparence à critiquer, à blâmer ceux qui lui ont tenu tête. Mais, s'il enlevait également à tous honneur, puissance, liberté et surtout, quand il le pouvait, le gouvernement démocratique, n'avez-vous pas pris le parti le plus honorable en suivant mes conseils?

Mais j'en reviens encore là, Eschine, que devait faire notre ville en voyant Philippe marcher à l'empire, à la domination de la Grèce? Et moi, que devais-je dire, quels décrets devais-je proposer, moi, conseiller d'Athènes? Car c'est d'Athènes qu'il s'agit. Je savais que dans tous les temps, jusqu'au jour où je montai à la tribune, ma patrie avait combattu pour l'honneur et la prééminence; que, par amour de la gloire et dans l'intérêt des autres Grecs, elle avait sacrifié plus d'hommes et plus d'argent que tous les Grecs ensemble pour leur propre salut. Je voyais Philippe, à qui nous avons affaire, endurer tout pour devenir le maître. Je le voyais, un œil de moins, l'épaule rompue, la main et la cuisse fracassées, abandonner facilement, gaiement, à la fortune, tout ce qu'elle voudrait de son corps, pourvu qu'avec le reste il vécût glorieux. Et pourtant, qui eût osé dire qu'un barbare, nourri dans Pella, misérable lieu jusqu'alors inconnu, aurait l'âme assez haute pour espérer, pour entreprendre de commander aux Grecs; et que vous qui êtes Athéniens, vous que l'on entretient chaque jour du courage de vos ancêtres, qui trouvez partout ce souvenir, dans les discours de vos orateurs et dans les spectacles offerts à vos yeux, vous seriez assez lâches pour aller au-devant

de Philippe et lui livrer la liberté de la Grèce? Non, personne n'oserait le dire. Vous n'aviez donc qu'un seul parti à prendre, et il fallait le prendre, c'était d'opposer une résistance légitime à ses injustes entreprises. Athéniens, vous l'avez fait dès le principe, comme vous le deviez, comme l'honneur vous le commandait, et moi, je vous y ai poussés par mes décrets et mes conseils, je le déclare hautement.

Mais je te le demande encore, Eschine, que devais-je faire? Laissons de côté Amphipolis, Pydna, Potidée, l'Halonnière (14), et tout le reste. Ne parlons ni de Serrhion, ni de Dorisque, ni des ruines de Péparèthe (15), ni de tant d'autres injures faites à notre ville. Tu as dit pourtant qu'en parlant de ces faits, j'avais précipité notre ville dans la haine de Philippe; et les décrets d'alors sont d'Eubule, d'Aristophon, de Diopithe (16), non de moi; entends-tu, homme si prompt à dire tout ce qui te vient à la bouche? Encore une fois, laissons tout cela. Mais celui qui s'emparait de l'Eubée, et en faisait une menace contre l'Attique; celui qui attaquait Mégare, qui prenait Orée et rasait Porthmos; celui qui établissait Philistide tyran dans Orée, Clitarque dans Érétrie (17); celui qui dominait sur l'Hellespont et assiégeait Byzance: celui qui détruisait des villes grecques ou y ramenait les bannis, l'auteur de toutes ces violences agissait-il avec justice? Violait-il les traités? Rompait-il la paix? Fallait-il qu'un peuple de la Grèce se levât pour l'arrêter? S'il ne le fallait point, si la Grèce entière devait lui être abandonnée comme une proie de Mysie (18), et cela en présence d'Athènes puissante et forte; je l'avoue, ç'a été peine inutile pour moi de donner des conseils, peine inutile pour la république de les suivre; ne voyez, en tout ce qui a été fait, qu'erreurs et fautes, ne les imputez qu'à

moi seul. Au contraire, s'il fallait qu'un peuple se présentât devant Philippe comme une barrière, quel autre que le peuple d'Athènes devait se présenter? C'est à cela que vous a poussés toute ma politique. J'ai vu que cet homme voulait asservir les peuples, je m'y suis opposé, j'ai dénoncé son dessein; je vous ai appris à ne pas lui livrer la Grèce; je l'ai combattu sans relâche. Du reste, Eschine, ce n'est pas notre ville qui a rompu la paix, c'est lui, en prenant nos vaisseaux.

Greffier, prends ces décrets avec la lettre de Philippe, et lis-les tous d'une suite. On y verra clairement de quel côté fut la faute, et qui fut le coupable.

DÉCRET (19).

« Sous l'archonte Néoclès, au mois de boédromion, dans une assemblée extraordinaire, convoquée par les stratèges, Eubule de Kopros, fils de Mnésithée, a dit : Les stratèges ont annoncé à l'assemblée que Laomédon commandant de la flotte, et les vingt vaisseaux envoyés avec lui dans l'Hellespont pour protéger le transport du blé, ont été conduits en Macédoine, par Amyntas, général de Philippe, et qu'ils y sont retenus sous bonne garde. Les prytanes et les stratèges veilleront à ce que le conseil s'assemble, et qu'on élise des députés qui se rendront près de Philippe, et s'entendront avec lui sur le renvoi du commandant de la flotte, des navires et des soldats. Ils diront que, si Amyntas s'est trompé par ignorance, le peuple ne l'accuse pas; que si Laomédon a été surpris agissant contre les ordres qu'il avait reçus, les Athéniens le puniront, après examen, et selon sa faute. Hors de ces deux cas, et s'il y a tort soit de Philippe, soit de son lieutenant, les députés en instruiront le peuple, qui, d'après le rapport, décidera le parti à prendre. »

Ce décret est d'Eubule, non de moi. Ensuite vint Aristophon, puis Hégésippe, puis Aristophon encore, puis Philocrate, puis Képhisophon, puis tous les autres, chacun avec son décret; mais de moi pas un seul. — Greffier, lis celui d'Aristophon (20).

DÉCRET.

« Sous l'archonte Néoclès, le trentième jour de boédromion, les prytanes et les stratèges ont apporté et soumis au conseil les délibérations suivantes prises dans l'assemblée : Le peuple a décidé que des députés seront élus et envoyés vers Philippe, pour obtenir de lui le renvoi des vaisseaux. A cet effet il leur sera remis des instructions et les décrets de l'assemblée. Ont été choisis : Képhisophon d'Anaphlyste, fils de Cléon; Démocrite d'Anagyrunte, fils de Démophon; Polycrite de Cothoce, fils d'Apémante; la tribu Hippothoontide présidant. A dit ainsi Aristophon de Collyte, proèdre. »

Eschine, je produis ces décrets; fais de même, produis celui qui me montre comme l'auteur de la guerre. Tu n'en as aucun; si tu en avais, avec quel empressement tu l'aurais produit! D'ailleurs, au sujet de cette guerre, Philippe lui-même, qui en accuse tant d'autres, ne m'accuse pas. Qu'on lise sa lettre.

LETTRE DE PHILIPPE (21).

« Philippe, roi de Macédoine, au conseil et au peuple d'Athènes, salut!

« J'ai reçu vos députés, Képhisophon, Démocrite et Polycrite. Ils m'ont demandé de renvoyer les navires que commandait Laomédon. Je vous trouve vraiment simples, d'espérer me tromper sur votre expédition. En apparence, vous transportiez du blé, de l'Hellespont à Lemnos; en réalité, vous alliez secourir les Sélymbriens, assiégés par moi, et qui ne sont pas compris dans nos traités. Du reste, les ordres donnés au commandant de la flotte l'ont été, sans l'agrément du peuple athénien, par ceux qui gouvernent aujourd'hui vos affaires, ou par d'autres qui les ont gouvernées. Ces gens-là veulent à tout prix rompre notre alliance, et nous rejeter dans la guerre. Voilà ce qu'ils ont à cœur, bien plus que de secourir les Sélymbriens. Ils espèrent pour eux un bon profit de cette guerre. Je pense, au contraire, qu'elle ne profitera ni à vous, ni à moi. Aussi, je vous renvoie vos vaisseaux. Athéniens, songez-y; réprimez ce mauvais esprit de vos conseillers; punissez-les, comme ils le méritent, et moi, de mon côté, je m'appliquerai à maintenir la paix. La fortune vous soit heureuse! »

Dans cette lettre, pas un mot sur Démosthène, pas une plainte. Pourquoi ce silence sur moi, et contre les autres tant de reproches? C'est qu'en écrivant seulement mon nom, il eût réveillé le souvenir de toutes ses injustices. Car je m'étais attaché à ses pas; je le combattais pied à pied. Il veut se glisser dans le Péloponnèse, je fais décréter une ambassade pour le Péloponnèse. Il touche à l'Eubée, autre ambassade pour l'Eubée. Il établit des tyrans dans Orée et dans Érétrie (22), j'envoie dans ces deux villes, non pas une ambassade, mais une armée, Enfin, j'ai fait partir les flottes qui ont sauvé la Chersonèse, Byzance et tous nos alliés (23). De là tous ces magnifiques témoignages qu'ils vous adressèrent; des éloges, des proclamations, des couronnes, des actions de grâces, glorieux tributs de leur reconnaissance. Parmi les peuples attaqués, ceux qui écoutèrent vos avis furent sauvés. Ceux qui les négligèrent eurent souvent à s'en souvenir, et ils vous regardèrent non-seulement comme des amis, mais comme des hommes sages, qui voyaient loin dans l'avenir; car tout arrive selon vos prédictions. Cependant, que n'eût pas donné Philistide pour rester maître d'Orée; Clitarque, pour garder Érétrie; Philippe lui-même, pour avoir ces deux villes sous sa main, et s'en servir contre vous? Que n'eût-il pas donné pour être libre dans toutes ses entreprises, et n'être pas toujours inquiété par un surveillant de ses injustices? Tout le monde le sait, et toi, Eschine, mieux que personne, car les envoyés de Clitarque et de Philistide logeaient dans ta maison. Tu as été leur proxène. Notre ville les a chassés comme ses ennemis; ce qu'ils proposaient ne lui a paru ni juste ni avantageux. Mais toi, tu les as traités en amis. Eh bien, ils n'ont fait rien de tout cela. Calomnie-moi tant que tu voudras. Je me tais, dis-tu, quand j'ai reçu, et je crie, dès que j'ai dis-

sipé. Toi, tu fais autrement, tu cries les mains pleines, et tu ne cesseras de crier que lorsque le peuple t'aura fermé la bouche par une sentence d'atimie. Vous me couronnâtes alors pour les faits que je viens de rappeler. Aristonique (24) proposa le décret; il était de tout point semblable à celui de Ctésiphon aujourd'hui. La couronne fut proclamée au théâtre, honneur que je recevais pour la seconde fois. Eschine était présent et ne s'opposa point au décret, n'en accusa point l'auteur. — Greffier, prends et lis ce décret.

DÉCRET (25).

« Sous l'archonte Chærondas, fils d'Hégémon, le vingt-cinquième jour de gamélion, la tribu Léontide présidant, Aristonique de Phréarrhe a dit : Attendu que Démosthène de Pæania, fils de Démosthène, a rendu au peuple athénien de nombreux et d'importants services, qu'en mainte occasion, et naguère encore, il a, par ses décrets, secouru plusieurs de nos alliés, affranchi des villes de l'Eubée, et que, toujours dévoué au peuple, il a constamment servi, dans ses actes et ses discours, notre ville et le reste de la Grèce, le conseil et le peuple athénien ont décidé que Démosthène, fils de Démosthène, de Pæania, sera loué solennellement, couronné d'une couronne d'or, et proclamé au théâtre, le jour des tragédies nouvelles. La tribu qui préside et l'agonothète veilleront à cette proclamation. — Aristonique de Phréarrhe a dit ainsi. »

Quelqu'un de vous, Athéniens, a-t-il appris qu'à l'occasion de ce décret, notre ville ait été honnie, bafouée, conspuée, comme Eschine dit qu'elle le sera, si vous me couronnez? Cependant, c'est quand les actions sont récentes et connues de tous, que, bonnes, on les honore, et que, mauvaises, on les punit. Or, vous le voyez, je fus récompensé alors, et non blâmé ni puni. Ainsi, jusqu'à ce temps au moins, et de l'aveu de tous, j'ai agi selon votre intérêt. Car, dans vos délibérations, mes discours, mes décrets ont prévalu. Ces décrets, fidèlement suivis, ont

mérite des couronnes à la république, à moi-même, à vous tous; et enfin, par des sacrifices et des actions de grâces, vous en avez remercié les dieux.

Quand Philippe eut été chassé de l'Eubée par vos armes, et aussi, j'ose le dire, — dussent-ils, ces envieux, en étouffer de rage, — par ma politique et mes conseils, il dressa bientôt contre vous un nouveau plan d'attaque. Comme il vit que vous consommiez plus de blés étrangers que tous les autres peuples, il voulut se rendre maître du transport. Il passa donc en Thrace, et pria d'abord les Byzantins, ses alliés, de s'unir à lui contre vous. Ceux-ci refusent, et ils avaient raison. Ce n'est pas pour cela, disent-ils, qu'ils ont fait alliance avec lui. Alors il investit leur ville, plante ses palissades, dresse ses machines, et commence le siège. En cet état, que devons-nous faire? Je ne le demande à personne; la chose est trop claire. Mais qui secourut Byzance et la sauva? Qui préserva l'Hellespont de la domination étrangère? Vous, Athéniens, et quand je dis vous, je dis la république. Mais qui parlait pour elle, proposait des décrets, agissait, se donnait aux affaires, tout entier et sans réserve? C'était moi. Quant aux avantages que vous en retirâtes, je n'ai pas à vous les apprendre par des paroles; vous les avez senti par les effets. La guerre d'alors, outre une gloire éclatante, vous donna toutes les choses de la vie en plus grande abondance et à plus bas prix que la paix d'aujourd'hui; cette paix dont, au grand dommage de la patrie, Eschine et les siens, — les honnêtes gens! — se montrent les gardiens si jaloux. Ils ont, il est vrai, leurs espérances, leurs vues sur l'avenir. Puissent-ils en être déçus, ne jamais partager avec vous les biens que vous demandez aux dieux, vous les vrais amis de votre pays, et ne vous associer jamais à ce qu'ils ont voulu pour eux-mêmes! Maintenant,

Athéniens, je vais vous montrer Byzance et Périnthe couronnant notre ville, en reconnaissance de ses bienfaits.

DÉCRET DES BYZANTINS (26).

• Sous l'hiéromnémon Bosporichos, Démagète, avec l'agrément du sénat, a dit dans l'assemblée : Attendu que le peuple d'Athènes, toujours bienveillant pour les Byzantins et leurs frères et alliés les Périnthiens, n'a cessé, par le passé, de leur rendre de nombreux et importants services; que tout récemment encore, quand Philippe de Macédoine marchait contre notre pays, menaçait de renverser Byzance et Périnthe, brûlait nos campagnes, détruisait nos plantations, ce même peuple nous a envoyé un secours de cent vingt vaisseaux, des vivres, des armes, des hoplites, et, nous arrachant aux plus grands périls, nous a rendu le gouvernement de nos pères, nos lois, nos tombeaux, il a paru juste aux Byzantins et aux Périnthiens de donner chez eux aux Athéniens le droit de mariage et de cité, le droit de posséder des terres et des maisons, la pré-séance dans les jeux publics, le privilège d'entrer les premiers dans le sénat et dans l'assemblée, après les sacrifices, et, à ceux qui voudront habiter la ville, l'exemption de toutes liturgies. De plus, trois statues de seize coudées seront élevées sur le Bosphore, représentant le peuple d'Athènes couronné par le peuple de Byzance et de Périnthe. Enfin, il sera envoyé des députations solennelles aux fêtes de la Grèce, aux jeux Isthmiques, Néméens, Olympiques et Pythiques. Elles feront proclamer les couronnes ainsi décernées par nous au peuple athénien, afin que tous les Grecs connaissent et la générosité d'Athènes et la reconnaissance de Byzance et de Périnthe. »

Voici maintenant les peuples de la Chersonèse qui couronnent Athènes. Qu'on nous lise leur décret.

DÉCRET DES CHERSONÉSIENS (27).

• Les peuples de la Chersonèse, habitants de Sestos, d'Éléonte, de Madyte et d'Alopéconnèse, couronnent le conseil et le peuple d'Athènes d'une couronne d'or de soixante talents. Ils érigent deux autels, l'un à la Reconnaissance, l'autre au peuple athénien, à qui ils doivent les plus grands biens qu'ils aient pu recevoir. Il les a tirés des mains de Philippe, leur a restitué

leur patrie, leurs lois, leur liberté, les choses sacrées de leur culte. Aussi la reconnaissance de la Chersonèse, son dévouement pour Athènes seront éternels. Décrété en assemblée générale. »

Ainsi, Byzance et la Chersonèse sauvées, l'Hellespont préservé de la domination macédonienne, notre ville comblée d'honneurs par la reconnaissance des peuples, voilà les fruits de cette politique que j'ai tout d'abord adoptée, que j'ai constamment suivie. Ce n'est pas tout, j'ai montré à tous les hommes la magnanimité d'Athènes, la scélératesse de Philippe. On l'a vu, lui l'ami, l'allié des Byzantins, assiéger leur ville; quelle honte! quel crime! Et vous qui n'aviez que trop à vous plaindre d'eux, on vous a vus non-seulement ne pas vous souvenir de leurs offenses, ne pas les abandonner à la violence du plus fort, mais les secourir et les sauver (28). Aussi quelle moisson de gloire, de dévouement, d'honneur, avez-vous recueillie! Athéniens, vous avez, on le sait, couronné avant moi plusieurs de ceux qui ont gouverné vos affaires. Mais quel autre que moi, orateur ou conseiller du peuple, a jamais fait couronner notre ville? On n'en citerait aucun.

Eschine s'est répandu en invectives contre Byzance et l'Eubée, affectant de rappeler leurs torts envers vous; c'était un prétexte pour me calomnier. Car non-seulement ces accusations sont fausses, — vous le savez du reste; — mais fussent-elles vraies, il importait à notre ville que j'agisse en tout comme je l'ai fait. Pour vous en convaincre, je vais rappeler une ou deux des belles actions accomplies par notre ville; car un État, dans sa vie publique, comme un citoyen dans sa vie privée, doit toujours s'appliquer à faire renaître dans le présent les plus beaux jours du passé. Lorsque Lacédémone, toute-puissante sur

terre et sur mer, avait établi tout autour de l'Attique ses gouverneurs et ses garnisons, lorsqu'elle occupait l'Eubée, Tanagre, la Béotie tout entière, Mégare, Égine, Céos, toutes les îles, vous, Athéniens, vous n'aviez alors ni vaisseaux ni murailles; cependant vous secourûtes d'abord Haliarte, peu de jours après, Corinthe. Vous eussiez pu vous rappeler les nombreuses offenses de Corinthe et de Thèbes envers vous dans la guerre Décélique (29). Vous ne le faites pas, bien loin de là. Dans ces deux occasions, Eschine, Athènes n'agit ainsi ni par gratitude envers aucun peuple, ni par ignorance du péril. Mais le péril ne lui fit point abandonner ceux qui l'imploraient. Par honneur, par amour de la gloire, elle se jeta au-devant du danger; résolution aussi sage que magnanime, car la mort est pour tous les hommes le terme inévitable. Tenez-vous clos et caché dans le réduit le plus obscur, elle saura vous atteindre. Il faut donc que les hommes de cœur soient toujours prêts à entreprendre les grandes choses, conduits par l'espérance, mais aussi résolus à porter fermement ce que les dieux envoient. Voilà ce que vos ancêtres ont fait, ce qu'ont fait encore les plus âgés d'entre vous. Les Lacédémoniens n'étaient point vos amis; vous n'aviez reçu d'eux aucun bienfait, souvent, au contraire, de graves offenses. Cependant, lorsque les Thébains, vainqueurs à Leuctres, voulurent les détruire, vous vous y opposâtes, sans craindre la puissance, la renommée dont Thèbes jouissait alors; sans penser à ce qu'avaient fait contre vous ceux pour lesquels vous alliez combattre. Ainsi, vous montrâtes à tous les Grecs que, si un peuple vous offense, vous pouvez réserver votre colère pour un autre temps, mais que, le jour où son salut et sa liberté sont menacés, vous ne vous souvenez pas, vous ne calculez pas, vous le secourez.

Et ce n'est pas envers Sparte seule que vous vous êtes conduits de la sorte. Tout récemment encore, quand les Thébains, vainqueurs à Leuctres, voulurent s'emparer de l'Eubée, vous ne le permîtes pas, et, oubliant les injures de Thémison et de Théodore au sujet d'Orope, vous secourûtes même ces deux hommes (30). Ce fut à l'époque où, pour la première fois, notre ville eut des triérarques volontaires, je fus du nombre; mais il n'est pas temps de rappeler ce souvenir. Athéniens, vous avez fait une belle action en sauvant l'Eubée, mais une beaucoup plus belle, lorsque, tenant tout en votre main, hommes et villes, vous avez tout rendu fidèlement. Les Eubéens vous avaient offensés; mais aussi, ils s'étaient fiés à vous; votre colère fut oubliée. Mille autres faits pareils que je pourrais citer, je les passe sous silence; combats sur mer et sur terre, expéditions lointaines du temps de nos pères et encore de nos jours, et tout cela accompli par cette ville pour le salut et la liberté de la Grèce. Et moi qui, dans ces grandes et nombreuses occasions, avais vu notre ville toujours prête à secourir les autres, que devais-je lui conseiller, lui suggérer, quand il s'agissait d'elle-même? La rancune? Et contre qui? justes dieux! Contre des peuples qui l'imploraient? Des prétextes pour trahir la cause commune? Qui de vous ne m'eût donné la mort, et justement, si j'eusse tenté de déshonorer, même d'une parole, l'ancienne gloire de notre ville? Une action indigne jamais, je le sais, ne serait venue de vous. Si vous l'eussiez voulu, qui vous en empêchait? N'étiez-vous pas les maîtres, et les mauvais conseillers n'étaient-ils pas toujours là?

Mais je reprends le récit de ma vie politique et des événements qui ont suivi. Ici encore jugez mes actes, d'après l'intérêt de notre ville. Je voyais notre marine

dépérir; les riches exempts d'impôt, ou à peu près, tant ils payaient peu; les pauvres et les médiocres fortunes, écrasés; l'État toujours en retard, manquant ainsi les plus belles occasions. Je fis porter une loi qui imposa aux riches leur juste part du fardeau; qui soulagea les pauvres, et assura à l'État le plus grand des avantages, des préparatifs toujours faits à temps (31). Accusé, à ce sujet, pour illégalité, je soutins la lutte devant vous, et je us acquitté. L'accusateur n'obtint même pas le cinquième des suffrages. Cependant, que pensez-vous que m'offrissent les chefs des symmories, les contribuables du second ou troisième rang, pour m'engager, d'abord à ne pas présenter ma loi, puis à la retirer, sur le premier acte de la poursuite (32)? Athéniens, la somme est si forte que je n'oserais le dire. Et ils avaient leurs raisons. Sous les précédentes lois, ils pouvaient s'associer jusqu'à seize pour acquitter leur prestation; et ainsi ils ne donnaient rien, ou presque rien; les pauvres étaient surchargés. D'après ma loi, chacun donne selon ses facultés; et tel fut obligé d'équiper deux galères, qui jusque-là n'entraient que pour un seizième dans l'équipement d'une seule. Aussi, d'eux-mêmes, s'appelaient-ils, non plus triérarques, mais contribuables. Que n'auraient-ils donc pas donné, pour échapper au fardeau de la taxe et à l'accomplissement du devoir! Greffier, lis d'abord le décret qui a précédé l'accusation, puis les deux rôles, celui d'après l'ancienne loi, celui d'après la mienne. Lis.

DÉCRET (33).

• Sous l'archonte Polyclès, le seize de boédromion, la tribu Hippothoontide présidant. Démosthène, fils de Démosthène, de Pæania, a proposé une nouvelle loi sur les triérarques, à la place de l'ancienne qui instituait des syntélie des triérarques. Cette loi a été votée par le conseil et par le peuple. Patrocle,

de Phlya, a porté une accusation contre Démosthène, pour illégalité, et, n'ayant pas obtenu le nombre voulu de suffrages, il a payé les cinq cents drachmes. »

Donne-nous maintenant le fameux rôle d'autrefois.

RÔLE.

« Les triérarques, au nombre de seize, pour l'équipement d'une galère, seront choisis parmi les contribuables des diverses classes, de vingt-cinq à quarante ans, et la charge sera également répartie entre eux. »

Rapproche maintenant le nouveau rôle dressé d'après ma loi.

RÔLE.

« Les triérarques seront choisis pour l'équipement d'une galère, selon leur fortune. La base de l'évaluation sera la somme de dix talents. S'ils ont plus, la charge pourra s'étendre, proportionnée aux biens, jusqu'à trois vaisseaux et une chaloupe. S'ils ont moins, elle diminuera dans les mêmes proportions, et ils pourront se grouper pour arriver aux dix talents. »

Athéniens, que vous en semble? Ai-je peu soulagé les pauvres? Les riches auraient-ils peu donné pour échapper à cette charge? Ce n'est donc pas d'un projet fermement soutenu que je me glorifie, ni d'une accusation vaincue; c'est d'une loi utile, reconnue telle par l'événement. Car durant toute la guerre, où les armements se firent d'après cette loi, qui était mon œuvre, aucun triérarque n'est venu à vous, avec le rameau du suppliant, pour se plaindre d'être trop chargé; aucun ne s'est réfugié à Munychie; aucun n'a été emprisonné par les commissaires de la marine (34). Pas une galère n'a été abandonnée en mer, et perdue pour l'État; pas une n'est restée au port, faute de pouvoir sortir; toutes choses trop ordinaires sous les anciennes lois. C'est qu'alors le far-

deau pesait sur les pauvres; et de là tant de difficultés insurmontables. J'ai transféré les triérarchies des pauvres aux riches, et tout ce qui devait être fait s'est fait. Je mérite d'autant plus des éloges que cette politique, constamment suivie, vous a donné à la fois gloire, honneur, puissance, sans qu'il y ait eu dans aucun de mes actes rien d'outré, rien de rigoureux ni de dur, rien non plus qui fût bas ou indigne d'Athènes. Tel je fus pour notre ville, tel pour la Grèce entière. Dans les affaires de la république, je n'ai pas sacrifié à la faveur des riches les droits du peuple; je n'ai pas non plus, dans les affaires de la Grèce, préféré les dons et l'amitié de Philippe aux intérêts communs de tous les Grecs.

Il me reste à vous parler de la proclamation et des comptes; car sur l'utilité de mes services, sur mon zèle à bien mériter de vous, je crois en avoir assez dit. Et pourtant, combien d'actes, des plus importants, j'omets ici, et dans ma politique, et dans toute ma vie publique! Mais d'abord il importe de ne pas rompre la chaîne de mes arguments sur le chef d'illégalité; puis, je l'espère, si je me tais sur le reste de mes actions, vous en conserverez la mémoire, et ce témoignage ne me manquera pas.

A tous ces discours d'Eschine si embrouillés, à ce pêle-mêle de paroles sur les lois alléguées à l'appui de l'accusation, vous n'avez sans doute rien compris, et moi pas davantage. Mais j'aborde franchement et sans détour la discussion de droit. Il s'en faut tellement que je me prétende non comptable, comme il l'a dit tout à l'heure, et avec tant de mauvaise foi, qu'au contraire je me reconnais comptable envers vous, et pour toute ma vie, de tout ce que j'ai manié, administré pour vous. Quant à ce que j'ai donné au peuple, sur ma fortune privée, en déclarant que je donnais, je soutiens n'en devoir aucun compte,

pas même un jour, entends-tu, Eschine, ni moi, ni personne en ce cas, fût-ce un des neuf archontes ! Quand un homme a donné du sien à l'État, quand il a donné généreusement et par amour de son pays, quelle est la loi assez injuste, assez inhumaine, non-seulement pour lui refuser toute reconnaissance, mais même pour le livrer aux sycophantes, pour l'amener comptable devant eux, et les établir juges des dons faits par lui ? Non, une telle loi n'existe pas. S'il prétend qu'elle existe, qu'il la montre ; je me rends et je me tais. Non, encore une fois, une telle loi n'existe pas. Mais admirez ici le calomniateur. Parce qu'au temps où j'ai donné j'administrerais les deniers du théâtre, il s'écrie : « Le conseil couronne un comptable ! » Oui, le conseil me couronne, non pour ce dont je dois compte, mais pour ce que j'ai donné ; entends-tu, calomniateur ? — Mais, ajoute-t-il, tu étais réparateur des murs. — Sans doute, et cette charge m'a valu de justes éloges, car j'ai subvenu, de mon propre argent, à la dépense, et n'en ai rien compté à l'État. Un compte appelle l'examen, le contrôle ; un don ne veut qu'éloge et gratitude. C'est ce qui justifie le décret de Ctésiphon, décret conforme à vos lois comme à vos mœurs. Je le prouve aisément par maint exemple. D'abord, Nausiclès (35), étant stratège, fut souvent couronné par vous pour ses libéralités envers l'État. Diotime (36), puis Charidème (37), le furent également pour un don de boucliers. Enfin, Néoptolème (38), ici présent, étant préposé à plusieurs ouvrages publics, a donné beaucoup et a reçu le même honneur. Il serait dur en effet qu'un citoyen, parce qu'il est en charge, ne pût rien donner à sa patrie, ou que, s'il donne, sa libéralité lui attire, pour toute reconnaissance, l'obligation de rendre compte. Greffier, lis les décrets portés alors ; ils vont prouver tout ce que j'avance.

DÉCRET (39).

« Démonique, de Phlya, étant archonte, le vingt-sixième jour de boédromion, de l'avis du conseil et du peuple, Callias, de Phréarre, a dit : Le conseil et le peuple ont décidé que Nausiclès, le stratège des armes, sera couronné pour l'action suivante : deux mille hoplites athéniens se trouvant à Imbros, afin de protéger les Athéniens établis dans l'île, et Philon, chargé de l'intendance, ne pouvant aborder, à cause du mauvais temps, et apporter la solde aux soldats, Nausiclès y a pourvu de ses propres deniers, et n'a rien réclamé du peuple. La couronne sera proclamée aux Dionysies, le jour des tragédies nouvelles. »

AUTRE DÉCRET.

« Les prytanes entendus, de l'avis du conseil, Callias, de Phréarre, a dit : Charidème, stratège des hoplites, envoyé à Salamine, et Diotime, stratège de la cavalerie, ont, à la suite du combat sur les bords du fleuve, où plusieurs de nos soldats furent dépouillés par l'ennemi, fourni, à leurs frais, huit cents boucliers aux jeunes guerriers. En conséquence, le conseil et le peuple décident qu'une couronne d'or sera décernée à Charidème et à Diotime, et proclamée aux grandes Panathénées, pendant les combats gymniques, et aux Dionysies, le jour des tragédies nouvelles. Sont chargés du soin de la proclamation les thesmothètes, les prytanes et les agonothètes. »

Chacun de ces citoyens, comptable de la charge qu'il avait remplie, ne l'était pas des dons pour lesquels on l'avait couronné. Je ne le suis donc pas non plus. Ma cause est la même; comment mes droits ne le seraient-ils pas? J'ai donné, je reçois pour cela des éloges, et je ne suis pas comptable de mes dons. — Mais, dis-tu, j'ai rempli des charges. — Oui, et de ces charges j'ai rendu compte, non de mes libéralités. — Mais j'ai prévarié? — Pourquoi donc, présent comme tu l'étais, quand les juges des comptes m'ont appelé, ne m'accusais-tu pas?

Du reste, que la couronne qui m'est déférée aujourd'hui le soit pour des services qui ne me soumettent à

aucun compte, c'est ce qu'Eschine a reconnu lui-même. Greffier, prends et lis tout entier le décret du conseil, rédigé pour moi. Ce qu'il n'attaque pas dans ce décret mettra, dans ce qu'il attaque, la calomnie en pleine lumière. Lis.

DÉCRET (40).

« Sous l'archonte Euthyclès, le vingt-deuxième jour de pyanepsion, la tribu OEnéide présidant, Ctésiphon, d'Anaphlyste, fils de Léosthène, a dit : Démosthène, fils de Démosthène, de Pæania, chargé de la réparation des murs, a ajouté du sien aux fonds publics, la valeur de trois talents, qu'il a donnés au peuple. De plus, chargé de l'administration du fonds des spectacles, il a donné cent mines aux théores pris dans toutes les tribus. En conséquence, le conseil et le peuple d'Athènes ont décidé que Démosthène, fils de Démosthène, de Pæania, sera loué pour sa vertu, sa vie constamment dévouée au peuple athénien, et toute remplie de bons offices, et qu'il sera couronné d'une couronne d'or, laquelle sera proclamée sur le théâtre, aux Dionysies, le jour des tragédies nouvelles. Le soin de cette proclamation est confié à l'agonothète. »

Voilà mes libéralités, Eschine; tu ne les attaques pas. C'est le prix dont le conseil les honore que tu attaques. Recevoir mes dons n'est pas contraire aux lois, tu l'avoues. C'est la reconnaissance qui m'en est témoignée que tu trouves illégale! Le méchant, l'envieux, l'homme maudit du ciel, où le trouver, grands dieux! si ce n'est pas celui-là?

Quant à la proclamation sur le théâtre, je ne te dirai pas que mille noms y furent mille fois proclamés, et que souvent j'y fus couronné moi-même. Mais, au nom des dieux! es-tu donc assez simple, assez stupide pour ne pas comprendre que la couronne, en quelque lieu qu'elle soit proclamée, apporte toujours la même gloire à celui qui la reçoit? C'est dans l'intérêt de ceux qui la discernent que la proclamation s'en fait sur le théâtre.

Tous ceux qui l'entendent, cette proclamation, sont encouragés à bien servir l'Etat. Ils applaudissent moins au citoyen couronné qu'à la république reconnaissante. C'est pour cela qu'a été faite la loi que voici. Qu'on me lise cette loi :

LOI (41).

« Toute couronne décernée par un dème sera proclamée, au sein même de ce dème, par ceux qui l'habitent, à moins que ce ne soit le peuple entier ou le conseil qui couronne; alors la proclamation pourra se faire sur le théâtre, aux Dionysies. »

Tu l'entends, Eschine, la loi parle clairement : si la couronne est décernée par le conseil ou par le peuple, qu'elle soit proclamée devant ceux qui la donnent. Pourquoi donc, misérable, calomnier? Pourquoi, comme tu fais, forger tous ces mensonges? C'est de la folie; prends de l'ellébore. Quoi! tu n'as pas honte d'accuser par haine, et non pour faire punir un crime; d'altérer, de mutiler les lois que tu devais lire entières à des juges qui ont fait serment de juger selon les lois! Et puis, tu viens ensuite nous tracer le portrait du vrai démocrate; comme un homme qui, ayant commandé une statue, sur un modèle convenu, ne la trouverait jamais conforme à ce modèle; ou bien encore, comme si le vrai démocrate se connaissait aux paroles et non aux actes! Et tu cries à tue-tête, et tu vomis des injures, comme du haut d'un tombereau (42); injures qui peuvent convenir à toi et à ton engeance, mais non à moi. A ce propos, j'ajouterai un mot, Athéniens. Entre l'accusation et l'invective, la différence est grande. L'une poursuit les délits dont le châtement est dans les lois; l'autre n'est qu'un amas d'injures, que des ennemis se renvoient, selon leur caractère (43). Or, en élevant nos tribunaux, qu'ont voulu

nos ancêtres? Non pas certes ouvrir la lice aux haines, aux combats d'invectives, mais nous donner le moyen de poursuivre et de confondre les crimes commis contre l'État. Eschine sait cela comme moi, et il a préféré l'invective à l'accusation. Il ne serait pas juste qu'il se retirât sans avoir reçu, même sur ce point, autant qu'il a donné. Je le satisferai tout à l'heure; mais auparavant je lui adresse une question. Eschine, es-tu l'ennemi de la république, ou le mien? Le mien, diras-tu sans doute. Pourquoi donc, quand tu pouvais, si j'étais coupable, me faire punir selon les lois, au nom de ceux qui nous écoutent, ne l'as-tu pas fait, ni lorsque je rendais mes comptes, ni au temps des accusations dirigées contre moi, ni à toute autre occasion? C'est lorsque tout me protège, les lois, le long temps écoulé, la prescription (44), et la chose jugée, maintes fois déjà, sur tous mes actes, et l'avantage de n'avoir jamais été trouvé en faute envers l'État, et la gloire, plus ou moins grande, mais la gloire pourtant, que mes services ont répandue sur notre ville; c'est alors, Eschine, que tu m'accuses! Prends garde d'être, en effet, l'ennemi de ces citoyens, en voulant paraître le mien.

Athéniens, je viens de vous montrer quel doit être votre suffrage, pour être religieux et juste. Maintenant, quoique par caractère je n'aime pas l'invective, il faut qu'à toutes ces calomnies, à tout cet amas d'impostures, j'oppose quelques vérités, seulement les plus nécessaires. Il faut que je montre ce qu'il est, et d'où il sort, cet homme si prompt à vomir l'injure, cet amer censeur de mes paroles; lui qui parle un langage dont rougirait tout homme de quelque pudeur. Si j'avais pour accusateur Éaque, Rhadamanthe ou Minos, et non un semeur de paroles, un suppôt de chicane, un misérable greffier (45), certes il n'eût jamais employé des expres-

sions aussi lourdement emphatiques, d'aussi tragiques exclamations que celles-ci : O terre, ô soleil, ô vertu (46)! Il n'eût invoqué ni la conscience ni l'éducation qui font discerner le bien du mal. Et qu'a-t-elle de commun avec les tiens et toi? Quelle connaissance as-tu du bien et du mal? D'où te serait venue cette lumière de l'âme? Comment l'aurais-tu méritée? De quel droit parles-tu d'éducation? Celui qui la possède véritablement ne parle jamais ainsi de lui-même; la louange d'autrui le fait rougir. Mais un ignorant tel que toi n'obtient qu'une chose en se donnant pour avoir ce dont il n'a pas même l'idée. Il révolte ses auditeurs, et ne les trompe pas.

Parler de toi et des tiens ne m'embarrasse pas; mais par où commencer? Là est mon embarras. Dirai-je que Tromès, ton père, était esclave chez Elpias, le maître d'école, près du temple de Thésée; qu'il portait entraves aux pieds, et carcan aux épaules? Dirai-je que ta mère habitait un infâme bouge, près du héros Calamite (47); qu'elle y changeait tous les jours d'époux; que c'est là qu'elle t'éleva, belle statue, sublime acteur des troisièmes rôles? Dirai-je enfin comment Phormion, le musicien de galère (48), l'esclave de Dion de Phréarrhe, la tira de cet honnête métier? Mais, en parlant dignement de toi, je crains de descendre à des choses indignes de moi. Je passe donc, et je commence à l'histoire de ta vie. Cette vie, Athéniens, n'est pas celle du premier venu (49). Non, il est de ces misérables auxquels s'adressent les imprécations du peuple. C'est depuis peu, c'est d'hier, qu'il est Athénien et orateur. Ajoutant deux syllabes au nom de son père, de Tromès il a fait Atromète. Quant à sa mère, il l'a magnifiquement appelée Glaucothée. On sait que jusque-là elle s'appelait *Empousa* (50), titre gagné par sa complaisance à tout

faire, tout souffrir. Autrement, d'où lui viendrait-il? Que tu es ingrat, Eschine, et méchant par nature! Tu nais esclave et pauvre, les Athéniens te font riche et libre, et non-seulement tu ne leur en sais aucun gré, mais tu te vends à leurs ennemis, tu travailles contre eux! Si dans telle ou telle occasion on peut croire que tu as parlé en bon citoyen, ce doute suffit, je n'en veux rien dire; mais celles où tu as manifestement agi pour nos ennemis, je les signale.

Qui de vous ne connaît cet Antiphon qu'un décret avait chassé d'Athènes et qui revint parmi vous après avoir promis à Philippe de brûler vos arsenaux maritimes? Je le surpris caché au Pirée et l'amenai devant l'assemblée. Aussitôt Eschine, furieux de haine et de jalousie, éclate en vociférations : « C'est de la violence, s'écrie-t-il, dans un État libre; c'est opprimer les malheureux, c'est forcer, sans décret, les demeures des citoyens. » Il fit tant qu'Antiphon fut relâché; et si l'Aréopage, instruit de l'affaire et reconnaissant votre erreur avec tous ses dangers, n'eût fait chercher le coupable et ne l'eût ramené devant vous, il échappait à votre vengeance, grâce à ce déclamateur. Il subit la torture, puis la mort (51). Il fallait en faire autant de celui-ci. L'Aréopage n'oublia point cette conduite d'Eschine. Aussi quand, avec cette légèreté si souvent fatale à vos intérêts, vous choisîtes Eschine pour défendre vos droits sur le temple de Délos, l'Aréopage, appelé par vous à statuer en dernier ressort sur cette désignation, rejeta aussitôt comme traître celui que vous aviez élu, et chargea Hypéride de porter la parole. Le vote fut solennel, les bulletins pris sur l'autel, et pas un ne fut donné à ce misérable (52). Greffier, produis les témoignages qui vont certifier mes paroles :

TÉMOINS.

• Au nom de tout l'Aréopage, nous, Callias de Sunion, Zénon de Phlya, Cléon de Phalère, Démonique de Marathon, attestons, sur la demande de Démosthène, que le peuple ayant, il y a quelques années, élu Eschine pour défendre devant les amphictions ses droits sur le temple de Délos, nous nous réunîmes et jugeâmes Hypéride plus digne de parler pour Athènes, et Hypéride fut choisi. •

Ainsi, désigné comme orateur, il est repoussé par l'Aréopage qui en nomme un autre, et par cela même le déclare traître, malintentionné pour vous. Voilà, dans la vie politique de ce brillant personnage, un premier trait assez semblable, — ne le trouvez-vous pas? — à ceux qu'il m'impute. En voici un autre dont le souvenir va vous frapper. Lorsque Philippe envoya ici Python le Byzantin (53), et avec lui les députés de tous ses alliés pour couvrir, disait-il, Athènes de honte, en montrant ses injustices, Python s'emporta insolemment contre vous. Sa parole roulait comme un torrent. Je ne cédaï point, je ne reculai point devant lui. Je me levai, je le réfutai, et, loin de trahir les droits de ma patrie, je mis dans une telle évidence les injustices de Philippe, que ses alliés eux-mêmes se levèrent et en convinrent. Eschine, au contraire, soutint Python; il déposa contre sa patrie, et son témoignage était faux.

Ce n'est pas tout : à quelque temps de là, on le surprit allant chez Thrason avec l'espion Anaxiné (54). Or celui qui se trouve seul à seul avec l'envoyé de l'ennemi, qui confère avec lui, n'est-il pas espion lui-même, et par nature l'ennemi de son pays? Ici encore, à l'appui de mes paroles, greffier, cite les témoins qui ont déposé de ces faits.

TÉMOINS (55).

« Télédème, fils de Cléon, Hypéride, fils de Callæschros, Nicomaque, fils de Diophante, attestent sur la demande de Démosthène, et ont juré entre les mains des stratéges, qu'ils savent qu'Eschine de Cothoce, fils d'Atromète, est venu la nuit, chez Thrason, pour conférer avec lui, accompagné d'Anaxine, lequel a été reconnu juridiquement l'espion de Philippe. Ainsi déclaré sous l'archonte Nicias, le troisième jour d'hécatombéon. »

Mille autres faits pareils que je pourrais citer, je les passe sous silence. Il me serait facile de vous le montrer, en mainte occasion, et à la même époque, servant vos ennemis, et se faisant mon adversaire, par jalousie. Mais de ces faits vous ne gardez, comme il le faudrait, ni souvenir ni colère; par une habitude fatale, vous accordez au premier venu toute liberté d'entraver, de calomnier vos plus zélés défenseurs, et l'invective a pour vous tant de séduction et de charme que vous lui sacrifiez jusqu'aux intérêts de l'État. Aussi est-il plus facile et plus sûr de se vendre à vos ennemis et de les servir que de vous défendre et de gouverner vos affaires au poste que l'on a choisi.

Soutenir Philippe avant la guerre déclarée, c'était un crime, un crime contre la patrie. Pourtant, si vous le voulez, passez-lui celui-là. Mais quand nos navires étaient ouvertement enlevés, la Chersonèse ravagée, quand le Macédonien marchait contre l'Attique, plus d'équivoque alors, la guerre était flagrante. Eh bien! qu'a-t-il jamais fait pour vous, cet envieux, cet avaleur d'îambes? Rien, pas un décret d'Eschine, petit ou grand, n'est venu vous prescrire ce qu'il fallait faire. Prétend-il en avoir? Qu'il les montre en prenant sur le temps qui m'est accordé (56)! Mais non, pas un seul. Cependant il

faut de deux choses l'une : ou bien, ne trouvant rien à blâmer dans mes actes, il n'a pu rien opposer de meilleur ; ou, dans l'intérêt de l'ennemi qu'il servait, il s'est abstenu de tout conseil utile.

Mais, s'il y avait quelque mal à vous faire, était-il aussi avare de paroles qu'il l'avait été de décrets ? La tribune n'était que pour lui. Jusque-là, il le paraît au moins, la république pouvait tout supporter et le coupable rester impuni ; mais voici un crime qui a mis le comble à tous les autres. A ce sujet Eschine s'est épuisé en longs discours. Il a commenté les décrets des Locriens d'Amphissa pour détruire la vérité. Tu tentais l'impossible, Eschine ; la vérité ne se détruit pas. Non, jamais tu ne te laveras du forfait que tu as commis alors. Ton éloquence n'y peut rien.

Athéniens, j'invoque devant vous tous les dieux, toutes les déesses qui protègent l'Attique, Apollon Pythien, père de cette ville (57) ; je leur adresse cette prière : Si je dis aujourd'hui la vérité, si je l'ai dite au peuple dès que j'ai vu le traître ourdir sa trame, — et je l'ai vu aussitôt ; — puissent les dieux m'être favorables et veiller sur ma vie ! Au contraire, si par haine, par envie, je porte ici une accusation fausse, qu'ils me dépouillent de tous biens !

Pourquoi ces imprécations, cette véhémence ? C'est que, malgré les preuves qui reposent dans les archives, et qui vont mettre le crime en évidence, malgré vos souvenirs que je sais si vifs encore, je crains que vous ne le jugiez trop chétif pour avoir produit de tels maux, comme il arriva lorsque par ses faux rapports il perdit la malheureuse Phocide (58). Cette guerre d'Amphissa qui a conduit Philippe à Élatée, qui l'a fait chef des amphictions, qui ruina les affaires de la Grèce, en voici l'auteur ; voilà le complice du Macédonien. Un seul a fait le malheur de tous. En vain je protestai tout d'abord, je criai dans l'assemblée :

Eschine, tu portes la guerre en Attique, la guerre des amphictions! Les uns, apostés pour le soutenir, ne me laissaient point parler; les autres, étonnés, ébahis, ne voyaient dans ces paroles qu'un reproche sans fondement, jeté par un ennemi. Quelle fut donc cette manœuvre? Comment fut-elle conduite, exécutée? Apprenez tout cela aujourd'hui, puisque alors on ne vous le permit pas. Vous verrez là un plan profondément combiné. Vous en tirerez de vives lumières pour l'histoire de l'époque, et Philippe va vous apparaître dans toute son habileté.

Fatigué de la guerre avec vous, il ne voyait pour lui qu'une issue : vous mettre aux prises avec Thèbes et la Thessalie. Malgré l'inhabileté de vos généraux et leur peu de succès, la guerre, par elle-même, et les corsaires lui faisaient beaucoup de mal. Il ne pouvait rien exporter de son pays, rien recevoir de ce qui lui manquait. Faible sur mer, il ne pouvait entrer en Attique si les Thessaliens ne le suivaient, si les Thébains ne lui livraient passage. Telle était sa situation : vainqueur de vos généraux, généraux tels quels, n'importe, il trouvait dans les lieux mêmes, dans la disproportion de ses forces et des nôtres, un obstacle qui le gênait infiniment. Si, dans l'intérêt de sa propre haine, il engageait les Thessaliens et les Thébains à marcher contre vous, il pensait bien que personne ne l'écouterait. Au contraire, si, en se donnant pour vengeur de griefs communs à tous, il se faisait nommer leur chef, il espérait tromper ou persuader plus facilement. Que fait-il? Admirez son adresse. Il suscite une guerre aux amphictions et porte le trouble dans leur assemblée (59), sûr de se rendre bientôt nécessaire. Mais s'il engage l'affaire par quelqu'un des hiéromnémons que lui ou ses alliés ont envoyés (60), elle devient suspecte aux Thébains et aux Thessaliens, et voilà tous les peuples

sur leurs gardes. Au contraire, si le signal est donné par un Athénien, par un envoyé de ses ennemis, son dessein échappe à tous les yeux. C'est en effet ce qui arrive. Que fait-il donc? Il achète Eschine. Personne, cela va sans dire, ne se douta de rien, ne fit la moindre attention; ainsi vont les affaires chez vous. Eschine est donc proposé comme pylagore. Trois ou quatre affidés lèvent la main à son nom, il est élu. A peine revêtu de l'autorité d'Athènes, il se rend auprès des amphictions, et aussitôt, laissant tout le reste, il n'a plus qu'une pensée, consommer l'œuvre pour laquelle il est payé. De spécieuses paroles, des fables sur la prise de Cirrhée, sur la consécration, il en arrange, il en débite tout à son aise. Les hiéromnémons, gens simples, peu habitués aux beaux discours et d'ailleurs ne se défiant de rien, se laissent aisément persuader. Ils décrètent qu'ils visiteront le terrain que les Amphissiens réclament et cultivent comme le leur, et qu'Eschine soutient faire partie du terrain sacré. Cependant les Locriens n'avaient intenté aucune action contre nous, et le motif qu'il donne pour avoir parlé contre eux est faux. En voulez-vous la preuve? Les Locriens ne pouvaient nous intenter un procès sans citation préalable. Or quand l'ont-ils faite, cette citation? Par qui autorisée? Qui en a connaissance? Dis-le, cite un témoin. Tu ne le peux. La raison que tu donnes de ta sortie contre eux n'est donc qu'un mensonge (61). Conduits par ce fourbe, les amphictions visitent le terrain (62), mais aussitôt les Locriens tombent sur eux, les tuent presque tous à coups de flèches, se saisissent même de quelques hiéromnémons. A ce moment il n'y a plus qu'un cri, la guerre éclate. Cottyphe est d'abord mis à la tête de l'armée amphictionique, mais, parmi les peuples appelés, les uns ne viennent pas, ou ceux qui vien-

nent n'agissent pas. On vit alors quelques hommes gagnés de longue main, vieux traîtres, Thessaliens ou autres, pousser à ce que Philippe fût élu général en chef, à la prochaine assemblée. Leurs raisons ne manquaient pas d'apparence. Il fallait, disaient-ils, contribuer tous, entretenir une armée étrangère et punir ceux qui s'y refuseraient, ou nommer Philippe général. A quoi bon plus de paroles? L'intrigue réussit, Philippe est nommé. Aussitôt, et sans perdre un moment, il rassemble une armée, feint de marcher sur Cirrha, mais bientôt, laissant là Cirrhéens et Locriens, il s'empare d'Élatée. Et si, à cette vue, les Thébains, se ravisant, ne se fussent mis avec nous, le torrent tombait tout entier sur notre ville. Ils l'arrêtèrent, poussés, n'en doutez pas, par quelque dieu secourable, et aussi par moi, autant que pouvait un seul homme. Qu'on me donne les décrets et la date de chaque événement. Vous verrez que de troubles a causés cette tête maudite, que pourtant vous laissez impunie. Lis-moi les décrets :

DÉCRET DES AMPHICTIONS (63).

« Clinagoras étant pontife, dans l'assemblée du printemps, les pylagores et les députés et tout le corps amphictionique ont pris la résolution suivante : Les Amphissiens ayant envahi, ensemençé, mis en pâturage le terrain sacré, les pylagores et les députés se rendront sur les lieux, marqueront les limites par des stèles, et défendront aux Amphissiens de passer outre à l'avenir. »

AUTRE DÉCRET.

« Clinagoras étant pontife, dans l'assemblée du printemps, les pylagores et les députés, et tout le corps amphictionique, ont arrêté ce qui suit : Attendu que ceux d'Amphisse se sont partagé la terre sacrée, la cultivent, y font paître leurs troupeaux, et que, sommés de se retirer, ils ont repoussé par la force le conseil général des Grecs, en ont même blessé quelques-uns, Cottyphé, de Pharsale, élu général des amphictions, sera en-

voyé en ambassade vers Philippe de Macédoine, le priera de secourir Apollon et les amphictions, de ne pas abandonner le dieu outragé par ces impies Amphissiens, et l'informer que tous les Grecs qui envoient des représentants au conseil amphictionique, l'ont élu général, chef absolu. »

Lis maintenant la date; on va voir que tout cela est arrivé quand Eschine était pylagore.

DATE.

« Mnésithide étant archonte, le seizième jour d'anthesté-
rion. »

Maintenant donne-moi la lettre écrite par Philippe à ses alliés du Péloponnèse, quand il vit que les Thébains ne l'écoutaient pas. Elle prouve avec quel soin il cachait le vrai motif de tous ses actes, c'est-à-dire son dessein de soumettre la Grèce, les Thébains et vous; et comme son zèle pour nos intérêts communs, son empressement à servir les amphictions, au fond n'était qu'un leurre. Or ces motifs, ces prétextes, qui les lui suggérait? Eschine. Lis, greffier.

LETTRE DE PHILIPPE (64).

« Philippe, roi de Macédoine, à tous magistrats et sénateurs de ses alliés du Péloponnèse, à tous ceux enfin qui participent à son alliance, salut.

« Les Locriens appelés Ozoles, habitants d'Amphissa, ont attaqué le temple d'Apollon à Delphes, et ravagé à main armée le terrain sacré. J'ai résolu de venir avec vous au secours du dieu, et de punir les impies qui violent ce que la religion des hommes a consacré. Venez donc me trouver, tout armés, en Phocide, avec des vivres pour quarante jours, au commencement du mois prochain, appelé loos chez nous, boédromion en Attique, panémos à Corinthe. Ceux qui ne viendront pas avec toutes leurs forces seront punis par nous des peines dont le conseil nous a permis d'user. La fortune vous soit heureuse. »

Vous voyez comme il cache ses motifs personnels, et se réfugie dans les prétextes amphictioniques. Mais qui fut, pour toute cette intrigue, son auxiliaire fidèle, son conseiller pour toutes ces ruses, en un mot, l'auteur de tous les maux qui ont suivi? N'est-ce pas cet homme? Ne dites donc plus, Athéniens, dans vos causeries de place publique : Un seul a perdu toute la Grèce (65). Non pas un seul; beaucoup au contraire; tous les corrompus de chaque ville, et, j'en atteste les dieux, Eschine est du nombre. Et même, s'il faut dire la vérité sans ménagement, je n'hésite pas à l'appeler le fléau universel. Car par lui tout a péri, hommes, places, villes entières. Il a semé le germe; il est coupable de tout ce qui en est sorti. Aussi, qu'à sa vue vous n'ayez pas tout d'abord détourné les yeux, je vous admire; il faut qu'un épais nuage vous cache la vérité.

Le récit de tous les attentats d'Eschine contre la patrie me conduit à dire ce que j'ai fait pour l'empêcher. Athéniens, écoutez-moi, vous le devez pour plus d'une raison, mais surtout parce qu'il serait honteux que là où j'ai pu, moi, porter le fardeau des affaires, vous ne puissiez, vous, en porter le récit. Je voyais les Thébains, et je pourrais dire, vous-mêmes, séduits par les partisans de Philippe, par ces traîtres si nombreux dans les deux villes, négliger, oublier complètement ce qui était le plus à craindre pour les deux peuples, ce qui eût demandé toute leur vigilance, savoir, les accroissements du Macédonien. La haine toujours allumée, la rupture toujours imminente, tel était l'état des deux côtés. Je m'appliquai sans relâche à prévenir ce mal. Je sentais toute l'importance de l'union, et en cela je ne suivais pas mes seules idées. Je savais qu'Aristophon, après lui Eubule, l'avaient, de tout temps, souhaitée (66); que, divisés sur tout le reste, ils

s'accordaient sur ce point-là. Vivants, tu étais leur com-
plaisant, tu te mettais à leur suite, tu avais la bassesse
du renard; morts, tu les calomnies, et tu ne t'en aper-
çois pas. En blâmant ma politique sur l'alliance thé-
baine, c'est eux que tu blâmes bien plus que moi; car
cette alliance, ils l'avaient approuvée avant moi. Mais
revenons. Quand Eschine eut allumé la guerre d'Am-
phisse, quand ses complices eurent porté aussi loin
qu'ils le voulaient votre haine contre Thèbes, qu'arriva-
t-il? Philippe marcha contre nous. C'était là ce qu'espé-
raient les traîtres quand ils s'appliquaient à brouiller les
deux villes, et si chez nous on ne se fût réveillé bien juste
à temps, on n'aurait même pu se reconnaître, tant la
manœuvre avait été poussée loin! Du reste, sur les dis-
positions des deux cités entre elles, nos décrets et les
réponses vont tout vous apprendre. Écoutez-les; lis,
greffier.

DÉCRET (67).

« Sous l'archonte Héropythe, le vingt-quatrième jour d'éla-
phébolion, la tribu Érechthéide présidant, le conseil et le peuple
d'Athènes ont pris les résolutions suivantes : Attendu que Phi-
lippe s'est emparé de plusieurs villes voisines d'Athènes, et qu'il
en a saccagé d'autres; qu'il se dispose même à envahir l'Attique,
au mépris même de nos traités, et qu'il paraît résolu à briser
les serments et la paix, sans nul souci de nos communes pro-
messes, des députés lui seront envoyés, pour l'inviter avant
tout à maintenir entre nous la bonne intelligence et nos trai-
tés; sinon ils lui demanderont, pour notre ville, le temps de
délibérer, et une trêve jusqu'au mois de thargélion. Ont été
choisis, dans le conseil, Simon d'Anagyra, Euthydème de Phylé,
Bulagore d'Alopèque. »

AUTRE DÉCRET.

« Sous l'archonte Héropythe, le dernier jour de munychion,
de l'avis du polémarque, le conseil et le peuple ont arrêté ce
qui suit : Comme Philippe travaille à nous aliéner les Thé-
bains, et qu'au mépris des traités qui existent entre nous, il se

prépare à occuper, avec toute son armée, les postes les plus voisins de l'Attique, un héraut et des députés lui seront envoyés pour le prier, le presser d'accorder une trêve, qui permette au peuple de délibérer, car il ne veut pas recourir à la force, toute limite n'étant pas encore franchie. Ont été choisis, dans le conseil, Néarque, fils de Sosinome; Polycrate, fils d'Épiphron; et dans le peuple, le héraut Eunome d'Anaphlyste. »

Lis maintenant les réponses.

RÉPONSE AUX ATHÉNIENS.

« Philippe, roi de Macédoine, au conseil et au peuple athénien, salut.

« Quelles ont été, dès le principe, vos dispositions à mon égard, je ne l'ignore pas, non plus que vos efforts actuels pour détacher de moi les Thessaliens, les Thébains, et même la Béotie. Mais comme, mieux avisés et ne voulant point subir votre joug, ces peuples ont connu leur véritable intérêt et s'y tiennent, voilà que, par un changement soudain, vous m'envoyez des députés et un héraut, pour me rappeler nos traités et me demander une trêve, à moi qui ne vous ai jamais attaqués! A la bonne heure; j'ai entendu vos députés, je souscris à vos demandes, et je suis prêt à vous accorder la trêve, mais à une condition, c'est que vos détestables conseillers seront chassés par vous, et punis ignominieusement, comme ils le méritent. La fortune vous soit heureuse. »

RÉPONSE AUX THÉBAINS.

« Philippe, roi de Macédoine, au conseil et au peuple de Thèbes, salut.

« J'ai reçu votre lettre, qui renouvelle entre nous la paix et l'union. J'apprends cependant que les Athéniens vous font les plus brillantes offres, pour vous séduire à leurs desseins. Jusqu'ici, je l'avoue, je vous blâmais, vous croyant gagnés par leurs promesses, et dociles à leurs suggestions. Aujourd'hui je vois que vous préférez mon amitié à une volonté étrangère, je m'en réjouis. Je vous loue de bien des choses, mais surtout de celle-ci : que vous avez su prendre le parti le plus sûr, en me conservant votre affection, résolution qui, bien gardée, ne vous sera pas médiocrement utile. »

Après avoir ainsi, par les manœuvres des traîtres, allumé la discorde entre les deux républiques, Philippe,

fier de nos décrets et de ses réponses, s'avance avec son armée, et s'empare d'Élatée; comme si désormais, quelque chose qui arrivât, toute entente était impossible entre les Thébains et nous. A quel point on s'émut ici de cette nouvelle, vous le savez tous. Quelques mots à ce sujet sont pourtant nécessaires.

C'était le soir. Arrive un homme qui annonce aux prytanes qu'Élatée est prise. Aussitôt les uns se lèvent de table, chassent les marchands de la place publique et brûlent leurs tentes (68); les autres mandent les stratèges, appellent le trompette; ce n'est que trouble dans toute la ville. Le lendemain, au point du jour, les prytanes convoquent le conseil. Vous, de votre côté, vous vous rendez à l'assemblée, et avant que le conseil eût rien agité, rien résolu, tout le peuple était rangé à ses places sur la colline (69). Bientôt après, les membres du conseil arrivent; les prytanes déclarent la nouvelle, et font paraître celui qui l'a apportée; cet homme parle lui-même. Le héraut demande : « Qui veut monter à la tribune? » Personne ne se lève. Il recommence plusieurs fois. Personne encore. Et tous les stratèges, tous les orateurs étaient présents; et la patrie, de cette voix qui est la voix de tous, appelait un citoyen qui parlât pour la sauver; car la voix du héraut qui se fait entendre, quand les lois l'ordonnent, c'est la voix de la patrie. Qui donc devait se présenter alors? Étaient-ce ceux qui veulent le salut de la république? Mais vous tous, et tout ce qu'il y a de citoyens dans Athènes, vous levant aussitôt, vous vous seriez présentés; car, je le sais, vous voulez tous le salut de la république. Étaient-ce les plus riches? Les trois cents (70) se seraient levés. Les citoyens à la fois riches et dévoués? On aurait vu paraître ceux qui dans la suite ont fait à l'État de si grandes largesses; car

ils ont donné autant par dévouement que par opulence. Mais ce jour, ce moment, ne demandait pas seulement un citoyen riche et dévoué. Il fallait un homme qui eût suivi les affaires dès le principe, qui eût étudié la conduite de Philippe et pénétré ses desseins. Celui qui ne les eût pas dès longtemps connus et profondément médités, fût-il dévoué, ne pouvait savoir ce qu'il fallait faire, ce qu'il fallait vous conseiller. L'homme que voulait un tel jour, c'était moi. Je parus, je montai à la tribune. Ce que je vous dis alors, écoutez-le avec attention, pour deux motifs : d'abord pour vous convaincre que, seul de vos orateurs, de vos conseillers, je n'ai point déserté, au jour du péril, le poste du bon citoyen ; qu'au contraire, au plus fort de la crise, discours, décrets, j'ai tout fait pour vous sauver ; ensuite, ce peu de temps que vous m'aurez donné vous apportera de grandes clartés sur la suite de vos affaires ; vous y marcherez plus sûrement. Je dis donc : « Ceux qui s'alarment si fort comme si déjà les Thébains s'étaient donnés à Philippe, me paraissent ignorer la vraie situation des choses. Ce que je sais, moi, c'est que si les choses en étaient là, ce n'est plus d'Élatée qu'il s'agirait, nous verrions déjà Philippe sur nos frontières. Qu'il vienne pour s'assurer de Thèbes, je le sais parfaitement. Sur ce point aussi apprenez la vérité. Tous ceux des Thébains qu'il a persuadés par son or, ou trompés, sont à lui, mais il en est qui lui ont résisté dès le principe, qui lui résistent encore ; ceux-là, il ne peut rien sur eux. Que veut-il donc ? Et pourquoi prend-il Élatée ? Il veut, en montrant ses forces de plus près, en faisant entendre le bruit de ses armes, raffermir, encourager ses amis, étonner ses adversaires, et leur arracher, par crainte ou par force, ce qu'ils lui refusent encore. Si donc nous allons, en souvenir de quelques vieilles

offenses de Thèbes, lui témoigner de la défiance, la traiter en ennemie, d'abord nous ferons ce que souhaite Philippe; puis je crains bien que ceux qui lui ont résisté jusqu'ici, à la fin ne l'accueillent; et que tous, mus d'un même esprit, tous philippisant à l'envi, ne viennent, d'un commun élan, fondre sur l'Attique. Si pourtant vous voulez m'écouter, réfléchir et non disputer sur mes paroles, j'espère que mes conseils vous paraîtront utiles et propres à dissiper le danger qui nous presse. Ces conseils, quels sont-ils? Avant tout bannissez les frayeurs que vous ressentez pour vous-mêmes, reportez-les sur d'autres et craignez pour les Thébains, car ils sont beaucoup plus près que nous du péril, et l'orage tombera d'abord sur eux. Puis, partez pour Éleusis; fantassins, cavaliers, tout ce qui est en âge de servir; montrez-vous en armes à toute la Grèce, afin que vos partisans dans Thèbes, non moins libres que ceux de Philippe, soutiennent franchement la bonne cause; afin qu'ils sachent que si les traîtres, qui vendent la patrie à notre ennemi, ont dans Élatée une armée prête à les secourir, vous aussi, vous êtes prêts à combattre pour les défenseurs de la liberté, et que vous combattrez, si on les attaque. Je vous demande de plus d'élire dix députés, et de les laisser libres, ainsi que les stratéges, de régler leur propre départ et celui de l'expédition. Arrivés à Thèbes, quel sera notre langage? Ici, donnez-moi toute votre attention. Ne demandez rien aux Thébains, le moment serait honteux. Au contraire, promettez-leur de les secourir, s'ils le veulent, car ils sont dans un extrême péril et ne voient pas, comme nous, clairement l'avenir. S'ils acceptent nos offres et nous écoutent, notre vœu sera rempli, et notre conduite digne d'Athènes. S'ils les repoussent, ils ne pourront accuser qu'eux-mêmes de la faute qu'ils

auront commise, mais de notre part il n'y aura rien eu de bas, rien qui nous fasse rougir. » Après ces paroles, et autres semblables, je descendis de la tribune. Personne ne contredit, tous applaudirent; et non-seulement je donnai le conseil, mais j'écrivis le décret; le décret porté, j'allai en ambassade; ambassadeur, je persuadai les Thébains. Je poursuivis l'affaire, à travers tout, du commencement jusqu'à la fin; je me jetai pour vous, tout entier et sans réserve, dans les périls qui enveloppaient notre ville. Qu'on lise le décret. Dis-moi, Eschine, quel rôle avons-nous joué l'un et l'autre dans ce jour mémorable? Veux-tu que j'aie été un Batalos, comme tu m'appelles dans tes insolentes railleries, et toi un héros, non pas ordinaire, mais un héros de la scène, un Cresphonte, un Créon ou cet OEnomaos que tu as, pauvre acteur, si fort estropié dans Colytte? Alors, il faut l'avouer, le Batalos de Pæania a mieux mérité de sa patrie que l'OEnomaos de Cothoce (71). Toi, tu n'as rien fait pour elle, et moi, tout ce qu'elle pouvait attendre d'un bon citoyen, je l'ai fait. Greffier, lis le décret.

DÉCRET (72).

• Sous l'archonte Nausiclès, la tribu Æantide présidant, le seizième jour de scirrophorion, Démosthène, fils de Démosthène, de Pæania, a dit : Philippe, roi de Macédoine, au mépris des serments et de tout ce que les Grecs révèrent, a violé nos traités; il a pris des villes sur lesquelles il n'avait aucun droit; d'autres qui nous appartenaient, il les a réduites en esclavage, sans provocation de notre part. Aujourd'hui encore il grandit par la violence et par la cruauté; il s'empare de cités grecques, détruit leur gouvernement et vend les habitants. Ailleurs, il chasse les Grecs, établit des barbares à leur place, leur livre les temples et les tombeaux, horrible impiété digne de son pays et de son caractère! Il abuse insolemment de sa fortune, oubliant son origine si humble et si obscure auprès de cette inespérée grandeur d'aujourd'hui. Tant qu'il n'a touché qu'à des villes

barbares, étrangères à la Grèce, les Athéniens ont pu fermer les yeux sur ces envahissements; mais quand ils le voient porter la main sur les villes grecques, traiter les unes avec ignominie, ruiner et détruire les autres, ils se regarderaient comme indignes de la gloire de leurs ancêtres, s'ils abandonnaient des Grecs que Philippe prétend asservir. Se souvenant donc de la vertu de leurs pères qui préférèrent toujours la liberté de la Grèce à l'intérêt de leur propre patrie, et après avoir offert des prières et des sacrifices aux dieux protecteurs d'Athènes, le conseil et le peuple ont résolu de mettre en mer deux cents vaisseaux. Le commandant de cette flotte la conduira en deçà des Thermopyles, les généraux de la cavalerie et de l'infanterie mèneront leurs troupes à Éleusis. En outre, des députés seront envoyés par toute la Grèce, et d'abord vers les Thébains que Philippe menace de plus près; ils les exhorteront à ne le pas craindre, à défendre leur liberté, celle de tous les Grecs. Ils diront que, s'il a existé quelque mésintelligence entre les deux villes, les Athéniens l'ont oubliée, qu'ils sont prêts à secourir les Thébains de soldats et d'argent, à les fournir de traits et d'armes. Car les Grecs peuvent avec honneur se disputer entre eux la prééminence; mais recevoir la loi d'un barbare est chose indigne de leur gloire et de la vertu de leurs ancêtres. Les Athéniens, ajouteront-ils, ne regardent pas les Thébains comme des étrangers, mais comme unis à eux par le sang et la race. Ils se souviennent des bienfaits de leurs ancêtres envers les Thébains. Ce furent eux qui ramenèrent par la force des armes les Héraclides chassés par les Péloponnésiens du royaume de leurs pères, qui donnèrent asile à Œdipe et à ses compagnons d'infortune. Dans beaucoup d'autres occasions Athènes a toujours bien mérité de Thèbes; c'est pourquoi les Athéniens ne trahiront pas aujourd'hui les Thébains ni les autres Grecs. Les députés pourront faire une alliance, accorder le droit de mariage dans Athènes, donner et recevoir les serments. — Ont été choisis députés Démosthène fils de Démosthène, de Pæania, Hypéride fils de Cléandre, de Sphette (73), Mnésithide fils d'Antiphane, de Phréarrhe, Démocrate fils de Sophele, de Phlya, Callæschros fils de Diotime, de Cothoce. »

Voilà ce qui fonda, ce qui établit fermement notre union avec Thèbes; jusque-là, les traîtres avaient nourri entre les deux républiques la haine, l'inimitié, la défiance. Ce décret sauva notre ville, et le danger passa comme un nuage. Que devait faire alors le vrai citoyen? Montrer à tous un parti meilleur, s'il en connaissait; mais ce qu'il

ne ferait pas, ce serait de blâmer aujourd'hui ce qu'on a fait alors. Car le conseiller et le calomniateur, si opposés de tout point, diffèrent surtout en ceci : l'un déclare son avis avant l'événement ; il se livre comptable à qui l'écoute, à la fortune, aux circonstances, au premier venu ; l'autre se tait quand il faut parler ; un revers arrive, il accuse. C'était donc alors, je le répète, l'occasion pour l'homme dévoué, le moment des bons conseils. Pour moi, tel est l'excès de ma confiance : si, même aujourd'hui, quelqu'un peut indiquer un parti meilleur, ou seulement autre que celui que j'ai suivi, je me reconnais en faute. Oui, qu'on nous montre une mesure quelconque, qui, tentée alors, eût pu nous sauver, et j'avoue que je devais ne pas l'ignorer. Mais s'il n'en est pas, s'il n'en fut jamais, si, à présent même, personne n'en peut indiquer aucune, que devait faire le conseiller sincère ? N'était-ce pas, dans ce qui s'offrait, dans ce qui était possible, de choisir le meilleur ? C'est ce que j'ai fait, Eschine, quand le héraut demandait : « Qui veut parler ? » Et non : « Qui veut blâmer le passé ? » « Qui veut répondre de l'avenir ? » — Toi, Eschine, dans un pareil moment, tu restas muet, perdu dans la foule ; moi, je me suis levé, et je parlai. Mais si tu n'as rien dit alors, parle du moins aujourd'hui ; dis-nous quel discours j'ai dû tenir, quelle occasion j'ai fait perdre à l'État ; l'alliance, l'acte quelconque que j'ai dû conseiller à ces citoyens qui nous écoutent.

Mais que dis-je ? On ne délibère pas sur le passé ; on l'abandonne. C'est l'avenir, c'est le présent qui appelle les conseils utiles, et en donne l'occasion. Parmi les dangers de cette époque, les uns étaient encore éloignés, les autres pressaient déjà. Juge ma conduite, Eschine, au milieu de ces dangers, et ne calomnie pas l'événement. L'événement est ce que veulent les dieux. Mais le mérite

de celui qui conseille se juge par le conseil même. Que Philippe ait vaincu, que la bataille ait tourné pour lui, ce n'est pas à moi qu'il faut s'en prendre. L'issue du combat dépendait des dieux, non de moi. Mais que je n'aie pas prévu tout ce qui était de la prévoyance humaine, que je ne l'aie pas exécuté avec une droiture, une ardeur, une constance qui passaient mes forces; que mes entreprises n'aient pas toujours été glorieuses, dignes d'Athènes, et en même temps nécessaires, Eschine, prouve-moi tout cela, puis accuse-moi. Que si une tempête plus forte que nous, que tous les Grecs ensemble, est tombée sur notre pays, que devais-je faire? Quand l'armateur a tout prévu pour la sûreté de son navire, quand il l'a muni de tout ce qu'il croyait pouvoir le sauver, si la tempête vient l'assaillir, briser et détruire ses agrès, accusera-t-on cet homme du naufrage? Je ne gouvernais pas le vaisseau, dirait-il; et moi, je dis : Je ne commandais pas l'armée; je n'étais pas maître de la fortune; au contraire, la fortune est maîtresse de toutes choses. Réfléchis donc, Eschine, et ouvre les yeux. Si le destin portait que telle devait être l'issue de la bataille, les Thébains combattant avec nous, à quoi fallait-il s'attendre, les Thébains n'étant pas avec nous, mais contre nous, et avec Philippe? Et pour cela, que n'a-t-il pas dit! quels cris n'a-t-il pas jetés! Si la bataille livrée à trois jours de l'Attique nous a jetés dans un tel péril, dans de telles alarmes, la bataille perdue sur notre territoire, que ne fallait-il pas craindre! Mais un jour, mais deux; mais trois, ont permis de s'arrêter, de se rallier, de reprendre haleine. Sans ces trois jours, le sais-tu bien, Eschine?... Mais à quoi bon parler de malheurs dont nous a préservés la bonté de quelque dieu, et aussi cette alliance, qui fut le rempart d'Athènes, et que tu me reproches?

Du reste, tous ces discours, trop longs peut-être, ne sont que pour vous, juges, pour cette foule qui m'écoute et se presse aux abords de ce tribunal. A ce misérable, je n'aurais que peu de mots à dire, brefs et clairs. Eschine, si, lorsque la République délibérait, seul entre tous tu voyais clairement l'avenir, tu devais le révéler. Si tu ne le voyais pas, tu es, comme tous les autres, coupable d'ignorance; pourquoi donc m'accuses-tu, quand je ne t'accuse pas? Dans l'occasion dont je parle, — je ne dis rien encore des autres, — j'ai été meilleur citoyen que toi; je me suis dévoué tout entier à l'intérêt commun, sans craindre le péril, sans même y songer. Et toi, tu n'as rien proposé de meilleur que mes conseils, — autrement on ne les eût pas suivis, — et non-seulement tu n'as rendu aucun service, mais ce que pouvait faire le plus mauvais citoyen, le plus ennemi de sa patrie, tu l'as fait. Tandis qu'Aristrate à Naxos, Aristolaos à Thasos, ces mortels ennemis de notre ville, accusent ses amis (74), dans Athènes aussi Eschine accuse Démosthène; mais celui qui tire sa gloire des malheurs de la Grèce, celui-là mérite la mort et n'a le droit d'accuser personne. Celui qui trouve son profit du même côté que l'ennemi, celui-là ne saurait aimer sa patrie. C'est ce que prouvent ta vie, tes actes, et quand tu prends part aux affaires et quand tu t'abstiens. S'agit-il de vos intérêts les plus chers? Eschine est muet. Un mécompte, un revers arrivent? Eschine parle. Ainsi dans un corps que la maladie envahit on voit éclater soudain les vices inconnus et les lésions cachées.

Mais puisqu'il insiste si fort sur l'événement, je vais dire une chose qui paraîtra sans doute étrange. Au nom des dieux, je vous en conjure, ne vous étonnez pas de ma hardiesse; écoutez-moi plutôt avec bienveillance. Quand

même l'avenir eût été manifeste pour tous, que tous l'eussent prédit, et que toi-même, Eschine, tu l'eusses annoncé, publié à grands cris, toi qui n'as pas ouvert la bouche, notre ville devait encore faire ce qu'elle a fait, pour peu qu'elle songeât à sa gloire, à ses ancêtres, à la postérité. Que peut-on dire aujourd'hui? Que la fortune l'a trahie ; chose commune à tous les hommes, quand les dieux le veulent. Mais si, après s'être crue digne de commander aux Grecs, elle y eût renoncé, on l'aurait accusée d'avoir livré la Grèce entière à Philippe. Si elle eût abandonné sans combat ce que nos ancêtres ont acheté par tant de périls, qui ne t'eût méprisé, Eschine? toi, dis-je, et non la république ni moi? De quel front, grands dieux! soutiendriez-vous les regards de tous les étrangers qui affluent dans Athènes, si par notre faute nous fussions tombés où nous sommes, si Philippe eût été nommé chef et maître, et que, pour empêcher ce déshonneur, d'autres eussent combattu sans nous; sans nous qui, dans tous les temps, avons préféré d'honorables dangers à une honteuse sûreté? Est-il un Grec, un Barbare qui ne sache que les Thébains, les Lacédémoniens, qui avaient la puissance avant eux, que le roi de Perse, eussent laissé volontiers à notre ville tout ce qu'elle possédait, lui eussent accordé avec joie tout ce qu'elle aurait voulu, pourvu qu'elle consentît à recevoir la loi, et à laisser à d'autres l'empire de la Grèce? Mais, comme il y parut, ce n'était pas chose supportable pour des Athéniens; ce n'était pas ce qu'ils avaient appris de leurs ancêtres et de leur propre cœur. Non, jamais on n'a pu persuader à notre république de s'unir à la puissance injuste, et de se faire esclave pour être en sûreté. Mais combattre pour la prééminence, braver les dangers pour l'honneur, pour la gloire, voilà ce qu'elle a fait dans

tous les temps. Noble exemple, et si bien selon vos mœurs que ceux de vos ancêtres qui l'ont donné sont l'éternel sujet de vos louanges. Athéniens, ces louanges sont méritées. Comment, en effet, ne pas admirer la vertu de ces hommes, qui abandonnèrent leur pays et leur ville, et montèrent sur leurs vaisseaux, pour n'être pas forcés d'obéir? Ils mirent à leur tête l'auteur de cette résolution, Thémistocle; et Cyrsile (75), qui conseillait de se soumettre, ils le lapidèrent. Sa femme elle-même fut lapidée par les femmes d'Athènes. Car les Athéniens de ce temps ne cherchaient pas un orateur, un général, qui leur assurât une servitude heureuse; ils pensaient qu'ils ne devaient pas vivre, s'ils ne pouvaient pas vivre libres. Chacun d'eux ne se croyait pas né seulement pour son père et pour sa mère, mais aussi pour sa patrie. Quelle est la différence? C'est que celui qui se croit né non pas seulement pour son père et pour sa mère, mais aussi pour sa patrie, aime mieux mourir que de la voir esclave. La honte, les outrages qu'il faut subir dans une ville asservie lui paraissent plus à craindre que la mort.

Si j'osais dire que ce fut moi qui excitai en vous cette magnanimité, digne de vos ancêtres, vous pourriez justement me reprendre. Mais je déclare que toutes vos grandes résolutions sont de vous, et qu'avant moi la république pensait avec cette même élévation d'âme. Je dis seulement que, dans ce qui s'est fait de glorieux, quelque part me revient. Cependant Eschine accuse tous mes actes. Il vous irrite contre moi, il me signale comme l'auteur de vos périls et de vos alarmes; et cela dans quel dessein? Pour m'enlever une couronne, honneur d'un moment; mais à vous, Athéniens, il enlève les louanges de tous les siècles. Car si, condamnant Ctésiphon, vous condamnez ma politique, vous paraîtrez avoir failli, et non avoir suc-

combé sous l'injustice de la fortune. Mais non, Athéniens, non, vous n'avez point failli, en bravant les dangers pour le salut et la liberté de la Grèce, j'en jure par ceux de vos ancêtres qui ont couru à Marathon au-devant du péril, par ceux qui se sont rangés en bataille à Platée, par ceux qui ont combattu sur leurs vaisseaux, à Salamine, à l'Artémision, et par tant d'autres vaillants hommes qui reposent dans les tombeaux publics. Athènes les a tous jugés dignes des mêmes honneurs, de la même sépulture; tous, entends-tu, Eschine? et non pas seulement les heureux et les vainqueurs. Ce fut justice, car, pour le devoir de braves citoyens, ils l'avaient tous rempli; quant à la fortune, ils ont eu celle que les dieux leur ont donnée. Et toi aussi, misérable scribe, tu as parlé des combats, des trophées, des hauts faits de nos ancêtres; mais qu'as-tu voulu? M'enlever l'estime et l'affection de ces citoyens? Quel besoin ta cause avait-elle de ces récits? Mais moi, qui voulais soutenir notre ville à la tête de la Grèce, quels sentiments devais-je apporter à la tribune? Ceux d'un lâche orateur, indigne d'Athènes? Ces citoyens m'auraient mis à mort, et justement. Athéniens, vous ne devez pas juger dans le même esprit les causes privées et les causes publiques. Dans la vie de chaque jour, prononcez d'après les droits et les faits particuliers. Mais s'agit-il de l'État, ayez devant les yeux les exemples de vos ancêtres. Et toutes les fois que vous entrez au tribunal pour décider d'un intérêt public, pensez qu'avec le bâton et la marque, vous devez prendre le génie d'Athènes, si vous voulez ne rien faire qui ne soit digne d'elle.

Mais, en me laissant entraîner au souvenir glorieux de nos pères, j'ai omis quelques faits et quelques décrets. Je reprends donc mon récit où je l'avais laissé.

Arrivés à Thèbes, nous y trouvâmes les députés de

Philippe, des Thessaliens et des autres alliés. Nos amis étaient consternés, ceux du Macédonien pleins d'assurance. Ce que je dis ici ne m'est pas dicté par le besoin de ma cause. La lettre que nous écrivîmes de Thèbes à notre arrivée va le prouver. Mais avant tout voyez jusqu'où Eschine pousse contre moi la fureur de sa calomnie. A l'en croire, le bien s'est fait sans moi et tout seul, le mal n'est dû qu'à moi et à ma fortune. Ainsi, moi, homme de parole et de conseil, je ne suis pour rien dans ce qui s'est fait par le conseil et par la parole; mais les revers à la guerre, les fautes dans la conduite des armées, j'en suis le seul coupable. Fut-il jamais calomniateur plus cruel, plus détestable que celui-là? Qu'on lise la lettre.

LETTRE.

Les Thébains s'assemblent, les députés macédoniens sont introduits les premiers à titre d'alliés. Ils montent à la tribune et font leur harangue, de grandes louanges pour Philippe, beaucoup d'accusations contre vous. Ils rappellent vos anciennes inimitiés avec Thèbes. Leur conclusion est que, pour reconnaître à la fois et les bienfaits de Philippe et vos injures, les Thébains doivent leur livrer passage, ou même s'unir à eux pour fondre sur l'Attique. Et déjà ils montrent le fruit de leurs conseils, les troupeaux, les esclaves, les richesses de toute sorte passant d'Attique en Béotie. Au contraire, disent-ils, le fruit des conseils qu'on va vous donner, c'est la Béotie dévastée par la guerre. Telles sont leurs paroles et bien d'autres encore, toutes dans le même sens. Ce que nous répondîmes, vous le dire en détail et de point en point, je le voudrais au prix de ma vie. Mais les temps sont loin de nous. Aujourd'hui que la tempête a englo

notre fortune, à quoi bon se perdre en vains discours? Écoutez cependant quels furent nos conseils et la réponse des Thébains. Prends et lis.

RÉPONSE DES THÉBAINS.

Bientôt après les Thébains vous appellent, vous present d'accourir; vous partez, vous les secourez. J'omets ce qui se passe dans l'intervalle. Ils vous reçoivent avec tant d'affection, que votre armée, cavaliers et hoplites, qui d'abord s'était tenue hors des murs, fut par eux appelée dans la ville, sous leurs toits, auprès de leurs enfants, de leurs femmes, de tout ce qu'ils ont de plus cher. Ainsi, dans ce mémorable jour, les Thébains ont reconnu en vous, à la face de tous les hommes, les trois plus nobles vertus : le courage, la justice, la tempérance. En préférant combattre avec vous plutôt que contre vous, ils vous ont proclamé plus braves que Philippe, votre cause plus juste. En mettant sous votre main ce qui, pour eux comme pour tous les peuples, est l'objet de la plus jalouse garde, leurs enfants et leurs femmes, ils ont montré leur confiance en votre sagesse. Athéniens, ils ne se trompaient pas, en cela du moins. L'événement l'a prouvé; car du jour où votre armée fut dans leur ville, pas une plainte, même injuste, ne s'éleva contre vous, tant vous fûtes réservés! Dans les deux combats soutenus l'un près du fleuve, l'autre en plein hiver, vous fûtes, je ne dis pas irréprochables, mais admirables de discipline, de bon ordre et de brillant courage. Aussi ce n'étaient de toutes parts que louanges sur vous, et chez nous on ne voyait que des sacrifices, des fêtes en l'honneur des dieux. Ici je ferais volontiers une question à Eschine. Au milieu de ces réjouissances, que faisait-il? Lorsque la ville

brillait d'allégresse, que tous s'empressaient, se félicitaient, prenait-il part aux sacrifices, aux joies de la multitude? Ou bien, triste, abattu, consterné du bonheur public, se tenait-il caché dans sa maison? S'il était présent, s'il se montrait parmi vous, n'est-ce pas un crime, une impiété de vouloir que cette alliance qu'il a lui-même célébrée à la face des dieux soit aujourd'hui condamnée par vous, vous qui par ces mêmes dieux avez juré d'être justes? S'il n'a point assisté à nos fêtes, ne mérite-t-il pas cent fois la mort, celui qu'affligeait la joie de la patrie? Qu'on lise les décrets sur les sacrifices.

DÉCRETS.

Ainsi ce n'étaient chez nous que sacrifices. Pour les Thébains, ils se voyaient sauvés par nous. Quel changement heureux! Naguère, grâce aux manœuvres de ces traîtres, vous paraissiez réduits à implorer le secours d'autrui; aujourd'hui vous êtes en état de secourir les autres, et cela pour m'avoir écouté! Cependant quels cris poussait alors Philippe? Quelles étaient ses alarmes? Vous en jugerez par les lettres qu'il écrivit dans le Péloponnèse. On va vous les lire, et alors vous saurez si ma persévérance, mes courses, mes fatigues et tous ces décrets, dont tout à l'heure se moquait Eschine, ont produit ou non quelque chose.

Certes, Athéniens, vous avez eu, avant moi, et en grand nombre, d'illustres et puissants orateurs, le fameux Callistrate, Aristophon, Céphale, Thrasybule (76) et mille autres; mais aucun d'eux ne s'est jamais donné à vous tout entier et sans réserve. L'auteur du décret n'allait pas en ambassade, l'ambassadeur n'écrivait pas de décret; chacun se ménageait du loisir, en cas de revers une excuse. Quoi! me dira-t-on, te crois-tu donc

tellement supérieur aux autres en force, en énergie, que seul tu aies pu suffire à tout? Je ne dis pas cela, mais le péril qui allait tomber sur nous m'apparaissait si redoutable qu'il dut me faire oublier tout soin, toute prévoyance pour mon propre compte, et ne me laissa qu'une pensée : tout faire, pourvoir à tout, ne rien négliger. Or j'avais de moi cette opinion, fausse peut-être, mais enfin je l'avais, que personne n'écrirait de décrets meilleurs que les miens, n'agirait plus efficacement, ne remplirait une ambassade avec plus de zèle et de droiture. C'est pour cela que je me suis chargé de tout. Lis les lettres de Philippe.

LETTRES.

Voilà, Eschine, où ma politique a réduit Philippe. C'est moi qui lui arrachai ces cris d'alarme, à cet homme jusque-là si hautain envers nous. Aussi les citoyens me couronnèrent alors, et non sans justice. Eschine, tu étais présent, et tu laissas faire, et l'accusateur Diondas n'obtint pas même la cinquième partie des suffrages (77). Qu'on me lise ces décrets absous alors par mes juges, non attaqués par Eschine.

DÉCRETS.

Vous le voyez, Athéniens, tous ces décrets, hier celui d'Aristonique, aujourd'hui celui de Ctésiphon, sont les mêmes. Pas un mot, pas une syllabe ne diffèrent. Eschine n'en a incriminé aucun, ni de son chef ni comme appuyant l'accusation d'un autre. Cependant, si ce qu'il m'impute est vrai, il pouvait attaquer Démomèle (78) et Hypéride, auteurs de ces décrets, avec plus de raison que Ctésiphon, et pourquoi? C'est qu'aujourd'hui Ctésiphon a pour lui l'autorité d'exemples, de jugements antérieurs, le

silence d'Eschine sur des décrets tous semblables, les lois qui défendent de remettre en question des faits jugés, et bien d'autres raisons encore. Alors, au contraire, l'affaire eût été examinée en elle-même, sans aucun préjugé. Il est vrai qu'alors Eschine n'aurait pu, comme aujourd'hui, remuer de vieilles dates, fouiller dans un tas de décrets, exhumer ce que personne ne s'attendait à voir reparaître, et calomnier à son aise. Il n'aurait pu confondre les époques, aux vrais motifs en substituer de faux, et par là sembler dire quelque chose. Non, rien de tout cela n'était possible alors. Il eût fallu parler en face de la vérité, tout près des faits vivant dans votre souvenir et encore sous votre main. Aussi, fuyant la preuve en présence des faits, il laisse écouler le temps, puis il se présente quand il lui plaît, croyant apparemment qu'il s'agit ici d'un combat d'orateurs et non d'une enquête sévère sur notre conduite politique, et de savoir qui parle le mieux, non qui a bien servi son pays.

Et maintenant voyez le piège. Oubliez, dit-il, l'opinion que vous avez apportée sur chacun de nous. Souvent vous examinez un compte avec la pensée que le comptable est en reste, et pourtant si le compte apuré, si les jetons enlevés des deux parts ne laissent rien à sa charge, vous vous rendez à l'évidence. De même ici, ce que les preuves auront établi, acceptez-le. Mais admirez comme on ne trouve que faiblesse et fragilité là où manque la justice ! Par cette ingénieuse comparaison n'avoue-t-il pas lui-même que nous sommes connus, l'un et l'autre, moi pour l'orateur de la patrie, lui pour celui de Philippe ? Si telle n'était pas votre conviction, s'efforcera-t-il de la changer ? Mais cette prétention de faire ainsi violence à vos sentiments est injuste ; je le prouve sans peine, non avec des jetons, — le compte des affaires politiques ne

se règle pas ainsi, — mais par un court et fidèle récit des faits; et vous tous qui m'écoutez rendre ce compte, soyez à la fois juges et témoins. Ma politique, Athéniens, cette politique tant décriée par Eschine, voici ce qu'elle a fait. Tout le monde s'attendait à voir les Thébains s'unir à Philippe et fondre sur nous. Ils se sont unis à nous contre Philippe. La guerre qui allait tomber sur l'Attique a été rejetée à sept cents stades de notre ville, sur les confins de la Béotie. L'Attique était exposée aux dévastations de corsaires venant de l'Eubée; elle est restée en paix du côté de la mer, durant toute la guerre. Philippe en prenant Byzance devenait maître de l'Hellespont; les Byzantins ont été forcés de s'allier à nous pour le combattre. Eh bien! Eschine, que penses-tu de ce compte de mes actes? Est-ce là un calcul de jetons? Sommes-nous quittes, et faut-il tout effacer? Ou plutôt ne faut-il pas garder de ces faits un impérissable souvenir? Je n'ajoute pas un dernier trait. Philippe, toujours cruel quand il est maître, s'est appesanti sur d'autres que vous, et, par un heureux privilège, vous n'avez éprouvé que cette douceur affectée dont il se servait pour voiler ses desseins.

Laissons tout cela; mais ce que j'affirme sans crainte, c'est que l'homme qui voudrait s'établir juge impartial des actes d'un orateur, et non les fouiller en sycophante, ne lui ferait jamais les reproches que tu m'adressais tout à l'heure. Il n'irait pas chercher si loin des comparaisons, contrefaire une expression, un geste. Vraiment il importait beaucoup au salut de la Grèce que je me servisse de tel mot plutôt que de tel autre, que ma main se portât de ce côté-ci plutôt que de celui-là! Mais, s'attaquant aux choses mêmes, un homme équitable rechercherait quelles étaient, à mon entrée aux affaires, les forces, la puis-

sance de l'État, quels accroissements j'y ai apportés. Il constaterait aussi la situation de nos ennemis. Si j'avais amoindri nos ressources, il montrerait mes fautes; si je les avais accrues et de beaucoup, il ne me calomnierait pas. Eschine, tu as reculé devant cet examen, et moi, je vais le faire. Pour vous, Athéniens, suivez toutes mes paroles, et voyez si vous n'y trouvez pas justice et vérité.

La république avait pour alliés les insulaires, non pas tous, mais les plus faibles, car Chio, Rhodes, Corcyre, n'étaient point avec nous. Les tributs n'allaient pas au delà de quarante-cinq talents; encore étaient-ils levés d'avance (79). D'infanterie, de cavalerie, point d'autre que celle de la ville. Enfin, chose fâcheuse pour nous, autant que favorable à notre ennemi, tous nos voisins, les Mégariens, les Thébains, les Eubéens, étaient à notre égard plus près de la haine que de l'amitié; tant les traîtres avaient habilement manœuvré! Telle était notre situation, personne ne le peut nier. Et Philippe, à qui nous avons affaire, où en était-il? D'abord il commandait en maître à l'armée qui le suivait; avantage immense à la guerre. Ses soldats avaient toujours les armes à la main; il regorgeait d'argent; il faisait tout ce qu'il voulait, sans l'annoncer par des décrets, sans délibérer au grand jour, sans craindre les sycophantes, ni les poursuites pour illégalité; il n'était comptable envers personne; en un mot, il était chef, maître, souverain. Et moi, qui devais tenir tête à un tel ennemi, — car il est juste de penser aussi à cela, — de quoi étais-je le maître? De rien. Le droit de parler au peuple, ce droit, ma seule puissance, vous l'accordiez également aux mercenaires de Philippe, et lorsqu'ils l'emportaient sur moi, — ce qui n'arrivait que trop souvent, pour un motif ou pour un

autre, — vous ne sortiez de l'assemblée qu'après avoir travaillé pour vos ennemis. Malgré de tels désavantages, je vous ai conquis l'alliance de l'Eubée, de l'Achaïe, de Corinthe, de Thèbes, de Mégare, de Leucade, de Corcyre; vous avez eu par là, outre la milice de chaque cité, quinze mille fantassins étrangers et douze mille cavaliers. Et quant aux subsides, partout où je l'ai pu, je les ai obtenus aussi larges que possible. Maintenant, Eschine, si tu nous parles de ce que devaient fournir Thèbes, Byzance et l'Eubée; si tu disputes sur l'inégalité de partage entre nous et les autres, tu ignores donc que, sur les trois cents vaisseaux de cette flotte qui a sauvé la Grèce, notre ville, à elle seule, en avait fourni deux cents! Et elle ne se crut pas lésée, et ne poursuivit point ceux qui lui avaient donné ce conseil. Elle ne leur témoigna aucune colère, — c'eût été chose trop honteuse; — au contraire, elle remercia les dieux de ce que, dans le péril commun, elle avait contribué deux fois plus que les autres pour le salut de tous. Du reste, c'est en vain que tu cherches à te faire valoir en me calomniant. A quoi bon dire ce qu'il fallait faire alors? Présent dans la ville, présent aux assemblées, pourquoi n'as-tu pas écrit ces conseils dans un décret, si toutefois on eût pu les suivre dans un temps où il fallait s'accommoder à la fortune et non faire ce qu'on voulait? Car il y avait un homme qui enchérissait sur nous, toujours prêt à recueillir ceux que nous aurions repoussés, à leur prodiguer l'or.

On blâme ma politique; mais si, par de rigoureux calculs, j'eusse aliéné ces peuples de nous, que je les eusse jetés du côté de Philippe, qui par là serait devenu maître de l'Eubée, de Thèbes et de Byzance, que n'auraient-ils pas fait, ces hommes qui n'ont rien de sacré? Les enten-

dez-vous s'écrier : « On a repoussé, livré aux Macédoniens ceux qui voulaient être avec nous. Par Byzance, Philippe règne sur l'Hellespont, il peut affamer la Grèce. Par les Thébains, une guerre terrible s'est montrée à nos portes et a envahi l'Attique. Les pirates de l'Eubée infestent la mer. » N'auraient-ils pas dit tout cela, et bien d'autres choses encore? O Athéniens, la détestable engeance que celle des calomniateurs! Quoi qu'on fasse, elle est toujours pleine d'envie et de fiel. Tel est cet homme, cet avorton, cette nature de renard, où il n'y a rien de bon, de sain, de généreux; ce singe tragique, cet OEnomaos de village, cet orateur à la parole de mauvais aloi. Car enfin, quel bien ton éloquence a-t-elle jamais fait à ta patrie? Quoi! c'est aujourd'hui que tu viens discourir sur le passé, comme un médecin qui n'aurait jamais rien prescrit à ses malades, même aux plus gravement atteints, et qui, l'un d'eux ayant succombé, dirait en suivant ses funérailles : « Si cet homme eût fait telle ou telle chose, il ne serait pas mort. » Stupide que tu es! c'est bien le moment de parler quand tout est fini.

Quant à notre infortune dont tu triomphes, malheureux, toi qui devrais en gémir, Athéniens, vous reconnaissez qu'on ne peut en rien me l'imputer. Partout où vous m'avez envoyé comme ambassadeur, en Thessalie, à Ambracie et en Illyrie, chez les rois Thraces, à Byzance, partout enfin, et dernièrement à Thèbes, jamais je n'en suis sorti vaincu par les députés de Philippe. Mais ce que j'avais emporté par ma parole, Philippe arrivant le détruisait par les armes. Est-ce là ce que tu me reproches, Eschine? Quoi! tu me traites de lâche, et tu veux que seul j'aie vaincu l'armée de Philippe. Et comment cela? Par ma parole? Car avais-je autre chose en mon pouvoir? La vie, la fortune des combattants, la conduite de l'armée,

tout cela était-il dans ma main? Et c'est de tout cela pourtant que tu me demandes compte, insensé que tu es! Il est des choses en effet dont l'orateur est comptable, et pour celles-là, soyez sévères; je ne m'y oppose pas. Quelles sont-elles? Il doit saisir les affaires à l'origine, ou plutôt les voir de loin, les prédire; je l'ai fait. Il doit corriger, autant qu'il se peut, les lenteurs, les irrésolutions, les ignorances, les rivalités, vices naturels, inévitables, des républiques; porter les citoyens à la concorde, à l'union, au zèle du bien public; je l'ai fait. Dans tout ce qui a dépendu de moi, je n'ai rien négligé; personne ne prouverait le contraire. Que si l'on demande comment Philippe a réussi dans presque toutes ses entreprises, chacun répondra : par son armée, par ses largesses, par ses corruptions répandues sur ceux qui gouvernaient. Pour moi, je n'étais ni le maître, ni le chef de l'armée; rien de ce qu'elle a fait ne me regarde. Mais, en ne me laissant pas corrompre par Philippe, j'ai vaincu Philippe. Le corrupteur triomphe quand on prend son or; il est vaincu quand on le rejette. Ainsi, dans ce qui a dépendu de moi, ma patrie est demeurée invaincue.

Voilà ce que j'ai fait, et bien d'autres choses encore. C'est bien assez pour justifier le décret de Ctésiphon, mais en cela votre part à vous tous n'a pas été moins grande que la mienne, et je vais vous le montrer. Aussitôt après la bataille, au plus fort des périls et des alarmes, une multitude égarée aurait pu s'en prendre à moi; mais le peuple me connaissait, il m'avait vu à l'œuvre. Tout ce que je proposai pour le salut de la ville, il l'adopta. Distribution des postes, retranchements, réparation des murs, tout s'est fait par mes décrets. Faut-il nommer un commissaire aux achats de blé (80)? Je suis élu entre tous. Ce n'est pas tout. Une ligue se

forme, acharnée à ma perte. Accusations, demandes de comptes, poursuites pour trahison, ils accumulent tout contre moi, non d'abord par eux-mêmes, mais par des complices à l'ombre desquels ils espèrent se cacher. Vous le savez, ce souvenir vous est présent, dans les premiers temps je passais en jugement tous les jours. Ni la démence de Sosiclès, ni la scélératesse de Philocrate, ni la fureur de Diondas et de Mélante, rien ne me fut épargné (81). De tous ces périls, grâce aux dieux, mais aussi grâce à vous et aux autres Athéniens, je suis sorti vainqueur. Ce fut justice; car j'avais pour moi la vérité et des juges qui avaient juré d'être justes, et n'oublièrent pas leur serment. Ainsi, en rejetant les poursuites pour trahison, en ne donnant pas aux accusateurs le cinquième des voix, vous m'avez déclaré exempt de tout blâme. En m'acquittant de toutes accusations, vous avez reconnu la légalité de mes décrets et de mes conseils; en approuvant mes comptes, vous m'avez proclamé administrateur intègre, irréprochable. Après de tels témoignages, comment Ctésiphon devait-il parler de mes actions? De quel nom pouvait-il les qualifier avec convenance et justice? N'était-ce pas comme en parlaient le peuple, les juges liés par leur serment, la vérité elle-même proclamée par la bouche de tous?

Soit, dit Eschine, mais l'honneur de Céphale, c'est de n'avoir jamais été accusé. — Dis plutôt son bonheur. Du reste, souvent accusé, jamais trouvé coupable, quel blâme ai-je mérité? D'ailleurs, Athéniens, à l'égard d'Eschine, tout au moins, je peux bien revendiquer l'honneur dont jouit Céphale, car jusqu'à présent Eschine ne m'a ni accusé ni poursuivi. Ainsi, de ton propre aveu, Céphale ne vaut pas plus que moi.

La rage, l'envie qui respiraient dans tout son discours

ont éclaté surtout dans ce qu'il a dit sur la fortune. Qu'un homme reproche à un homme sa mauvaise fortune, c'est le comble de la folie. Si le plus heureux, le plus favorisé ne peut être sûr de conserver son bonheur jusqu'au soir, comment se permettre un tel langage et de tels reproches? Vous l'avez entendu pourtant. Sur ce sujet, comme sur tant d'autres, son arrogance a passé toute mesure. Eh bien donc, j'en parlerai à mon tour, mais d'une parole plus vraie et plus humaine. Écoutez-moi et soyez-en juges. Athéniens, notre fortune est heureuse. J'en crois volontiers l'oracle de Jupiter à Dodone. Celle des autres peuples, en ce moment du moins, est fâcheuse et dure. Est-il en effet un Grec, un barbare qui, de nos jours, n'ait subi de rudes épreuves? Avoir embrassé le parti le plus honorable et se trouver encore en meilleure situation que ceux qui, en nous trahissant, croyaient assurer leur bonheur, je reconnais là votre heureuse fortune. Que nous ayons rencontré quelques écueils, que tout n'ait pas réussi à notre gré, c'est la part qui nous revenait dans le sort commun des hommes. Quant à ma fortune particulière, à celle de chacun de nous, il faut la rechercher dans ce qui nous est personnel. Telles sont mes idées sur la fortune, je les crois aussi justes que vraies, et sans doute telles sont aussi les vôtres. Mais que prétend Eschine? Que ma fortune privée a prévalu sur celle d'Athènes, une fortune humble et faible sur une fortune heureuse et grande? De bonne foi cela se pouvait-il?

Veux-tu absolument juger ma destinée, Eschine? Compare-la à la tienne, et si tu la trouves meilleure, cesse de la calomnier. Commençons au début. Ici, je le demande au nom des dieux, que personne ne m'accuse de grossièreté. Je le reconnais, insulter à la pauvreté d'un autre, se vanter soi-même d'avoir été nourri dans l'opu-

lence, c'est manquer de bon sens, mais ce sont les injures et les calomnies de cet odieux personnage qui me forcent à me servir du même langage que lui. Je serai du moins aussi mesuré que le sujet le permettra.

J'ai eu ce bonheur, Eschine, d'avoir fréquenté dès mon enfance les meilleures écoles, et de posséder assez pour que l'indigence ne me contraignît pas à m'avilir. Parvenu à l'âge d'homme, ma conduite a répondu à mon éducation. J'ai été chorége et triérarque; j'ai fait des dons à l'État, jamais je n'ai manqué l'occasion d'une libéralité publique ou privée; toujours dévoué à la république et à mes amis. Puis quand il me convint d'entrer dans les affaires publiques, j'ai embrassé une politique de mon choix, et elle a été telle qu'elle m'a valu plusieurs couronnes, soit de ma patrie, soit des autres cités, et que vous, mes ennemis déclarés, jamais vous n'avez osé dire qu'elle ne fût pas honorable. Voilà quelle a été la fortune de ma vie. J'aurais encore beaucoup à dire, je m'arrête, ne voulant fatiguer personne de mes propres louanges. Mais toi, si fier de toi-même, si dédaigneux des autres, à cette fortune que je viens de te présenter, veux-tu comparer la tienne? Enfant, tu as été nourri dans la misère, tu servais avec ton père, chez un maître d'école. Là tu broyais l'encre, tu nettoyait les bancs, tu balayais la classe, emploi d'esclave, non d'enfant libre. Devenu homme, tu aidais ta mère dans ses initiations magiques, lisant le grimoire, secondant toutes ses jongleries. La nuit venue, tu revêtais les initiés d'une peau de faon, versant sur eux la coupe sacrée, les purifiant, les frottant d'argile et de son; puis, la cérémonie faite, tu les relevais, leur faisant crier: « J'ai fui le mal, j'ai trouvé le bien. » Tu te glorifiais de hurler mieux que personne. Je le crois; celui qui déclame avec une si belle voix doit en

effet hurler avec distinction. Le jour, tu conduisais par les rues la troupe, couronnée de fenouil et de peuplier. Tu agitaies au-dessus de ta tête des serpents pressés dans tes mains; et tu criais, *Évohé saboé*; et tu dansais au chant d'*Attès hyès, Hyès Attès* (82). Les vieilles femmes t'appelaient le chef, le prince de la troupe, le porte-corbeille, le porte-van, et de bien d'autres titres encore. Pour ton salaire, c'étaient des gâteaux, des tourtes, des pâtisseries. Qui oserait dire que ce n'est pas là du bonheur, et qu'une telle fortune n'est pas heureuse? Plus tard, tu fus inscrit parmi les citoyens de ton dème, — par quel moyen, il n'importe; — inscrit enfin, tu prends un emploi, et le plus beau de tous: tu deviens scribe et valet des petits magistrats. Et ce métier, tu le quittes, non sans y avoir commis tous ces méfaits dont tu accuses les autres. La suite, j'en atteste les dieux, n'a point mal répondu à ces commencements. Histriion aux gages des Simyle, des Socrate, si connus pour leurs douleurs bruyantes (83), acteur des troisièmes rôles, tu allais ramassant figues, raisins et olives, récoltant le bien d'autrui comme le marchand qui l'achète, gagnant plus à ce métier qu'au théâtre, car vous y couriez risque de la vie, et c'était entre les spectateurs et vous une guerre barbare et sauvage, où tu as reçu plus d'une blessure; mais elles t'ont donné le droit d'appeler lâche quiconque n'a pas couru les mêmes dangers. Laissons pourtant tout cela. C'est la faute de ta misère; allons droit aux vices de ta nature. Lorsqu'il te vint en tête de te mêler des affaires publiques, quelle a été ta politique? Durant nos prospérités tu as vécu de la vie du lièvre, tremblant, rongé de crainte et voyant sur ta tête le châtement dont tu te sentais digne; au jour de nos malheurs, ton assurance a frappé tout le monde. Pour lui

rendre le courage il a fallu que mille citoyens tombassent sur le champ de bataille; vous qui survivez, n'est-ce pas à vous d'en tirer vengeance? J'aurais encore bien d'autres choses à dire, mais je les tairai. Comment relever chez cet homme tout ce qu'il y a de honte et d'infamie? C'est assez de ce qu'on peut toucher sans se souiller soi-même.

Maintenant, Eschine, rapproche nos deux fortunes, mais que le parallèle se fasse avec calme, sans aigreur; puis demande à ces citoyens laquelle, de ta vie ou de la mienne, ils choisiraient pour eux-mêmes. Tu tenais l'école, et moi je m'y formais; tu initialis les autres, et moi je me faisais initier; tu chantais dans les chœurs, moi je les offrais au peuple; tu te faisais scribe, moi orateur; tu jouais sur le théâtre, moi j'assistais, et quand tu tombais, dans tes troisièmes rôles, je sifflais. Dans le gouvernement des affaires tu as toujours travaillé pour nos ennemis, moi pour la patrie. Enfin, pour couper court au parallèle, aujourd'hui je combats pour une couronne, mais ma vie est reconnue sans reproche; toi, quel est ton lot? La réputation d'un sycophante. Continueras-tu ce métier ou seras-tu contraint d'y renoncer si tu n'obtiens pas la cinquième partie des suffrages? Voilà le risque que tu cours. L'heureuse fortune que la tienne! tu as vraiment raison d'accuser la mienne.

Maintenant, juges, je vais produire les témoignages sur les liturgies dont je me suis acquitté; et toi, Eschine, dis-nous, — ce sera la contre-partie, — les tirades que tu estropiais si bien :

J'arrive du séjour des morts, j'ai quitté les portes de la nuit (84) ;

ou encore :

Sachez que si j'annonce des malheurs, c'est malgré moi.

Et puis encore... Mais c'est assez, va, misérable, de par les dieux, de par tous ces citoyens, péris misérablement, comme tu le mérites, car tu ne vaux pas mieux comme citoyen que comme acteur des troisièmes rôles. — Qu'on lise les témoignages.

TÉMOIGNAGES.

Voilà donc, Athéniens, ce que je fus pour ma patrie. Quant à ma vie privée, si vous ne savez tous que j'ai toujours été affable, humain, secourable à toute infortune, je me tais. Je ne dis rien, ni sur les captifs que j'ai rachetés de l'ennemi, ni sur les citoyens pauvres que j'ai aidés à doter leurs filles, ni sur bien d'autres actions pareilles. Quant aux services rendus, telle est en effet ma pensée : que celui qui les reçoit en garde le souvenir; que celui qui les rend les oublie, si l'un veut être honnête et l'autre généreux. Rappeler, publier ses bienfaits, c'est presque les reprocher; jamais je ne ferai pareille chose, quoi qu'il puisse arriver. Quel que soit le souvenir que vous gardiez de mes actions, le souvenir me suffit.

Mais laissons la vie privée, et revenons en quelques mots aux affaires publiques. Eschine, si, de tous les mortels que le soleil éclaire, tu peux en citer un seul, Grec ou Barbare, qui ait échappé à la puissance de Philippe d'abord, puis à celle d'Alexandre, je t'accorde que ma fortune, ou, si tu le veux, mon infortune, a causé tous nos malheurs. Mais, si des milliers d'hommes qui ne m'ont jamais vu, qui n'ont jamais entendu ma voix, ont éprouvé des maux sans nombre, infinis; et je ne dis pas des hommes isolés, mais des villes, des nations entières; combien n'est-il pas plus juste, plus vrai, d'imputer ces calamités à la destinée commune des hommes, à une fata-

lité malheureuse qui a tout entraîné? Eschine, tu supprimes ces causes, et, parce que je gouvernais les affaires de cette ville, tu m'accuses, ne t'apercevant pas que tes reproches, en partie du moins, retombent sur tous ces citoyens et principalement sur toi. Sans doute, si j'eusse décidé seul et en maître, vous, orateurs, tous tant que vous êtes, vous auriez pu vous en prendre à moi. Mais si vous étiez là, présents à toutes nos assemblées, si la patrie nous appelait tous à rechercher le meilleur parti, si mes conseils furent jugés les plus sages, par tous et par toi-même, Eschine, — car si tu ne me disputas point alors tout ce qui fut le prix de ma conduite, honneurs, gloire, espérances, ce ne fut certes pas bienveillance, mais vaincu par la vérité, tu n'avais rien de mieux à dire; — n'y a-t-il pas aujourd'hui injustice et cruauté à blâmer des conseils auxquels tu n'as rien pu opposer de meilleur? Voici des règles de justice que je vois établies chez tous les hommes : pour le crime réfléchi, indignation et châ-timent; pour la faute involontaire, indulgence et pardon (85). Mais si, loin qu'il y ait ni crime ni faute, un citoyen s'est dévoué pour faire ce que tous jugeaient utile, et qu'il succombe avec tous, on ne le blâme pas, on ne l'insulte pas, — ce serait trop injuste, — on s'afflige avec lui. Ces principes ne sont pas seulement dans les lois humaines; c'est une de ces règles qui n'ont pas besoin d'être écrites, et que la nature a tracées (86). Mais Eschine surpasse tous les autres en cruauté, en impudence. Ce qu'il a lui-même appelé revers de fortune, aujourd'hui il m'en fait un crime.

Puis, comme si tous ses discours respiraient la candeur, l'amour du bien public, il vous avertit d'être sur vos gardes, de vous défier de moi. Je veux vous fasciner, vous séduire. Je suis un parleur habile, un imposteur et

un sophiste. Voilà les noms qu'il me donne, comme si, à reprocher aux autres ce qu'on est soi-même, il suffisait de prendre les devants pour rendre la chose vraie, et pour dérober sa vie aux regards scrutateurs du public. Ce que je sais, c'est qu'Eschine vous est connu, et qu'à vos yeux tous ces noms lui conviennent mieux qu'à moi. Quant au talent de parole, je ne m'en défendrai pas. Mais ce que je sais aussi, c'est que la puissance de l'orateur lui vient en grande partie de ceux qui l'écoutent; c'est votre accueil, votre sympathie qui font le succès de ses discours. Si donc je possède en effet quelque expérience de la parole, vous reconnaîtrez tous que dans les affaires publiques j'en ai toujours usé pour vous, jamais contre vous ni dans un intérêt privé. La parole d'Eschine, au contraire, est toute à vos ennemis, ou ne sert que ses rancunes, ses vengeances privées. Il a beau dire. L'usage qu'il fait de son talent est contraire à la justice et à l'intérêt de l'État. La colère, la haine, toutes ces passions ne conviennent pas au bon citoyen. Ce n'est pas à ce titre qu'il doit réclamer l'assistance des juges, qui viennent ici pour maintenir les droits de tous. Ce n'est pas pour obtenir vengeance qu'il doit se présenter devant vous. Que ces sentiments n'entrent jamais dans son âme, ou du moins qu'il sache les tempérer et les contenir! Dans quels moments l'orateur, l'homme d'État doit-il s'abandonner à toute sa véhémence? C'est lorsque la patrie court quelque grand péril, que le peuple est aux prises avec ses ennemis, c'est alors que se montre le citoyen au cœur généreux et droit. Mais qu'un homme qui ne m'a jamais poursuivi pour aucun crime, ni public ni privé, ni au nom de l'État, ni au sien, vienne aujourd'hui, à propos d'une couronne et de quelques louanges, m'intenter une accusation, et s'épuiser en si longs discours, c'est

la marque d'un cœur bas, rongé de haine et d'envie, d'un cœur où il n'y a rien de bon. Et si de plus le même homme décline le combat avec moi, et m'attaque dans la personne d'un autre, c'est le comble de la méchanceté. Aussi, Eschine, je le crois vraiment, c'est pour déployer ta faconde, faire résonner ta belle voix que tu as engagé ce combat, et non pour faire punir aucun crime. Mais le mérite d'un orateur ne réside pas dans de pompeuses paroles, dans une voix éclatante; il est dans un cœur qui sent et veut comme le peuple, qui aime, qui hait comme la patrie. Avec un cœur ainsi fait, l'orateur ne parle que pour la servir. S'il flatte ceux qu'elle redoute, il ne mouille pas sur la même ancre, il n'attend pas son salut du même côté. Qu'en dis-tu, Eschine? Moi, je n'ai jamais eu d'autres intérêts que le peuple; jamais rien à part, rien de personnel. — Ni moi non plus, diras-tu peut-être. — Le pourrais-tu vraiment, toi qui, aussitôt après la bataille, partis en ambassade vers Philippe, l'auteur de tous les maux qui accablaient alors notre patrie? Et pourtant cette mission, tout le monde le sait, tu l'avais jusqu'à ce jour obstinément refusée. Eh bien! quel est celui qui trompe sa patrie? N'est-ce pas l'homme qui parle autrement qu'il ne pense? N'est-ce pas sur lui que tombent les imprécations du héraut? Que peut-on reprocher de plus odieux à un orateur que d'avoir une pensée dans l'âme et une autre à la bouche? Ce crime est le tien, Eschine, la preuve est faite. Et tu oses parler avec cette assurance et regarder ces citoyens en face! Crois-tu qu'ils ne te connaissent pas, ou bien que l'oubli, le sommeil se soient emparés d'eux au point de leur faire oublier tes discours, tes protestations dans l'assemblée, lorsque avec serment, avec des imprécations contre toi-même, tu niais tout rapport entre Philippe et toi, traitant

mes accusations de mensonge dicté par la haine? Mais arrive la fatale nouvelle, et aussitôt, sans nul souci de toutes tes paroles, tu t'avoues ou plutôt tu te proclames l'hôte et l'ami de Philippe; tu devais dire son mercenaire! Quelle raison en effet, quel prétexte pour que le fils de Glaucothée, la femme au tambour, fût l'hôte ou l'ami de Philippe, ou même connu de lui? Pour moi, je n'en vois pas; mais ce que je vois, c'est que tu t'es vendu à lui pour nous perdre tous. Et c'est toi, toi, pris en flagrant délit de trahison et convaincu par ta propre bouche, qui viens aujourd'hui m'outrager, me reprocher des malheurs dont tu me sais moins coupable que personne!

Eschine, la république a fait par moi de grandes et belles choses; elle en a fait beaucoup, et ne l'a point oublié. En voici la preuve. Lorsqu'au lendemain même des événements, le peuple eut à choisir l'orateur qui devait célébrer la mémoire des morts, ce ne fut pas toi qu'il choisit, quoique proposé et malgré ta belle voix; ce ne fut pas Démade, l'auteur de la récente paix; ce ne fut pas Hégémon, ni aucun de vous; ce fut moi. Avec quelle rage, grands dieux! avec quelle impudence, Pythoclès et toi, vous m'accusâtes alors (87)! C'étaient les mêmes griefs, les mêmes injures qu'aujourd'hui; le peuple ne m'en élut que plus volontiers. Tu en sais la cause, je vais te la dire pourtant. C'est qu'il connaissait à la fois et mon dévouement à toute épreuve et votre perfidie. Ce qu'en effet vous aviez nié avec serment au temps de nos prospérités, au lendemain de notre chute vous l'avez avoué! A cette assurance, que vous donnaient les malheurs publics, on vous a reconnus pour des ennemis de vieille date, qui se démasquaient eux-mêmes. Convenait-il d'ailleurs que l'orateur chargé de parler sur les illustres morts, de célébrer leur courage, eût logé sous le même

toit, participé aux mêmes sacrifices que ceux qui les avaient combattus (88)? Convenait-il qu'après avoir fait des orgies en Macédoine, chanté des hymnes sur les malheurs de la Grèce avec les meurtriers de ses concitoyens, il reçût à son retour dans Athènes cette marque d'honneur? Ce n'était point avec de feintes larmes et d'une voix hypocrite qu'il fallait déplorer la fortune de nos héros; on voulait un homme qui pleurât du fond de l'âme. Cette douleur sincère, ils la trouvaient en moi comme en eux-mêmes, non en vous; c'est pour cela qu'ils m'ont choisi et non pas vous. Ce n'est pas le peuple seul qui m'a jugé ainsi, ce sont les pères, les frères des victimes, désignés pour prendre soin des funérailles. Le repas funèbre qui, selon l'usage, devait être donné chez le plus proche parent des morts, ils l'ont donné chez moi (89). J'étais digne de cet honneur, car si, par le sang, chacun d'eux tenait aux morts de plus près que moi, par le cœur et comme citoyen je tenais à tous de plus près que personne. Nul n'avait eu plus d'intérêt que moi à les voir vivants et vainqueurs, nul ne devait prendre plus de part aux larmes versées sur leur trépas immérité.

Qu'on nous lise maintenant l'inscription gravée par la patrie sur leur tombeau. Ici encore, Eschine, se reconnaît toute l'infamie, toute l'extravagance de tes calomnies. Lis, greffier.

INSCRIPTION (90).

« Ces guerriers, défenseurs de la patrie, ont revêtu leurs armes pour le combat et dissipé d'insolents agresseurs. Dans leur bouillante ardeur ils n'ont point ménagé leur vie. Entre eux et l'oppresseur ils ont pris Hadès pour arbitre, ne voulant pas que la Grèce sentit le joug sur sa tête et subit l'odieux outrage de la servitude. Ils n'ont reculé devant aucun effort. La terre de la patrie possède en son sein leurs dépouilles; c'est le

sort que Jupiter impose aux mortels. Ne faillir jamais, réussir toujours n'appartient qu'aux dieux. Nul mortel ne peut fuir sa destinée. »

Tu l'entends, Eschine, tu le vois écrit jusque sur les tombeaux : ne faillir jamais, réussir toujours, n'appartient qu'aux dieux. Le succès d'une armée n'est donc pas dans la main d'un orateur : il est dans celle des dieux. Pourquoi donc, misérable, me reprocher nos malheurs ? Pourquoi donc m'adresser ces odieuses paroles ? Puissent-elles retomber sur toi et les tiens !

Athéniens, au milieu de ses invectives, de ses impostures, une chose surtout m'a frappé. En parlant de nos malheurs, il n'en était pas affecté, comme tout bon citoyen doit l'être. Pas une larme, pas un signe de douleur. Il élevait le ton, il faisait résonner sa voix, il m'accusait d'un air de triomphe, il le croyait du moins ; il montrait seulement, à sa honte, que nos calamités ne l'affligent pas, comme nous autres. Et pourtant celui qui se vante de veiller sans cesse sur les lois et les institutions de son pays, comme il s'en vantait tout à l'heure, doit du moins, s'il n'a d'autre mérite, avoir les mêmes joies, les mêmes douleurs que le peuple ; dans le gouvernement de la chose publique, ne pas être avec ses ennemis, comme tu l'as fait ouvertement, Eschine. — Je suis, dis-tu, la cause de tous les maux, et c'est par moi que la république est tombée où elle est. — Non, Athéniens. En prenant en main la défense des Grecs, vous n'avez point obéi à mes conseils, ni à ma politique. Si vous me donniez cette louange, que par moi vous résistâtes à la puissance qui s'élevait contre la Grèce, ce serait m'accorder plus que vous n'avez jamais fait pour personne ; et je ne saurais y prétendre sans vous faire injure ; mais une telle concession ne viendrait jamais de vous, et

si cet homme gardait quelque pudeur, jamais il n'eût osé flétrir la plus belle de vos gloires, et cela en haine de moi.

Mais à quoi m'arrêté-je? N'ai-je pas à répondre à de plus indignes outrages? O terre! O ciel! Que n'est-il capable d'inventer, l'homme qui m'accuse de philippisme? J'en atteste Héraclès et tous les dieux; qu'on recherche, avec sincérité et sans haine, à qui dans chaque cité doivent être imputés nos malheurs, sur quelles têtes doivent tomber les justes imprécations de tous, on trouvera partout que c'est sur tes pareils, Eschine, sur les partisans de ta politique, et non sur les miens. Lorsque la puissance de Philippe était faible encore, et tout à fait humble, nous n'avons cessé d'avertir, d'encourager, d'éclairer les peuples. Les traîtres, au contraire, ont sacrifié l'intérêt public à leur sordide cupidité. Ils ont trompé, corrompu leurs concitoyens, jusqu'à ce qu'ils les eussent faits esclaves. Voilà ce qu'ont fait en Thessalie Daochos, Cinéas, Thrasylaos; en Arcadie Cercidas, Hiéronyme, Eucampidas; chez les Argiens Myrtis, Télédamos, Mnaséas; chez les Éléens Euxithée, Cléotime, Aristechmos; chez les Messéniens les fils de l'impie Philiade, Néon et Thrasyloque; à Sicyone Aristrate, Épicharès; à Corinthe Dinarque, Démarate; à Mégare Ptéodore, Hélixos, Péri-laos; à Thèbes Timolas, Théogiton, Anémœtas; en Eubée Hipparque, Clitarque, Sosistrate. Le jour ne suffirait pas à nommer tous ces traîtres. Tous, ils ont poursuivi dans leur patrie le même dessein que ceux-ci dans Athènes; âmes viles, détestables flatteurs, pestes publiques. Tous, ils ont mutilé leur patrie, fait litière de la liberté grecque, livrée à Philippe, puis à Alexandre. Leur ventre a été leur dieu, les plus honteux plaisirs leur félicité; et c'est ainsi qu'ils nous ont enlevé la liberté, le bonheur de n'avoir

pas de maître, ce bien suprême pour nos ancêtres, et sans lequel ils n'en concevaient pas d'autres.

Au milieu de cette conspiration honteuse, immense, de ce débordement de crimes, ou, s'il faut parler sans détour, lorsque la liberté de la Grèce était trahie de toutes parts, notre ville, grâce à mes conseils, est restée sans reproche, aux yeux de tous les hommes, comme je le suis aux vôtres. Et tu me demandes, Eschine, pour quelle vertu je me crois digne de la couronne? Je vais te le dire. C'est que ceux qui ont manié les affaires de la Grèce se sont tous vendus, d'abord à Philippe, puis à Alexandre; tandis que moi, ni l'occasion, ni la douceur des paroles, ni la grandeur des promesses, ni l'espérance, ni la crainte, rien enfin n'a pu m'ébranler, me détourner de ce que j'ai cru juste et utile à ma patrie; c'est que dans tous les conseils donnés à ces citoyens, je n'ai pas fait comme vous, traîtres, qui, semblables à une balance, penchez toujours du côté où l'on met le plus; j'ai tenu mon âme droite, ferme, incorruptible. Chargé des plus grandes affaires de mon temps, j'y ai toujours gardé les mains pures, le cœur honnête et droit. Voilà, Eschine, pourquoi je me crois digne de la couronne. Quant à cette réparation des fossés et des murs, objet de tes railleries, je la crois digne de récompense et d'éloges; et pourquoi non? Mais je place ce service fort au-dessous de mes actes politiques. Non, ce n'est pas seulement de pierres et de briques que j'ai fortifié notre ville; ce n'est pas de cela que je suis le plus fier. Mais veux-tu reconnaître, en homme juste, de quels remparts je l'ai en effet revêtue? Tu trouveras des villes, des postes, des armes, des vaisseaux, des ports, une cavalerie nombreuse, des auxiliaires combattant pour nous. C'est ainsi que j'ai couvert l'Attique, autant qu'il fut possible à la prudence humaine; voilà de quels remparts j'ai entouré

tout notre pays, et non pas seulement l'enceinte de la ville et du Pirée. Aussi n'est-ce pas moi que Philippe a vaincu par sa politique et sa puissance; non certes, il s'en faut bien. Mais la fortune a vaincu les généraux, les soldats des peuples alliés. Et les preuves de cela? Les voici claires, éclatantes.

Voyez en effet. Que devait faire le citoyen dévoué, gouvernant les affaires avec tout le zèle, toute la prévoyance, toute l'intégrité possibles? Ne devait-il pas couvrir l'Attique, du côté de la mer, par l'Eubée; du côté de la Grèce centrale, par la Béotie; du côté du Péloponnèse, par les pays limitrophes? Ne devait-il pas s'assurer, pour le transport des blés, d'un libre passage, le long de pays amis jusqu'au Pirée? sauver, par de prompts secours, ce que nous possédions, la Proconnèse, la Chersonèse, Ténédos, sans épargner, pour les obtenir, ni les discours, ni les décrets? rapprocher de nous et gagner à notre alliance Byzance, Abydos et l'Eubée? Enfin ne devait-il pas enlever à l'ennemi ses principales forces, et donner à notre ville ce qui lui manquait? Mes décrets et ma politique ont fait tout cela. Que l'on juge sans envie tous mes conseils, tous mes actes, on n'y trouvera que droiture et justice; jamais une occasion négligée, ignorée, ou trahie; et tout ce qui était dans le pouvoir et les calculs d'un seul homme, toujours prévu, toujours accompli. Mais si la puissance d'un dieu ou de la fortune, l'inhabileté des généraux, si votre scélératesse, à vous, traîtres de tous les pays, si toutes ces causes ensemble, ont ébranlé et à la fin ruiné le corps même de la Grèce, en quoi Démosthène est-il coupable? Que ne s'est-il rencontré, dans chacune des villes helléniques, un seul homme qui fût pour elle ce que j'étais pour vous dans tous les postes où je vous servais, en Thessalie un seul,

un seul en Arcadie, qui pensât comme moi? Aucun Grec, ni en deçà, ni au delà des Thermopyles, ne souffrirait ce qu'il souffre aujourd'hui. Tous seraient libres, vivant sous leurs propres lois, et goûteraient sans crainte au sein de leur patrie le plus assuré bonheur. Pour de tels bienfaits, leur reconnaissance envers vous, envers tous les Athéniens, eût été grande; mais qui vous l'eût conquise? C'était moi. Et combien ici, par crainte de l'envie, je laisse mes paroles au dessous des faits, l'énumération des secours envoyés d'après mes décrets va le montrer. Lis, greffier.

ÉNUMÉRATION DES SECOURS.

Voilà, Eschine, voilà ce que fait le bon citoyen. Si la fortune l'eût voulu, dieux immortels! que nous serions puissants! Et le succès n'eût été que justice. Du moins, dans notre malheur, la bonne renommée nous reste. Personne ne blâme Athènes, ni le parti qu'elle a pris; on ne s'en prend qu'à la fortune, et à l'arrêt porté par elle. Voici maintenant ce que ne fait pas le citoyen dont je parle. Il ne trahit pas les intérêts de sa ville en se mettant au gage de ses ennemis, en épiant pour eux les occasions favorables, en rejetant celles dont pourrait profiter la patrie. Il ne dénigre pas l'orateur dont les décrets et les conseils ne tendent qu'à la gloire de la ville, et qui demeure ferme dans cette généreuse politique. Les injures privées ne restent point dans sa mémoire, il en efface tout souvenir. Il ne se tient pas, comme tu fais trop souvent, Eschine, dans un coupable et perfide repos. Sans doute, il est un repos légitime, utile à l'État, tel que la plupart d'entre vous savent le goûter, noblement, simplement. Tel n'est pas, il s'en faut bien, celui

d'Eschine. Il s'éloigne des affaires quand cela lui plaît, et cette fantaisie n'est pas rare ; il épie le moment où vous êtes las d'entendre toujours le même orateur, irrités de quelques revers, de quelques événements fâcheux, comme il y en a tant dans la vie ; et alors, saisissant l'occasion, il s'élançe de sa retraite à la tribune. Tout à coup sa parole éclate ; c'est un ouragan qui s'élève ; d'une voix retentissante et sans prendre haleine, il lance des tirades sans fin, des mots entassés pêle-mêle ; et de ces discours que vous revient-il ? Du bien pour personne ; pour certains, la ruine ; pour l'État, le déshonneur. Si pourtant cette éloquence, qui te coûte tant d'efforts et de soins, partait d'une âme saine, aimant la patrie, elle porterait des fruits généreux, utiles à tous ; des alliances, des subsides, de nouvelles voies pour le commerce, des lois salutaires, des conseils énergiques pour repousser tout ennemi déclaré contre nous ; toutes choses qu'on exigeait autrefois, et qui, dans les derniers temps, ont fourni aux bons citoyens l'occasion de montrer leur dévouement. Eschine, as-tu jamais paru au premier rang, au second, au troisième, au quatrième, au cinquième, au sixième, dans un rang quelconque, chaque fois qu'il s'est agi de l'agrandissement de la patrie ? Quelles alliances lui as-tu procurées ? Quels secours, quelles amitiés, quelle gloire ? Dans quelle ambassade, quel service public, l'as-tu fait honorer davantage ? Quelle affaire, soit pour nous, soit pour les autres Grecs et les étrangers, a réussi dans tes mains ? En vaisseaux, en armes, en arsenaux, en fortifications, en cavalerie, que trouvons-nous ? En un mot, qu'as-tu fait pour nous ? Pour les subsides, quel service l'État a-t-il reçu de toi, dans la personne ou des riches, ou des pauvres ? Aucun. — Tu diras peut-être, il est vrai : Les actes manquent ; mais la

bonne intention, le zèle y étaient. — Où sont les preuves? Dans quel lieu? Dans quel temps? O le plus détestable des citoyens! Tous les orateurs qui ont paru à la tribune ont donné pour le salut commun. Dernièrement encore, Aristonique faisait à l'État le sacrifice de cet argent qui allait lui rendre ses droits de citoyen (92). Toi, Eschine, même alors tu n'as point paru, tu n'as rien donné! Était-ce indigence? Non certes; car tu avais hérité des richesses de Philon, ton beau-père, et c'était au delà de cinq talents; de plus tu en avais reçu deux, des chefs des symmories, en pur don, pour avoir si bien gâté la loi sur les triérarques. Mais de propos en propos je m'écarterais de mon sujet; je m'arrête donc. Il suffit d'avoir établi cette vérité, que, si tu ne donnas rien, ce ne fut point par indigence, mais dans la crainte de rien faire contre ceux qui servaient ta politique. Quand donc retrouves-tu toute ta véhémence et tout ton éclat? C'est lorsqu'il faut parler contre ces citoyens. Alors quelle voix sonore! quelle sûreté de mémoire! quelle perfection de jeu! C'est Théocrine sur la scène tragique (93).

Tu as parlé des grands hommes du passé, et tu as bien fait. Toutefois il n'est pas juste, Athéniens, qu'il tourne contre moi le respect que vous portez à leur mémoire, et qu'il me compare à ces illustres morts, moi qui vis au milieu de vous. Ne sait-on pas que l'envie, qui s'attache toujours plus ou moins aux vivants, laisse en paix les morts? On ne hait pas ce qui n'est plus. C'est une loi de notre nature. Dès lors est-ce sur les hommes du passé qu'il faut me juger? Est-ce leur mesure qu'il faut m'appliquer? Non, la raison, la justice s'y opposent. Compare-moi à toi-même, à tes pareils, à qui tu voudras, pourvu qu'il soit de notre temps. Vois d'ailleurs ce qui vaut mieux pour l'État, ce qui l'honore davantage, que, par

admiration pour les services de nos ancêtres, services immenses sans doute et au-dessus de tout éloge, on n'ait pour ceux de notre temps présent qu'ingratitude et mépris, ou bien que tout dévouement recueille toujours chez nous honneur et reconnaissance. Mais le dirai-je? Que ma politique et toute ma carrière soient examinées de bonne foi, on les trouvera semblables à celles de ces grands hommes, animées du même esprit. Toi, à qui ressembles-tu? A leurs calomniateurs. Car, de leur temps aussi, il y avait de ces gens qui rabaissent les vivants et exaltent les morts; lâches envieux, tes pareils, Eschine. Tu dis donc que je suis loin de ces grands hommes, soit; mais en es-tu près, toi, ou ton frère (94) ou quelqu'un de nos orateurs? Non, pas un seul. Eh bien donc! honnête Eschine, — je ne veux pas t'appeler autrement, — compare les vivants aux vivants, et les talents entre eux, comme on fait pour les poètes, les musiciens, les athlètes. Philammon, qui ne sortit jamais d'Olympie sans couronne, était moins fort que Glaucos de Caryste, et les autres athlètes d'autrefois (95). Mais, comme il battait quiconque s'offrait à lui dans l'arène, il était couronné et proclamé vainqueur. Suis cette règle, Eschine, compare-moi aux orateurs d'à présent, à toi-même, à qui tu voudras; je ne récuse personne. Tant que la république a pu choisir les meilleurs conseils, et que la carrière a été libre à tout dévouement, c'est de moi que sont venus les meilleurs avis; c'est par mes décrets, mes lois, mes ambassades que tout s'est fait. Vous autres, vous n'avez jamais paru nulle part, devant ces citoyens, si ce n'est pour leur nuire. Quand vinrent ces malheurs que le ciel aurait dû nous épargner, quand on voulut, non des conseillers sincères, mais des esclaves dociles, des traîtres toujours prêts à se vendre

contre la patrie, des flatteurs courbés devant l'étranger, alors, Eschine, tes pareils et toi, vous fûtes de grands personnages, votre luxe éblouissait tous les yeux. Pour moi, j'étais tombé, sans doute ; mais mon cœur, du moins, était avec ma patrie. Athéniens, il y a deux choses qu'on peut exiger d'un honnête homme : — si je me donne ce titre à moi-même, l'envie, j'espère, ne s'en irritera pas, — d'abord, quand les circonstances ne sont pas plus fortes que nous, vouloir en politique tout ce qui fait l'honneur et la grandeur d'une nation, puis, en tout temps, en toute occasion, avoir au cœur l'amour de son pays. Ce dernier point dépend de nous, le cœur reste ce qu'il est alors même que le pouvoir et la force nous échappent. Eh bien ! n'ai-je pas aimé ma patrie d'un amour constant, inaltérable ? Voyez en effet. On a demandé ma tête, on m'a cité au tribunal des amphictyons ; menaces, promesses, on a tout essayé sur moi ; on a lâché contre moi ces forcenés comme autant de bêtes féroces, rien n'a pu ébranler mon dévouement pour vous. Dès le début j'ai pris en politique la voie droite et juste, servir l'honneur, la grandeur et toutes les gloires de ma patrie, les porter plus haut encore, et combattre pour elles. Aussi, quand l'étranger triomphe, on ne me voit pas superbe et radieux paraître sur la place publique, tendre la main, conter la bonne nouvelle à qui ne manquera pas de la porter là-bas. Si quelque bonheur nous arrive, il ne me fait ni trembler, ni gémir, ni baisser les yeux, ainsi que ces hommes dénaturés, qui haïssent la gloire de leur pays comme si ce n'était pas la leur, dont les regards sont tournés au dehors, qui applaudissent aux revers de la Grèce, au succès de l'étranger, et disent que cela doit durer toujours.

Dieux puissants ! n'écoutez pas ces vœux impies !

Inspirez plutôt à ces hommes un autre esprit et des pensées meilleures! Ou, si leur méchanceté est incurable, frappez-les, exterminiez-les sur terre et sur mer. Pour nous, délivrez-nous au plus tôt des dangers qui nous menacent, sauvez-nous, protégez-nous à jamais!

NOTES

(1) Les héliastes prêtaient serment d'écouter également les deux parties. Isocrate, *De permutatione*, § 10; Eschine, *Ambassade*, § 1. V. la formule insérée dans le plaidoyer contre Timocrate.

(2) Parler le premier était considéré comme un grand avantage, à la différence de ce que nous voyons aujourd'hui : c'est qu'un tribunal de cinq cents juges était plus accessible à la passion, et une fois prévenu ne revenait pas facilement.

(3) Sur Philocrate, v. le plaidoyer de l'*Ambassade*, note 4.

(4) Avant la bataille de Leuctres, en 371, les Lacédémoniens exerçaient sur la Grèce une hégémonie incontestée. A partir de ce moment, leur influence fut partout combattue sans qu'aucun des deux partis fût assez fort pour écraser l'autre. V. Xénophon, à la fin des *Helléniques*.

(5) Sur l'acteur Aristodème, v. le plaidoyer de l'*Ambassade*, §§ 12, 18, 97, 315; sur Philocrate, v. le même plaidoyer, § 12; sur Képhisophon de Pæania, v. plus bas § 75, et *Ambassade*, § 293, et Eschine, *Ambassade*, § 73. Quant à Eubule, c'est l'orateur de ce nom, du dème d'Anaphlyste, chef du parti de la paix.

(6) Eurybate, type de traître. Il est inutile de remonter à l'origine de la légende. V. Harpocraton.

(7) L'ἀρχιτέκτων était en même temps le fermier du théâtre, ou, pour parler exactement, il se chargeait des réparations à faire au théâtre et recevait en échange le droit de percevoir le prix d'entrée pendant un certain temps. V. par exemple le contrat passé pour le théâtre du Pirée. *Corpus inscr. Græcarum*, n° 102. L'ἀρχιτέκτων était obligé par son contrat à fournir des places d'honneur aux personnes désignées par le conseil. telles que les ambassadeurs étrangers. Le prix de ces places lui était payé par le trésor public. Quant aux places ordinaires, elles étaient ouvertes à tous, au prix de deux oboles (environ 32 centimes). V. Benndorf, *Beiträge zur Kenntniss des Attischen Theaters*, Vienne, 1875.

(8) L'authenticité de ce décret est très-suspecte. Il n'a jamais existé d'archonte Mnésiphile. Il est d'ailleurs difficile de con-

cilier les énonciations de ce décret avec les faits rapportés soit par Démosthène, soit par Eschine dans les deux plaidoyers sur l'ambassade (*Dém.*, § 154; *Esch.*, § 91-97).

Mais, d'autre part, comment expliquer que le rédacteur de cette pièce n'y ait pas inséré le nom qu'il était facile de connaître? Pour quel motif a-t-il donné de fausses dates, comme à plaisir? C'est une question que la science épigraphique parviendra peut-être un jour à résoudre, mais qui ne saurait être utilement discutée aujourd'hui.

Eubule d'Anaphlyste, tribu Antiochide; Eschine de Cothoce, tribu OÉnéide; Képhisophon de Rhamnunte, tribu Æantide; Démocrate de Phlya, tribu Cécropide; Cléon de Cothoce, tribu OÉnéide.

(9) Allusion à la première occupation des Thermopyles par les Athéniens, en 352.

(10) Callisthène, fils d'Étéonique, de Phalère, fut un des orateurs dont Alexandre demanda l'extradition, après la destruction de Thèbes. Plutarque, *Démosthène*, § 23. — V. aussi *Démosthène contre Leptine*, § 33.

Il n'y a jamais eu, nous venons de le dire, d'archonte du nom de Mnésiphilos.

Mémactérion correspond au mois d'octobre, δεκάτη ἀπίοντος, le vingt et unième jour du mois.

Ce décret est celui dont parle Démosthène, *Ambassade*, §§ 125, 86, 58. Mais d'après ce texte le décret de Callisthène serait du 27 ou 28 du mois de sciophorion (juin).

Συγκλήτου ἐκκλησίας. Il s'agit d'une assemblée extraordinaire.

Ὁ ἐπὶ τῆς διοικήσεως, ministre des finances, qui était élu à main levée pour une période de quatre ans. Tel fut l'orateur Lycurgue (*Vies des dix orateurs*). V. Hermann, t. I, § 151.

Ὁ ἐπὶ τῶν ὀπλων στρατηγός, le stratège chargé de l'administration de la guerre.

Le jugement des excuses se trouve ainsi remis à une sorte de tribunal militaire.

Les peines de la trahison étaient la confiscation des biens et la privation de sépulture en Attique.

(11) Après la ruine de Thèbes, les terres des Thébains furent confisquées par Alexandre et vendues ou données. Il paraît qu'Eschine en acheta.

En même temps, Alexandre demanda aux Athéniens de lui livrer huit ou dix personnages parmi lesquels était Démosthène. On eut beaucoup de peine à le faire revenir de cette exigence. Arrien, I, 10; Plutarque, *Démosthène*, § 23, *Phocion*, § 17; Diodore, XVII, 15.

(12) Lasthène et Euthycrate, magistrats suprêmes d'Olynthe,

livrèrent cette ville à Philippe, qui les fit mettre à mort la même année. Diodore, XVI, 53.

Timolas est encore cité plus bas, § 91.

Eudicos et Simos, de la famille des Aleuades qui avait exercé le pouvoir en Thessalie avant les tyrans de Phères. V. Harpocration.

Aristrate est encore cité plus bas, § 91.

Périlas de Mégare. V. *Ambassade*, § 295, et plus bas, § 91.

(13) Cette pièce est encore suspecte.

Chærondas fut archonte en 338, mais l'accusation fut portée par Eschine en 337, sous l'archontat de Phrynichos.

Élaphébolion correspond au mois de mars. C'est du 8 au 18 de ce mois qu'on célébrait les grandes Dionysies. La fête comprenait entre autres choses un concours de ragédies.

Le théorique était le fonds destiné à la dépense des fêtes de tout genre. Depuis Eubule, il était employé à procurer à tous les Athéniens l'entrée gratuite au théâtre.

La Pnyx était le lieu où se tenait l'assemblée du peuple.

Les κλητῆρες étaient les citoyens chargés de citer l'accusé devant le tribunal.

(14) Amphipolis, Pydna, Potidée, trois villes sur la côte de Macédoine. Philippe s'en était emparé en 358.

L'Halonnèse, petite île grecque en face de la Macédoine, repaire de pirates. Philippe s'en empara vers 343. V. le discours attribué à Démosthène, sur l'*Halonnèse*.

(15) Serrhion et Dorisque, petites places de Thrace. V. § 27.

Péparèthe, petite île de la mer Égée, en face de la Thessalie, importante comme station maritime. V. la lettre de Philippe, dans les *Discours de Démosthène*, § 12. — Ravagée en 340 par la flotte de Philippe.

(16) Eubule d'Anaphlyste (tribu Antiochide), chef du parti de la paix. A. Schæfer, I, p. 164.

Aristophon de Colytte (tribu Ægéide), orateur célèbre, plus ancien qu'Eubule. On dit qu'Eschine avait été son secrétaire. A. Schæfer, I, 122.

Diopithe, de Sphettos (tribu Acamantide), orateur vanté par Hypéride (*Pour Euxénippe*, col. 39). Il ne faut pas le confondre avec le général dont il est question dans les *Philippiques*. A. Schæfer, II, 421.

(17) Tous ces faits sont de 343-342. Érétrie, Orée, Porthmos étaient des villes de l'Eubée.

(18) Μυσῶν λέξαν, locution proverbiale dont l'origine est inconnue. V. Aristote, *Rhét.*, I, 12.

(19) Ce décret est encore suspect. L'archonte Néoclès n'a jamais existé.

Boédromion correspond au mois de septembre.

Il nous paraît inutile d'insister sur l'explication de pièces évidemment fausses.

(20) Hégésippe, orateur du parti démocratique, opposé à la paix. — Probablement l'auteur du discours sur l'Halonnèse.

Philocrate, le traître, exilé en 343.

Képhisophon, de Pæania, orateur mentionné plus haut, § 21, en *Ambassade*, § 293.

Le décret d'Aristophon est faux comme le précédent.

(21) La lettre de Philippe n'est pas plus authentique que les décrets. V. la note de Weil.

Sélymbrie, ville de Thrace, sur le Pont-Euxin, assiégée par Philippe vers 340.

(22) Les ambassades dans le Péloponnèse et l'Eubée eurent lieu en 343; les deux expéditions en Eubée, l'une à Orée, l'autre à Érétrie, en 341.

(23) C'est en 340 que la flotte athénienne força Philippe à évacuer la Chersonèse et à lever le siège de Byzance.

(24) Aristonicos, fils de Nicophane, d'Anagyronte. V. les *Vies des dix orateurs*.

C'est donc par erreur que dans le document suivant il est désigné comme étant du dème de Phréarrhe.

(25) Ce décret est faux comme le précédent. Du moins la date est fautive. Le véritable décret d'Aristonique est de l'an 340, sous l'archontat de Théophraste, ou 341, sous l'archontat de Nicomaque.

Gaméliion correspond au mois de janvier.

Les agonothètes étaient [au nombre de dix, sans doute un par chaque tribu, et l'un d'eux présidait pendant chaque prytanie.

(26) A Byzance, le magistrat éponyme était l'hiéromnamon, prêtre de Poseidon. V. Polybe, IV, 52; Plutarque, *Sympos.*, VIII, VIII, 4.

Il n'y a rien dans ce décret qui puisse en faire suspecter l'authenticité. Les formes du dialecte dorien y sont correctement observées, et les formules employées sont celles qui se trouvent dans tous les décrets de la même époque : ἐπιγαμίαν, le *conubium*; πολιτείαν, le droit de cité; ἐγκτᾶσιν γᾶς καὶ οἰκιῶν, le *commercium*.

(27) Ce décret des villes de la Chersonèse paraît suspect. Il y a, du moins, des choses difficiles à expliquer. Ainsi le chiffre

de 60 talents donne une somme énorme, 3.600.000 francs. Suivant Bœckh, I, p. 39, il faudrait entendre de petits talents pesant six drachmes d'or et valant 60 drachmes d'argent. On aurait ainsi 3,600 drachmes.

(28) Byzance avait fait partie de la seconde confédération athénienne rétablie en 377. En 357, elle se mit à la tête des rebelles, et après deux ans de guerre, la confédération fut dissoute en 355.

(29) C'est en 395 qu'eut lieu le sanglant combat d'Haliarte en Béotie, où Lysandre fut tué. Xénophon, *Hell.*, III, v, 16.

On sait que par guerre Décélifique il faut entendre la seconde partie de la guerre du Péloponnèse, pendant laquelle les Lacédémoniens occupèrent Décélie en Attique.

(30) Thémison, tyran d'Érétrie, et Théodore s'étaient emparés en 366 d'Oropos, place située en face de l'Eubée entre l'Attique et la Béotie, et qui jusque-là avait appartenu aux Athéniens. Ils la remirent aux Thébains qui la gardèrent. Après la bataille de Chéronée, en 337, Philippe la rendit aux Athéniens. Xénophon, *Hellen.*, VII, 4, 1; Diodore, XV, 76.

L'expédition des Athéniens en Eubée contre les Thébains eut lieu en 357, sous la conduite de Dioclès.

(31) La triérarchie était une charge imposée à tous les citoyens dont la fortune atteignait un certain taux. Dans le principe, chacun fournissait une galère. Depuis l'an 412, on permit aux triérarques de se réunir à deux pour supporter la charge. En 357, une loi de Périandre institua les symmories. La liste générale comprenait 1,200 noms divisés en 20 symmories de 60. Dans chaque symmorie, les quinze plus imposés faisaient les avances, formaient les groupes, qui pouvaient comprendre jusqu'à 16 personnes, et répartissaient les charges. La répartition avait lieu par tête. En même temps, l'usage s'introduisit de faire faire le service par des entrepreneurs. On comprend que par ce moyen les riches en fussent quittes à peu de frais. En 354, Démosthène proposa la réforme des symmories. Son projet ne fut pas adopté, mais il le reprit en 340, et cette fois la charge des triérarchies fut rendue proportionnelle à la fortune de chacun, autant du moins que le permettait la nature même du service. V. Hermann, t. I, § 171, et Bœckh.

(32) L'ὕπωμοσία était la déclaration par laquelle l'accusateur s'engageait devant le peuple, sous la foi du serment, à poursuivre son action jusqu'au bout. L'exécution du décret était immédiatement suspendue. A ce moment, l'auteur du décret pouvait le laisser tomber, et alors l'affaire n'avait pas de suite.

(33) Cette pièce, qui n'est même pas un décret, n'est certaine-

ment pas celle que l'on attend ici. L'archonte Polyclès n'existe pas.

(34) Comme on le voit, le triérarque qui se trouvait surchargé pouvait présenter une supplique au peuple, ou demander asile dans le temple d'Artémis Munychia, à l'endroit même où les triérarques s'embarquaient. Cet asile le protégeait contre les *Apostoles*, ou commissaires des expéditions, qui avaient le droit de mettre en prison les récalcitrants.

(35) Nausiclès, commandant de l'expédition qui arrêta Philippe aux Thermopyles, en 352.

(36) Diotime, fils de Diopithe, d'Évonyme, commanda une flotte athénienne, en 338. (Démocrate.) En 334, il fut un de ceux dont Alexandre demanda l'extradition.

(37) Charidème. V. le plaidoyer contre Aristocrate. Banni d'Athènes en 334 sur la demande d'Alexandre, il se réfugia en Perse, où il trouva la mort en 333.

(38) Néoptolème, fils d'Anticlès, de Mélité, fut couronné sur la proposition de Lycurgue. Plusieurs fois nommé dans Démosthène et dans les inscriptions.

(39) Ces décrets paraissent faux. L'archonte Démonique n'a jamais existé.

(40) Il en est de même de ce décret. L'archonte Euthyclès n'a jamais existé, et la proposition fut faite sous l'archontat de Phrynichos en 337.

(41) Le texte de cette loi est au moins suspect. S'il avait été aussi formel, Eschine n'aurait pas pu soutenir son argument.

(42) Allusion aux gros mots que, aux fêtes de Bacchus, les masques se lançaient du haut de leurs chariots. C'est ce que l'orateur appelle *πομπεία*, *πομπεύειν*, §§ 11 et 24. (Weil.)

(43) Cicéron a traduit ce passage : *Pro Cælio*, III, 6. « Sed aliud est maledicere, aliud accusare. Accusatio crimen desiderat, rem ut definiat, hominem ut notet, argumento probet, teste confirmet : maledictio autem nihil habet propositi præter contumeliam. »

(44) Les lois, ou plutôt la loi citée plus haut § 120. C'est la défense au fond.

Le temps. Au bout de cinq ans, les actions civiles étaient éteintes, et probablement aussi les actions criminelles. Dans le discours contre Leptine, § 144, la prescription est d'un an. La prescription de l'action en détournement résultait spécialement de ce que le fait n'avait pas été signalé lors de la

reddition des comptes. La déclaration des logistes couvrait tout.

Quant à la chose jugée, on l'invoquait souvent au criminel comme au civil. V. § 224. Il n'y avait pas à proprement parler chose jugée, car il s'agissait de faits distincts quoique semblables. Mais les décisions rendues sur le premier fait préjugeaient la décision à rendre sur le second.

(45) Les fonctions de greffier, γραμματεύς, étaient considérées comme inférieures, mais nullement déshonorantes. Ce qui est vrai, c'est qu'elles étaient souvent confiées à des esclaves publics et qu'elles fournissaient aux gens peu scrupuleux l'occasion de profits illicites. V. Perrot, *Droit public athénien*, p. 148.

(46) Ce sont en effet les exclamations par lesquelles Eschine avait terminé son discours (§ 260). Fidèle aux habitudes grecques, Démosthène relève chaque mot et rend injure pour injure. Ne pas répondre eût été plus digne; mais aux yeux des Athéniens c'était s'avouer vaincu.

(47) C'est le ἥρωος λατρός dont il est question dans le plaidoyer de l'ambassade, § 249.

On l'appelait *calamite* parce que son image se trouvait placée dans un endroit où il y avait des roseaux.

(48) Le musicien de galère, celui qui marquait la mesure pour les mouvements de la chiourme.

(49) Οὐδὲ γὰρ ὄν ἔτυχεν ἦν. Passage difficile, sur lequel il existe une foule d'explications différentes, rapportées par Westermann. On a suivi ici celle de Dissen et de Weil. A l'ouverture des assemblées, le héraut prononçait des imprécations contre ceux qui tromperaient ou trahiraient le peuple, et aussi contre ceux qui prendraient part au vote sans en avoir le droit.

(50) Empousa, sorte de fantôme grotesque. V. Aristophane, *Grenouilles*, 228 et suiv.

(51) Sur cette affaire d'Antiphon, v. Plutarque, *Démosthène*, 14, et Dinarque, *C. Démosthène*, 63. Ce fut Démosthène lui-même qui sollicita l'intervention de l'Aréopage.

Antiphon avait été rayé, au recensement de 346, comme indûment porté sur la liste des citoyens. V. l'argument du plaidoyer contre Eubulide.

Le domicile du citoyen était inviolable. Pour y faire une perquisition, il fallait un décret du peuple. V. Plutarque, *Démosthène*, 25, et le plaidoyer contre Androtion, § 52.

L'Aréopage intervenait d'office dans certaines affaires qui lui paraissaient exceptionnellement graves. Il se saisissait de la poursuite, prenait des mesures provisoires, et faisait un

rapport au peuple (ἀποφάσις). Le peuple statuait sur la suite à donner à la procédure.

La torture ne pouvait être donnée à un homme libre qu'en vertu d'un décret du peuple.

(52) C'est en 343 qu'Hypéride alla plaider devant les amphictyons la cause des Athéniens au sujet du sanctuaire de Délos. V. A. Schæfer, II, p. 347.

Ἀπὸ τοῦ βωμοῦ, c'est la forme solennelle du vote. V. plaidoyer contre Macartatos, § 14.

Cette substitution d'Hypéride à Eschine fut une affaire de parti. Eschine fut écarté comme partisan de Philippe, Hypéride fut désigné comme opposé à la politique macédonienne.

En général, l'Aréopage n'avait pas le droit d'annuler une décision de l'Assemblée. S'il exerça ce droit, dans l'espèce, c'est parce que l'Assemblée, au moment même où elle votait, avait déclaré soumettre son vote à l'appréciation de l'Aréopage.

(53) Python de Byzance, ancien disciple d'Isocrate, orateur habile, fut envoyé à Athènes, par Philippe, en 343. V. A. Schæfer, II, p. 352.

(54) Anaxinos, d'Orée en Eubée, fut mis à mort en 340. V. le même fait autrement raconté par Eschine, *C. Ctésiphon*, § 224.

(55) Le témoignage rapporté ici est suspect comme les autres. L'archonte Nicias est faux.

(56) Ἐν τῷ ἐμῷ ὕδατι, en prenant sur le temps qui m'est accordé et mesuré par la clepsydre. V. *Ambassade*, § 57.

(57) Ὅς πατρῷος ἐστὶ τῆ πόλει. Les populations ioniennes rattachaient leur origine à Ion, fils d'Apollon et de Créuse. V. la tragédie d'Euripide.

(58) Allusion au procès de l'ambassade, dont l'issue fut, comme on le sait, favorable à Eschine.

(59) Τὴν πυλαίαν, l'assemblée des amphictyons, qui se tenait originellement aux Thermopyles.

(60) Chacun des douze peuples de l'amphictyonie delphique envoyait à l'assemblée un député appelé *hiéromnémon*. Ce député était assisté de plusieurs orateurs appelés *pylagores*. L'hiéromnémon, du moins à Athènes, était désigné par le sort. Les pylagores, par un vote à main levée.

(61) La citation en justice était donnée par la partie elle-même ou par son représentant, assisté de deux recors. — Ἀπὸ ποίας ἀρχῆς; par qui autorisée? Il est probable que la citation ne pouvait pas être donnée sans avoir été préalablement autorisée par le tribunal amphictyonique. On peut aussi traduire, avec Westermann, pour quel motif?

(62) Ὑφήγησις est le terme technique pour désigner l'action de la partie qui amène le juge sur les lieux. C'est ce qu'on appelait dans notre ancien droit la *vue et montrée*.

(63) Ces deux décrets des amphictyons sont suspects comme toutes les autres pièces. Dans le second décret il faut lire Κόττυρον τὸν Φαρσάλιον, et non τὸν Ἀρκάδα. Les Arcadiens ne faisaient pas partie de la ligue amphictyonique.

L'archonte Mnésithide est faux.

(64) La lettre de Philippe est suspecte.

Les démiurges paraissent être les magistrats suprêmes de de chaque ville.

Les Synèdres sont les députés, ou au conseil de chaque ville, ou au congrès de plusieurs villes confédérées.

Par οἱ ἄλλοι il faut entendre le peuple de chaque ville.

La dernière phrase de cette lettre est altérée, mais le sens est facile à deviner.

(65) Ὑφ' ἐνὸς ἀνθρώπου. Il s'agit ici de Philippe.

(66) Aristophon (v. § 70) et Eubule (v. § 21) avaient toujours soutenu l'alliance thébaine.

(67) Décrets suspects. Le fond est invraisemblable. L'archonte Héropythe est faux. Il en est de même des deux réponses.

(68) Τὰ γέρρα ἐνεπίμπρασαν. Ils mirent le feu aux auvents des boutiques. C'était un signal pour convoquer les gens de la campagne.

(69) Ἄνω καθῆτο, était assis en haut, c'est-à-dire sur la colline de la Pnyx, lieu ordinaire de l'assemblée.

(70) Les Trois-Cents qui se trouvaient à la tête des symmories. V. le § 102.

(71) Sur ce surnom de Batalos, v. Plutarque, *Démosthène*, 4; Eschine, *C. Timarque*, §§ 126, 131, 164; *Ambassade*, § 99.

Le Cresphonte d'Euripide, le Créon de l'*Antigone* de Sophocle, l'Oenomaos de Sophocle ou d'Euripide. Eschine avait, dit-on, fait une chute ridicule en jouant ce dernier rôle, à Collytos, faubourg d'Athènes.

(72) Décret supposé. L'archonte Nausiclès est faux.

(73) Hypéride était fils de Glaucippe, du dème de Collyte.

(74) Démosthène fait ici allusion à des faits qui nous sont inconnus d'ailleurs. Aristrate et Aristoléos étaient sans doute les chefs du parti macédonien à Naxos et à Thasos.

(75) Kyrtilos ou plutôt Lycidas, comme l'appelle Hérodote (IX, 4), fut en effet lapidé par les Athéniens, mais après la ba-

taille de Salamine, lorsque les Perses, conduits par Mardonius, envahirent de nouveau l'Attique.

(76) Callistrate, fils de Callistrate, d'Aphidna, fut, jusqu'à la bataille de Mantinée, le chef du parti opposé aux Thébains.

Aristophon, v. § 70; à moins qu'il ne s'agisse d'Aristophon d'Azénia.

Céphalos, homme d'Etat, contemporain du rétablissement de la démocratie.

Thrasylbule de Collyte, qu'il ne faut pas confondre avec Thrasylbule de Stiria qui restaura la démocratie. Orateur du parti thébain. V. Hermann, § 169, note 6.

(77) Diondas, partisan de Philippe, ennemi et accusateur de Démosthène. V. § 249.

(78) Démomélès, fils de Démon, et par conséquent cousin de Démosthène. V. plaidoyer contre Aphobos, I, § 11.

(79) La seconde confédération maritime créée par les Athéniens en 378 ne fut pas d'aussi longue durée que la première. A la suite de la guerre sociale, en 355, Athènes reconnut l'indépendance de Chio, de Rhodes et de Corcyre, et de ses autres alliés les plus importants. Elle ne conserva plus que quelques îles, Lemnos, Imbros, Scyros, Samos, Péparèthe, Proconnèse et Ténédos, Thasos et Skiathos. Elle ne percevait plus que 45 talents de contribution (270,000 francs), tandis que, lors de la première confédération, et d'après le règlement fait par Aristide, l'impôt, φόρος, produisait 460 talents.

(80) Les *σιτωῶναι* étaient des commissaires extraordinaires nommés en temps de crise, pour faire des achats de blés. On voit ici qu'ils étaient élus par un vote à main levée et qu'ils étaient pris ἐκ πάντων Ἀθηναίων sans distinction de tribu.

(81) Nous avons déjà vu Diondas, § 222.

Philocrate d'Éleusis, qu'il ne faut pas confondre avec Philocrate d'Hagnonte, auteur de la paix avec Philippe, et banni en 343, est cité dans le premier plaidoyer contre Aristogiton, § 44. Nous ne connaissons d'ailleurs ni Mélante, ni Sosiclès. Démosthène aurait pu ajouter à tous ces noms celui d'Aristogiton qui l'accusa sept fois. V. le plaidoyer contre Aristogiton, § 37.

Γραφαί, εὐθύνας, εισαγγελίαι. Nous avons déjà expliqué tous ces termes.

(82) Il s'agit de mystères bachiques. On peut voir l'explication de la plupart de ces termes dans le lexique d'Harpocraton. V. aussi les notes de Westermann.

(83) Βαρυστόνοις. Jeu de mots signalé par Weil. La douleur de

l'acteur n'est pas seulement feinte; elle vient aussi des coups qu'il reçoit.

(84) C'est le premier vers de l'*Hécube* d'Euripide. Le personnage qui parle est l'ombre de Polydore, fils de Priam.

(85) On a ici un exemple de la distinction si profonde chez les Grecs entre les ἀμαρτήματα ἐκούσια et ἀκούσια. V. Platon, *Lois*, livre IX, et notre introduction. Plus tard on a distingué entre ἀδικήματα, ἀμαρτήματα et ἀτυχήματα, c'est-à-dire entre les délits, les simples fautes et les cas de force majeure. V. Aristote, *Rhétorique*, I, 13.

(86) Nous suivons ici la correction de Weil qui nous paraît avoir bien rétabli le texte altéré par une transposition de mots.

(87) Démade, orateur du parti macédonien; fait prisonnier à Chéronée, il fut mis en liberté par Philippe et fut alors nommé ambassadeur avec Phocion et Eschine, pour traiter de la paix.

Hégémon, autre orateur du parti macédonien, avait fait une motion au sujet du théorique (Eschine, *C. Ctésiphon*, 25); fut plus tard mis à mort en même temps que Phocion.

Pythoclès, d'abord ami de Démosthène, puis acheté par Philippe (Dém., *Ambassade*, § 225, 314); fut aussi mis à mort avec Phocion.

(88) Ὅμωρόφιον, ὁμόσπονδον, αὐτόχειρα τοῦ φόνου. Ce sont les termes mêmes de la loi sur le meurtre. V. l'introduction.

(89) Περίδειπνον, le repas funèbre après lequel les parents du défunt se retiraient chez eux et recommençaient à manger à part. V. Hermann, III, § 39, note 33; Cicéron, *De legibus*, II, 25.

Ici les frais de ce repas étaient faits par le trésor public.

(90) Le texte de ces dix vers est très-altéré, et autant qu'on en peut juger, ils ne contenaient qu'une pensée banale exprimée dans un style déclamatoire et tourmenté. Weil a essayé une restitution. Nous nous contentons de suivre le texte adopté par Dindorf et Westermann.

(91) Westermann a réuni dans une note sur ce passage le peu qu'on sait sur chacun de ces personnages. Nous nous contentons d'y renvoyer.

(92) Aristonique avait été frappé d'atimie comme débiteur d'une amende qu'il n'avait pas payée. Il avait fait une collecte pour s'acquitter; il en offrit le montant à la patrie. Il faut ajouter que le décret d'Hypéride effaçait toutes les condamnations d'atimie.

(93) Sur le sycophante Théocrine, v. le plaidoyer contre Théocrine, tome II, p. 111.

(94) Ὁ ἀδελφὸς ὁ σός, Aphobétos; *Ambassade*, § 285.

(95) Philammon, athlète athénien, contemporain de Démotène d'après Harpocraton. — Glaucos de Carystos en Eubée, célèbre athlète du temps des guerres médiques (Pausanias, IV, 10).

VIII

DÉMOSTHÈNE CONTRE ARISTOGITON

PREMIER PLAIDOYER

ARGUMENT

Aristogiton, fils de Kydimachos, était un orateur de bas étage, un sycophante comme il y en avait tant à Athènes. Lorsque, après la bataille de Chéronée, en 338, Hypéride fit déclarer citoyens tous ceux qui prendraient les armes, esclaves ou métèques, et rendit leurs droits aux citoyens frappés d'atimie, Aristogiton intenta contre lui l'action d'illégalité, γραφή παρανόμων; mais il succomba et n'obtint pas le cinquième des voix, ce qui lui fit encourir l'amende de mille drachmes.

En 328, Lycurgue, qui était alors au pouvoir, et avec lui Démosthène, dénoncèrent Aristogiton comme parlant au peuple quoiqu'il n'en eût pas le droit. En effet, Aristogiton était débiteur public; or, un débiteur public ne pouvait pas porter la parole tant que sa dette n'était pas éteinte. S'il enfreignait cette défense, il pouvait être l'objet d'une dénonciation, ἐνδειξις, et, en cas de contestation, les tribunaux jugeaient, avec plein pouvoir d'évaluer la peine, depuis une simple amende jusqu'à la mort.

Libanios, qui avait sans doute sous les yeux le plaidoyer de Lycurgue, nous apprend en quoi consistaient les dettes d'Aris-

togiton envers l'État. C'était d'abord une amende de cinq talents, à raison d'un décret illégal qu'il avait proposé, et pour lequel il avait été condamné par la *γραφὴ παρανόμων*, sur la poursuite de Phanocrate et de Démosthène. C'était ensuite une amende de mille drachmes pour n'avoir pas suivi jusqu'au bout une accusation qu'il avait intentée contre Hégémon. Ces deux amendes se trouvaient portées au double, soit dix talents et deux mille drachmes, pour n'avoir pas été acquittées avant l'expiration de la neuvième prytanie. Pour se libérer, Aristogiton vendit à son frère Eunos une terre qui lui appartenait et en délégua le prix à l'État, qui consentit à donner terme et délai, à condition de recevoir un dixième par an, pendant dix ans. Dans cette situation, il s'agissait de savoir si Aristogiton était libéré par la délégation dont il s'agit, ou s'il restait obligé. La dénonciation se fondait sur ce que le nom d'Aristogiton était resté inscrit à l'Acropole sur la liste des débiteurs de l'État. En effet, la dette n'était pas intégralement acquittée, et Aristogiton restait garant de son frère jusqu'à parfait paiement.

Aristogiton était encore inscrit à l'Acropole pour une troisième dette dont nous ne connaissons pas la cause. Il se défendait sur ce chef en disant qu'il avait intenté un procès à Ariston, qui l'avait fait inscrire, et que, par conséquent, il était en instance pour faire effacer son nom. Lycurgue et Démosthène lui répondent que l'inscription subsiste, en attendant, et qu'il ne peut la faire tomber ni en suspendre l'effet que par un jugement.

A tous égards, la cause de Lycurgue et de Démosthène était excellente, et nous savons par Dinarque qu'ils firent condamner Aristogiton.

Lycurgue parla le premier; Démosthène prononça ensuite un des deux plaidoyers qu'on va lire, probablement le premier. Remarquons d'abord qu'il n'a pas pu les prononcer tous les deux, car il n'y avait pas de réplique en matière criminelle, et le même orateur ne pouvait parler qu'une

fois (1). Nous excluons donc le second plaidoyer, qui peut avoir été prononcé par un troisième orateur, mais qui n'est pas de Démosthène. Les critiques, tant anciens que modernes, sont d'accord sur ce point.

Le premier plaidoyer est-il lui-même authentique? C'est une question plus difficile. Déjà, dans l'antiquité, Denys d'Halicarnasse le considérait comme supposé. Cependant, Plutarque, Harpocraton, Pline le Jeune, le jurisconsulte Marcien et d'autres critiques, que Libanius cite sans les nommer, parlent de ce plaidoyer et lui empruntent des passages entiers comme étant de Démosthène. Le style n'est plus, à la vérité, aussi pur et aussi simple que dans les autres discours; cependant, on y trouve encore le rythme démosthénique et un langage aussi précis qu'exact. Dans ces circonstances, il est peut-être téméraire de s'écarter de la tradition, quand d'ailleurs il paraît bien constant que Démosthène a pris la parole dans le procès d'Aristogiton.

Mais quoi qu'il en soit de la question d'authenticité, et en admettant même que les deux plaidoyers aient été composés par un orateur autre que Démosthène, nous ne voyons aucune raison pour supposer qu'ils n'ont jamais été prononcés et pour n'y voir qu'un pur exercice de rhétorique. Il y a, dans l'un comme dans l'autre, des choses qu'un faussaire n'aurait pu inventer.

Le procès d'Aristogiton a eu lieu après la bataille de Chéronée (338), qui est rappelée dans le second plaidoyer, et avant

(1) Du moins dans les *γραφαί*, à la différence des *δίχαι φονικαί* dans lesquelles la loi exigeait une deutérologie. On trouve, il est vrai, cités deux plaidoyers d'Hypéride contre Aristagora, ἀποστασίου (*Oratores Attici*, Didot, t. II, p. 383), et deux de Dinarque πρὸς τὴν Κηφισοφῶντος ἀπογραφὴν (*ibid.*, p. 450). Mais rien ne prouve que le second plaidoyer, dans l'un comme dans l'autre cas, fût une réplique. D'ailleurs, une ἀπογραφὴ n'était pas, à proprement parler, une affaire criminelle. V. Meier et Schæmann, p. 711-713, et Démosthène, *Ambassade*, § 313.

la célèbre affaire d'Harpale (325), à la suite de laquelle Démosthène fut exilé, car Dinarque, dans son plaidoyer sur cette affaire, parle de la condamnation d'Aristogiton. Il est probable que l'accusation fut intentée par Lycurgue dans les dernières années de son administration, qui finit en 326.

PLAIDOYER

Voilà longtemps, juges, qu'assis à ma place j'écoute comme vous l'accusation portée par Lycurgue. Il parle bien, me disais-je, mais une chose m'étonne en le voyant faire un si puissant effort. Le triomphe du bon droit dans ce procès ne tient — l'ignore-t-il? — ni à ce qu'il a dit, ni à ce que je vais dire. Tout dépend de la disposition qui porte chacun de vous, soit à repousser, soit à tolérer les malfaiteurs. A mon sens, l'accusation, les longs discours sont bons pour satisfaire à la coutume et à votre besoin d'écouter. Quant à l'affaire, il y a longtemps qu'elle est jugée, suivant la disposition que chacun apporte en ce lieu. Si parmi nous, en ce moment, la majorité est amie des malfaiteurs et veut les sauver, nous aurons inutilement dépensé nos paroles. Si elle les hait, Aristogiton sera puni. Telle sera, je l'espère, la volonté des dieux.

Pourtant, après tout ce qui vous a été dit, et bien dit, je n'hésite pas à vous exprimer, à mon tour, mon opinion. Aussi bien, je trouve que le débat engagé en ce moment ne ressemble en rien aux autres procès. Considérez ceci : Que va-t-on faire dans un tribunal? Les juges y vont pour apprendre, en écoutant l'accusateur et l'accusé, l'affaire qu'ils auront à décider par leur vote. Les parties y vont pour montrer l'une et l'autre qu'elles ont pour elles le droit et la loi. Au contraire, que voit-on dans le procès actuel? Vous, juges, vous êtes venus ici

sachant mieux que nous autres accusateurs le fait d'Aristogiton, débiteur public, inscrit à l'Acropole, privé du droit de parler (1). Ainsi, chacun de vous devient un accusateur, il sait l'affaire et n'a plus besoin de rien apprendre. Et celui que vous jugez n'apporte ici rien de ce qui peut sauver un accusé, ni de bonnes raisons sur le fait même du procès, ni un passé irréprochable; en un mot, rien d'honnête. Ce qui doit faire trembler, fût-on même innocent de tout crime, est précisément ce qui lui inspire confiance. C'est dans l'excès même de sa perversité qu'il met son espoir. Dans ces circonstances, on peut, je crois, dire sans se tromper qu'en ce jour c'est bien Aristogiton qu'on juge, mais c'est vous qui êtes mis à l'épreuve, c'est de votre réputation qu'il s'agit. Si, en présence de crimes si manifestes et si énormes, on vous voit sévir et punir, on dira, — ce sera la vérité, — que vous êtes venus ici comme juges et gardiens des lois. Supposez au contraire un résultat différent. Qu'un acquittement, dont nul d'entre vous ne s'avouerait l'auteur, sorte de l'urne du scrutin, alors on dira, je le crains, qu'en cette ville, dès qu'un homme veut être un coquin, vous vous chargez de lui apprendre son métier. En effet, un coquin, quel qu'il soit, est toujours impuissant par lui-même. Mais si vous le soutenez, il devient fort. Seulement, autant il est avantageux pour lui de recevoir de vous les moyens d'action et d'influence, autant il est honteux pour vous de les lui donner. Ici, Athéniens, avant d'entrer dans la vie privée de cet homme, je voudrais vous voir examiner sérieusement — ce n'est pas long — à quel degré d'opprobre et d'infamie cette ville est tombée depuis que ses affaires sont conduites par toute cette bande d'animaux de proie dont Aristogiton est à la fois le centre, l'arrière-garde et l'avant-garde. Je ne parle que des assemblées et je laisse

le reste. Tout ce que vous demandez à ceux qui s'y présentent pour prendre la parole, c'est de manifester leur avis et non leur perversité. Ce qu'ils y apportent, eux, c'est l'audace, ce sont les cris, les accusations mensongères, la calomnie, l'impudence et autres armes de ce genre, c'est-à-dire tout ce qu'on peut imaginer de plus contraire à une bonne délibération, et à mon sens, j'en atteste les dieux, de plus ignoble. Par ces honteux moyens, ils sont plus forts que tout ce qui fait l'orgueil de notre ville : lois, proèdres, ordre du jour, règlement (2). Si c'est vous qui voulez cela, et si c'est avec votre assentiment que ces hommes se comportent ainsi, tout s'en va, et il n'y a plus qu'à laisser faire. Croyez-vous, au contraire, qu'il soit encore temps de corriger ces abus, de redresser tout ce qui a été livré à l'abandon, tout ce qui depuis longtemps déjà a été avili et corrompu par eux ? En ce cas, ne vous arrêtez point à ce qui se pratique autour de vous, jugez aujourd'hui avec une droiture entière. Ne mettez rien au-dessus d'Eunomia, la protectrice du droit, le salut des villes et des nations ; songez à Dicé, déesse inflexible et redoutable, qu'Orphée, le révélateur des mystères les plus saints, représente assise auprès du trône de Jupiter, voyant d'en haut toutes les actions des hommes (3). Dites-vous qu'elle regarde chacun de vous, et votez sous ses yeux. Prenez garde, n'allez pas faire rougir cette déesse, dont vous empruntez le nom quand le sort vous désigne comme juges. Tout ce qu'il y a de beau, de juste et de bon en cette ville est remis en vos mains à cette heure. C'est un dépôt que vous confiez, sous la foi du serment, les lois, la constitution, la patrie. Si vous ne faites pas votre devoir, si vous siégez ici comme vous y êtes venus, avec votre faiblesse accoutumée, alors, j'en ai bien peur, l'affaire changera

de face, et notre accusation, dirigée contre Aristogiton, tournera en réalité contre vous. En effet, moins vous serez sensibles aux preuves de la méchanceté de cet homme, plus la honte en rejaillira sur vous. Mais c'est assez sur ce point.

Je vous dirai toute la vérité, Athéniens, avec la plus entière franchise. Lorsque, dans vos assemblées, vous m'avez donné charge et mandat de poursuivre Aristogiton (4), j'en ai ressenti un vif déplaisir, et je ne voulais pas accepter ; Jupiter et tous les dieux m'en sont témoins. Je n'ignorais pas qu'on ne peut guère porter de si grands coups devant vous sans en recevoir aussi ; on ne les sentira peut-être pas tout de suite ; mais si le jeu se renouvelle à tout moment, sans paix ni trêve, on finira par s'en apercevoir. Pourtant, je me suis cru obligé d'obéir à vos résolutions. Je pensais bien, et je ne me trompais pas, que Lycurgue traiterait le point de droit relatif à la dénonciation et aux lois ; je le voyais appeler devant vous les témoins de la méchanceté d'Aristogiton. J'ai choisi de préférence une autre tâche, celle de vous dire ce qu'il faut avoir dans l'esprit et devant les yeux lorsqu'on va émettre un vote qui intéresse l'État et les lois. J'entre dès à présent en matière. Donnez-moi, Athéniens, de grâce accordez-moi, par Jupiter, la liberté de vous entretenir avec ma franchise naturelle et comme je l'entends. Aussi bien je ne le pourrais pas d'autre façon.

Il y a deux choses qui sont les maîtresses de la vie humaine, Athéniens, dans les grandes villes comme dans les petites : ce sont la nature et les lois. La nature n'a ni règle ni mesure commune, elle varie de l'un à l'autre. Les lois, au contraire, sont une chose commune, réglée, uniforme pour tous. Si la nature est perverse, elle est portée à vouloir le mal. Aussi, voyez les hommes nés de

la sorte; vous les trouverez souvent en faute. Les lois, au contraire, veulent le juste, le beau, l'utile; c'est là ce qu'elles cherchent; une fois trouvé, on l'érige en disposition générale, égale et semblable pour tous; c'est là ce qu'on appelle la loi. Tous les hommes doivent lui obéir pour bien des raisons, et surtout pour celle-ci: « Toute loi nous vient des dieux qui la trouvent et la donnent. C'est une résolution prise par des hommes sages, la règle qui sert à corriger les fautes volontaires ou involontaires, contrat qui lie tous les citoyens et que doivent observer tous les habitants d'une même ville (5). » Je dis maintenant qu'Aristogiton est coupable aux termes de toutes les lois relatives aux dénonciateurs, et qu'il n'a rien à dire pour sa défense. C'est ce qu'il est facile de vous prouver. En effet, Athéniens, on a deux choses en vue lorsqu'on fait des lois. On veut, d'une part, que nul ne commette aucune action qui ne soit juste, et, d'autre part, on veut que les auteurs de toutes infractions soient punis pour apprendre aux autres à devenir meilleurs. Eh bien, à l'un comme à l'autre de ces deux points de vue, Aristogiton est également coupable. Il a commencé par enfreindre les lois, et c'est l'origine de ses dettes, puis il n'a pas voulu se soumettre, et c'est ce qui l'amène ici en ce moment pour être puni par vous. Il ne reste donc plus aucun prétexte pour l'acquitter. Aussi bien on n'a pas la ressource de dire que la ville ne souffre en tout cela aucun dommage. Je dis, moi, que toutes les créances de l'État sont perdues si vous accueillez les sophismes de cet homme. J'ajoute que, s'il faut absolument faire remise à quelques débiteurs, il faut choisir les plus intéressants, les meilleurs, ceux qui ont été condamnés pour les moindres fautes, et non le plus fripon, le plus constamment en faute, le plus justement condamné et pour les faits les

plus graves. Quoi de plus grave, en effet, que les deux infractions pour lesquelles il a été condamné : avoir fait acte de sycophante, avoir commis un attentat contre les lois? Je dis enfin que, dût-on pardonner à tous, il faudrait au moins excepter l'homme condamné pour fait de violence, car l'emploi de la violence constitue un outrage. Pourtant, je passe tout cela encore. Mais je prétends, Athéniens, que tout l'ensemble de l'État et des lois est troublé et détruit à cause de cet homme ; c'est ce que je vais faire voir plus clair que le jour. Je ne vous dirai rien de neuf, d'extraordinaire, ni de particulier, rien que vous ne sachiez aussi bien que moi. Dites-moi, je vous prie, quelle est, en définitive, la cause première, quelle est la force qui fait que le conseil se réunit, que le peuple monte à l'assemblée, que les tribunaux se garnissent de juges, que les magistrats, à l'expiration de leur année, cèdent volontairement la place aux nouveaux ; en un mot, que toutes les fonctions intéressant l'existence et le salut de l'État s'accomplissent ! Vous me répondrez : La cause qui produit tout cela, ce sont les lois et l'obéissance qu'elles obtiennent de tous. Supprimez-les, rendez à chacun le pouvoir de faire tout ce qu'il veut, c'en est fait du gouvernement ; que dis-je ? Notre existence ne diffère plus en rien de celle des brutes. Eh bien, que pensez-vous alors d'Aristogiton ? Que ne fera-t-il pas, cet homme, en l'absence de toute loi, quand, en face des lois, il est ce que vous le voyez ? Donc, puisque, sans difficulté, c'est aux lois, après les dieux, que l'État doit sa conservation, faites comme si vous étiez une association de secours mutuels (6) réunie pour ses affaires. Obéir aux lois, c'est ressembler à l'associé qui verse intégralement son apport pour le bien de tous. Cela mérite un éloge public. Mais la désobéissance aux lois veut être

punie. Car en nous conformant aux lois, nous réalisons notre apport dans la société civile et dans la chose publique. Celui qui ne fournit pas cet apport, Athéniens, vous prive de nombreux avantages ; il porte atteinte à votre honneur, à votre gloire, à votre grandeur. Il les détruit en ce qui dépend de lui. Je ne citerai qu'un ou deux faits, par forme d'exemple, les plus frappants. Voyez le conseil des Cinq-Cents ; protégé par une simple barrière, il tient dans sa main tous les secrets de l'État, et aucun particulier ne s'introduit dans l'enceinte. Le sénat de l'Aréopage siège dans le portique royal, une corde tendue autour de lui, et il exerce librement son pouvoir dans le calme le plus profond, tandis que tous s'éloignent et se tiennent à distance (7). Voyez enfin les magistrats désignés par le sort pour vous gouverner. Dès que l'appariteur a dit : « Retirez-vous », ils disposent en maître des lois dont l'application leur a été confiée. Nul, si téméraire qu'il soit, n'use de violence envers eux. Il y a mille autres exemples de ce genre. Toutes les vertus, tous les beaux sentiments qui honorent et conservent les États, l'empire sur soi-même, le respect des jeunes gens pour leurs parents et pour les vieillards, l'attachement à la règle, rien de tout cela, sans l'aide des lois, ne l'emporterait sur les vices, tels que la grossièreté, la brutalité, l'impudence.

La méchanceté est entreprenante, hardie, arrogante ; l'honnêteté, au contraire, ne s'agite ni ne s'émeut. Elle est lente et faite pour se laisser dominer. C'est pourquoi, lorsque vous siégez comme juges, vous devez toujours veiller sur les lois et leur donner force. C'est, en effet, grâce à elles que les bons l'emportent sur les méchants. Autrement tout est perdu, abandonné, confondu. La ville est en proie aux plus méchants, aux plus téméraires.

Dites-moi, au nom des dieux, supposez que chacun, en cette ville, ait l'audace et l'infamie d'Aristogiton et fasse comme lui ce raisonnement : « Il est permis dans une démocratie de dire et de faire absolument tout ce qu'on veut ; il suffit pour cela de ne pas tenir à sa réputation et de n'être pas tué sur le fait par un de ceux qu'on aura offensés. » Supposez qu'avec ce raisonnement, sans avoir été désigné par le sort, ni nommé par l'élection, on veuille être l'égal du citoyen désigné par le sort ou élu. Supposez que personne, ni jeunes, ni vieux, ne fasse plus son devoir, que chacun, ôtant de sa vie toute règle, considère sa volonté personnelle comme étant la loi, l'autorité, tout, en un mot. Si nous faisons cela, notre ville serait-elle encore habitable ? Où serait alors l'empire des lois ? Ne voyez-vous pas alors se répandre chaque jour dans toute la ville les violences, les outrages, les infractions ? Ne voyez-vous pas la grossièreté remplacer dans le langage la convenance et la mesure ? Mais est-il besoin de vous dire que l'ordre en toutes choses est dû aux lois et au respect des lois ? Tout à l'heure, on tirait au sort les noms de tous les Athéniens, et tous, je le sais, auraient désiré que le sort les désignât pour siéger dans ce tribunal (8). Cependant, vous seuls êtes nos juges. Pourquoi ? Parce que vous avez donné vos noms et que le sort vous a désignés. C'est la disposition des lois. Eh bien donc, vous qui êtes venus ici conformément aux lois, acquitterez-vous l'homme que vous prenez parlant, agissant au mépris des lois ? Aucun de vous ne se montrera ému ni courroucé à l'aspect d'un scélérat, d'un téméraire, violant ainsi les lois ? O le plus détestable de tous les hommes ! Il y a un obstacle imposé à ta volonté. Ce ne sont ni des barreaux, ni des portes qui peuvent encore s'ouvrir à la dérobée, ce sont des

dettes énormes par leur chiffre autant que par leur cause et inscrites dans le temple de la déesse ; tu n'en franchis pas moins les barrières et tu pénètres de force là où les lois t'interdisent d'entrer. La corde qui t'en ferme l'accès n'est autre chose que le droit même, tel qu'il est pratiqué en cette ville, les jugements de trois tribunaux (9), l'inscription faite par les thesmothètes, réitérée par les commissaires du recouvrement (10), l'accusation de fausse inscription intentée par toi-même. On dirait que ce sont là des entraves de fer, mais tu glisses au travers, tu te frayes un passage, et, forgeant des prétextes, continuant des attaques mensongères, tu crois pouvoir renverser le droit qui nous régit tous. Je vais vous montrer, par un grand et éclatant exemple, qu'il ne faut rien négliger dans les infractions de ce genre. Si quelqu'un venait vous dire en ce moment que pour parler devant vous il faut appartenir aux plus jeunes, ou aux plus riches, ou à quelque classe de citoyens déterminée, vous le mettriez à mort, je n'en doute pas, comme tendant à renverser la démocratie (11). Et vous auriez raison. Eh bien, quelque supposition que vous fassiez, il y a quelque chose de plus dangereux encore, ce serait qu'on vînt vous proposer de donner la parole à ceux dont Aristogiton fait partie, aux violents, aux échappés de prison, à ceux dont le peuple a fait mourir les pères, à ceux qui, désignés par le sort pour remplir une fonction, en ont été écartés comme indignes, aux débiteurs publics, aux hommes frappés d'atimie absolue ; en un mot, à tout ce qu'il y a de plus mauvais en apparence comme au fond (12). Or, toutes ces qualifications lui appartiennent et s'appliquent à tous ceux qui lui ressemblent. Car, à mon avis, Athéniens, si cet homme a mérité la mort pour ce qu'il fait en ce moment, il la mérite bien plus, ou du moins tout autant, pour ce qu'il

fera, sans aucun doute, si vous lui en donnez la faculté et l'occasion. A Dieu ne plaise ! Et d'ailleurs, comment pourriez-vous l'ignorer ? Il n'y a rien de beau, rien d'utile, rien qui soit digne de cette ville, à quoi cet homme puisse être employé. O Jupiter, et vous, dieux ! épargnez-nous cette extrémité. Puisse Athènes n'être jamais réduite, faute d'hommes, à se servir d'Aristogiton pour faire de grandes choses ! S'il y a des circonstances où les services d'un être comme lui puissent devenir utiles, supplions les dieux de les écarter loin de nous. Après tout, le cas échéant, mieux vaut encore, pour nous, laisser les malintentionnés dans l'embarras de trouver un agent que de leur fournir cet agent en acquittant Aristogiton. En effet, Athéniens, quel excès, quelle horreur le ferait reculer, cet homme souillé de crimes, en qui déborde la haine du peuple, haine qu'il tient de son père ? Qui, plus que lui, serait en état de renverser la république s'il trouvait à cela quelque ouverture, ce qu'à Dieu ne plaise ? Ne voyez-vous pas que sa nature et sa politique ne sont gouvernées ni par la raison ni par la conscience ? C'est la folie qui le conduit, ou plutôt sa politique est la folie même. Si c'est un grand mal pour lui, qui en est atteint, c'est un mal dangereux et terrible pour tous, insupportable pour cette ville. C'est, en effet, le propre de la folie de se perdre elle-même et de se rejeter hors des voies du salut que la raison indique. Si elle se sauve, c'est contre toute attente et toute raison. Quel homme de bon sens consentirait à lui confier ses intérêts et ceux de sa patrie ? Comment ne pas la fuir de toutes ses forces, comment ne pas chasser celui qui en est atteint, pour éviter le danger d'y tomber malgré soi ? Non, Athéniens, ceux qui délibèrent sur les intérêts de l'État n'ont pas besoin de chercher une folie à partager. Il leur faut de l'intelligence, un sens droit,

une prévoyance consommée. C'est là ce qui fait le succès toujours. Autrement on tombe où cet homme doit tomber. Ne vous attachez pas à mon discours et considérez ce qui se passe chez tous les peuples. Dans toutes les villes, il y a des autels et des temples pour tous les dieux ; il y en a surtout pour Athéné prévoyante (13), considérée comme une bonne et grande divinité. A Delphes, dans l'enceinte sacrée d'Apollon, de ce dieu devin qui, comme tel, sait apparemment discerner le meilleur, elle a un temple très-beau et très-grand à l'entrée même. Mais il n'y en a aucun pour la folie ni pour le crime. La justice, la loi, la conscience ont des autels chez tous les hommes, les plus beaux et les plus saints dans l'âme et les entrailles de chacun de nous, les autres servant à l'usage commun et au culte de tous. Il n'y en a nulle part pour le vice qui s'étale, pour la calomnie, le parjure, l'ingratitude, toutes choses que nous voyons en Aristogiton.

Il évitera, je le sais, de suivre dans sa défense la voie droite tracée par les lois. Il en fera le tour sans y entrer, injuriant, calomniant, s'engageant à mettre en jugement, à traîner ici les coupables, à les livrer en vos mains, et le reste. Mais tout cela, si vous l'entendez comme il faut, ne doit pas vous faire illusion. En effet, y a-t-il un seul de ces moyens qui n'ait été employé plusieurs fois contre tout le monde et dont on n'ait vu l'impuissance ? Pour ne parler que de moi seul, Aristogiton, tu m'as fait passer en jugement sept fois, après t'être mis aux gages du parti qui soutenait alors Philippe, et tandis que je rendais mes comptes, tu t'es porté deux fois mon contradicteur (14). Je ne suis qu'un homme, et je m'incline devant Adrastia (15) ; je suis pénétré de reconnaissance envers les dieux et envers vous, Athéniens, car je dois mon salut à

eux et à vous. Mais toi, il faut en convenir, jamais on ne t'a vu dire la vérité. Tu as toujours été convaincu d'être un sycophante. Supposons donc que nos juges t'acquittent aujourd'hui, au mépris des lois; est-ce que tu me feras déclarer coupable? De quoi? Suivez mon raisonnement. Voilà deux ans que cet homme s'est mis, de force, en possession du droit de parler. Cette faculté lui est interdite, et pourtant il parle. Pendant ce temps, il a vu l'infortuné Phokidès, le forgeron du Pirée, et le corroyeur (16), et tous ceux qu'il a accusés devant vous, commettre des crimes contre l'État, et il ne m'en a pas vu commettre, à moi, l'orateur, son adversaire, ni à Lycurgue, ni aux autres dont il va vous entretenir longuement. Mais, en vérité, il a mérité la mort à double titre, soit qu'ayant en main les preuves d'un crime commis par nous, il nous ait lâchés pour s'attaquer à de simples citoyens, soit que, n'ayant aucune preuve, il tienne ce langage pour vous séduire et vous tromper. S'il existe un homme en cette ville, cherchant à tout prix un sycophante pour faire passer en jugement tels ou tels, à tort ou à raison n'importe, cet homme ne peut pas trouver d'agent plus inutile qu'Aristogiton. En effet, pour accuser les autres, pour faire passer tout le monde en jugement, il faut être soi-même irréprochable. Autrement l'infamie de l'un fera le salut des autres. Or, personne en cette ville n'est chargé de plus de fautes, ni de plus lourdes, qu'Aristogiton. Qu'est-ce donc que cet homme? J'entends dire : « C'est le chien du peuple (17). » Mais quelle espèce de chien est-ce là, qui crie au loup et ne sait pas mordre, bon tout au plus pour dévorer lui-même les moutons qu'il prétend garder? A-t-il fait autant de mal à un seul des orateurs qu'à de simples particuliers? N'est-ce pas au sujet de ceux-ci qu'il rédigeait les décrets qui

l'ont fait condamner? Quel orateur a-t-il fait passer en jugement depuis qu'il a recouvré la parole? Aucun, mais des particuliers en grand nombre. Quand les chiens se mettent à manger les moutons, il faut, dit-on, les abattre. Celui-ci ne saurait donc être trop tôt abattu. Non, Athéniens, il ne rend aucun des services dont il se vante, mais il fait un sale et vilain métier. A force d'injurier dans les assemblées et de brusquer tout le monde, à tort et à travers, il réussit à vous tromper tous en masse, et puis, une fois descendu de la tribune, il vous prend un à un et vous fait payer cher votre faiblesse. Il poursuit méchamment, il exige, il exécute, non pas sans doute les orateurs, car ceux-là ne sont pas embarrassés de lui rendre coup pour coup, mais les simples particuliers et les gens qui ne sont pas dressés à ce jeu. Ceux qui ont reçu les coups en savent quelque chose. — Tout cela est vrai, direz-vous, mais nous estimons que cet homme rend des services à l'État. Il faut donc fermer les yeux sur tout cela et le sauver. — Mais quand vous savez les choses par votre propre expérience, Athéniens, gardez-vous d'en juger sur parole. Cet homme est resté cinq ans sans aborder la tribune. C'est pour ce temps qu'il lui était interdit de parler (18). L'a-t-on regretté pendant tout ce temps? Les intérêts de l'État ont-ils été compromis par son absence? Les choses vont-elles mieux depuis qu'ils s'est remis à parler? Pour moi, je pense tout le contraire. Tant qu'il s'est abstenu de paraître devant vous, nous avons eu trêve aux ennuis qu'il causait à tout le monde; mais depuis qu'il s'est remis à haranguer le peuple, nous sommes vraiment en état de siège, tant sont factieuses et turbulentes les paroles qu'il ne cesse de proférer dans toutes les assemblées.

Je veux aborder maintenant un sujet scabreux et en-

gager une discussion avec ceux qui aiment Aristogiton précisément à raison de ce qu'il fait de mal. Comment faut-il les qualifier? Jugez-en vous-mêmes. Pour moi, je n'ai rien à dire, si ce n'est qu'ils ne font pas acte de sagesse en s'attachant à lui. Et d'abord, de vous tous qui siégez dans ce tribunal, il n'y en a pas un seul que je range dans cette catégorie. La justice, Athéniens, les convenances, l'intérêt de ma cause, tout exige que je n'aie pas sur votre compte d'autre langage ni d'autre sentiment. Parmi les autres citoyens, comme je tiens à blâmer le moins possible, il n'y en a qu'un, un seul, que je qualifie de la sorte, c'est son disciple, ou, si vous l'aimez mieux, son maître, Philocrate d'Éleusis (19). Non qu'il n'y en ait un plus grand nombre, — plutôt aux dieux que Philocrate fût seul à se réjouir des succès d'Aristogiton! — mais ce que je n'ose pas dire de vous, la chose me paraissant honteuse, je n'ai pas le droit de le reprocher en public aux autres citoyens. D'ailleurs, mon discours fera le même effet, adressé à un seul. Ce qu'il faut être pour aimer Aristogiton, je m'abstiendrai de le rechercher curieusement. Il y aurait trop à dire et des choses désagréables à raconter. Un mot seulement. Aristogiton est-il simplement un méchant homme, malfaisant, syco-phante, en un mot ce qu'il prétend être? En ce cas, à la bonne heure! Philocrate, je te permets, à toi qui es tout cela, de sauver ton semblable. Il n'y a pas grand mal, à mon sens, pourvu que tous les autres remplissent leur devoir et fassent bonne garde autour des lois. Mais si cet homme n'est qu'un trafiquant en friponnerie, si c'est là pour lui un objet de commerce et de spéculation, s'il n'a jamais fait aucune démarche sans en avoir reçu le prix, s'il s'est toujours montré, pour ainsi dire, balance et poids en main, en ce cas, à quoi penses-tu de vouloir

donner le fil à une arme aussi défectueuse? Un cuisinier n'a que faire d'un couteau qui coupe mal, et voulût-on susciter à tout le monde des affaires et des ennuis, on ne peut tirer aucun parti d'un sycophante toujours prêt à tout livrer contre argent comptant. Voilà pourtant ce qu'est Aristogiton. Tu le sais, mais je veux te le montrer. Tu te rappelles comment il a vendu sa poursuite contre Hégémon (20). Tu sais comment il s'est désisté de ses accusations contre Démade. Et Agathon, le marchand d'huile! — L'histoire est d'hier. — On entendait Aristogiton crier, vociférer, hurler, mettre tout en branle dans les assemblées, exiger la mise à la torture (21); mais il a reçu je ne sais quoi, et il a vu acquitter Agathon sans souffler mot. Après avoir lancé la poursuite contre Démoclès, qu'en a-t-il fait? Il y a bien d'autres affaires que j'ai peine à me rappeler toutes, mais je sais que tu en as gardé copie, car tu lui servais de complice. Après cela, qui donc voudrait sauver cet homme? Personne, ni les bons ni les mauvais; et pourquoi, en effet? Ses semblables, il les trahit; les bons, il est leur ennemi; la nature l'a fait tel; à moins qu'on ne pense, en bon jardinier, qu'il faut conserver à cette ville la graine et la souche du sycophante et du coquin. Mais cela n'est pas beau, Athéniens, et, j'en atteste les dieux, cela est contraire à la religion. Quand vos ancêtres ont construit pour vous ces tribunaux, ce n'était pas, j'imagine, pour vous mettre en état d'y propager ces gens-là; c'était, au contraire, pour vous donner les moyens de les exterminer et de les punir, comme d'ôter à tous l'envie et le désir de mal faire.

La méchanceté est chose terrible. Avec elle, on n'en finit jamais. Que faire, que dire, quand on voit Aristogiton mis en jugement pour des méfaits avoués par lui et

jouissant d'une si longue impunité? Voyez à quel point c'est un vilain homme. Il était déjà dénoncé, et il allait toujours, criant, harcelant, menaçant. Les stratéges, à qui vous confiez vos plus grands intérêts, refusaient de lui donner de l'argent sur sa demande. Il dit tout haut qu'ils n'étaient même pas bons pour commander aux balayeurs des rues (22). Ce n'était pas eux qu'atteignait l'outrage, non, — car avec un peu d'argent ils auraient pu lui fermer la bouche, — c'est votre choix qu'il insultait pour qu'on sentît mieux quel mal il est capable de faire. Quant aux magistrats désignés par le sort, il n'a pas cessé de les ronger à belles dents, d'exiger, d'extorquer de l'argent. Quel tour ne leur a-t-il pas joué? En dernier lieu, n'a-t-il pas essayé de nous jeter dans les factions et les querelles intestines en affichant de fausses dépêches? En somme, il est né pour faire du mal à tout le monde, et, du reste, la vie qu'il mène fait assez connaître son caractère. Voyez, en effet. Le nombre total des Athéniens est d'environ vingt mille (23). Chacun d'eux va et vient dans l'Agora, occupé de quelque chose, pour un intérêt public ou privé. Mais lui ne fait rien, et il serait embarrassé de dire à quoi il emploie sa vie d'une façon convenable et honnête. Il n'use pas les forces de son âme à la poursuite d'un but politique. Il ne s'occupe ni d'art, ni d'agriculture, ni d'aucune autre profession. Il n'entretient avec personne des rapports d'amitié ni de conversation. Non. Il s'avance à travers l'Agora comme une vipère ou un scorpion, son dard en arrêt, bondissant çà et là, cherchant du regard à qui il peut lancer un coup, une diffamation, une offense, n'importe laquelle, pour lui faire peur et le contraindre à financer (24). Jamais on ne le voit entrer ni chez un barbier, ni chez un parfumeur, ni dans une de ces boutiques dont la ville est pleine.

Sans lien avec les autres hommes, sans foyer, sans relations, il ne comprend ni la reconnaissance, ni l'amitié, ni aucun des sentiments d'un honnête homme. Sa compagnie, ce sont les personnages que les peintres nous représentent autour des impies, dans la demeure d'Hadès; l'imprécation, la calomnie, l'envie, la discorde et la querelle. Voilà ce qui marche avec lui. Eh bien, cet homme qui n'a même pas droit à la bienveillance des dieux infernaux, qui mérite d'être rejeté parmi les impies comme ayant mal vécu, vous l'avez pris sur le fait et vous ne le puniriez pas? Que dis-je? Vous l'acquitteriez, comblé de plus de récompenses que vos bienfaiteurs eux-mêmes? En effet, à qui avez-vous jamais accordé cette faveur de ne pas s'acquitter envers le Trésor et d'exercer cependant les mêmes droits que tout le monde? A personne. Ne l'accordez donc pas à cet homme en ce jour, mais punissez-le, et faites-en un exemple qui instruisse les autres.

Écoutez-moi encore, Athéniens, cela en vaut la peine. Ce que vous avez entendu rappeler par Lycurgue, tout à l'heure, est grave et ne peut être dépassé; le reste vous paraîtra de même force et de même nature. C'était peu d'être parti d'Érétrie laissant son père en prison (25), comme vous l'a dit Phædros (26). Quand le vieillard fut mort, cet impie, ce sacrilège ne l'a pas enseveli et n'a pas payé ceux qui se sont chargés de ce soin. Loin de là, il leur a fait un procès. C'était peu encore d'avoir osé porter les mains sur sa mère, comme les témoins vous l'ont rapporté. Il avait une sœur, non du même père, mais de cette mère, née on ne sait comment, — c'est une question que je ne veux pas examiner. En tout cas, c'était bien sa sœur. — Il l'a vendue à charge d'exportation (27), si l'on en croit la formule de l'action intentée contre lui à raison

de ces faits par cet excellent frère qui tout à l'heure va parler pour lui. A ces faits déjà si graves vient s'en joindre un autre affreux. J'en prends la terre et les dieux à témoin. Après son évasion, accompagnée de bris de prison, il se rendit chez une femme appelée Zobia, avec laquelle il avait eu, paraît-il, d'anciennes relations. Celle-ci le cacha et le recéla les premiers jours, pendant que les Onze le cherchaient et le faisaient citer par la voie du héraut. Ensuite elle lui donna huit drachmes pour son voyage, une tunique courte, un vêtement, et le fit partir pour Mégare. Plus tard, rentré ici, fier et superbe, il retrouva cette femme qui lui avait rendu un si grand service. Elle lui fit des reproches, lui rappela le passé et réclama un service en échange. Aristogiton la chassa de chez lui, les vêtements en lambeaux, en proférant des menaces terribles. Mais cela n'arrêta pas la malheureuse. Selon l'habitude des femmes de cette espèce, elle alla trouver les connaissances d'Aristogiton et leur conta ses griefs; ce que voyant Aristogiton, il la saisit de sa main et la traîna à l'endroit où se fait l'adjudication de la taxe des métèques (28). Si elle ne s'était pas trouvée en règle pour le paiement de la taxe, elle aurait été vendue par celui-là même qu'elle avait sauvé. Pour prouver que je dis vrai, appelle-moi l'homme qui a donné la sépulture au père d'Aristogiton et n'en a pas reçu le prix, et aussi l'arbitre qui siégeait dans le procès intenté à cet homme par son frère pour avoir vendu sa sœur, et montre la formule de la demande. Mais avant tout, appelle le patron de Zobia (29), de cette femme qui a donné asile à l'accusé, et les commissaires à l'adjudication devant lesquels il l'a traînée. Tout à l'heure, vous étiez indignés de ce qu'il avait accusé des amis dont les contributions volontaires l'avaient sauvé. C'est un être infâme, Athéniens,

et dont le seul contact doit faire horreur. Lis les témoignages.

TÉMOIGNAGES.

Contre des forfaits si nombreux, si énormes, quelle action serait suffisante ? Quel châtement serait trop doux ? La mort même, si vous m'en croyez, est peu de chose en comparaison.

Je vais vous faire connaître encore un acte de méchanceté commis par lui de particulier à particulier, et je vous ferai grâce du reste. Avant sa sortie de prison, un homme de Tanagre y fut jeté faute de cautions (30). Cet homme avait un écrit. Aristogiton s'approche, lie conversation sous je ne sais quel prétexte et soustrait l'écrit. Cet homme l'accuse, crie très-haut, affirme que la soustraction n'a pas d'autre auteur, et Aristogiton s'oublie au point de lever la main sur son adversaire pour le frapper. Mais l'autre, encore frais et dispos, eut facilement raison d'un homme vieilli et croupi dans la prison. Réduit à cette extrémité, Aristogiton lui dévora le nez. Ayant cette blessure à soigner, le Tanagréen interrompit ses recherches et ses perquisitions. Plus tard, on retrouva l'écrit dans une boîte dont Aristogiton avait la clef. Après cela, tous les détenus prirent une résolution à son égard. On ne devait avoir rien de commun avec lui, ni le feu, ni la lumière, ni le boire, ni le manger. On ne devait rien accepter de lui, ni lui rien donner. Pour preuve que je dis vrai, appelle-moi l'homme dont cet immonde Aristogiton a dévoré le nez.

TÉMOIGNAGE.

Ce sont de belles actions que cet orateur vous a faites là. Certes, il vaut la peine d'écouter un discours ou un

conseil de la bouche de l'homme qui a commis pareille chose. Lis cette résolution prise à son sujet et si glorieuse pour lui.

RÉSOLUTION.

Quelle honte, Athéniens! Des hommes jetés en prison pour des faits d'improbité, et pour les actes les plus honteux, ont trouvé Aristogiton encore pire qu'eux-mêmes et ont supprimé toutes relations avec lui; et vous, malgré les lois qui lui interdisent de s'occuper de politique, vous lui donneriez accès parmi vous! Que pouvez-vous donc approuver dans ses actions et dans toute sa vie? Est-ce que tout en lui n'est pas fait pour vous inspirer du dégoût? N'est-ce pas un impie, un brutal, un être immonde, un sycophante?

Voilà ce qu'il fait, voilà ce qu'il est, et il n'en va pas moins criant, dans toutes vos assemblées : « Moi seul, je vous suis dévoué; tous ces gens-là conspirent contre vous; vous êtes trahis; vous ne pouvez plus compter que sur mon dévouement. » Eh bien, je veux examiner ce dévouement si grand, si absolu. D'où lui vient-il et quel en est le motif? Si les choses sont bien ce qu'il dit, usez de lui et donnez-lui votre confiance. Sinon, tenez-vous sur vos gardes. Est-ce parce que vous avez prononcé contre son père une condamnation à mort et que vous avez fait vendre sa mère, condamnée pour ingratitude envers son patron (31), est-ce pour cela que vous comptez sur son dévouement? Ce serait bien étrange, en vérité. J'en atteste Jupiter et tous les dieux. Car s'il est dévoué à ses parents, s'il se conforme à cette loi de la nature (32), une et identique pour les hommes et pour tous les animaux : « Chérir ceux à qui on doit le jour », alors, évidemment, il doit être plein de ressentiment

contre ceux qui ont proscrit l'un et l'autre, contre leurs lois et leur gouvernement. Si, au contraire, il ne prend à partie aucun d'entre eux, je voudrais bien savoir qui peut avoir confiance dans le dévouement qu'Aristogiton professe aujourd'hui à l'égard du peuple, quand on le voit désertter la cause de ses parents. Pour moi, celui qui oublie ses parents ne mérite aucune confiance. C'est un ennemi, je ne dis pas seulement des hommes, mais des dieux. — Il est vrai que vous avez acquitté des personnes dénoncées par lui, que vous l'avez mis en prison deux fois (33), lui et son frère. C'est sans doute pour cela qu'il vous est si dévoué. — Ce serait encore bien étrange. Est-ce parce que, désigné par le sort pour une fonction, vous l'avez écarté comme indigne (34)? Parce que vous l'avez condamné pour proposition illégale? Parce que vous avez ajouté à la condamnation une amende de cinq talents (35)? Parce que vous le montrez au doigt pour le désigner comme le plus grand coquin qu'il y ait au monde? Parce que, à moins de renverser les lois et le gouvernement, il n'a pas moyen de se laver de son infamie? Mais pourquoi donc cet homme vous est-il dévoué? C'est, dit-il, parce qu'aucun scrupule ne l'arrête. N'avoir pas de scrupule, qu'est-ce à dire? C'est, entre autres choses, avoir l'audace d'avancer ce qui n'est pas, ce qui ne peut pas être, et de l'affirmer sans rougir, comme fait cet homme.

Il reste encore à parler de la dénonciation. Lycurgue a jugé à propos de me laisser ce soin. Il est bon de vous en dire quelques mots. A ce sujet, vous devez, je crois, examiner la personne du débiteur et les points de droit soulevés par ce procès, comme s'il s'agissait d'une dette particulière. L'un se prétend créancier, l'autre nie. Si l'on produit le contrat en vertu duquel les fonds ont été

prêtés, si l'on montre les stèles encore debout (36), la mauvaise foi du défendeur qui nie vous paraît évidente; si tous ces titres ont été supprimés, c'est contre le demandeur que vous portez ce jugement. Cela est dans la nature des choses. Or, pour ce qui concerne la dette d'Aristogiton envers l'État, il y a un contrat; c'est la loi, qui veut l'inscription de tous les débiteurs publics; il y a une stèle, c'est le tableau exposé dans le temple de la déesse. Si ces titres ont disparu, si la dette a été effacée, nous ne savons ce que nous disons, ou plutôt nous disons un mensonge. Mais si les titres sont encore là, s'ils doivent y être et y rester jusqu'à parfait paiement, en ce cas c'est Aristogiton qui ne dit pas la vérité, c'est lui qui commet un acte indigne et coupable en s'efforçant de supprimer les droits de l'État. Vous avez, en effet, à décider et à discuter, non pas s'il doit encore actuellement tout ce qu'il a dû, mais, en général, s'il est débiteur. Plusieurs sont inscrits pour une drachme seulement. Le tort qu'ils vous ont fait est insignifiant ou nul; ils n'en sont pas moins débiteurs dans toute la force du terme. Ne sera-ce pas souverainement injuste si tel autre, qui a fait un tort énorme, peut recouvrer la plénitude de ses droits en versant un à-compte ou deux? En outre, il y a trois dettes pour lesquelles Aristogiton a été inscrit et qui ont motivé la dénonciation contre lui. Deux d'entre elles ont été signalées dans l'inventaire (37), mais la troisième n'y figure point. C'est pour celle-là qu'il poursuit Ariston d'Alopèque pour machination dressée contre lui. — Oui, dit-il, et j'ai raison, car il n'avait pas le droit de me faire inscrire. — Assurément, il faut que tu obtiennes justice. Rien de mieux; mais alors commence par subir le traitement qui t'a été infligé. Reste dans cette situation. Il le faut, autrement de quoi te feras-tu rendre justice? Si tu

es libre de faire tout ce que font les autres, quel préjudice as-tu souffert? Car enfin, au nom des dieux, considérez encore ceci : s'il fait déclarer Ariston coupable de machination, qu'en résultera-t-il? — On effacera son nom et on inscrira Ariston en son lieu et place. Ainsi le veut la loi (38). — A la bonne heure! Disons-nous donc qu'à partir de ce jour, l'un des deux, celui dont le nom aura été effacé, se trouvera débiteur envers le Trésor, et que l'autre, inscrit au lieu et place du premier, jouira de tous ses droits? C'est pourtant la conséquence du principe posé par Aristogiton. En effet, s'il ne doit pas, étant inscrit, alors apparemment, il devra, étant effacé. Mais cela n'est pas, non, cela n'est pas. Une fois effacé, il ne devra rien. Donc, il doit maintenant. Mais quoi? Si Ariston échappe à la poursuite de son adversaire, par qui notre ville se fera-t-elle indemniser de ce que ce dernier fait aujourd'hui sans droit? Et ceux qu'Aristogiton a fait envoyer à la mort ou à la prison en intriguant auprès du tribunal! Qui donc rendra aux uns la vie? Qui dédommagera les autres des tourments qu'ils ont soufferts? Car enfin les lois refusent à cet homme les droits qui appartiennent à tous, ceux-là mêmes qu'on exerce tour à tour (39), et ce même homme n'en fait pas moins à d'autres un mal horrible. Cela n'est ni régulier, ni politique, ni conforme à nos intérêts. Eh bien, je me fais à ce propos la question que voici : Quand on dit : « Tout est à l'envers », qu'est-ce que cela signifie, suivant vous? Veut-on dire que la terre se trouve en haut et les astres en bas? Mais cela ne peut pas arriver. Nous en préservent les dieux! C'est de tout autre chose qu'il s'agit. Si vous mettez vos volontés au-dessus des lois, si l'on voyait le vice en honneur et la vertu rejetée bien loin, si l'on écoutait, non plus la justice ou l'intérêt, mais l'envie, c'est alors

qu'il faudrait dire : « Toutes choses sont à l'envers. »

J'ai vu plus d'une fois, dans les procès de ce genre, des gens accablés par l'évidence des faits, hors d'état de prouver qu'ils ne sont pas coupables, invoquer comme dernier moyen de salut, les uns leur vie sage et réglée, les autres les services et les liturgies de leurs ancêtres, ou d'autres arguments semblables faits pour amener les juges à la pitié, à l'humanité. Mais Aristogiton ne peut pas mettre le pied sur un pareil terrain. Je n'y vois pour lui que précipices, abîmes, gouffres sans fond. Car enfin que dira-t-il de vrai ? Les belles actions de son père ? Mais vous l'avez condamné à mort, ce père, en ce même tribunal, pour crimes avérés et dignes du supplice. Eh bien, s'il est scabreux pour lui d'invoquer le souvenir de son père, il aura du moins la ressource de montrer sa propre vie, sage et correcte. — De quelle vie parlez-vous ? Et où donc l'a-t-il vécue ? Tout autre est celle dont vous avez été témoins. — Allons, il se retranchera sur les liturgies. — Où et quand ont eu lieu ces liturgies ? Celles de son père ? Elles n'existent pas. Les siennes ? Délations, arrestations, dénonciations (40), vous trouverez tout, excepté des liturgies. — Soit, mais du moins, outre ceux qui l'entourent à cette heure, il aura des parents en foule, tous honnêtes gens, qui viendront l'assister et vous implorer. — Il n'en a pas, il n'en a jamais eu. Comment cela se pourrait-il pour un homme qui n'est même pas né libre ? Ah ! vraiment j'oubliais ; il a un frère, celui que vous voyez à ses côtés, qui a intenté contre lui le beau procès que vous savez. De celui-là, je n'ai qu'une chose à dire. C'est son frère de mère et de père, et jumeau par-dessus le marché. Voici un de ses exploits, pour ne pas parler des autres : Vous vous rappelez cette abominable Théoris, cette empoisonneuse que vous avez

mise à mort, elle et tous les siens (41). Eh bien, ces mêmes poisons, ces mêmes formules magiques ont été livrés à ce frère par une servante de Théoris qui a dénoncé sa maîtresse et dont ce vendeur de sortilèges a des enfants. Avec cela, il donne des bourdes et fait des dupes ; épileptique lui-même, il prétend guérir les épileptiques. C'est un maître fripon. Voilà pourtant l'homme qui va vous implorer pour Aristogiton, un empoisonneur, une peste publique, un homme dont on se détourne avec dégoût plutôt qu'on ne lui adresse la parole, qui, lui-même, a trouvé son frère digne de mort lorsqu'il lui a intenté le procès que vous savez (42).

Après cela, que reste-t-il encore, Athéniens ? Une chose que les parties sont sûres de trouver en vous, car telle est votre nature, dont les accusés n'ont pas besoin de faire provision, car chacun de vous l'apporte en entrant ici : la pitié, l'indulgence, l'humanité. Gardez-vous d'en avoir pour cet homme abominable. La religion, la justice vous le défendent. Pourquoi ? Le voici : Chacun, suivant sa disposition naturelle, se fait une règle qu'il suit dans ses rapports avec les autres. Il est juste que les autres suivent à son égard la même règle. Quelle est donc la règle de conduite d'Aristogiton, et de quels sentiments est-il animé envers tout le monde ? Son désir est-il de voir prospérer les autres ? de les voir vivre heureux et honorés ? Et quelle sera l'occupation de toute sa vie ? Le malheur des autres est son pain quotidien. En conséquence, il ne souhaite rien tant que de nous voir tous impliqués dans des poursuites, des procédures, des accusations méchantes. Voilà son labeur, à lui, voilà son industrie. Qui donc, Athéniens, mérite d'être appelé le dernier des misérables, trois fois maudit, ennemi public, haïssant tout le monde, à qui la terre ne devrait ni donner de

fruit, ni fournir de tombeau? N'est-ce pas Aristogiton? Oui, à mon avis. Quelle indulgence, quelle pitié les victimes de ce sycophante ont-elles trouvée en lui? Ici, dans ces mêmes tribunaux, il a toujours conclu à la mort, et cela avant même que le premier vote eût été donné (43). Et ces mêmes hommes, envers lesquels l'infâme s'est montré si dur et si amer, ceux d'entre vous, Athéniens, que le sort a envoyés siéger ici leur ont rendu justice et les ont sauvés. Ils ont acquitté les victimes de ce sycophante; et à lui, ils n'ont pas donné le cinquième des voix. Mais on a pu le voir là dans tout son jour, amer, sanguinaire, cruel. Ni les jeunes enfants, ni les vieilles mères des malheureux qu'on jugeait n'ont obtenu de lui un regard de pitié. Et tu obtiendrais ton pardon? De qui? et à quel titre? On aurait pitié de tes enfants? Non, jamais. Toi-même, Aristogiton, tu as repoussé toute pitié pour les infortunes de ce genre, que dis-je? tu l'as tuée. Ce port de salut, toi-même en as comblé le fond et bouché l'entrée. Cesse donc d'y chercher un refuge. Tu n'en as plus le droit.

Si vous entendiez les propos qu'il tient sur votre compte en parcourant l'Agora, vous le haïriez encore davantage et vous auriez raison. — Il y en a plus d'un, dit-il, qui doit au Trésor, et tous ces gens-là se trouvent dans la même situation que lui. — Oui, bien des gens ont eu des revers de fortune. N'y en eût-il que deux, j'en conviendrais encore, car c'est toujours trop, et plutôt aux dieux qu'Aristogiton restât seul votre débiteur! Mais, les dieux m'en sont témoins, je ne crois pas que pour cela ces gens lui ressemblent, même de loin; au contraire. Suivez mon raisonnement et ne soupçonnez pas, Athéniens, que si je vous parle ainsi, c'est que je vois en vous des débiteurs du Trésor. Cela n'est pas, cela ne peut pas

être, et telle n'est pas ma pensée. Mais si quelqu'un de vous a un ami dans cette situation, si même il connaît quelqu'un qui s'y trouve, il doit haïr Aristogiton d'autant plus. C'est ce que je veux vous montrer. D'abord, voilà des hommes qui, par obligeance, se sont portés caution (44), ou ont libéralement contracté quelque engagement pour d'autres. Leurs dettes ont un caractère purement privé et ne se compliquent d'aucun délit public. Un revers de fortune les a ruinés. Ces hommes, Aristogiton les met sur le même rang que lui et dans la même infamie. Cela n'est ni juste, ni convenable. Les cas ne sont pas semblables, Aristogiton, et la distance est énorme. Toi, tu as proposé de mettre à mort sans jugement trois citoyens; ton décret a été illégal; tu aurais dû subir la mort, et ta peine a été réduite à une somme d'argent (45). Tel autre a cautionné son ami et s'est trouvé, à l'improviste, contraint de payer une somme au-dessus de ses forces. Non, ces deux cas n'ont rien de semblable. En second lieu, cette indulgence commune, qui est dans votre nature et dont vous usez entre vous, Aristogiton la supprime et la détruit autant qu'il dépend de lui. Une comparaison vous le fera sentir. Occupé à ce commerce réciproque de bons offices qui est conforme à votre nature, comme je vous le disais, le peuple vit en cette ville comme les familles dans les maisons particulières. Or, comment vivent ces familles? Là où il y a un père, des fils en âge d'homme, et peut-être des enfants de ces derniers, il y a forcément plusieurs volontés différentes, car la jeunesse et la vieillesse ne parlent ni n'agissent de la même façon. Mais les jeunes, s'ils sont raisonnables, s'arrangent, en tout ce qu'ils font, d'abord pour n'être pas aperçus, ou tout au moins pour montrer qu'ils n'ont pas voulu l'être, et les gens d'âge,

s'ils découvrent quelque excès commis à dépenser, à boire, à se divertir, voient ces choses comme s'ils n'avaient rien vu. Par ce moyen, chacun suit la loi de la nature et tout marche d'accord. C'est de la même façon, Athéniens, que vous vivez entre vous, comme en famille et avec une indulgence réciproque. Il y a des gens qui ont eu des malheurs; on les voit; mais, comme dit le proverbe, on voit sans voir et on entend sans entendre; eux-mêmes s'arrangent, en tout ce qu'ils font, pour bien montrer qu'ils se cachent et rougissent d'être vus. Ainsi subsiste et se perpétue en notre ville la concorde publique, source de tous biens. Ces habitudes, si profondément enracinées dans votre caractère et vos mœurs, Aristogiton les ébranle, les arrache et les rejette. En général, ceux qui ont eu des malheurs évitent le bruit; mais lui, c'est différent! On dirait qu'il ne fait rien qu'en agitant ses grelots. Ni prytanie, ni héraut, ni président (46), ni tribu chargée de la préséance (47), rien ne peut l'arrêter. Qu'un de vous, victime de l'insolence de cet homme, vienne à s'écrier : « Lui! faire cela, étant débiteur public! » — « Quoi? dira-t-on, est-ce que tel et tel ne sont pas dans le même cas? » — Et chacun ajoutera un nom, celui de son ennemi. Ainsi, grâce à la méchanceté d'Aristogiton, il courra de mauvais propos, à cause de lui, sur des malheureux qui ne lui ressemblent pas.

Il n'y a donc plus qu'un parti à prendre, Athéniens, pour ceux qui veulent se délivrer de cet homme. Son délit étant évident, clair comme le jour, il faut avant tout prononcer contre lui la peine de mort, conformément aux lois; sinon, il faut, du moins, le frapper d'une amende assez forte pour qu'il ne puisse pas la supporter. Il n'y pas d'autre moyen d'en être délivrés, sachez-le bien. En

effet, Athéniens, regardez les autres hommes. Les meilleurs et les plus sages font tout ce qu'ils doivent, par nature et spontanément. D'autres, moins bons, sans toutefois qu'on puisse les dire absolument mauvais, craignent de mal faire parce qu'ils ont peur de vous, parce qu'ils appréhendent les propos et les reproches déshonorants. Enfin, les plus méchants, ceux que la société rejette de son sein, on dit que le malheur les corrige. Mais Aristogiton dépasse de bien loin en méchanceté tout le reste des hommes. On a beau le frapper, il ne s'amende pas, et il se fait prendre encore commettant les mêmes délits, les mêmes excès. Il est même plus haïssable aujourd'hui que jamais, car alors il se contentait de faire des propositions contraires aux lois; aujourd'hui, il se permet tout, il accuse, il prend la parole, il calomnie, il diffame, il requiert la peine de mort, il dénonce, il noircit des gens dont l'honneur est intact, lui, débiteur public! Il n'y a rien de plus fort que cela. Vouloir le corriger serait donc une folie. Les immenses clameurs que le peuple entier fait entendre pour corriger ceux qui lassent sa patience n'ont jamais intimidé ni fait reculer Aristogiton; quel effet produirait sur son esprit la parole d'un seul? Le mal est sans remède, vous l'entendez, Athéniens, sans remède. Faites comme les médecins. Lorsqu'ils voient apparaître le chancre et la gangrène, ou quelque autre mal sans remède, ils cautérisent ou ils amputent. De même, retranchez du milieu de vous cette bête malfaisante, chassez-la de votre ville, détruisez-la. N'attendez pas qu'elle vous ait blessés, ni vous en particulier, ni l'État; prenez les devants. En effet, mettez-vous bien cela devant les yeux : Jamais peut-être aucun de vous n'a été mordu par une vipère, ni par une tarentule, et puissiez-vous ne l'être jamais! Cependant, lorsque vous voyez une

de ces bêtes, vous la tuez sur-le-champ. De même, Athéniens, lorsque vous voyez un sycophante, un enragé, une vraie vipère sous la figure d'un homme, n'attendez pas qu'il vous ait tous mordus l'un après l'autre. C'est au premier qui le rencontre à le frapper.

Lycurgue a pris à témoin Athéné et la mère des dieux. Il a bien fait. Moi, j'invoque vos ancêtres et leurs vertus, dont le temps même n'a pas effacé le souvenir ; et je les invoque à propos, car en politique ils ne se donnaient pas comme complices aux coquins et aux sycophantes, et ils ne pratiquaient pas de l'un à l'autre les haines intestines. Non. Aux sages, aux bons, orateurs ou simples particuliers, ils décernaient des honneurs. Quant aux méchants et aux brouillons, ils savaient les détester et les punir. C'est par là que s'établissait entre tous comme un concours de belles actions.

Je veux dire encore un mot et je finis. Tout à l'heure, vous allez sortir du tribunal sous les yeux de cette foule qui nous entoure, mêlée d'étrangers et de citoyens. Ils vous regarderont au passage, l'un après l'autre, et chercheront à lire sur votre visage si vous avez voté l'acquiescement. Qu'aurez-vous à dire, Athéniens, si vous sortez d'ici ayant trahi les lois ? De quel front, de quels yeux soutiendrez-vous les regards de chacun de ces hommes ? Comment osez-vous vous présenter devant la mère des dieux si vous songez à visiter son temple (48) ? Car enfin vous ne pouvez pas, un à un, pénétrer dans ce sanctuaire des lois qui règnent sur nous, si, en ce jour, étant tous réunis, vous sortez d'ici sans avoir prêté main-forte à ces mêmes lois. Comment, au premier jour du mois, montant à l'Acropole, chacun de vous osera-t-il encore implorer les faveurs des dieux pour la ville entière et aussi pour lui-même (49), alors qu'Aristogiton et son père

l'honnête homme étant inscrits là-haut, vous aurez jugé malgré vos serments, malgré ces inscriptions? Et que direz-vous, Athéniens, que direz-vous si ceux qui auront voté l'acquiescement sont reconnus et interrogés? Que répondrez-vous? Que vous aimez Aristogiton? Qui oserait tenir un pareil langage? Entrer en partage de sa méchanceté, de la malédiction, de l'infamie qui s'attachent à lui, qui pourrait y consentir? Direz-vous l'un après l'autre : « Je n'ai pas voté l'acquiescement »? Mais alors vous appellerez sur ceux qui l'auront voté la vengeance du ciel. Chacun voudra donner ce gage de sa sincérité au moment où il dira : « Ce n'est pas moi. » Pourquoi? quand il est si facile de ne maudire personne, de faire que tous adressent au ciel une même prière, demandant tous les biens pour tous, et vous pour vous-mêmes, et tous les Athéniens pour vous. J'ajoute : et les étrangers eux-mêmes, et les enfants et les femmes, car tous ont été atteints, oui, atteints par sa rage malfaisante. Il n'y a plus qu'à vouloir pour être délivrés de sa méchanceté et pour voir son juste châtement.

NOTES

(1) Les débiteurs de l'État devaient s'acquitter avant la neuvième prytanie de l'année, faute de quoi leur dette était doublée et eux-mêmes étaient frappés d'atimie jusqu'à parfait paiement. Les noms des débiteurs en retard étaient inscrits sur une liste affichée à l'Acropole. V. les notes 27 et 28 du plaidoyer contre Timocrate.

Celui qui, étant débiteur public inscrit sur la liste, exerçait un droit politique pouvait être poursuivi par *dénonciation*, ἐνδειξις. Celui qui avait obtenu à tort sa radiation de la liste était exposé à la γραφή ἀγραφίου. Il y avait une action spéciale contre le concessionnaire de mines qui ne payait pas sa redevance, γραφή ἀγράφου μετάλλου. Par contre, celui qui avait été inscrit à tort ou par suite d'une manœuvre frauduleuse, pouvait intenter, contre l'auteur de l'inscription, la γραφή ψευδεγγραφῆς ou ἐπιβουλεύσεως. La mainmise du Trésor sur les biens du débiteur s'appelait ἀπογραφή. Si ce dernier cherchait à soustraire quelqu'un de ses biens, il était exposé à la γραφή ἀπογραφῆς.

(2) Nous avons déjà expliqué ce que c'était que les proèdres. Le πρόγραμμα était une affiche indiquant la date de la prochaine réunion de l'assemblée, et l'ordre du jour. V. Hermann, t. I, § 128, note 8. Il est probable que l'affiche devait être apposée cinq jours à l'avance, πρόπεμπτα. V. le *Lexicon Seguerianum* publié par Bekker, *Anecdota*, I, p. 96.

(3) Nous lisons en effet dans les hymnes orphiques des vers où la Justice est dépeinte assise sur le trône de Jupiter, et suivant du regard toutes les actions des hommes :

Ὅμμα Δίκης μέλπω παλιδερκέος, etc.

(4) On voit ici que l'action intentée contre Aristogiton était bien une dénonciation, ἐνδειξις.

(5) Le jurisconsulte Marcien, qui vivait au troisième siècle de notre ère, avait inséré au début de ses *Institutes* cette définition de la loi, empruntée à Démosthène, et la rapprochait d'une autre définition donnée par le célèbre stoïcien Chrysippe. (L. 11. D. *De legibus*, I, 3.)

(6) Ἐρανος. V. la note 36 du plaidoyer contre Midias.

(7) Le conseil des Cinq-Cents, lorsqu'il siégeait, était entouré d'une barrière mobile en bois, appelée χιγκλῆς. Pour l'Aréopage

cette barrière était remplacée par une simple corde tendue, *περισχοίνισμα*, qui tenait le public à la distance de cinquante pieds.

(8) Il s'agit ici du tirage des jurés et de la composition des tribunaux. V. Hermann, t. I, § 134, note 13. Ce point de la constitution athénienne est encore obscur. V. Fränkel, *Ueber die attischen Geschwornengerichte*, Berlin, 1877. Fränkel paraît avoir bien établi que la liste générale du jury comprenait tous les citoyens âgés de trente ans et exerçant leurs droits, qui se proposaient eux-mêmes en donnant leur nom. Tous les jurés portés sur cette liste, au nombre de 2,500 environ, étaient annuellement répartis, au moyen d'un tirage au sort, en dix sections. Un juré pouvait se faire inscrire dans plusieurs sections. Le jour de l'audience, avait lieu un second tirage destiné à compléter le tribunal, *πληροῦν τὸ δικαστήριον*, en ajoutant à la section permanente le nombre de noms nécessaire suivant la nature de l'affaire. Ce nombre variait de 200 à 500.

Ainsi *πάντες Ἀθηναῖοι* veut dire ici non pas précisément tous les Athéniens, mais tous ceux qui ont donné leurs noms et se sont fait porter sur la liste générale. C'est parmi eux qu'on avait tiré, le matin même, le nombre de jurés nécessaire pour compléter le tribunal.

(9) *Γνώσεσι δικαστηρίων τριῶν*. Il semble que quand il y avait trois condamnations l'atimie devenait plus complète. Cf. plaidoyer contre Timocrate, § 196 : *ἐν τρισὶν ἐξελεγχθέντας δικαστηρίοις*.

(10) *Ἐγγραφῆ*. Il y avait eu double inscription, une première par les thesmothètes, une seconde par les *πράκτορες* ou commissaires du recouvrement. V. Hermann, t. I, § 144, note 9, et § 151, note 3; Bœckh, p. 510.

(11) La *κατάλυσις τοῦ δημοῦ* était considéré comme un des plus grands crimes, et donnait lieu à une *γραφῆ* particulière. V. Otto, p. 11, et Thonissen, p. 169.

(12) On voit par là que, outre les *ἀτίμοι*, il y avait encore d'autres personnes auxquelles il était interdit de prendre la parole dans l'assemblée. Tels étaient les détenus, ou plutôt les échappés de prison; ceux qui, désignés par le sort pour remplir une fonction, avaient été écartés comme indignes par la *δοκιμασία*; ceux dont les pères avaient été mis à mort par le peuple. On craignait que le ressentiment ne portât les fils à donner au peuple de mauvais conseils.

Ce texte distingue entre ceux qui sont débiteurs du trésor et ceux qui sont *καθάπαξ ἀτίμοι*. Les premiers n'encouraient qu'une atimie conditionnelle qui cessait par le payement.

(13) La chapelle d'Athéné Pronoia à Delphes existait encore

au temps de Pausanias (*Phœica*, p. 162). On disait aussi, et peut-être plus exactement, Athéné Pronaïé, dont la chapelle était à l'entrée du temple d'Apollon. Hérodote, VIII, 37. V. sur tout ce passage la note de Taylor.

(14) Il n'y a pas trace, ailleurs, de ces sept accusations dirigées par Aristogiton contre Démosthène, ni de l'opposition faite par Aristogiton lorsque Démosthène rendait ses comptes. Toutefois le fait n'a rien d'in vraisemblable.

(15) Ἀδραστεία. C'est un des noms de Némésis.

(16) Nous ne savons rien non plus sur Phokidès, ni sur le forgeron du Pirée, ni sur le corroyeur, toutes les victimes d'Aristogiton.

(17) Κύων τοῦ δήμου. Théophraste prête le même mot à un de ses personnages. *Caractères*, XXXI, 3.

(18) Πέντε ἐτῶν. Ainsi la durée de la privation du droit de parler au peuple était fixée par les juges *ex arbitrio*. Dans l'espèce, elle avait été fixée à cinq ans pour Aristogiton. C'était sans doute le maximum, car tel était aussi le délai de la prescription.

(19) Nous n'avons aucun renseignement sur Philocrate d'Éleusis.

(20) Εἰσαγγελία contre Hégémon (v. l'argument de Libanios); γραφαί contre l'orateur Démade; tentative d'εἰσαγγελία (?) contre Agathon; εἰσαγγελία contre Démoclès.

(21) Στρεβλοῦν. En cas d'εἰσαγγελία il était permis de donner la torture aux hommes libres.

(22) Τῶν κοπρώνων ἐπισταταί, les officiers de police chargés de surveiller le balayage des rues.

La distinction des fonctions en χειροτονηταί et κληρωταί, suivant qu'elles étaient décernées par l'élection ou par le sort, est bien connue.

(23) Δισμύριοι. Vingt mille. C'est le nombre donné par tous les auteurs anciens, Aristophane, *Guêpes*, 705, et le scholiaste; Athénée, VI, 237; Plutarque, *Vie de l'orateur Lycurgue*. V. Bœckh, t. I, p. 51.

(24) Cette image a été reproduite presque trait pour trait par l'auteur de la *Rhétorique à Herennius*, livre IV : « Iste quotidie per forum medium tanquam jubatus draco serpit, dentibus aduncis, adspectu venenato, spiritu rabido, circumspectans huc et illuc, si quem reperiat cui aliquid mali faucibus afflare, ore attingere, dentibus insecare, lingua adspargere possit. »

(25) Le père d'Aristogiton avait été mis en prison pour dette à Érétrie en Eubée; Aristogiton a quitté cette ville avant d'avoir

délivré son père. Son père étant mort, il a laissé faire les funérailles par d'autres, et n'a pas remboursé ceux qui en avaient fait les frais.

(26) Phædros, un des *συνήγοροι*, qui avait parlé après Lycurgue.

(27) Ἐπ' ἐξαγωγή ἀπέδοτο. Démosthène fait le même reproche à Timocrate, §§ 202-203.

Le frère d'Aristogiton, Eunomos (v. argument de Libanios), lui avait intenté une action, ὑπὲρ τῆς πράσεως τῆς ἀδελφῆς, § 58. Il réclamait peut-être la moitié de la somme reçue par Aristogiton.

(28) Les métèques payaient une taxe personnelle de douze drachmes. Ceux qui ne la payaient pas, ou dont les biens ne suffisaient pas, pouvaient être vendus comme esclaves par les *πωληταί* ou vendeurs publics. Hermann, t. I, § 115, notes 7-10; § 151, note 2, et t. III, § 58, note 16. Bœckh, [p. 446-448.

Sur les *πωληταί*, v. Pollux, VIII, 99; Harpocraton, *νῆς Μετοιχίων* et *Πωληταί*; Photius, *Lex.*, *νῶ Πωληταί*.

Ἀπήγαγε est le mot propre, indiquant qu'on a procédé par *ἀπαγωγή*, *manus injectio*.

(29) L'orateur n'invoque pas ici le témoignage de Zobia, non parce qu'elle est métèque, mais parce que les femmes ne paraissent pas en justice. C'est pourquoi il appelle le *προστάτης*, ou répondant. Le métèque qui n'avait pas de répondant pouvait être poursuivi par la *γραφὴ ἀπροστασίου*.

(30) C'était un métèque, un Béotien de la ville de Tanagre, qui avait cautionné quelque fermier de l'impôt et se trouvait détenu pour le fait d'un autre.

Suivant Meier, *De bonis damnatorum*, p. 16, cet homme était détenu « quia vadem iudicio sistendi caussa dare non poterat ». Mais je ne vois pas qu'en droit athénien on donnât caution en s'obligeant à comparaître en justice. Le *vadimonium* appartient à la procédure romaine.

(31) Le père d'Aristogiton avait été mis à mort, à Athènes, on ne sait pour quel crime. Cf. §§ 30 et 77.

Sa mère avait été condamnée par la *γραφὴ ἀποστασίου* qui était employée pour punir l'ingratitude des affranchis envers leurs anciens maîtres. Le condamné était vendu comme esclave.

(32) Τὸν τῆς φύσεως νόμον. Cette idée se retrouve dans Ulpien, *libro 1^o Institutionum* (L. I, § 3, D. *De justitia et jure*, I, 1): « Jus naturale est quod natura omnia animalia docuit; nam jus istud non humani generis proprium sed omnium animalium quæ in terra, quæ in mari nascuntur; avium quoque commune est.

Hinc descendit maris atque feminæ conjunctio, quam nos matrimonium appellamus, hinc liberorum procreatio, hinc educatio; videmus enim cetera quoque animalia, feras etiam, istius juris peritia censerī. » Ce morceau a passé dans les *Institutes de Justinien*, I, 1, 4.

(33) Ainsi Aristogiton avait été condamné plusieurs fois, à la suite d'ἐνδείξεις, et deux fois mis en prison.

(34) Les fonctions conférées par le sort ne pouvaient être exercées qu'après une δοκιμασία.

(35) Il y avait eu γραφή παρανόμων (v. l'argument de Libanios) et προστίμημα de cinq talents. V. le plaidoyer contre Timocrate.

(36) Οἱ τεθέντες ὄροι, les stèles placées sur la propriété du débiteur et portant inscription d'hypothèque. On connaît aujourd'hui environ trente inscriptions de ce genre.

(37) Ἀπογραφή, c'est l'inventaire précédant la vente de tous les biens appartenant à un débiteur public. Les créances pour lesquelles il y a procès ne devaient pas figurer parmi les causes de la poursuite. C'est pourquoi les πράκτορες ont laissé de côté la troisième dette d'Aristogiton, celle pour laquelle il prétend avoir été inscrit frauduleusement par les manœuvres d'Ariston, du deme d'Alopèque (de la tribu Antiochide).

(38) C'était le caractère de la γραφή βουλεύσεως ou ψευδεγγραφής. La peine portée par la loi contre celui qui avait fait inscrire à tort une personne sur la liste des débiteurs publics consistait à être inscrit lui-même à la place de son adversaire. Meier et Schœmann, p. 339; Otto, p. 25. Mais dans tous les cas provision est due à l'inscription, c'est-à-dire qu'elle produit son effet, et entraîne l'incapacité légale tant qu'elle n'est pas rapportée. Bœckh, *Seewesen*, p. 538, essaye de définir le caractère distinctif de ces deux actions, mais il n'y arrive qu'en rejetant l'autorité du plaidoyer contre Aristogiton, qu'il regarde comme un exercice de rhétorique, composé par quelque rhéteur d'Alexandrie. Nous ne pouvons adopter cette opinion.

(39) Τὰ ἴσα δίκαια, les droits que tout le monde exerce en même temps, par ex. : le droit d'assister à l'assemblée.

Τὰ ἐγκύκλια, les droits qu'on exerce chacun à son tour, par ex. : le droit de siéger au conseil ou de remplir certaines fonctions publiques.

(40) Φάσεις, ἀπαγωγάς, ἐνδείξεις, nous avons déjà expliqué ces termes dans la préface de l'introduction,

(41) Théoris fut condamné par la γραφή ἀσεβείας, d'après Harpocrate qui cite Philochoros. Suivant Plutarque (*Vie de Démosthène*), ce fut Démosthène lui-même qui intenta l'accusation.

(42) L'action intentée contre Aristogiton par son frère Eunomos à l'occasion du mariage de sa sœur, est ici qualifiée de δίκη. V. aussi §§ 80, 55, 57. Il y avait un ἔγκλημα, c'est-à-dire des conclusions. C'était donc une action civile. C'est donc par exagération oratoire que l'orateur dit au § 80, θανάτου τετίμηκεν; cela veut dire que le procès révélait un fait qui aurait pu donner lieu à des poursuites criminelles. Suivant Meier et Schœmann, p. 350-351, qui se fondent sur les deux textes de Démosthène, *C. Timocrate*, § 202, et *C. Aristogiton*, § 55, il y aurait eu γραφή ἔξαγωγῆς contre le κύριος qui aurait donné une femme athénienne en mariage à un étranger. Ce n'est là qu'une conjecture. Nous croyons qu'il s'agit plutôt de l'application des lois citées dans le plaidoyer contre Nééra. V. Otto, p. 17-21.

(43) Τὴν πρώτην ψῆφον. Dans les affaires criminelles il y avait deux votes, le premier sur la culpabilité, le second sur la peine. Entre les deux il y avait un débat. L'accusateur proposait une peine, et le condamné pouvait faire une contre-proposition. Aristogiton parlait prématurément de la peine quand il en parlait avant le premier vote, sur la culpabilité; mais, du reste, il est probable que la distinction était mal observée. Tous les orateurs en faisaient autant.

(44) Le cautionnement est en effet un contrat de bienfaisance. Noter la distinction entre ὀφλήματα ἴδια et κοινὰ ἀδικήματα.

(45) Γράψαντα σε. V. l'argument de Libanios. La peine de la γραφή παρανόμων était arbitraire, comme nous l'avons vu, et pouvait aller de la mort à une simple amende.

(46) Πρύτανις, κῆρυξ, ἐπιστάτης. Nous avons déjà expliqué ces mots; le κῆρυξ intervient ici à cause des imprécations qu'il prononce.

(47) Ἡ προεδρεύουσα φυλή. L'une des dix tribus désignée par le sort pour venir s'asseoir au pied de la tribune et prêter main forte aux injonctions des présidents. Ce moyen d'assurer la police de l'assemblée avait été introduit par une loi qu'Eschine appelle récente. (*C. Timarque*, 33, 34. V. aussi *C. Ctésiphon*, 4.) La tribu προεδρεύουσα remplaça les archers scythes qui avaient disparu après la guerre du Péloponnèse. Elle fut elle-même remplacée plus tard par les éphèbes. V. sur ce point une note de M. Foucart dans l'*Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques*, 1876, p. 137. M. Foucart propose de lire παρεδρεύουσα ou προσεδρεύουσα. Mais la correction, quelque plausible qu'elle paraisse, n'est peut-être pas nécessaire.

(48) Le μητροῶν ou temple de la mère des dieux était situé dans la ville basse d'Athènes, entre le temple d'Apollon Patrôos et le Bouleutérion, édifice où se réunissait le conseil des Cinq-Cents. C'était là que l'on conservait les archives de l'État. Elles étaient

ouvertes, comme on le voit, à tous les intéressés. V. Hermann, t. 1, § 127, note 8. Ce passage explique pourquoi, au § 97, l'orateur invoque la mère des dieux en même temps que la divinité nationale, Athéné.

(49) Les fêtes publiques à Athènes étaient généralement annuelles, mais les actes du culte privé se renouvelaient tous les mois. Ils consistaient à couronner les bustes d'Hermès et d'Hécate, à offrir un sacrifice, à monter à l'Acropole, à entrer dans les sanctuaires, à adresser des prières aux dieux. V. Porphyre, *De abstinentia*, II, 16, et Hermann, t. 1, § 46, note 6.

I X

DÉMOSTHÈNE CONTRE ARISTOGITON

II

PLAIDOYER

Qu'Aristogiton soit débiteur public, qu'il ne jouisse pas de ses droits politiques, qu'enfin les lois interdisent expressément aux hommes ainsi frappés de parler devant le peuple, tout cela a été prouvé jusqu'à l'évidence, Athéniens. Votre devoir à vous est de repousser les infracteurs des lois et de leur barrer le chemin, surtout lorsqu'ils sont dans les fonctions et mêlés à la politique; personne, en effet, n'exerce une plus grande influence sur nos affaires. Elles souffrent si ces hommes sont mauvais; elles prospèrent, au contraire, s'ils sont honnêtes et attentifs à respecter les lois. Si vous accordez une seule fois, à ceux qui entreprennent de travailler pour vous, la permission d'enfreindre les lois et de violer le droit établi, tout est perdu, et le même privilège de mal faire s'étendra à tous les membres de cet État. Il en est de cela comme des fautes qui se commettent à bord des navires et dans les traversées. Qu'un homme de l'équipage vienne à faillir, le mal n'est pas grand; mais que le pilote se trompe, il cause à lui seul la perte de tous ceux qui na-

vigent sur le vaisseau. De même, les fautes des simples particuliers nuisent à eux-mêmes et non au plus grand nombre; celles des fonctionnaires et des hommes politiques rejaillissent sur tous. C'est pourquoi Solon, en créant des peines, les a faites tardives pour les simples particuliers, mais promptes pour les gens qui exercent les fonctions et dirigent le peuple (1). Dans le premier cas, pensait-il, vous pouvez attendre pour obtenir justice; dans le second, il n'est pas permis de différer. En effet, une fois le gouvernement renversé, il n'y aura plus personne pour punir. Ces principes, nul n'est assez impudent, assez arrogant pour entreprendre de les contester. Aristogiton seul en est capable, audacieux et pervers comme il l'est. Vous les verrez respectés par tous les fonctionnaires, par tous les hommes politiques, pour peu que vous ayez une seule fois condamné. Lorsque vous destituez des fonctionnaires, ils cessent aussitôt d'exercer leurs fonctions et déposent leurs couronnes (2). Lorsque vous fermez à des thesmothètes l'entrée de l'Aréopage, ils n'ont garde de recourir à la violence (3). Ils se plient docilement à vos décisions, et avec raison, car s'ils exigent qu'on leur obéisse quand ils exercent des fonctions, il est juste qu'ils obéissent eux-mêmes aux lois en vigueur lorsqu'ils redeviennent simples particuliers. D'ailleurs, tous vos hommes politiques, depuis les temps les plus reculés, se sont toujours montrés soumis à vos lois. Aristide avait été relégué par vos ancêtres à Égine. Il y resta, dit-on, jusqu'à ce que le peuple l'eût rappelé (4). Miltiade et Périclès furent frappés d'amendes, l'un de trente, l'autre de cinquante talents. Tous deux s'acquittèrent avant de parler au peuple (5). Eh bien, pourrait-on voir un tel spectacle sans en être indigné? Les hommes qui ont le plus fait pour vous, et les plus grandes choses,

n'ont pu obtenir aucune dispense des lois existantes, et cet homme qui n'a rendu aucun service, qui a commis, au contraire, des fautes sans nombre, aurait ainsi obtenu de vous, sans aucune peine, contrairement à votre intérêt et à votre droit, la licence d'enfreindre les lois! Mais pourquoi parler de faits anciens? Comptez ceux qui se sont passés sous vos yeux. A-t-on jamais vu un homme impudent à ce point? Cherchez bien. Vous n'en trouverez pas un seul. Ce n'est pas tout. Lorsqu'un décret ou une loi sont déférés aux thesmothètes comme contraires aux lois (6), cette loi ou ce décret sont désormais sans force. Celui qui a institué l'une ou rédigé l'autre ne fait point appel à la violence. Il se conforme à ce que vous décidez, fût-il le premier et le plus puissant de vos orateurs et de vos hommes d'État. Eh bien, voyez l'absurdité! Ce que vous avez voté tous, conformément aux lois, est dépouillé de toute force; mais le caprice d'Aristogiton, lorsqu'il voudra enfreindre les lois, sera plus fort que les lois elles-mêmes. Un exemple encore! Un homme a exercé des poursuites et n'a pas obtenu le cinquième des voix. Les lois, en ce cas, veulent qu'il s'abstienne d'accuser, de traîner en prison, de conduire aux magistrats (7), et une fois frappé de ces incapacités, on ne croit pas pouvoir s'y soustraire. Aristogiton, au contraire, seul entre tous, ne connaît ni tribunal, ni loi qui soit au-dessus de son caprice. Jamais, ni vous ni vos ancêtres, n'avez eu à vous repentir d'avoir ainsi observé toutes ces règles. La démocratie se conserve de deux manières, en triomphant de ses ennemis, par le conseil ou à force ouverte, et en subissant l'empire des lois, volontairement ou par une contrainte générale. Au surplus, que les choses doivent se passer ainsi, lui-même l'a reconnu. C'était après le désastre des Grecs à Chéronée. Athènes courait les plus grands dan-

gers et se trouvait ébranlée jusqu'en ses fondements. Hypéride proposa un décret qui rendait la capacité aux hommes frappés d'atimie, afin d'inspirer à tous la concorde et l'ardeur de se battre pour la liberté, si notre ville venait à être menacée d'un si grand péril. Ce décret, Aristogiton le déféra comme illégal et lutta pour le faire annuler par les tribunaux (8). Ainsi, — pouvez-vous admettre pareille chose? — quand il s'agit de sauver la patrie, aucun citoyen ne recouvrera sa capacité; Aristogiton n'y consent pas. Mais quand il prétend enfreindre la loi pour son compte, il veut que vous tous lui accordiez cette faveur. Mais le vote d'alors était légal et juste en comparaison de celui que tu demandes en ce moment aux juges qui nous écoutent. En effet, il faisait à tous les citoyens une situation égale et identique; l'autre te confère un privilège en te mettant au-dessus des lois, toi seul en cette ville. Il s'agissait alors d'empêcher une paix qui devait rendre un seul homme maître de tout le gouvernement. Aujourd'hui, il s'agit de te conférer, à toi seul, le droit de désobéir impunément aux principes et aux règles transmis de toute antiquité par nos ancêtres, et la liberté de faire tout ce que tu voudras. J'aimerais bien à lui demander si, en déférant le décret d'Hypéride, il a fait une chose légale et juste, ou au contraire une chose injuste et illégale. Si cette poursuite était malheureuse et nuisible au peuple, cela suffit, il a mérité la mort. Si elle était utile et avantageuse pour le plus grand nombre, pourquoi veux-tu obtenir aujourd'hui de ces juges un vote contraire à celui que tu proposais toi-même alors? Mais autant il avait tort à ce moment-là, autant ce qu'il demande aujourd'hui est contraire aux lois et à vos intérêts. Au reste, Athéniens, je vois que vous pensez ainsi en ce qui vous touche, car vous avez reçu beaucoup de dénonciations

contre des particuliers et vous avez maintes fois condamné. Pouvez-vous admettre qu'à votre égard les lois déploient toute leur rigueur et qu'en même temps elles montrent tant d'indulgence pour des brouillons qui mettent tout le monde dans l'embarras et affectent d'être au-dessus des autres ?

Oui, dira-t-on, en général les choses doivent être ainsi. Il faut néanmoins fermer les yeux sur certaines infractions commises par Aristogiton, parce que c'est un honnête homme et qui vous sert bien. Mais vous ne serez pas disposés à accueillir un pareil langage. D'abord, c'est un coquin, toujours porté à mal faire. Je crois que, parmi les précédents orateurs, Lycurgue vous a donné sur ce point une démonstration suffisante. De plus, il ne rend aucun service, et on peut s'en convaincre en examinant tous ses actes politiques. Dans les poursuites qu'il a intentées devant les tribunaux, quelle est l'accusation qu'il a fait prévaloir et triompher ? Quelle ressource pécuniaire vous a-t-il procurée ? Quel décret vous a-t-il proposé que vous ayez suivi sans vous en repentir par la suite ? En toutes ces choses, sa conduite est insensée et barbare. Lorsqu'il vous voit courroucés contre certaines personnes et plus emportés qu'il ne convient, il se détermine dans le sens de la passion qui vous pousse et devient ainsi un obstacle à ce que vous profitez des bonnes occasions. Or, l'homme qui prend part à la direction de vos affaires politiques ne doit pas se mettre au service des passions qui éclatent soudain en vous avec des transports de colère. Il doit s'attacher à la raison, aux événements, aux circonstances. La passion est un feu qui tombe vite, le reste dure et subsiste longtemps. De tout cela, Aristogiton ne tient aucun compte ; il trahit la secrète faiblesse de notre gouvernement, réduit souvent, à propos des mêmes

mesures, à donner sa sanction et à la retirer ensuite.

Mais, dira-t-on peut-être, il frappe sur tout le monde. C'est sa profession d'être toujours là, injuriant, vociférant, critiquant tout ce qui se dit, et cela même est une raison pour le conserver aujourd'hui. — Non, juges, Athéné m'en est témoin, c'est une honte que ce qui se passe en cette ville à la tribune. Grâce à la folie furieuse de ces gens-là, tout ce qu'il y a d'honnêtes gens parmi vous en est venu à rougir de prendre part à la politique. Si vous prenez plaisir à ce triste spectacle, vous ne manquerez pas d'hommes prêts à jouer un pareil rôle, car en ce moment même la tribune en est pleine. Ce qui est difficile, en effet, ce n'est pas de critiquer les conseils qu'on vous donne, c'est de vous bien conseiller et de vous déterminer à voter comme il faut. Ce n'est pas tout. Supposons qu'en se défendant sur une première dénonciation Aristogiton ne nous eût pas déjà trompés en vous tenant ce même langage; dans ce cas même, vous ne devriez pas lui accorder une faveur contraire aux lois existantes, — en effet, il ne faut pas permettre à quelques-uns d'enfreindre les lois lorsqu'on exige des autres qu'ils obéissent à ces mêmes lois; — pourtant, après tout, on pouvait, avec quelque apparence de raison, croire à sa parole, faire grâce et abandonner quelque chose de la rigueur des lois. Mais après l'avoir acquitté sur ses promesses et vos espérances, vous l'avez repris et frappé un peu plus tard, comme agissant et parlant contre l'intérêt du peuple (9). Dès lors, quelle excuse sérieuse vous restait-il si vous vous laissez tromper aujourd'hui? Instruits par l'expérience, comment pourriez-vous ajouter foi à des discours? Tant que vous n'avez pas vous-mêmes fait l'épreuve, c'est peut-être une nécessité pour vous de juger sur ce qui vous est dit. Mais j'admire qu'il y ait des gens

assez inconséquents pour ne confier leurs intérêts privés qu'à des hommes d'une probité depuis longtemps éprouvée et pour mettre la politique, qui nous intéresse tous, entre les mains de gens manifestement convaincus d'être des coquins avérés. Quand un chien est lâche et méchant, on ne s'avise pas d'en faire le gardien d'un troupeau ; mais à ceux qui se mêlent des affaires publiques, on peut, paraît-il, donner pour surveillants les premiers venus. Ils ont l'air de signaler ceux qui sont en faute, tandis qu'eux-mêmes ont besoin d'être surveillés de près.

Songez à tout cela si vous êtes sages, repoussez loin de vous ceux qui font profession de vous aimer de la sorte, et vous-mêmes prenez bien garde. N'autorisez personne à frapper les lois d'impuissance, surtout lorsqu'il s'agit de ces hommes qui se vantent de savoir parler et proposer des décrets dans l'intérêt de la démocratie. Quel contraste ! Vos ancêtres ont eu le courage de mourir pour la défense des lois, et vous, vous ne puniriez même pas ceux qui se rendent coupables envers vous. Vous avez décerné à Solon, l'auteur de ces lois, une statue d'airain dans l'Agora, et vous vous montreriez indifférents pour ces lois mêmes qui ont mérité à leur auteur des honneurs extraordinaires ! Quel résultat absurde ! Quand vous faites des lois, vous déployez votre courroux contre les coquins, et quand ils sont pris sur le fait, vous les renverriez sans les punir ! Le législateur, pour vous protéger, se déclare l'ennemi de tous les malfaiteurs, et pourtant il est seul contre vous ; et vous, réunis tous ensemble, pour votre commune défense, vous ne montreriez nulle haine contre les méchants ! Vous vous laisseriez dominer par la perversité d'un seul ! Vous punissez de mort le fait de citer une loi qui n'existe pas (10) ; et ceux qui traitent les

lois existantes comme si elles n'existaient pas, vous les laisseriez impunis !

Voulez-vous mesurer exactement, d'un coup d'œil, le bien qui résulte de l'obéissance aux lois établies et le mal qui s'attache au mépris et à l'oubli de ces mêmes lois ? En face des avantages que nous procurent les lois, mettez les inconvénients qu'amène leur infraction. Ici, vous voyez agir la folie, la passion effrénée, l'orgueil ; là, c'est la prudence, la sagesse, la justice. Il y a de cela une preuve. Les États où l'on vit le mieux sont ceux qui ont eu les meilleurs législateurs. De même, en effet, que les remèdes trouvés par les médecins guérissent les maladies du corps, ainsi les calculs des législateurs extirpent tout ce qui reste d'inculte dans les âmes. On peut dire, en général, que partout où nous apercevons l'ordre et un dessein, il y a une loi. Voyez l'univers, les choses célestes, l'ordre des saisons. Tout cela, s'il faut en croire nos yeux, est soumis à une loi et à une règle. Encouragez-vous donc vous-mêmes, Athéniens, prêtez main-forte aux lois, condamnez ceux qui ont commis un crime envers les dieux en troublant l'ordre légal. Si vous suivez ce conseil, vous ferez votre devoir et vous aurez rendu un vote excellent.

NOTES

(1) Le moyen employé par Solon pour assurer la promptitude de la justice à l'égard des fonctionnaires ou des démagogues fut l'institution des εἰθυναί ou redditions de compte. Aristote, *Polit.*, II, 9, 4.

(2) A la première assemblée de chaque mois le peuple était consulté sur le maintien des fonctionnaires et pouvait les destituer par un vote à main levée, ἀποχειροτονία. La couronne était le signe de l'autorité; les fonctionnaires la portaient pour exercer leurs fonctions.

(3) L'Aréopage se recrutait, chaque année, des six thesmothètes sortis de charge, à condition qu'ils subissent la δοκιμασία.

(4) Sur l'exil d'Aristide à Égine, v. Plutarque, *Vie d'Aristide*.

(5) Périclès paya l'amende, mais Miltiade ne put la payer et mourut en prison. V. Plutarque, *Vie de Périclès*, et Cornelius Nepos, *Vie de Miltiade*.

(6) Il s'agit de la γραφή παρανόμων. Comme on le voit, elle pouvait être intentée à raison d'un décret comme à raison d'une loi, et on pouvait la considérer comme dirigée contre le décret ou la loi. Cf. § 14.

(7) Quand l'accusateur n'obtient pas le cinquième des voix, il ne peut plus ni γράφεσθαι, ni ἀπάγειν, ni ἐφηγεῖσθαι. Nous avons déjà expliqué tous ces mots.

(8) Après la bataille de Chéronée, Hypéride proposa un décret qui rendait les droits de citoyen à tous les individus frappés d'atimie et appelait les esclaves à la liberté. Aristogiton intenta contre lui la γραφή παρανόμων. Hypéride se défendit en disant : « Je connais les lois, mais l'aspect des armes macédoniennes m'empêchait de les voir. Ce n'est pas moi qui ai fait le décret, c'est le désastre de Chéronée. » Plutarque, *Vie d'Hypéride*, dans les *Vies des dix orateurs*; Longin, § 15.

(9) Ainsi il y avait déjà eu deux ἐνδείξεις contre Aristogiton, et il avait succombé dans les deux.

(10) Alléguer une loi fausse était un crime puni de mort. Les lois étaient gravées sur des stèles de pierre et déposées aux archives. Mais le nombre en était grand et la vérification difficile.

TABLE ANALYTIQUE

DES TERMES DE DROIT EXPLIQUÉS DANS LES ARGUMENTS
ET DANS LES NOTES

(Le chiffre romain désigne le volume; le chiffre arabe, la page.)

- | | |
|--|---|
| <p>Ἀγορανόμος, inspecteur de l'Agora, I, 181.</p> <p>Ἀγώγιμος, qui peut être appréhendé au corps, I, 262.</p> <p>Ἄγωνες τιμητοί, actions susceptibles d'évaluation, I, 172.</p> <p>Ἄδεια, autorisation de parler au peuple sans engager sa responsabilité, I, 177.</p> <p>Ἀδίκημα, délit, II, 304.</p> <p>Ἄιδεῖσθαι, agréer ou faire agréer la composition pour meurtre, I, 264.</p> <p>Ἀκοὴν μαρτυρεῖν, témoigner par ouï-dire, I, 263.</p> <p>Ἀμάρτημα, faute, II, 304.</p> <p>Ἀμφισβήτησις, contestation en justice, I, 173.</p> <p>Ἀναδικαία, révision, I, 34, 183.</p> <p>Ἀνάκρισις, instruction d'une affaire, I, 97.</p> <p>Ἀναφορά, recours, I, 173.</p> <p>Ἀνδροληψία, I, 265.</p> <p>Ἀντιγραφεὺς, contrôleur, I, 35.</p> <p>Ἀντίδοσις, échange de fortunes, I, 95; II, 82.</p> <p>Ἀντιλαχεῖν (τὴν μὴ οὖσαν), faire opposition à une sentence arbitrale par défaut, II, 79.</p> <p>Ἀντιτίμημα, contre-proposition faite par l'accusé pour l'évaluation de la peine, I, 172.</p> <p>Ἀπάγειν, appréhender au corps et conduire devant le magistrat, I, 262.</p> | <p>Ἀπαγωγή, prise de corps, I, 34, 36, 181, 262, 265; II, 344.</p> <p>Ἀπενιαντισμός, exil d'un an, I, 264.</p> <p>Ἀπογράφειν, dresser inventaire, I, 36.</p> <p>Ἀπογραφή, inventaire, II, 308, 345.</p> <p>Ἀποινα, la rançon, I, 262.</p> <p>Ἀποφάσις, rapport fait au peuple par l'Aréopage, II, 301.</p> <p>Ἀποχειροτονία, vote sur la destitution des fonctionnaires, I, 356.</p> <p>Ἀπρόσκλητος, sans citation préalable, II, 80.</p> <p>Ἀρχιτέκτων, architecte entrepreneur, II, 294.</p> <p>Ἄσεβεία, impiété, I, 37.</p> <p>Ἄστυνόμος, magistrat chargé de la voirie, I, 181.</p> <p>Ἄτελεία, immunité, I, 268.</p> <p>Ἄτιμητος αγών, action non sujette à évaluation, II, 80.</p> <p>Ἀτύχημα, cas fortuit, II, 304.</p> <p>Βασάνος, la torture, II, 195, 301.</p> <p>Βουλή, l'Aréopage ou le conseil des Cinq-Cents, I, 98.</p> <p>Γερουσία, sénat de Sparte, I, 98.</p> <p>Γραμματεὺς, greffier, II, 300.</p> <p>Γραμματεὺς τῆς πόλεως, greffier de la ville, I, 97.</p> <p>Γραφή, accusation.
ἀγραφίου, II, 341.
ἀγράφου μετάλλου, 341.
ἀπατήσεως τοῦ δήμου, I, 266.</p> |
|--|---|

- ἀπογραφῆς, II, 341.
ἀποστασίου, II, 344.
ἀπροστασίου, II, 344.
ἀσεβείας, I, 31; II, 78, 345.
ἀστρατείας, I, 182.
αὐτομολίας, I, 569.
δωρῶν, I, 179, 266.
ἐξαγωγῆς, II, 346.
ἐπιβουλεύσεως, II, 341, 345.
ἐταιρήσεως, I, 33.
ἱεροσυλίας, I, 182.
κακώσεως γονέων, I, 182.
καταλύσεως τοῦ δήμου, II, 342.
κλοπῆς, I, 182.
λιποταξίας, I, 182; II, 80.
ξενίας, I, 182.
παρὰ νόμων, I, 2, 33, 39, 176, 185, 187, 266; II, 201, 306, 307, 345, 346, 356.
παραπροσθείας, I, 182, 184.
προδοσίας, I, 182, 266.
ὑβρεως, II, 2, 78.
φόνου, I, 265.
ψευδεγγραφῆς, II, 341, 345.
- Δεκατεύειν, payer la dîme, I, 37.
Δημόσιος, esclave public, I, 37.
Διαδικασία, jugement entre deux prétendants, I, 173.
Διαμεμετρημένη ἡμέρα, II, 195.
Διαχειροτονία, vote à main levée sur une question double, I, 32.
Δίκαι φονικαί, actions de meurtre, I, 182.
Δίκαια, droits.
ἴσα, que tous exercent en même temps.
ἐγκύκλια, qu'on exerce chacun à son tour, II, 345.
Δικασταὶ κατὰ δήμους, juges de paix, I, 181.
Δίκη, action civile.
αἰκίας, I, 262; II, 79, 80.
βλάβης, I, 263; II, 2.
ἐξούλης, I, 36; II, 79.
κακηγορίας, I, 262; II, 79, 80.
κλοπῆς, I, 181.
φόνου, I, 263.
ψευδομαρτυρίας, I, 34.
Διωμοσία, serment de dire vérité, prêté par les deux parties, devant l'Aréopage, I, 263, 264.
- Δοκιμασία, examen des magistrats, I, 97; II, 81, 342, 345.
Ἐγκλημα, conclusions dans un procès civil.
Ἐγκτᾶσις γὰς καὶ οἰκιῶν, *commercium*, II, 297.
Εἰκός, vraisemblance, preuve résultant d'un fait qui est ordinairement le signe d'un autre fait, I, 33.
Εἰσαγγελία, sorte de poursuite criminelle, I, 172, 178, 182, 270; II, 81, 195, 343.
Εἰσπράττειν, poursuivre un recouvrement, I, 173.
Εἰσφέρειν, porter en compte, II, 80.
Εἰσφορά, impôt sur le revenu, I, 35, 36.
Ἐκδίδουσι, donner une fille en mariage, 185.
Ἐκκλησία, assemblée.
σύγκλητος, extraordinaire.
νόμιμος ou κύρια, ordinaire, II, 195, 295.
Ἐλεγχος, preuve, I, 33.
Ἐνδειξις, dénonciation, I, 34, 174, 263; II, 341.
Ἐνδεκα (οἱ), les Onze, I, 36.
Ἐξακισχίλιοι, les six mille, I, 177.
Ἐξομοσία, excuse présentée avec serment, II, 195.
Ἐπαγγελία, poursuite pour attentat aux mœurs, I, 34.
Ἐπαίτια, peines accessoires résultant de la loi, I, 180.
Ἐπεξελεθεῖν intenter une poursuite criminelle pour meurtre, I, 31.
Ἐπιβολή, amende de police, II, 83.
Ἐπιγαμία, *connubium*, I, 185; II, 297.
Ἐπιστάτης, président, I, 31, 174.
κοπρῶνων ἐπισταταί, officiers chargés de surveiller le balayage des rues, II, 343.
Ἐπιχειροτονία, vote sur la confirmation ou l'abrogation des lois, I, 173.
Ἐπιψηφίζειν, mettre aux voix, I, 32.
Ἐρανος, prêt d'amitié, II, 80, 341.
Εὐθυναί, reddition de compte, I, 35; II, 356.

- Ἐφήγησις, action de conduire un prévenu devant le magistrat, I, 34.
- Ζητηταί, commissaires chargés de rechercher les sommes dues au Trésor, I, 173.
- Ἱερά, *res sacrae*, I, 172.
- Ἱεροσυλία, vol sacrilège, I, 37.
- Ἱκετηρία, I, 173.
- Κάκωσις γόνεων, mauvais traitements envers le père et la mère, I, 178.
- Κληρωταί ἀρχαί, fonctions déferées par le sort, II, 343.
- Κλήσις, citation en justice, I, 263.
- Κλήτηρ, recors, II, 79, 296.
- Κλοπή, vol, I, 34, 37, 180.
- Κύριος, celui qui a le droit de donner une femme en mariage, I, 185; II, 346.
- Λεύκωμα, *album*, I, 174.
- Μάρτυρες, témoins, I, 33; II, 196.
- Μαρτυρία συνειδότης, témoignage oculaire, I, 263.
- Μετοιχίον, taxe de séjour sur les métèques, I, 94; II, 344.
- Μήνυσις, révélation, I, 173.
- Νόθος, enfant illégitime, I, 272.
- Νόμος κοινός ἀπάντων ἀνθρώπων, I, 265.
- φύσεως, droit naturel, II, 344.
- Νόμοι τελωνικοί, *lex prædiatoria*, I, 179.
- Οἴκημα, la prison, I, 183.
- Ὅρκος, serment des Hélistes, I, 184, 266; II, 294.
- Ὅροι, stèles hypothécaires, II, 345.
- Ὅσια(τὰ), *res sanctæ*, I, 172.
- Ὅσια (ἡ), le droit sacré, II, 81.
- Παλλαγή, concubine, I, 263.
- Πάντες Ἀθηναῖοι, tous ceux qui se sont fait inscrire, II, 342.
- Παραγράφεσθαι, annexer à l'acte d'accusation les textes des lois invoquées, I, 35.
- Πεντητηρίς, période financière de quatre ans, I, 182.
- Πεντηχοστολόγοι, receveurs du cinquantième, ou de la douane, II, 81.
- Πληροῦν τὸ δικαστήριον, compléter le tribunal, II, 342.
- Πληρωτῆς ἐράνου, celui qui a mis des valeurs à son crédit, II, 80.
- Πολιτεία, *civitas*, II, 297.
- Πράκτορες, commissaires du recouvrement, II, 342, 345.
- Προβολή, plainte, II, 3, 77, 83.
- Προβούλευμα, décret préalable du conseil, I, 2, 31, 266; II, 193.
- Πρόγραμμα, affiche, II, 341.
- Προδοσία, trahison, I, 177, 270.
- Προεισφοραί, avances faites au Trésor par les contribuables, I, 39.
- Προεδρία, siège particulier au théâtre, I, 268.
- Προθεσμία, prescription, I, 265, II, 299.
- Πρόκλησις, sommation, II, 195.
- Πρόρρησις, interdiction contre un prévenu de meurtre, I, 100, 178; II, 81.
- Προσήκοντες, les parents, I, 265.
- Προσκαταβλήματα, I, 180.
- Προσκλησις, citation en justice, I, 263.
- Προστάτης, patron, I, 94; II, 344.
- Προστίμημα, peine extraordinaire, accessoire, I, 172, 177; II, 345.
- Προχειροτονία, vote préalable, I, 173.
- Πωληταί, magistrats chargés des adjudications, II, 344.
- Σίτησις ἐν Πρυτανείῳ, I, 268.
- Σιτώναι, commissaires pour l'achat des blés, II, 303.
- Στρατηγός, stratège.
- ἐπὶ τῶν ὀπλων, II, 295.
- ἐπὶ τῆς διοικήσεως, II, 295.
- Συλλέξασθαι, recevoir les contributions destinées au règlement de compte, II, 80.
- Σύμβολα, traités de commerce, II, 82.
- Συνδίκοι, défenseurs de la loi attaquée, I, 99.
- Συνέδριον, congrès, I, 182.
- Συνήγοροι, avocats, I, 39; II, 196, 344.
- Συντάξεις, contributions des alliés d'Athènes dans la seconde confédération, I, 272.
- Συντέλειαι, groupes formés pour le service des triérarchies, I, 94.

- Ταμίαις, trésorier, I, 33, 35.
 τῶν τριηροποιείων, du fonds
 des galères, I, 33.
 τῆς κοινῆς προσόδου, I, 182.
 Τεκμήριον, preuve résultant d'un
 fait qui est nécessairement le
 signe d'un autre fait, I, 33.
 Τίμημα, peine évaluée par le juge,
 I, 100, 270, plus spécialement :
 évaluation faite par l'accusateur,
 I, 172.
 Τριηροποιοί, commissaires pour la
 construction des galères, I, 33.
 Ὑπωμοσία, serment de l'accusateur
 qui s'engage à poursuivre son
 action jusqu'au bout, II, 298.

- Ὑφήγησις, vue et montrée, II, 302.
 Φόνος ἐκούσιος, ἀκούσιος, ἐκ προ-
 νοίας, I, 264.
 Φορά, tout ce que l'on porte au
 débit ou au crédit d'un compte,
 II, 80.
 Φόροι, taxes imposées aux alliés
 d'Athènes dans la première con-
 fédération, I, 272; II, 303.
 Φράζειν, procédure particulière en
 cas d'impiété, I, 34.
 Χειροτονία, vote à main levée, I,
 177.
 Χειροτονηταὶ ἀρχαί, fonctions élec-
 tives, II, 343.

- Agonothètes, II, 297.
 Amendes, I, 179.
 Apostoles, II, 299.
 Atimie, I, 34, II, 342.
 Ἀκαθάπαξ ἄτιμος, frappé d'atimie
 absolue, II, 342.
 Aveu, I, 178.
 Chose jugée, I, 177, 178; II, 300.
 Clérouques, I, 266.
 Conseil des Cinq-Cents, I, 31.
 Dime, I, 270.
 Euthynes, rapporteurs des comptes,
 II, 196.
 Excuse légale, I, 264.
 Faux-monnayeurs, I, 185.
 Isotèles, I, 94.
 Liberté sous caution, I, 178, 179, 184.
 Logistes, magistrats chargés de sta-
 tuer sur les comptes, II, 196.

- Métèques, I, 36.
 Nomothètes, I, 97, 174, 175.
Non bis in idem, I, 99.
 Perquisitions à domicile, II, 300.
Pollicitatio, I, 98.
 Proèdres, I, 32, 174, 175.
 Proxénie, I, 96.
 Prytanie, I, 31, 173, 176.
 Réplique, II, 197, 308.
 Rétroactivité des lois, I, 178
 Sitophylaques, I, 95.
 Symmories, II, 298
 Talion, I, 184.
 Théorique, II, 296.
 Triérarchies, II, 298.
Vadimonium, II, 344.
 Ventes nationales, II, 177.

VERIFICAT
2017

BIBLIOTECA
Centrală
Universitară
București

VERIFICAT
2007

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME

V. Démosthène contre Midias.....	1
VI. Démosthène contre Eschine (procès de l'ambassade).	84
VII. Ctésiphon contre Eschine (procès de la couronne)..	200
VIII. Démosthène contre Aristogiton. I	306
IX. — — — — — II.....	348
TABLE ANALYTIQUE des termes de droit expliqués dans les arguments et les notes.....	357

